

## PIÈCE 4

# VOLET ENVIRONNEMENT PAYSAGER

## PROJET ÉOLIEN DE SAINT-BON

Commune de Saint-Bon  
Département de la Marne (51)  
EDPR France



# Préambule

## NOS VALEURS



INITIATIVE



CONFIANCE



EXCELLENCE



INNOVATION



DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Parc éolien de Saint-Bon

**Le présent document constitue le point d'entrée du dossier de demande d'autorisation environnementale.**

La société EDPR envisage d'implanter 3 éoliennes sur la commune de Saint-Bon, commune limitrophe d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, sur lesquelles sont implantées 6 éoliennes, développées par EDPR ces dernières années.

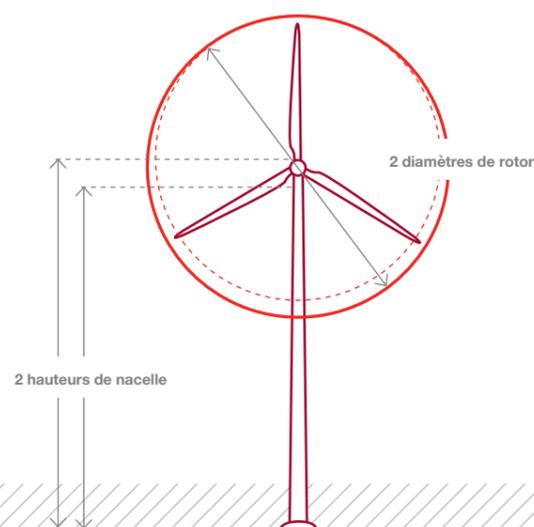
L'origine du projet éolien de Saint-Bon remonte à 2016. À cette époque, la connaissance du territoire local et du potentiel éolien conduisent EDPR à étudier la faisabilité d'un nouveau projet.

La configuration actuelle du parc, proposée dans le dossier, repose sur la prise en compte de nombreux critères tels que :

- Le potentiel éolien du site;
- L'intérêt d'une production locale et durable;
- La compatibilité avec le schéma régional éolien de Champagne-Ardenne et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET);
- La compatibilité avec les pratiques locales agricoles et le maintien de ces dernières, notamment par l'utilisation des chemins existants et le respect des sens de culture;
- L'absence d'enjeux « forts » concernant les fonctions écologiques du territoire;
- La prise en compte du patrimoine et des enjeux paysagers.

Le projet de parc éolien de Saint-Bon est issu d'un long processus d'échange avec les parties prenantes durant lequel chaque représentant a pu être consulté et a pu présenter ses recommandations au maître d'ouvrage. Ces échanges ont ainsi permis à EDPR d'envisager la préparation d'un dépôt du dossier de qualité, respectueux des enjeux et des attentes du territoire.

De nombreuses initiatives et rencontres allant de la visite de parc, en passant par l'organisation d'un comité de pilotage régulier, appuyées par des outils d'information adaptés (lettre d'information, flyer) ont nourri (quant à eux), les réflexions sur le projet et fait toute la lumière sur le parc éolien à l'étude.



Gabarits des éoliennes  
Hauteur totale : 150m  
Hauteur de moyeu : 110 à 117m  
Diamètre rotor : 91m à 95m

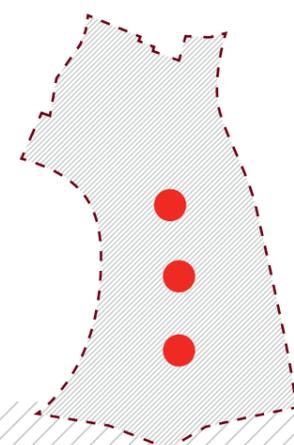


Schéma d'implantation prévisionnelle

		Quantité
Éoliennes		10,5 MW
Production		21,850 GWh/an
Consommation		8 500 personnes (hors chauffage)

Chiffres-clés



## PROJET EOLIEN DE SAINT-BON : VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL DE L'ÉTUDE D'IMPACT

avril 2020

**Geophom** GEOPHOM / Photomontage éolien et solaire

327 rue de la Vieille Cour - 44521 OUDON

Tel. : 02 85 52 02 59 – 06 04 47 91 06 - email : [contact@geophom.fr](mailto:contact@geophom.fr)

web : <http://www.geophom.fr>



**ATELIER DE L'ISTHME**

Pierre-Yves PASCO – paysagiste dplg

11 allée Bernadotte - 92330 SCEAUX

Tel: 09 54 99 98 54 - email : [atelier.isthme@gmail.com](mailto:atelier.isthme@gmail.com)



# SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	5
INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE.....	6
MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE.....	6
LE CONTEXTE ÉLARGI DU PROJET DE SAINT-BON .....	7
CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE.....	7
LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ÉOLIENS.....	9
<b>1 ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉ .....</b>	<b>13</b>
1.1 L'ORGANISATION DES PAYSAGES.....	14
1.1.1 LES RELIEFS.....	14
1.1.2 L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DES SOLS .....	16
1.1.3 L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT.....	17
1.2 LES UNITES DE PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE : CARACTÉRISTIQUES ET VALEURS.....	18
1.2.1 LA BRIE CHAMPENOISE.....	20
1.2.2 LES VALLÉES DES MORINS .....	26
1.2.3 LA BRIE LAITIÈRE.....	30
1.2.4 LA CÔTE DU SÉZANNAIS.....	32
1.2.5 LE VAL DE SEINE .....	34
1.2.6 CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS.....	36
1.3 LES ENJEUX PATRIMONIAUX .....	37
1.3.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES.....	37
1.3.2 LES SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930.....	40
1.3.3 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES.....	41
1.3.4 LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX.....	43
1.3.5 LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO .....	44
1.3.5 CARTE DES SITES ET PAYSAGES PROTÉGÉS .....	50
1.3.6 CARTE DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉS.....	51
1.4 LES ENJEUX LIÉS AU CADRE DE VIE ET AUX PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS.....	52
1.4.1 LES SECTEURS HABITÉS PROCHES DE LA ZIP.....	53
1.4.2 LES ROUTES FRÉQUENTÉES .....	54
1.4.3 LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE.....	54
1.4.4 LES SITES ET PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS.....	55
1.5 LE CONTEXTE EOLIEN DU PROJET .....	57
1.6 CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET LIÉS AU CADRE DE VIE .....	59

**SUITE DU SOMMAIRE AU VERSO**

<b>2.</b>	<b>PERCEPTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS</b>	<b>61</b>
2.1	PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)	62
2.2	PAYSAGES À ENJEU ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	66
2.3	ENJEUX PATRIMONIAUX ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	76
2.3.1	PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	77
2.3.2	SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930 ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	85
2.3.3	SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	88
2.3.4	MONUMENTS HISTORIQUES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	90
2.3.5	FUTUR PNR DE LA BRIE ET DES DEUX MORINS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	107
2.4	SITES RÉSIDENTIELS, RECONNUS OU FRÉQUENTÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	109
2.4.1	SECTEURS HABITÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	109
2.4.2	ROUTES FRÉQUENTÉES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	120
2.4.3	ITINÉRAIRES À CARACTÈRE TOURISTIQUE, CHEMINS DE RANDONNÉE ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	128
2.4.4	SITES SOCIALEMENT RECONNUS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	131
2.5	PERCEPTIONS CUMULÉES DE LA ZIP AVEC LES AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS	134
2.6	SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS	136
2.7	PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT POUR LE PROJET	140
<b>3.</b>	<b>PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET</b>	<b>141</b>
3.1	COMPARAISON DES 3 VARIANTES D'IMPLANTATION	142
3.2	COMPARAISON DE DIFFÉRENTS GABARITS D'ÉOLIENNES POUR LA VARIANTE RETENUE	162
3.3	PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION RETENU	168
<b>4.</b>	<b>EVALUATION DES IMPACTS VISUELS DU PROJET ET DES IMPACTS CUMULÉS</b>	<b>171</b>
4.1	LA ZONE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE (ZVT) DU PROJET	172
4.2	ÉVALUATION DES RISQUES D'EFFET D'ENCERCLEMENT POUR LES SECTEURS HABITÉS	179
4.3	LOCALISATION ET JUSTIFICATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOMONTAGES	184
4.4	MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION ET D'ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	189
4.5	PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES - ÉVALUATION DES IMPACTS VISUELS DU PROJET ET DES IMPACTS CUMULÉS	195
4.6	LES IMPACTS VISUELS DU PROJET ÉOLIEN ET LES IMPACTS CUMULÉS : SYNTHÈSE	352
	RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE ERC MISE EN ŒUVRE AU COURS DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET	363
<b>5.</b>	<b>MESURES PAYSAGÈRES EN PHASE CONSTRUCTION - EXPLOITATION</b>	<b>364</b>
	CONCLUSION	366
	BIBLIOGRAPHIE	367

## GLOSSAIRE

**Éolienne** : système complet permettant de convertir l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Les éoliennes les plus courantes sont à axe horizontal. Elles sont composées d'un mât, d'un rotor (composé de deux ou trois pales) et d'une nacelle. Pour désigner un ensemble d'éoliennes, on emploie habituellement le terme de « parc éolien ».

**Aire d'étude** : zone géographique potentiellement soumise aux effets visuels du projet éolien.

**Covisibilité** : situation où, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs éléments sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis. Cela vaut pour deux parcs éoliens entre eux, mais également pour un parc éolien et une autre composante du paysage, comme un village, un édifice, un relief particulier ou tout autre élément du paysage auquel on accorde de l'importance. La covisibilité est dite « directe » lorsque les éléments sont juxtaposés dans la vue, et « indirecte » lorsque qu'ils sont séparés par un intervalle.

**Hauteur relative (ou hauteur apparente)** : hauteur observée d'un élément composant un paysage (relief, arbre, édifice, éolienne, pylône...). Cette hauteur dépend de la taille réelle de cet élément, et de la distance à laquelle on l'observe. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa hauteur relative est faible.

**Effet d'écrasement** : situation où la hauteur relative d'une éolienne (ou d'un groupe d'éoliennes) est très supérieure à celle d'autres éléments de paysage auxquels elle est confrontée dans une vue, donnant la sensation que la hauteur relative de ces éléments est rapetissée, comme écrasée.

**Effet de surplomb** : situation où la hauteur relative d'une éolienne (ou d'un groupe d'éoliennes) est supérieure à celle d'une composante paysagère (coteau, édifice, village...) que l'éolienne domine, donnant la sensation qu'elle devient l'élément prépondérant, au détriment de la perception des éléments surplombés.

**Effet d'encerclement** : situation où des éoliennes occupent la majorité des horizons autour d'un point de d'observation ou d'un secteur habité, ne laissant que peu (ou pas) d'horizons où aucune éolienne n'est visible.

**Effet de saturation visuelle** : situation où les éoliennes sont nombreuses et occupent une proportion significative des horizons, donnant la sensation que leur nombre est excessif et qu'elles s'imposent à l'excès dans le paysage observé.

**Effet visuel** : conséquence de la création d'un parc éolien au sein d'un paysage, indépendamment des enjeux dont ce paysage peut être porteur.

**Enjeu** : valeur intrinsèque d'un paysage ou de l'une de ses composantes, dont l'appréciation est indépendante du projet éolien. Le niveau d'enjeu est la transposition de l'enjeu sur une échelle de notation (fort, moyen, faible...). Ce niveau est évalué en fonction des qualités formelles de l'élément considéré, des éventuelles protections réglementaires qui le concernent, de sa notoriété et de son niveau de fréquentation, et de son importance dans le vécu des habitants du territoire, et des touristes qui le visitent (secteurs habités, itinéraires de déplacement les plus utilisés...).

**Espace de respiration** : partie de l'horizon qui n'est pas occupée par des éoliennes. Cette notion est utilisée dans le cadre des analyses portant sur les effets d'encerclement ou de saturation visuelle.

**Impact visuel** : conséquence de la présence d'un projet sur le paysage et ses composantes, pondérée en fonction des enjeux dont ils sont porteurs (alors que l'effet visuel ne l'est pas) et transposé sur une échelle de notation (fort, moyen, faible...). La notion d'impact visuel permet de hiérarchiser les effets visuels du projet, en fonction des enjeux du secteur considéré.

**Impacts cumulés** : combinaison des impacts visuels du projet avec ceux des autres parcs éoliens visibles depuis un secteur donné.

**Paysage** : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

**Perception cumulée** : situation où, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs parcs éoliens sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis. Il s'agit d'un cas particulier parmi les situations de covisibilité.

**Photomontage** : simulation visuelle permettant de modéliser l'insertion d'un ou plusieurs projets dans un paysage.

**Prégnance visuelle** : capacité plus ou moins grande qu'ont les éoliennes à s'imposer visuellement. Elle varie en fonction de la taille réelle des éoliennes, et de la distance à laquelle on les observe. Le niveau de prégnance visuelle est la transposition de la prégnance sur une échelle de notation (significative, limitée...).

**Reconnaissance sociale** : cette notion fait référence à la notoriété, la renommée d'un ensemble paysager, d'un site, d'une ville ou d'un village, d'un édifice, etc., auprès des habitants du territoire et des touristes qui le visitent.

**Sensibilité** : risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet éolien. Le niveau de sensibilité est la transposition de la sensibilité sur une échelle de notation.

**Valeur paysagère** : qualités d'un paysage (ou d'une de ses composantes), transposées sur une échelle de notation (forte, modérée, faible...).

**Zone de visibilité théorique (ou ZVT)** : parties d'un territoire depuis lesquels un parc éolien est théoriquement visible, d'après les calculs réalisés par un logiciel SIG (système d'information géographique).

# INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

## MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

### *Les travaux préparatoires*

L'élaboration de la notice paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse ultérieure des paysages et des éléments de patrimoine des territoires situés aux alentours du projet éolien. Ces travaux comprennent notamment :

- la définition des différentes aires d'étude ;
- la collecte d'éléments bibliographiques, dont les principaux sont listés à la fin du présent document ;
- une analyse de terrain approfondie (prises de photographies et de notes) ;

Partant de cette première base de connaissance, le travail se déroule en trois temps : analyse de l'état initial, préconisations pour l'aménagement du parc éolien, puis évaluation des impacts du projet éolien et propositions de mesures d'accompagnement.

### *Les paysages et le patrimoine : analyse de l'état initial*

En premier lieu, l'état initial vise à comprendre les caractéristiques paysagères du territoire, c'est à dire la façon dont ses paysages sont organisés et structurés, que ce soit par les reliefs, les trames agricoles, bocagères et forestières, les ensembles bâtis, les itinéraires parcourant le territoire, etc. Il s'agit également de décrypter les valeurs paysagères et patrimoniales en place, et de caractériser la façon dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique. Ce travail permet de mettre progressivement en évidence et de hiérarchiser les différents sites et secteurs à enjeu au sein de l'aire d'étude :

- les éléments de patrimoine culturel : monuments historiques, sites protégés au titre de la loi de 1930, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.
- les sites, structures et éléments de paysages à enjeu, du fait de leur valeur paysagère propre, des conditions dans lesquelles ils sont perçus, de leur niveau de fréquentation et de reconnaissance sociale, de leur place dans le cadre de vie quotidien, etc.

Dans l'étude, le niveau d'enjeu est hiérarchisé sur 7 niveaux : fort, moyen-fort, moyen, moyen-faible, faible, négligeable ou nul. Il est évalué en tenant compte de la valeur paysagère du secteur envisagé, de son niveau de fréquentation (pour les routes et les sites à caractère touristique), et des éventuelles protections réglementaires qui le concernent.

Dans un second temps, l'analyse s'intéresse aux conditions de perception du périmètre où les éoliennes seront positionnées (la Zone d'implantation potentielle). Ces conditions de perception sont envisagées :

- depuis l'ensemble de l'aire d'étude ;
- depuis les secteurs et sites à enjeu, afin d'évaluer leur niveau de sensibilité au projet (le niveau de sensibilité est également évalué sur 8 niveaux : voir la méthodologie d'évaluation présentée dans l'introduction du chapitre 2) ;
- depuis les secteurs où le projet éolien pourrait être perçu de façon cumulée avec d'autres parcs éoliens (en exploitation ou en projet), ou avec des projets structurants d'autre nature.

### *Les préconisations pour l'aménagement du parc éolien*

Afin de prendre en compte les sensibilités paysagères et patrimoniales, et d'inscrire harmonieusement le projet dans les structures paysagères en place, un ensemble de règles de reculs et d'exclusion sont préconisées, et des principes d'ordonnement des éoliennes sont proposés. Ce travail relève d'une démarche ERC (éviter, réduire et compenser).

Par une démarche itérative associant le paysagiste, le porteur de projet et les autres acteurs impliqués dans le développement du projet, ces règles participent à définir progressivement une implantation tenant compte des sensibilités, et des potentialités qui se présentent, notamment liées aux principaux éléments structurants des paysages existants.

Le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes, qui seront alors comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux.

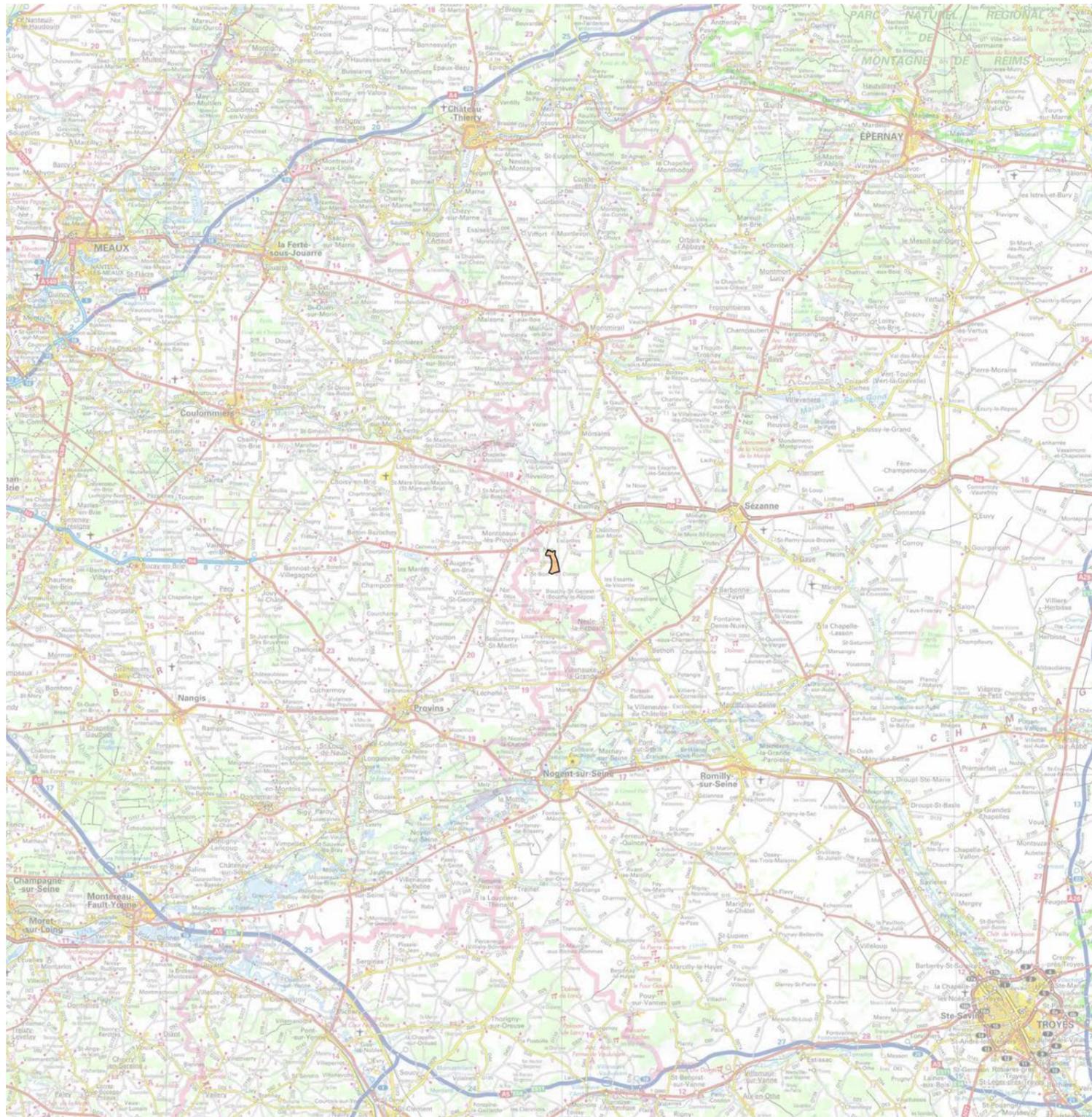
### *L'évaluation des impacts du projet éolien*

Les impacts visuels du projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués au final sur une série de photomontages qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception sur le terrain (voir également la méthodologie d'évaluation des impacts visuel dans les photomontages, présentée dans le § 4.4).

Les points de vue des photomontages sont sélectionnés selon les critères suivants :

- évaluation des impacts depuis les points de vue porteurs de sensibilités paysagères ou liées au patrimoine, prioritairement là où le niveau de sensibilité est le plus élevé ;
- répartition des points de vue dans l'espace de l'aire d'étude éloignée, afin qu'ils soient situés à des distances et qu'ils offrent des angles de perception très variables vis-à-vis du projet éolien ;
- diversité des conditions de perception : points de vue montrant des contextes paysagers variés, notamment en ce qui concerne les plans visuels et les horizons (nature et échelle relative des plans visuels, profondeur des vues, etc.) ;
- prise en compte des perceptions cumulées avec d'autres parcs éoliens existants ou en projet ;
- pertinence des points de vue choisis au regard des conditions réelles d'observation et de découverte du territoire (fréquentation par les riverains ou le public...)

Une carte de la Zone d'influence visuelle du projet est également présentée et commentée, en complément des photomontages.



**Situation du projet**  
(fond de plan : IGN)

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- limite départementale
- limite régionale



## LE CONTEXTE ÉLARGI DU PROJET DE SAINT-BON

Le projet éolien de Saint-Bon est localisé dans la partie occidentale du département de la Marne, à proximité des limites de la Seine-et-Marne :

- au nord-est de Provins, à environ 19 kilomètres du centre-ville ;
- au nord de Nogent-sur-Seine, à environ 20 kilomètres du centre-ville ;
- à l'ouest de Sézanne, à environ 17 kilomètres du centre-ville.

## CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Le cadrage territorial préalable de l'étude paysagère prend appui sur les recommandations émises par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, dans le « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » (décembre 2016). Il s'agit de définir préalablement les différentes aires sur lesquelles portent les analyses. Elles sont représentées sur la carte en page suivante :

- **La Zone d'implantation potentielle (ZIP)** au sein de laquelle seront positionnées les éoliennes du projet éolien de Saint-Bon. Elle s'étend sur une surface d'environ 1,4 km<sup>2</sup>.
- **L'aire d'étude immédiate (AEI)**, dont la limite situe à 2,5 km de la ZIP. Elle s'étend sur une surface d'environ 36 km<sup>2</sup>.
- **L'aire d'étude rapprochée (AER)**, qui recouvre des secteurs modérément éloignés de la ZIP. Son contour s'établit à une distance variant de 4 à 9 km (environ) de la ZIP. Sa surface est égale à 189 km<sup>2</sup>.
- **L'aire d'étude éloignée (AEE)**, dont on considère qu'elle représente l'aire maximale des impacts potentiels du projet. Elle s'étend sur une surface de 1 313 km<sup>2</sup>. Son périmètre s'établit à une distance de la ZIP qui varie de 12,5 à 24 km. Ce périmètre a été déterminé sur la base d'une carte de l'aire de perception théorique de la ZIP (présentée plus loin, page 63), en prenant pour hypothèse que les éoliennes du projet auront une hauteur inférieure ou égale à 180 m. Observée à 20 km, une éolienne haute de 180 m visible sur la totalité de sa hauteur occupe un angle vertical d'environ 0,5° dans le champ visuel : sa prégnance visuelle est à cette distance très limitée, et ne peut engendrer d'effets visuels problématiques. Par conséquent, le contour de l'aire d'étude éloignée s'établit le plus souvent à 20 km de la ZIP.

Cette distance est localement supérieure à 20 km :

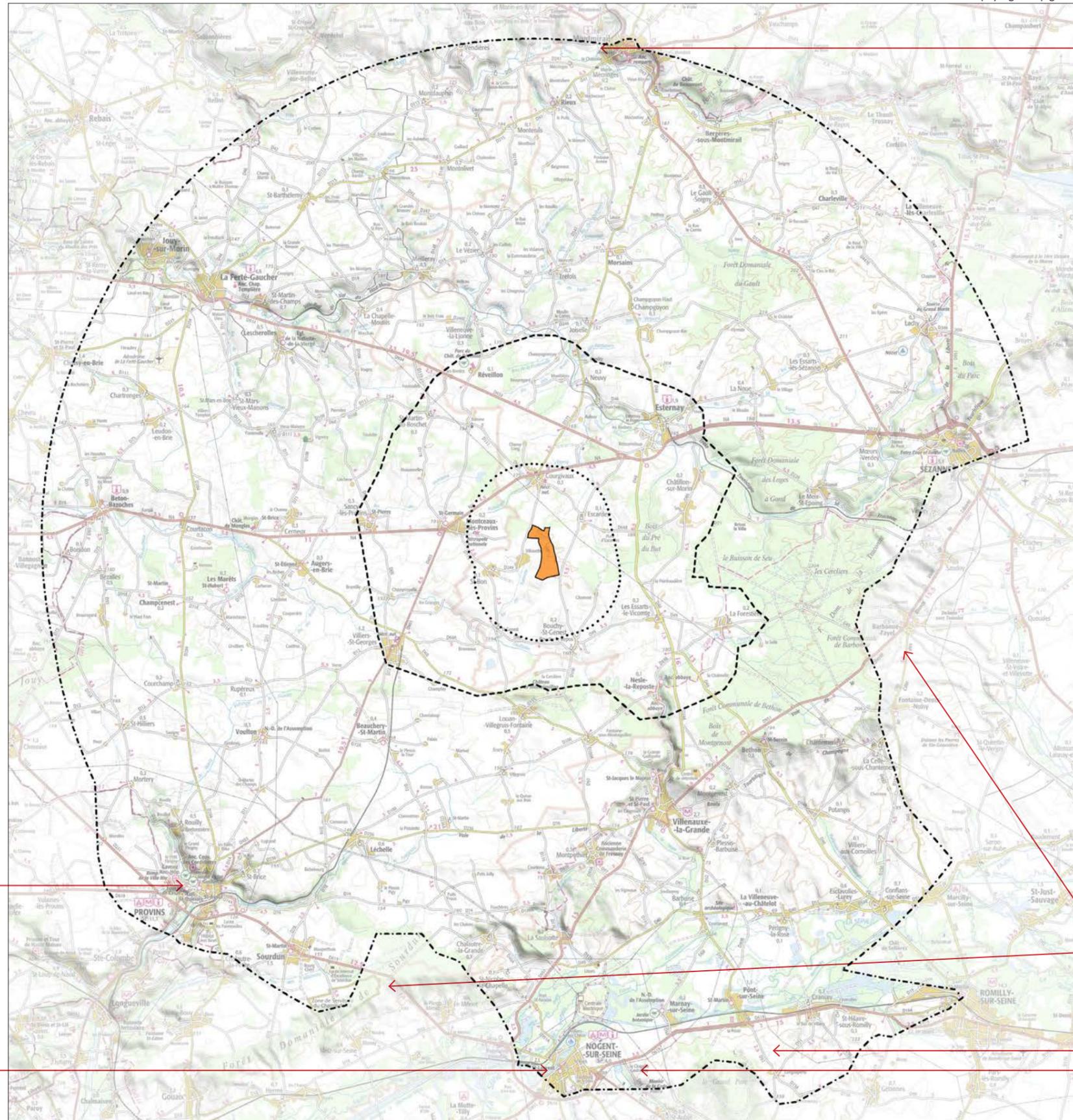
- dans trois secteurs patrimoniaux : Provins (ville inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO), Nogent-sur-Seine (site patrimonial remarquable) et Montmirail (ville incluant 2 sites classés) ;
- Au sud-est, un secteur de coteaux depuis lequel les vignes des alentours de Villenauxe-la-Grande, situées dans l'AOC Champagne, sont potentiellement visibles en avant de la ZIP.

Cette distance est plus faible là où la carte de l'aire de perception théorique montre que la ZIP n'est pas visible jusqu'à 20 km :

- au sud de Sézanne ;
- à l'ouest de Nogent-sur-Seine.

**Nota : dans la suite du présent rapport, « l'aire d'étude » (sans autre précision) fait référence à l'ensemble des aires d'analyse, c'est-à-dire à la somme des aires immédiate, rapprochée et éloignée.**

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Montmirail (ville incluant 2 sites classés - voir la carte page 51) : aire d'étude éloignée étendue à plus de 20 km

Provins (ville inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO - voir la carte page 51) : aire d'étude éloignée étendue à plus de 20 km

Secteurs sans perception possible du projet (voir la carte page 63) : aire d'étude éloignée réduite à moins de 20 km

Nogent-sur-Seine (site patrimonial remarquable - voir la carte page 51) : aire d'étude éloignée étendue à plus de 20 km

secteur depuis lequel les vignes des alentours de Villeneuve-la-Grande, situées dans l'AOC Champagne, sont potentiellement visibles en avant de la ZIP (voir la carte page 63) : aire d'étude éloignée étendue à plus de 20 km

**Carte des aires d'analyse de l'étude paysagère et patrimoniale**  
(fond de plan : IGN)



# LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ÉOLIENS

## Le Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne

Le projet éolien de Saint-Bon se situe dans le département de la Marne, dans la partie occidentale de l'ancienne Région Champagne-Ardenne (partie de la nouvelle Région Grand Est). Le Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne (SRE) a été arrêté par le préfet de Région le 29 juin 2012.

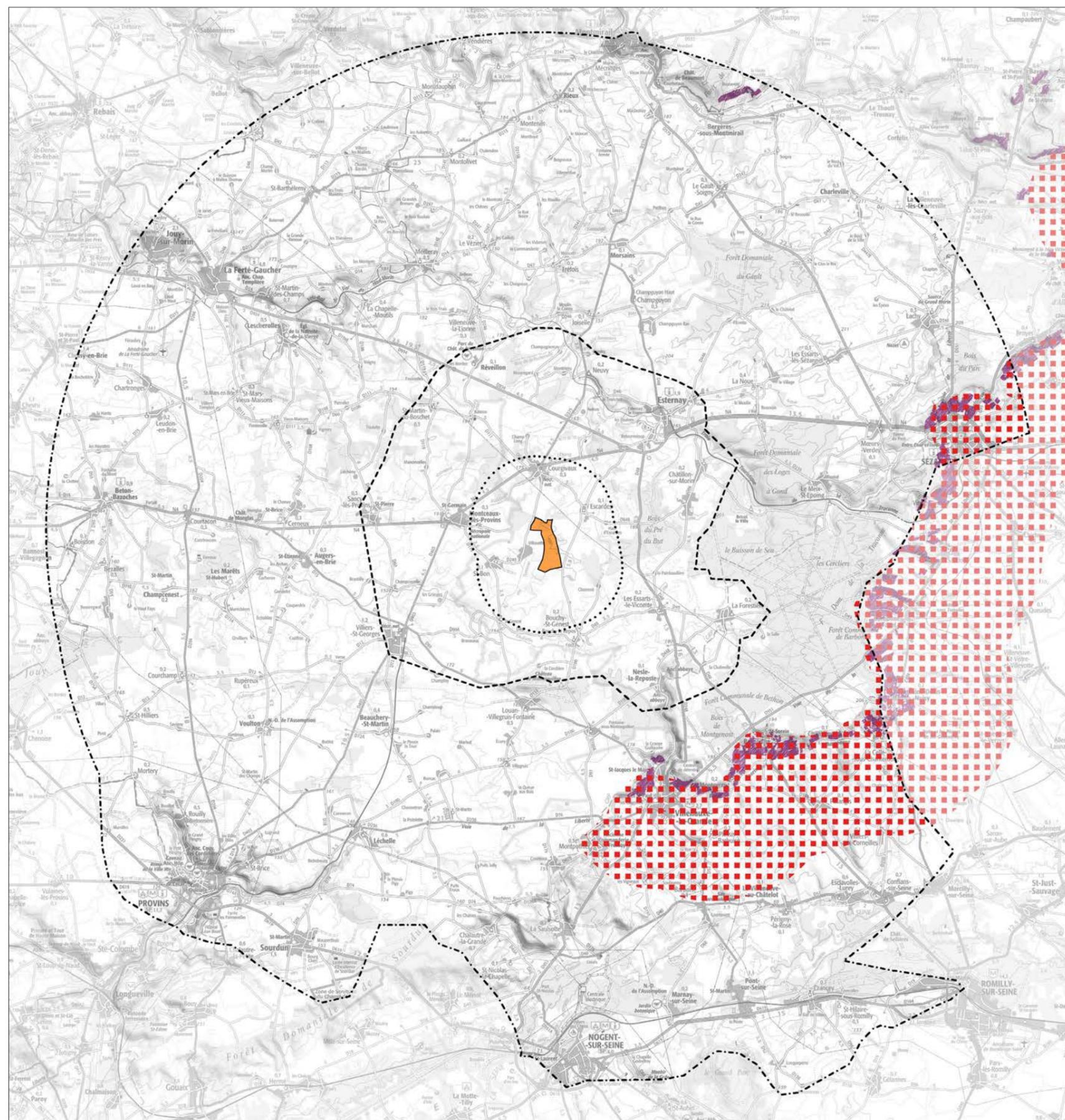
Le SRE précise : « *Le paysage du vignoble champenois et de la vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et de notoriété mondiale qui justifie une protection vis-à-vis du développement éolien* ». Avec le Sud-Aubois, « *Ces paysages emblématiques qui construisent l'identité régionale sont jugés incompatibles avec le développement de l'éolien* ».

Le SRE inclut une « *carte de synthèse des contraintes stratégiques* », sur laquelle les secteurs viticoles sont représentés, sous l'intitulé « *relief remarquable* ». Ce périmètre à enjeu reprend en grande partie les préconisations de la première Charte « Éoliennes et Paysages du Champagne » (2008), commanditée par l'association « *Paysages du Champagne* » dans le cadre de la candidature pour l'inscription du vignoble champenois sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour mémoire, le SRE a été élaboré à l'époque où était envisagée une inscription de l'ensemble des vignobles de Champagne sur la liste du patrimoine mondial. Le périmètre candidat à l'inscription fut par la suite limité aux « *Coteaux historiques* » (secteur d'Épernay), à la colline Saint-Nicaise (Reims) et à l'Avenue de Champagne (Épernay), aboutissant en 2015 à la décision de l'UNESCO d'inscrire les « *Coteaux, Maisons et Caves de Champagne* » sur la liste du patrimoine mondial.

La carte ci-centre permet de localiser la ZIP du projet éolien de Saint-Bon et les paysages à enjeu recensés dans le SRE de Champagne-Ardenne.

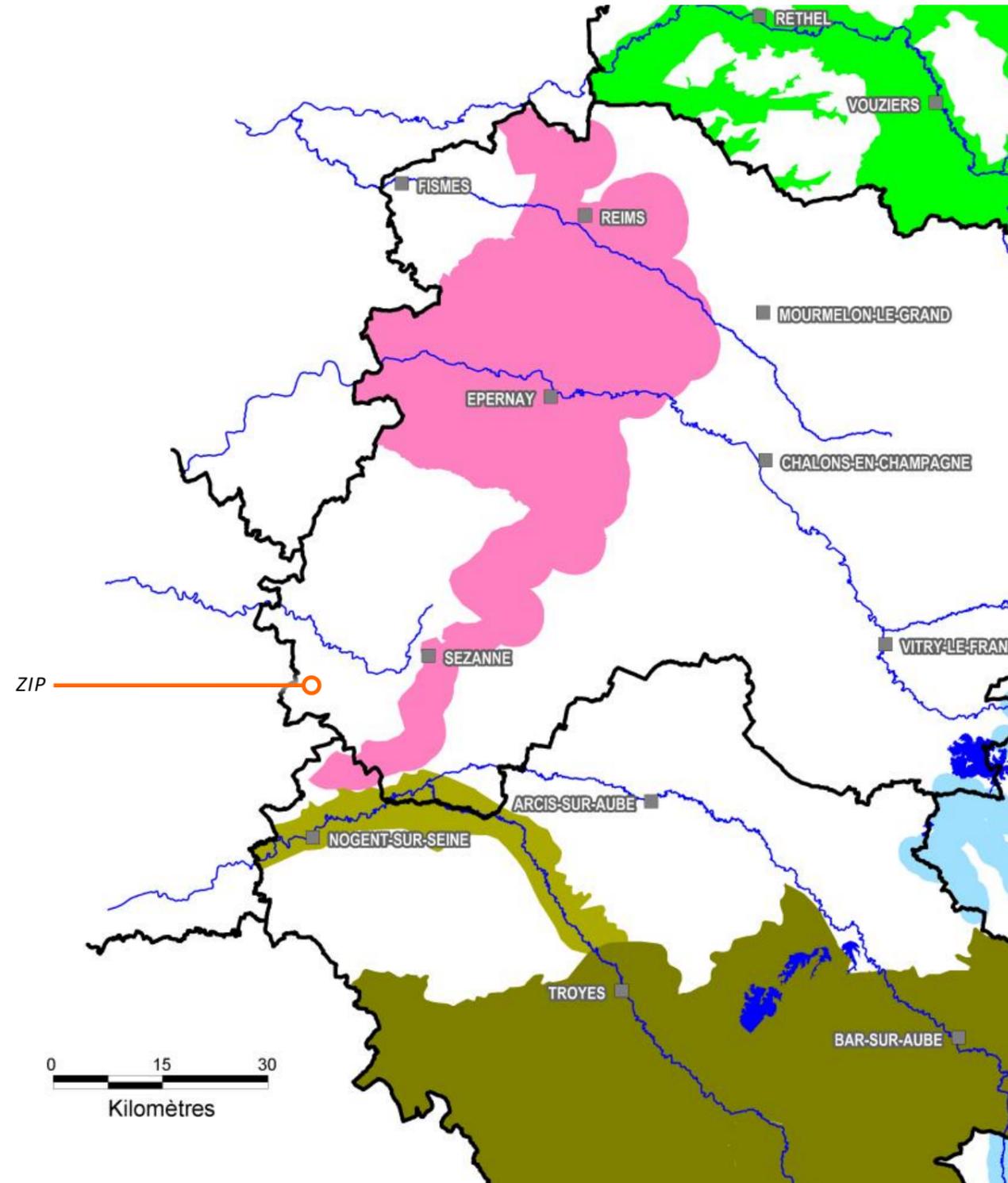
-  Vignes
-  Relief remarquable (source : SRE)
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



**Les enjeux paysagers stratégiques du Schéma régional éolien (source SRE)**  
(fond de plan : IGN)



Carte extraite du Schéma Régional Éolien de la région Champagne-Ardenne  
(recadrée sur la partie de la Région la plus proche du projet)



- LEGENDE**
- Plan de paysage éolien des Ardennes : entité très sensible
  - Paysage aubois très sensible à l'éolien
  - Paysage aubois sensible à l'éolien
  - Schéma directeur éolien de Chaumont : entité très sensible
  - Référentiel éolien de Langres : entité très sensible
  - Frange sensible des rivières de Haute-Marne
  - Relief remarquable

## Le Schéma régional éolien d'Île-de-France

La Zone d'implantation potentielle du projet éolien de Saint-Bon est très proche des limites du département de Seine-et-Marne (environ 700 m au plus proche). Le Schéma Régional Éolien de la Région Ile-de-France (SRE) a été approuvé par le préfet le 28 septembre 2012. Bien qu'également annulé par la suite, ce schéma reste un document important pour resituer, à l'échelle inter-régionale, les enjeux de l'aire d'étude.

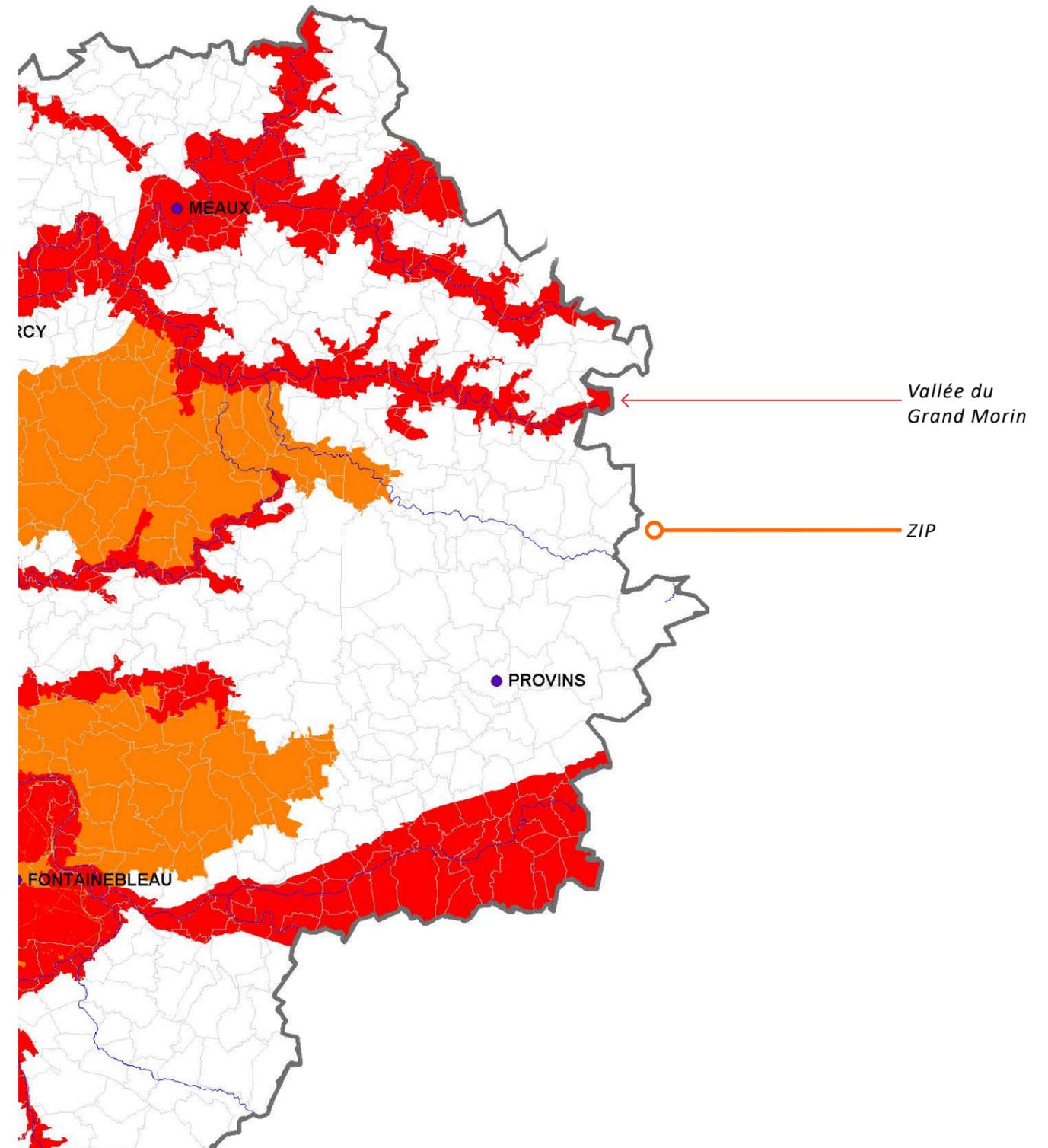
Sont annexées au SRE des cartes de synthèse sur le thème des sensibilités paysagères et architecturales.

Concernant les paysages, la carte « synthèse de la sensibilité des paysages » (ci-contre) indique que le projet de Saint-Bon est situé au sud de la vallée du Grand Morin, à une dizaine de kilomètres de la partie francilienne de la vallée qui est la plus proche de la ZIP.

Carte extraite du Schéma Régional Éolien de la région Ile-de-France (recadrée sur la partie de la Seine-et-Marne la plus proche du projet)

ANNEXE 1- 1.4 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES

- ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES



### HIÉRARCHISATION DES ENJEUX PAYSAGERS :

Deux types d'enjeux ont été définis :

- • **Enjeux paysagers très forts** (zones rouges) : Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes.
- • **Enjeux paysagers forts** (zones oranges) où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve de la prise en compte de la sensibilité paysagère des ces zonages à l'appui d'études locales.

Les zones blanches correspondent à des secteurs hors de toutes zones inventoriées mais n'excluant pas des enjeux paysagers locaux. (à identifier lors de l'étude d'impact).

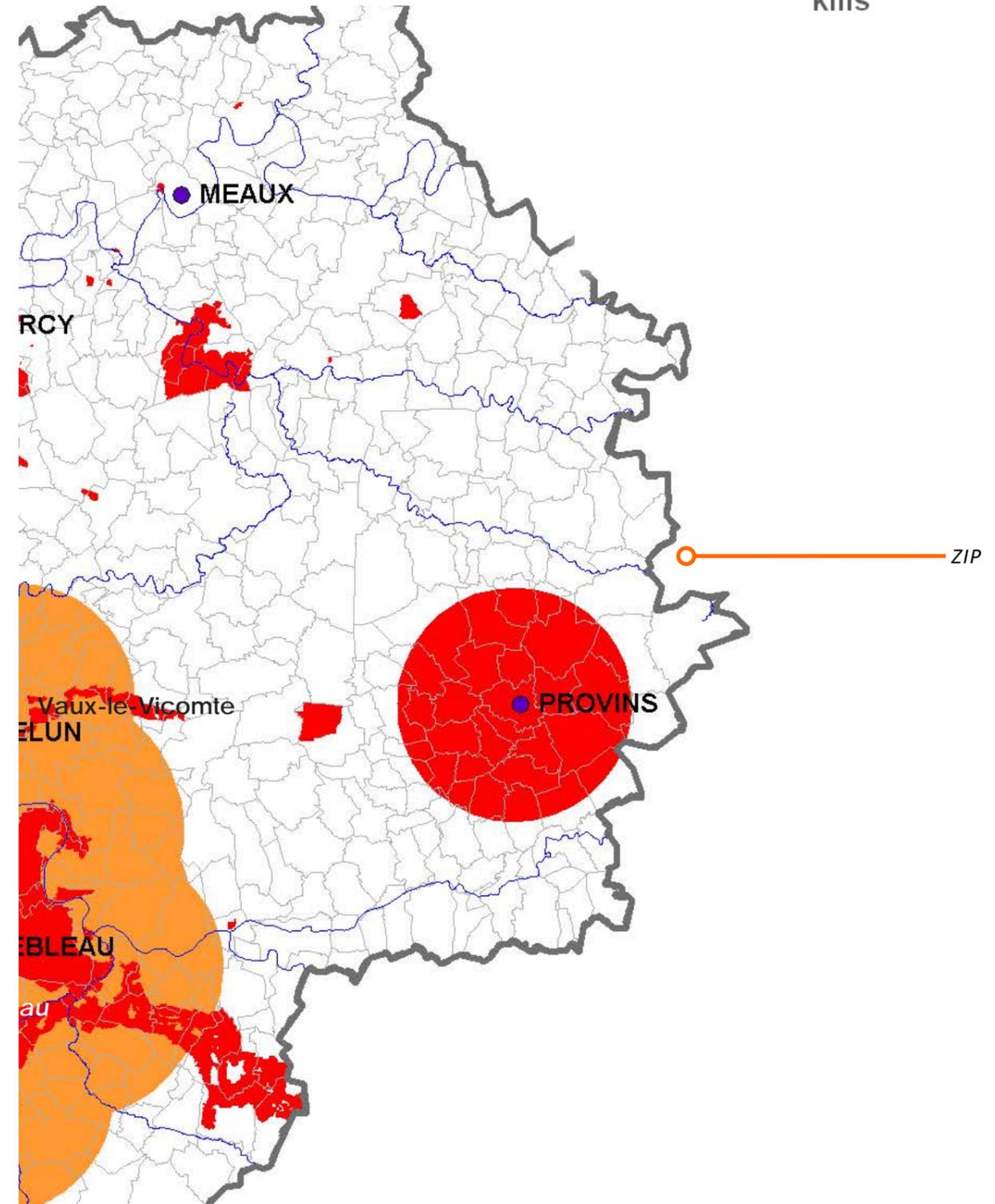
Type de zonage	Enjeux
Entité paysagère sensible au regard de la typologie des paysages (vallées et buttes notamment)	Rouge
Entité paysagère sensible au regard de la sensibilité socio-culturelle (Montois, forêts de Fontainebleau et de Rambouillet, plateau du Vexin)	Rouge
Structure paysagère à enjeux : versants et plateaux boisés (hors massifs forestiers)	Orange

Concernant le patrimoine culturel protégé, la carte « Synthèse des enjeux architecturaux et paysagers » (ci-contre) recense un site patrimonial à enjeu aux alentours du projet de Saint-Bon : la ville médiévale de Provins, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est située à environ 19 km au sud-ouest de la ZIP.

Carte extraite du Schéma Régional Éolien de la région Ile-de-France (recadrée sur la partie de la Seine-et-Marne la plus proche du projet)



Type de zonage	Enjeux
<b>Sites classés : (source DRIEE)</b> - Versailles, Château, parc et plaine de Versailles, - Vaux-le-Vicomte, Château et parc de Fontainebleau, - Vallée de l'Orvanne, Haute Vallée de l'Essonne, - Moyenne vallée de l'Essonne, Vallée de la Juine et ses abords, - Vallée de Chevreuse, Vallée de l'Aulne et ses abords, - Vallée du Rhodon, Vallée de la Mérentaise, Vallée de la Bièvre, - Domaine de Launay, Château de Courson, - Château et parc de Thoiry, domaine de Chantilly, - Falaises de la Roche-Guyon et forêt de Moisson; - Vallée de l'Epte; Buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais; - Giverny et Confluence Epte-Seine, vallée aux Moines, - Vallée de l'Ysieux et de la Thève, butte de Châtenay...	Rouge
<b>Sites inscrits : (source DRIEE)</b> - Plateau du Vexin, Buttes de la Brie, - Vallée de l'École, Vallée du Lunain, Haute Vallée de la Juine, - Vallée de la Juine, Vallée de la Renarde, bois de Guinette, - Vallées de la Chalouette et de la Louette, château d'Escil-mont, - Vallée de Chevreuse, Vallées de la Rabette, de l'Aulne, - la Celle et la Gloriette, Vallée de la Rémarde, - Vallée de la Bièvre et étangs de Saclay, Vallée de la Vau-couleurs, - Plaine de France, frange du massif des trois forêts, - Monts et buttes de la Goële.	Rouge
<b>Sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco :</b> - Zone défavorable à l'éolien dans la perspective de Versailles (château, parc) - cône d'interdiction de 20 km, - Zone défavorable à l'éolien de 10 km autour de la ville médiévale de Provins.  - Zone de vigilance de 20 km (hors perspective) : Versailles (château, parc), - Zone de vigilance de 10 km : Forêt de Fontainebleau (château, parc et forêt).	Rouge
<b>Ensemble historique remarquable de Méreville : château et parc à l'anglaise (XVIIIème) et colonne Trajane (XVIIIème). Zone de vigilance de 5 km.</b>	Orange



# 1 ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉ

# 1.1. L'ORGANISATION DES PAYSAGES

## 1.1.1 LES RELIEFS

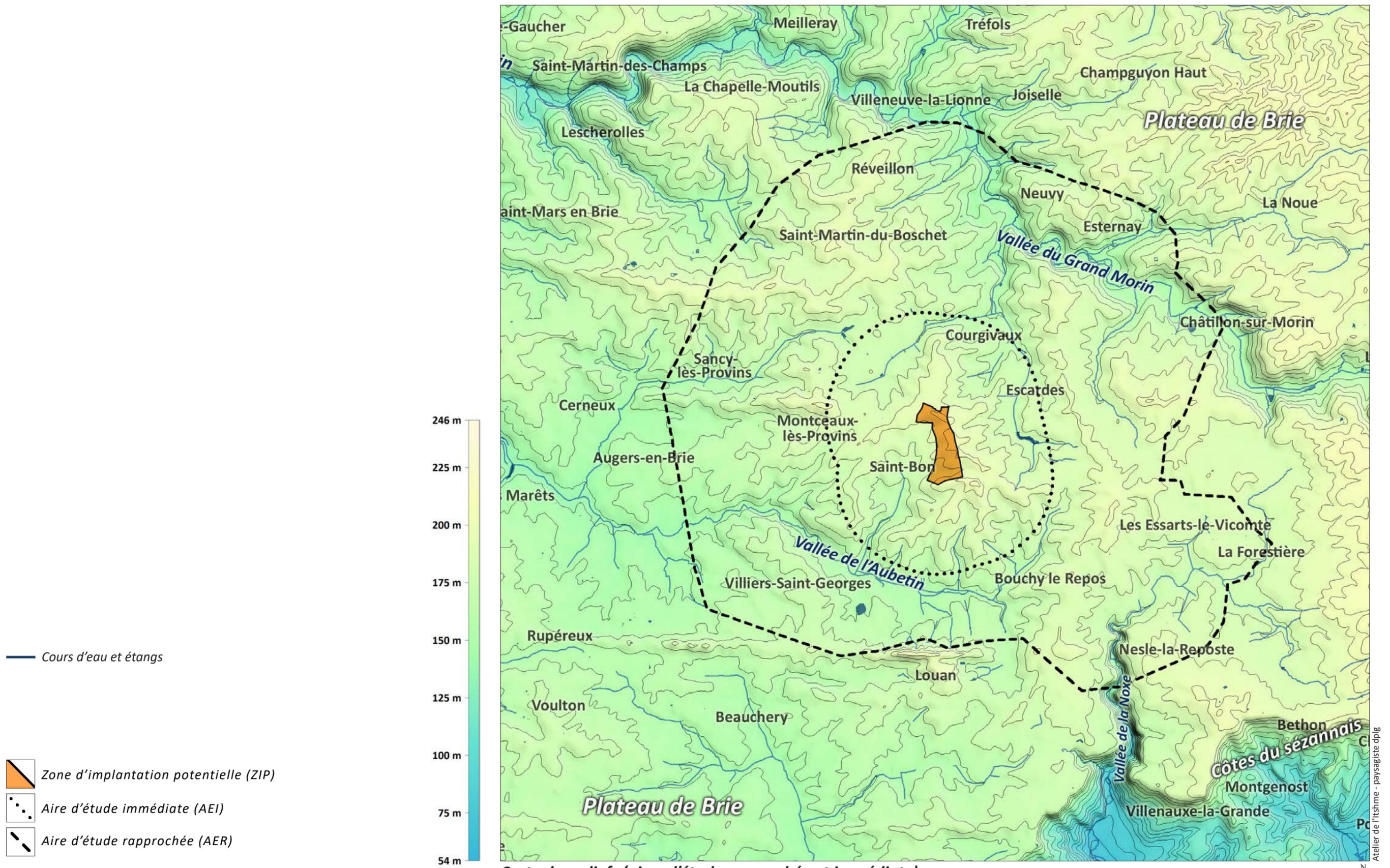
La plus grande partie de l'aire d'étude englobe le plateau de Brie, dont la surface est découpée par les vallées du Grand Morin, du Petit Morin, et de l'Aubetin. Ces vallées sont plus profondes à l'ouest et au nord. Des vallons et de petites vallées les accompagnent, notamment ceux des affluents du Grand Morin. A l'écart de ces vallées, le plateau de Brie présente une surface légèrement ondulée, plus particulièrement dans le quart nord-est de l'aire d'étude. Au sud de la vallée de l'Aubetin, le plateau s'aplanit, même si quelques rides de reliefs en animent par endroit la surface.

Au sud-est et à l'est, le plateau de Brie s'achève sur les hauteurs des côtes du Sézannais. A l'approche des côtes, quelques vallées entaillent très profondément le plateau : les vallées de la Voulzie et de son affluent le Durteint (vers Provins), et plus à l'est la vallée de la Noxe.

Avec leurs reliefs marqués, les côtes du Sézannais dominent à l'est la plaine champenoise (situées en dehors de l'aire d'étude) et au sud-est le val de Seine. La Seine parcourt ici la partie orientale de la Bassée, une vaste zone humide riche en étangs. Le val est délimité au nord par les côtes du Sézannais, aux longues pentes ondulées, et au sud par des coteaux plus modestes, situés aux limites de la Champagne sénonaise.



**Carte des reliefs**  
(données source : IGN BdAlti 75 - Bd Carthage)



## 1.1.2 L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DES SOLS

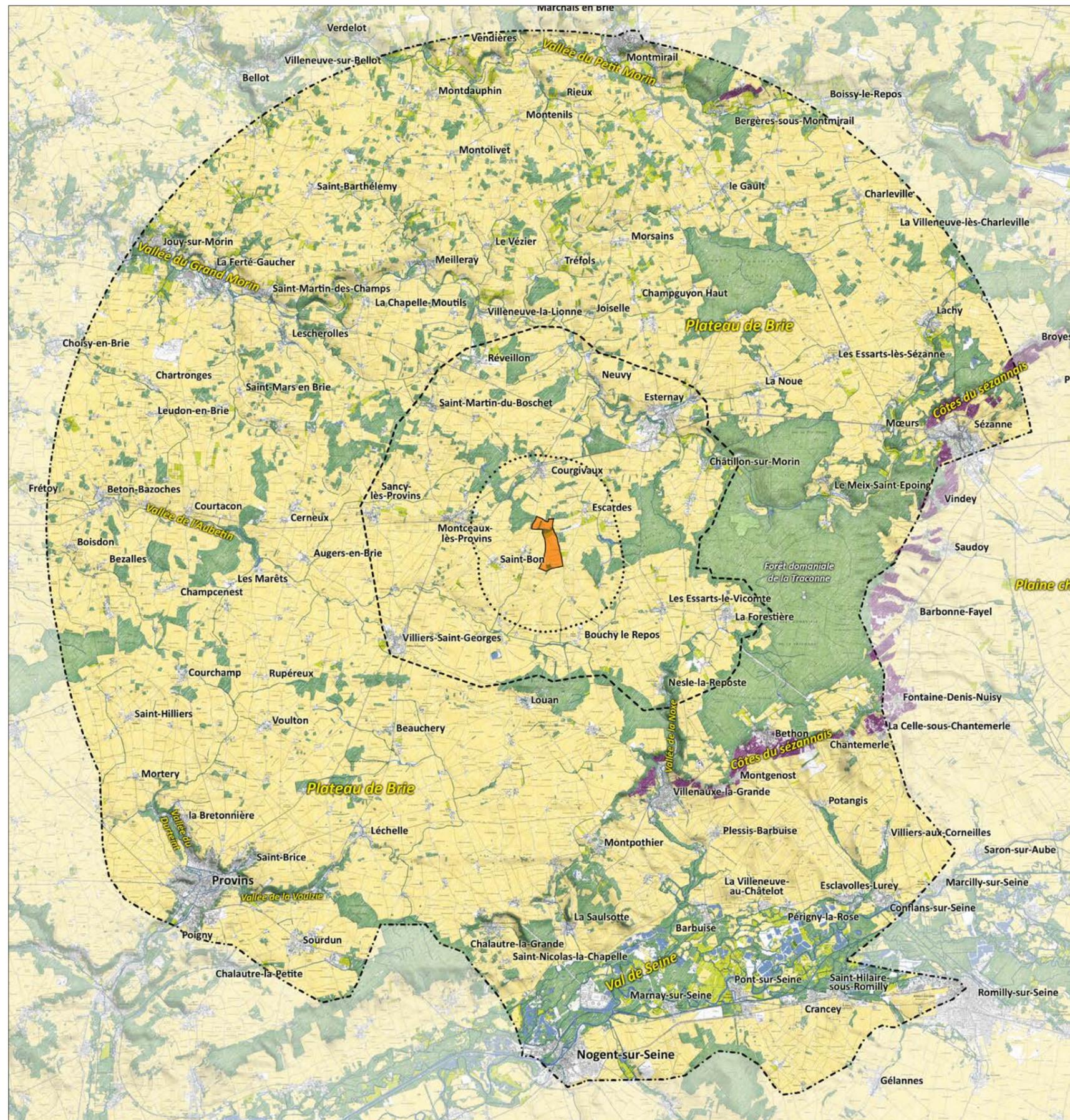
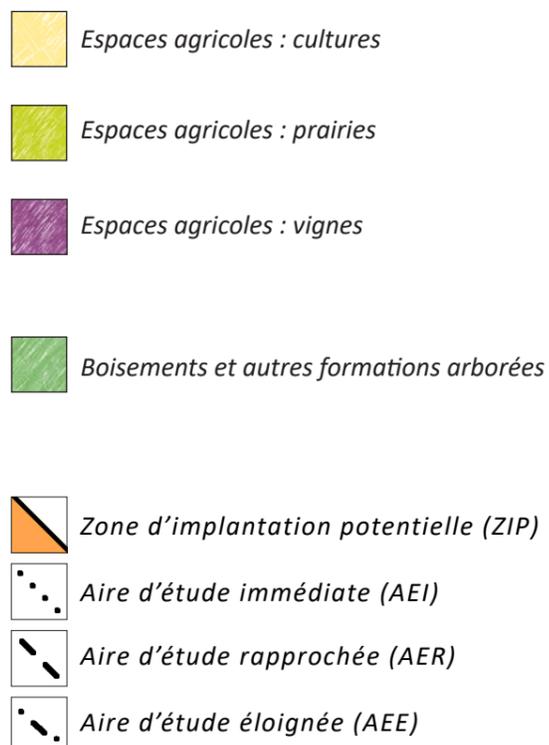
Le plateau de Brie est caractérisé par la forte présence de grandes cultures. Dans la moitié nord de l'aire d'étude, de nombreux bois ponctuent ces étendues cultivées, ce qui limite localement l'ouverture des paysages. Des prairies accompagnent par endroit les lisières de ces bois. En allant vers le sud et Provins, les bois se raréfient et les vues deviennent plus dégagées et profondes. Quelques grands massifs forestiers occupent également le plateau, notamment à l'est, où se situe la vaste forêt domaniale de la Traconne.

Dans les deux vallées principales du plateau de Brie (Grand et Petit Morin), les grandes cultures restent dominantes. Rares en fond de vallée, des boisements y occupent une partie des coteaux. A noter la présence ponctuelle de vignes sur les versants de vallée du Petit Morin, vers Bergères-sous-Montmirail.

Les côtes du Sézannais ont un aspect étagé, avec des parties basses cultivées et des hauteurs boisées. De Villenauxe-la-Grande à Sézanne, les vignes de l'AOC Champagne viennent s'y intercaler entre cultures et bois, sur les parties hautes des versants.

Le val de Seine se caractérise par un fond de vallée très fermé et boisé, où les étangs et quelques clairières d'herbages ou de cultures viennent ça et là ouvrir les paysages. De part et d'autre du fond du val, les versants sont principalement cultivés et ouverts.

### Occupation agricole et forestière des sols



Carte de l'occupation agricole et forestière des sols

(données source : IGN Scan25 / Registre Parcellaire Graphique 2012)

### 1.1.3 L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT

Les villes et les plus grands villages de l'aire d'étude sont implantés :

- dans les vallées : la Ferté-Gaucher et Esternay (vallée du Grand Morin) ; Montmirail (vallée du Petit Morin) ; Provins (vallée de la Voulzie) ; Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine (val de Seine) ;
- sur les côtes du Sézannais : Sézanne et Villenaux-la-Grande.

Sur le plateau de Brie, les villages et les grands hameaux privilégient en général des implantations proches des cours d'eau, légèrement encaissées dans les petits vallonnements qui parcourent le plateau. De nombreuses fermes isolées sont également présentes.

Sur les côtes du Sézannais, les villages occupent préférentiellement les vallons qui y creusent les versants.

Dans le val de Seine, villes et villages s'égrènent aux limites nord et sud du lit majeur du fleuve.

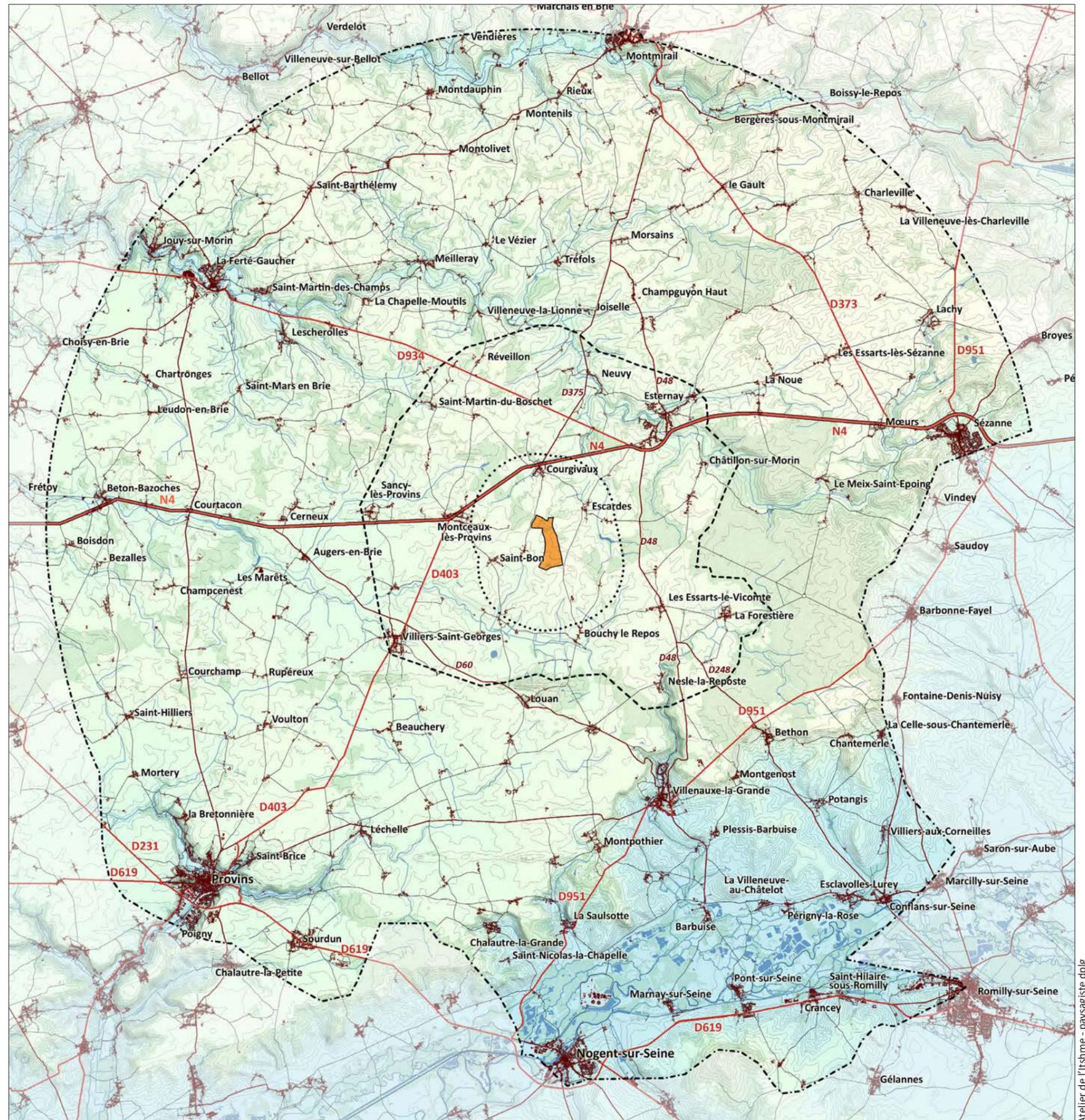
La N4, qui traverse l'aire d'étude d'est en ouest, y est l'axe routier le plus fréquenté. Le réseau routier comprend plusieurs autres routes principales : D934, D373, D951, D403, D231 et D619.

#### Urbanisation et réseaux de déplacement

-  N4
-  Autre itinéraire routier principal
-  Itinéraire routier secondaire
-  Autre itinéraire routier

 Urbanisation

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte de l'urbanisation et des réseaux de déplacement

(données source : IGN - OpenStreetMap)

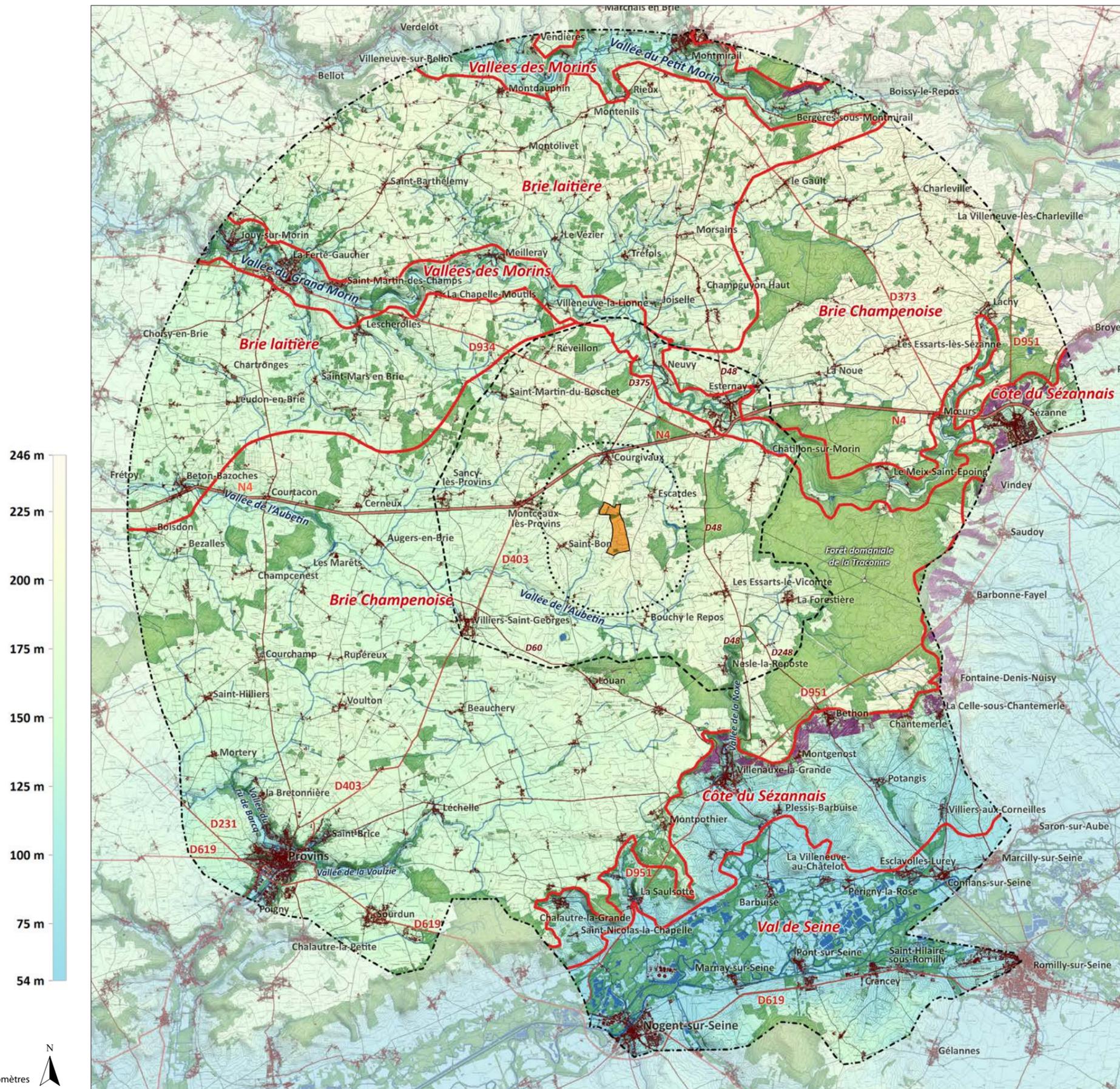
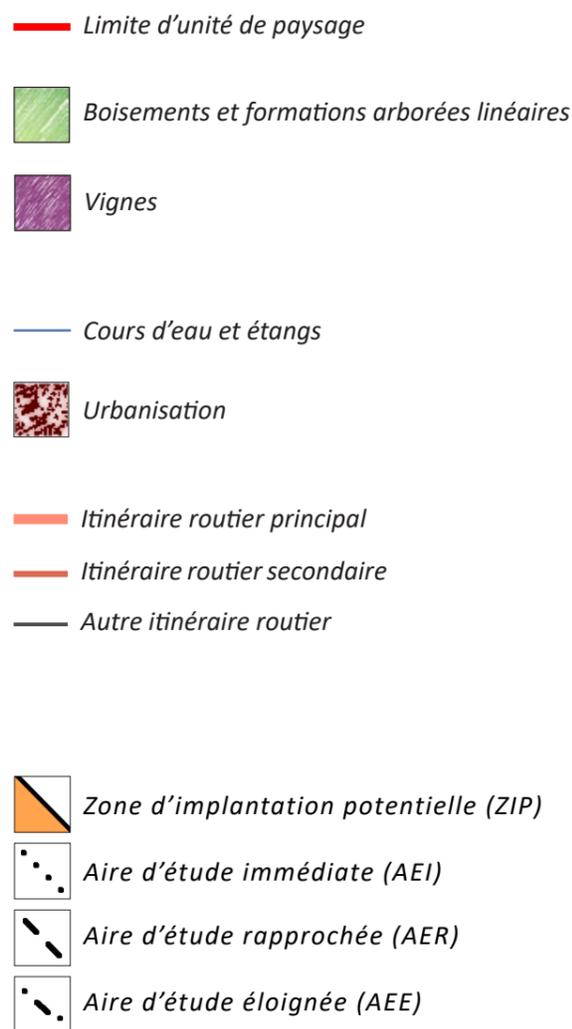


## 1.2 LES UNITES DE PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE : CARACTÉRISTIQUES ET VALEURS

On dénombre 5 unités de paysage au sein de l'aire d'étude :

1. la Brie champenoise
2. la Brie laitière
3. les vallées des Morins
4. la côte du Sézannais
5. le val de Seine

Cartographié ci-contre, leur découpage est fondé sur celui de l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne (DREAL Champagne-Ardenne – 2002) et de la région Île-de-France (IAURIF : Unités paysagères de la région d'Île-de-France – 2010). Ce découpage a été affiné sur la base des analyses menées sur le terrain.



**Carte des unités de paysage**

données fond de carte : IGN - OpenStreetMap / unités de paysage : Atlas des paysages de régions Champagne-Ardenne / IAURIF

## 1.2.1 LA BRIE CHAMPENOISE

### Caractéristiques paysagères générales de la Brie champenoise

La Brie champenoise présente l'aspect d'un vaste plateau aux paysages très ouverts, dominés par les grandes cultures. Ce plateau a un aspect généralement tabulaire, notamment au sud. Il présente néanmoins quelques inflexions de reliefs :

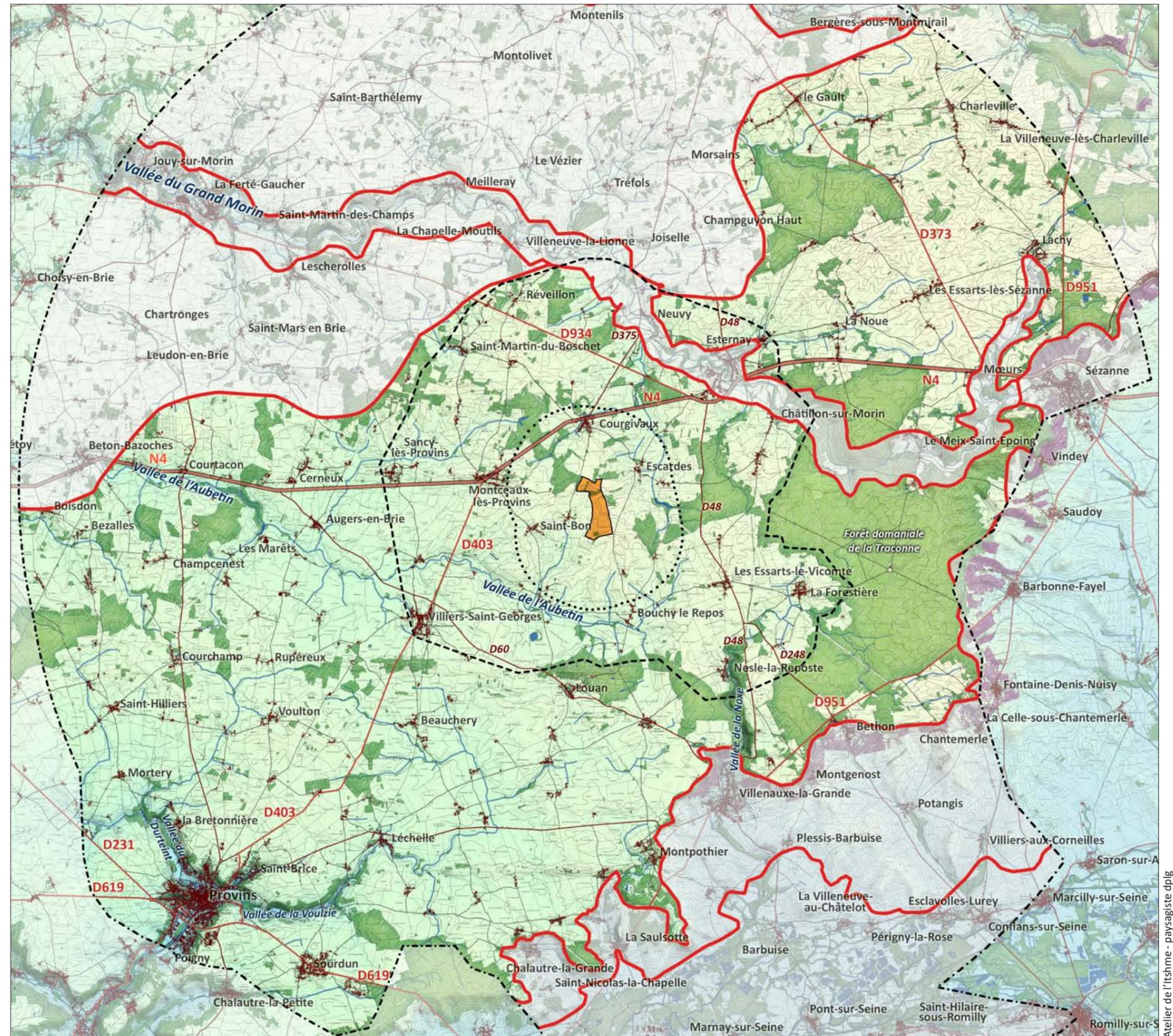
- une série de petites vallées peu profondes et généralement très évadées : les vallées de l'Aubetin et de ses petits affluents, et plus au nord les vallées des petits affluents du Grand Morin ;
- au sud, à l'approche de la côte du Sézannais, des vallées qui dessinent des incisions plus marquées et profondes dans les plateaux : les vallées de la Voulzie et de son affluent le Durteint (vers Provins), et plus à l'est la vallée de la Noxe ;
- de petites rides saillantes, étirées d'est en ouest, au nord de Louan et au sud-est de Léchelle.

Si les boisements sont assez peu nombreux dans cette partie de la Brie, ils sont souvent étendus (notamment la forêt domaniale de la Traconne, à l'est). Ils occupent en général les parties hautes du plateau, où ils dessinent des fronts arborés bien visibles sur l'étendue des plateaux, y compris à grande distance. Beaucoup moins nombreux qu'en Brie laitière, de petits bois sont également visibles dans certains secteurs.

Les villages sont majoritairement implantés à proximité des cours d'eau, en position légèrement encaissée. Provins se situe pour sa part dans la vallée de la Voulzie, plus profonde. La ville y occupe les coteaux, jusqu'aux limites du plateau. De nombreux hameaux et fermes isolées sont également présents. Leurs silhouettes ponctuent les étendues agricoles du plateau briard, où ils se tiennent le plus souvent à l'écart des boisements.

Plusieurs routes principales parcourent les plateaux de l'unité. Les plus fréquentées sont la N4 et les D951, D403, D619 et D231.

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)
-  Limite d'unité de paysage



Carte de l'unité de paysage « la Brie champenoise »

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

Légende de la carte : voir page 19



*La Brie champenoise se caractérise par la très grande ouverture de ses paysages de plateaux cultivés, et par des profondeurs de vue souvent très importantes. Ici à l'ouest de Villiers-Saint-Georges.*



*L'Aubetin s'écoule dans une vallée peu profonde et très évasée. Ici vers Courtacon, dans la partie de l'unité où l'empreinte de la vallée est la plus marquée. De petits bois ponctuent ici le fond de vallée et le sommet des coteaux.*



*Quelques grands massifs forestiers dessinent sur le plateau de longs horizons boisés. Ici au sud-ouest de Bezalles.*



*Les villages de l'unité sont généralement implantés à proximité de cours d'eau. Ici Beauchery, implanté dans la large dépression où s'écoule la Voulzie.*



*Nettement moins nombreux qu'en Brie laitière, de petits bois fragmentent par endroit les horizons agricoles du plateau de la Brie champenoise. Ici vers Voulton.*



*Au sud de l'unité, la ville de Provins est implantée dans la vallée de la Voulzie, large et profonde. Ici une vue prise depuis la Tour César, au cœur de la ville haute.*

## Caractéristiques paysagères de la Brie champenoise dans l'aire d'étude rapprochée

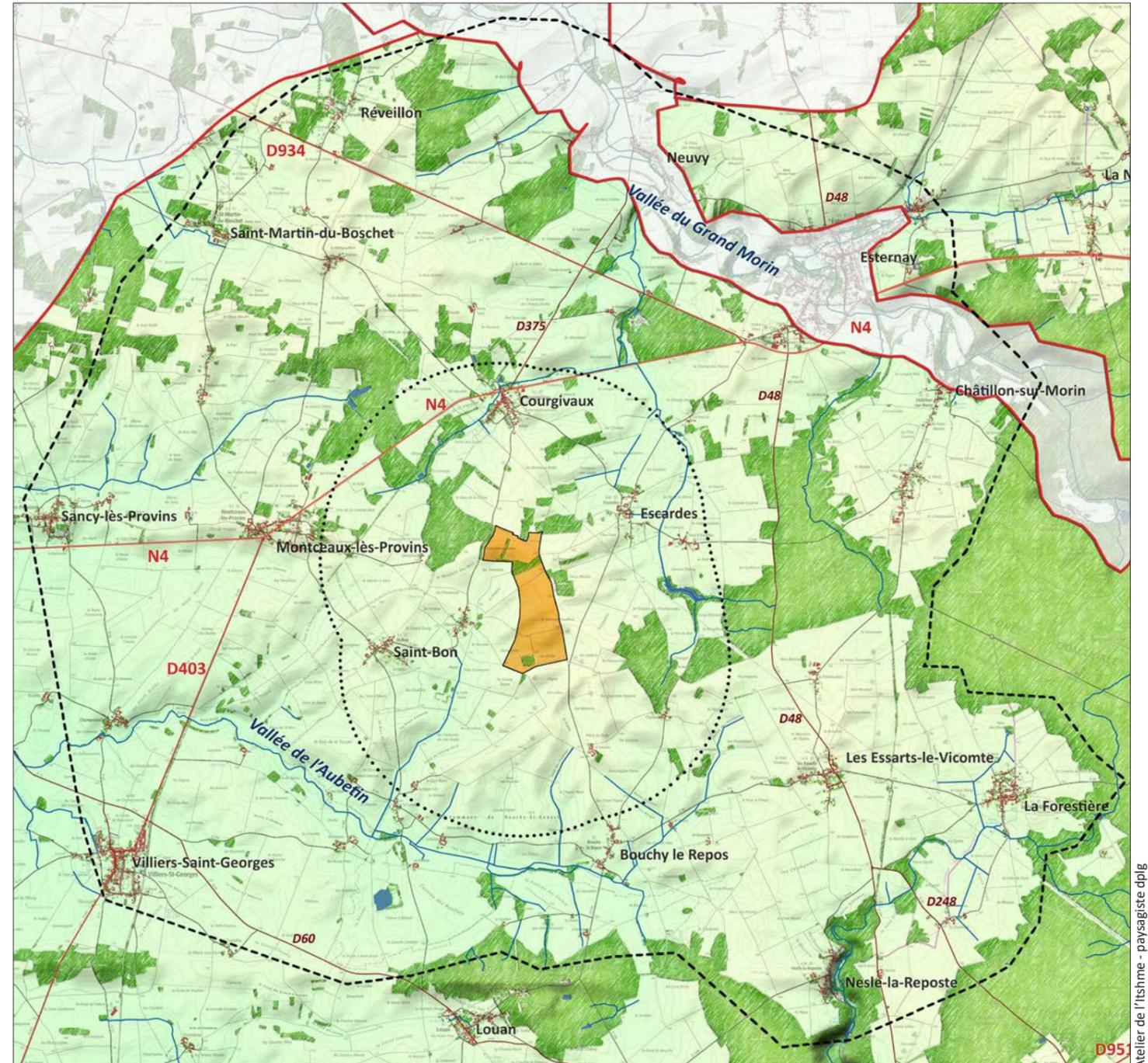
Dans l'aire rapprochée, le plateau de la Brie champenoise présente un aspect souvent ondulé, du fait de la présence de petites vallées (et parfois de simples dépressions) parcourues par de petits cours d'eau. A peine sensible au sud-est, la vallée de l'Aubetin s'encaisse progressivement en allant vers l'ouest et l'aval, un secteur où elle devient plus lisible. Plus au nord, une série de petits affluents de l'Aubetin et du Grand Morin plissent également le plateau.

Le quart sud-ouest de l'aire rapprochée est caractérisé par des paysages très ouverts, dominés par les grandes cultures et où les bois sont peu nombreux. Sur ses limites sud, au nord de Louan, une longue échine de reliefs boisés domine légèrement le plateau. En allant vers le nord et l'est, des bois plus nombreux sont visibles : la profondeur des vues devient plus variable, et les horizons sont plus fragmentés. Aux limites orientales de l'aire rapprochée, la forêt domaniale de la Traconne ferme la totalité de l'horizon.

La majorité des villages de l'aire rapprochée sont implantés dans des points bas, à proximité des cours d'eau. Certains occupent toutefois des points hauts du plateau, notamment Montceaux-lès-Provins, Sancy-lès-Provins et les Essarts-le-Vicomte. Une série de hameaux et de fermes s'intercalent entre les différents chefs-lieux. Des prés et des structures arborées sont généralement présents à la périphérie des secteurs bâtis : boqueteaux et rideaux d'arbres, vergers, arbres isolés dans les jardins, etc. Ces éléments végétaux fragmentent les fronts bâtis quand ils sont observés à distance depuis la campagne.

Les routes les plus fréquentées de l'aire rapprochée sont la N4, la D934 et la D403. Ce sont des axes caractérisés par leurs longues séquences rectilignes.

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Limite d'unité de paysage



Carte de l'unité de paysage « la Brie champenoise » : aire d'étude rapprochée

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

Légende de la carte : voir page 19



*Vue dégagée et profonde prise dans le quart sud-ouest de l'aire rapprochée, à l'est de Villiers-Saint-Georges.*



*A l'exception du quart sud-ouest de l'aire rapprochée, peu boisé, les horizons du plateau y sont ailleurs fragmentés par de nombreux bois, plus ou moins étendus. Ici vers les Essarts-le-Vicomte.*



*Dans l'aire rapprochée, les paysages du plateau de la Brie champenoise sont souvent ondulés par de petites vallées peu profondes et aux paysages ouverts. Ici la vallée de l'Aubetin, au nord-est de Villiers-Saint-Georges.*



*Aux limites sud de l'aire rapprochée (au nord de Louan), une longue crête boisée émerge de la surface du plateau. Cet horizon est visible à grande distance depuis le nord. Plus en avant, on remarque ici une série de peupleraies, toutes implantées aux abords de l'Aubetin.*



*Légèrement encaissé dans une petite vallée, le village de Saint-Martin-du-Boschet est environné de structures arborées, comme la majorité des villages de l'aire rapprochée.*



*Au sud-est, le village de Nesle-la-Reposte est implanté dans la vallée de la Noxe, la seule vallée encaissée de l'aire rapprochée. Ses coteaux sont majoritairement boisés. Ici une vue prise au sud du village.*

## Caractéristiques paysagères de la Brie champenoise dans l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire immédiate, le plateau de Brie est drainé par de petits cours d'eau, qui parcourent des vallonnements peu marqués :

- le vallon du ruisseau de Nogentel, où est implanté le village de Courgivaux ;
- le vallon du ruisseau au Pont Sec, à l'est du village d'Escardes ;
- Le vallon du ruisseau de Turenne, au sud-est du village de Saint-Bon.

De petits vallonnements secondaires les rejoignent, l'ensemble donnant au final un aspect doucement ondulé au plateau de Brie, ceci dans l'ensemble de l'aire immédiate. Dans la partie centrale de cette aire, en s'écartant des vallonnements, le plateau s'élève progressivement et présente une série de lignes de crêtes, orientées nord-sud et au profil très aplani. Le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest occupe, entre ces deux villages, l'un de ces secteurs de crêtes. Au nord du parc en exploitation, la ZIP englobe elle aussi une partie des crêtes, les plus élevées de l'aire immédiate (à plus de 200 m d'altitude). Elle englobe également une partie des pentes qui, vers l'ouest, descendent vers le ruisseau de Turenne.

Si l'aire d'étude immédiate est très peu boisée au sud et au sud-ouest, plusieurs bois relativement étendus sont visibles plus à l'est et au nord. Les plus importants y dessinent une diagonale boisée discontinue, de l'est au nord-ouest. L'extrémité nord de la ZIP est située dans cette diagonale, un secteur où elle englobe d'ailleurs des petits bois.

L'aire immédiate comprend trois chefs-lieux (Courgivaux, Escardes et Saint-Bon) et une série de hameaux et de fermes isolées.

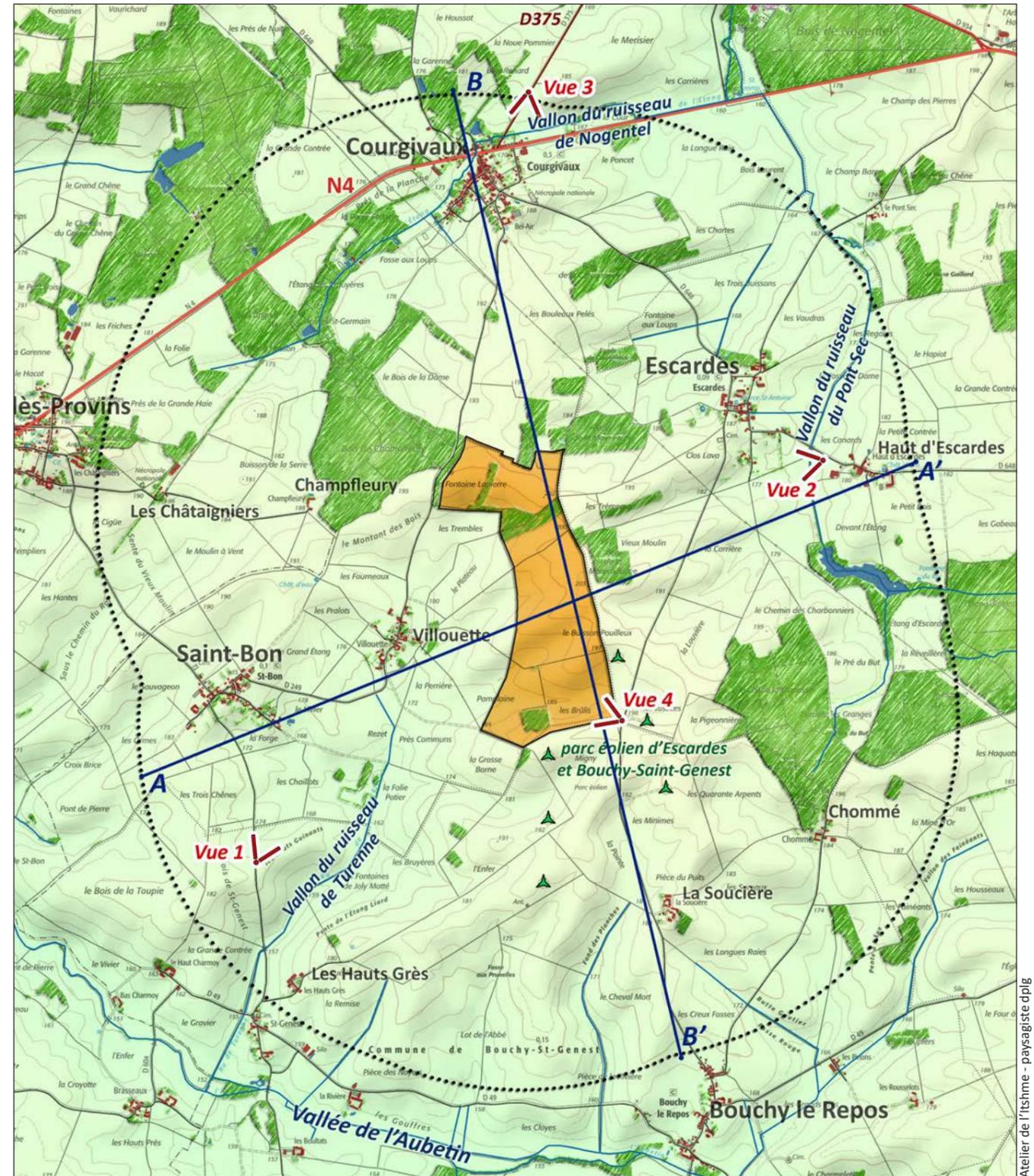
Au nord, la N4 traverse l'aire immédiate, en passant par Courgivaux.



1. Vue sur le large vallonnement parcouru par le ruisseau de Turenne, depuis la route qui relie Saint-Genest à Saint-Bon. À droite, un versant très ouvert remonte doucement vers la ligne de crête autour de laquelle est implanté le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest. La ZIP englobe sur la gauche le prolongement de cette crête, et le haut du versant qu'elle domine. À noter la présence de plusieurs petits bois ponctuant la ligne d'horizon. Plus à gauche, on remarque le hameau de Villouette et le village de Saint-Bon.



2. Vue sur le vallonnement parcouru par le ruisseau du Pont Sec, depuis le Haut d'Escardes. Un versant cultivé remonte progressivement vers la ligne de crête autour de laquelle est implanté le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest. La ZIP englobe sur la droite le prolongement de cette crête. À l'extrême droite, vers le village d'Escardes, de nombreux boisements occupent le vallon et ses hauteurs. On remarque également la ligne électrique 400kV qui traverse ce secteur.



Carte de l'unité de paysage « la Brie champenoise » : aire d'étude immédiate

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

Légende de la carte : voir page 19



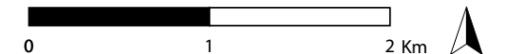
ZIP



Aire d'étude immédiate (AEI)



Traits des coupes présentées en page suivante

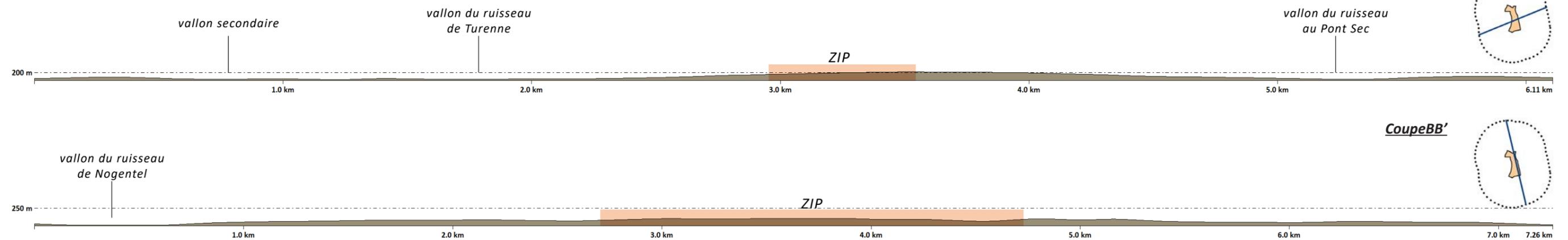


### Coupe des reliefs dans l'aire immédiate

Données source : IGN BD Alti 75 / réalisation : Atelier de l'Isthme

Les traits de coupe figurent sur la carte présentée en page précédente. L'échelle des hauteurs est égale à celle des hauteurs

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)



3. Vue sur le vallonnement parcouru par le ruisseau de Nogentel, depuis la D375 au nord de Courgivaux. Cette petite vallée a un profil un peu plus marqué et lisible que les autres vallonnements de l'aire immédiate. Environné de structures arborées, le village occupe le vallon et son versant sud. Plus à gauche, un versant cultivé remonte jusqu'à une ligne de crête majoritairement boisée. En arrière des bois, on remarque le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, ainsi que la ligne électrique 400kV qui traverse l'aire immédiate. La ZIP se positionne dans la même partie de l'horizon, et s'étend plus à droite.



4. Vue vers le nord depuis les hauteurs occupées par le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest. Le chemin agricole constitue la limite orientale de la ZIP. Venant jusqu'aux abords du point de vue, la ZIP se prolonge en direction du groupe de boisements visibles à l'horizon (qu'elle englobe partiellement). A gauche, on remarque le hameau de Villouette, et au loin sur ses arrières le village de Montceaux-lès-Provins.

### Valeurs paysagères et enjeux de la Brie champenoise

Les paysages de plateau de la Brie champenoise, qui ne présentent pas de qualités paysagères particulièrement remarquables, constituent un enjeu de niveau moyen-faible. Leur vulnérabilité vis-à-vis de la présence d'éoliennes est assez limitée.

Certaines vallées se distinguent par une valeur paysagère et un niveau d'enjeu plus importants. Elles présentent en effet des paysages plus riches et complexes que les plateaux. Les rapports d'échelle y sont également plus sensibles vis-à-vis du grand éolien (notamment par rapport à d'éventuels effets de surplomb).

Les vallées de la Voulzie et de son affluent le Durteint, au profil marqué et à la confluence desquelles est implantée la ville de Provins, représentent un enjeu de niveau moyen-fort.

D'autres vallées, plus modestes constituent un enjeu de niveau moyen :

- la vallée de l'Aubetin, dans les secteurs où elle est suffisamment encaissée dans le plateau pour être lisible (ce qui exclut la partie de la vallée située aux alentours d'Augers-en-Brie) ;
- les vallées des principaux affluents du Grand Morin ;
- la vallée de la Noxe, au sud de l'aire rapprochée.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 36.

**Nota** : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



La vallée de la Voulzie à l'est de Provins (niveau d'enjeu moyen-fort).



La vallée de l'Aubetin à l'ouest de Beton-Bazoches (niveau d'enjeu moyen).

## 1.2.2 LES VALLÉES DES MORINS

### *Caractéristiques paysagères générales des vallées des Morins*

Cette unité de paysage englobe les vallées du Grand Morin et du Petit Morin. Ce sont des vallées profondes, dont les paysages se démarquent nettement de ceux du plateau Briard.

Toutes deux sont caractérisées par le tracé sinueux de leurs rivières, qui dessinent de larges méandres dans un fond de vallée relativement étroit. Du fait de la présence majoritaire d'espaces cultivés (et par endroit de prairies), leurs paysages sont généralement ouverts. Des boisements sont présents, surtout visibles sur les coteaux et en bordure de rivière. A l'est d'Esternay, les bois deviennent dominants dans la vallée du Grand Morin : les paysages sont alors plus fermés, de Mœurs à Châtillon-sur-Morin. Puis, au nord de Mœurs, cette vallée devient moins profonde et lisible.

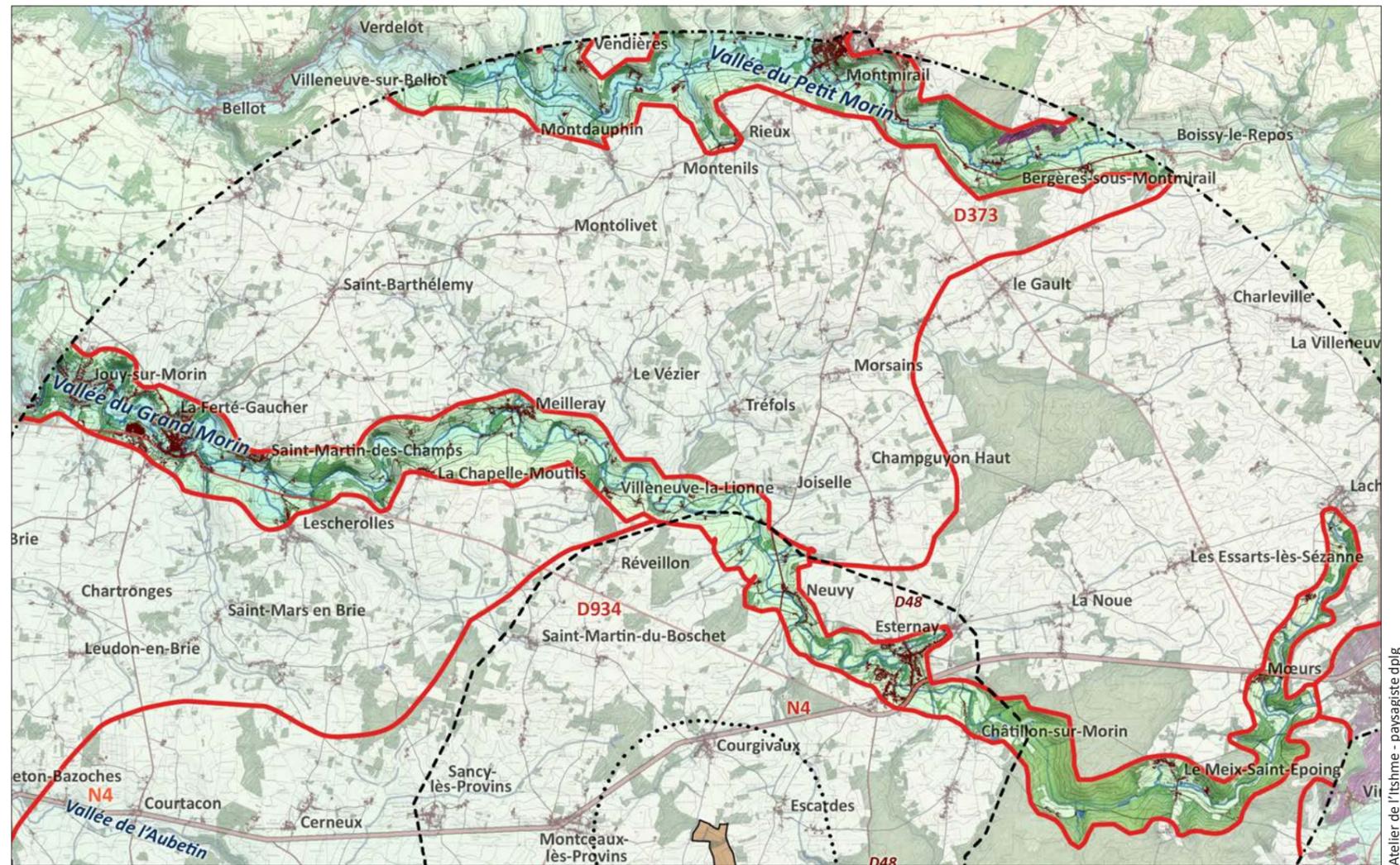
A noter également la présence de vignes sur les coteaux de Bergères-sous-Montmirail (vallée du Petit Morin), localisées dans l'AOC Champagne.

Dans l'aire d'étude, plusieurs villes sont implantées dans ces deux vallées :

- la Ferté-Gaucher et Esternay, dans la vallée du Grand Morin ;
- Montmirail, sur les versants de la vallée du Petit Morin.

Villages, hameaux et fermes sont par ailleurs nombreux, tout au long des deux vallées.

Deux routes fréquentées parcourent la vallée du Grand Morin : la D934 au sud-est de la Ferté-Gaucher, et plus brièvement la N4, au sud d'Esternay ainsi qu'à l'ouest de Sézanne.

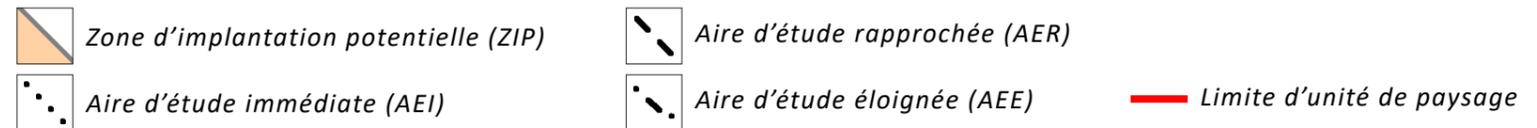


**Carte de l'unité de paysage « les vallées des Morins »**

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



Légende de la carte : voir page 19





*Les paysages des deux vallées des Morins sont généralement arborés mais ouverts. Ici la vallée du Grand Morin à l'ouest de la Chapelle-Moutils.*



*La vallée du Petit Morin, ample et profonde vers la Celle-sous-Montmirail. Un corridor arboré, bien lisible, accompagne ici la rivière.*



*Méandre du Grand Morin à la Chapelle-Moutils.*



*Montmirail occupe le versant nord de la vallée du Petit Morin. Ici dans une vue prise depuis la D41, au sud-ouest de la ville.*



*Fermes, hameaux et villages s'affichent fréquemment dans le fond et sur les versants. Ici dans la vallée du Grand Morin, vers la Chapelle-Moutils.*



*Jouy-sur-Morin, implanté dans un secteur plus boisé de la vallée du Grand Morin.*

## Caractéristiques paysagères des vallées des Morins dans l'aire d'étude rapprochée

La vallée du Grand Morin traverse le quart nord-est de l'aire rapprochée, dans le secteur où est implantée Esternay. La ville occupe un site de confluence, sur les deux rives du Grand Morin. Ses quartiers récents sont remontés sur les versants de la vallée. Au sud, la N4 traverse la vallée et longe une zone d'activités.

A l'est de la ville, dans le secteur de Châtillon-sur-Morin, la vallée présente un visage plus boisé et fermé. A l'aval, vers l'ouest, le fond de vallée est caractérisé dans un premier temps par la présence d'un large corridor arboré autour de la rivière. Puis ses paysages s'ouvrent davantage, à mesure que l'on s'approche de Villeneuve-la-Lionne.



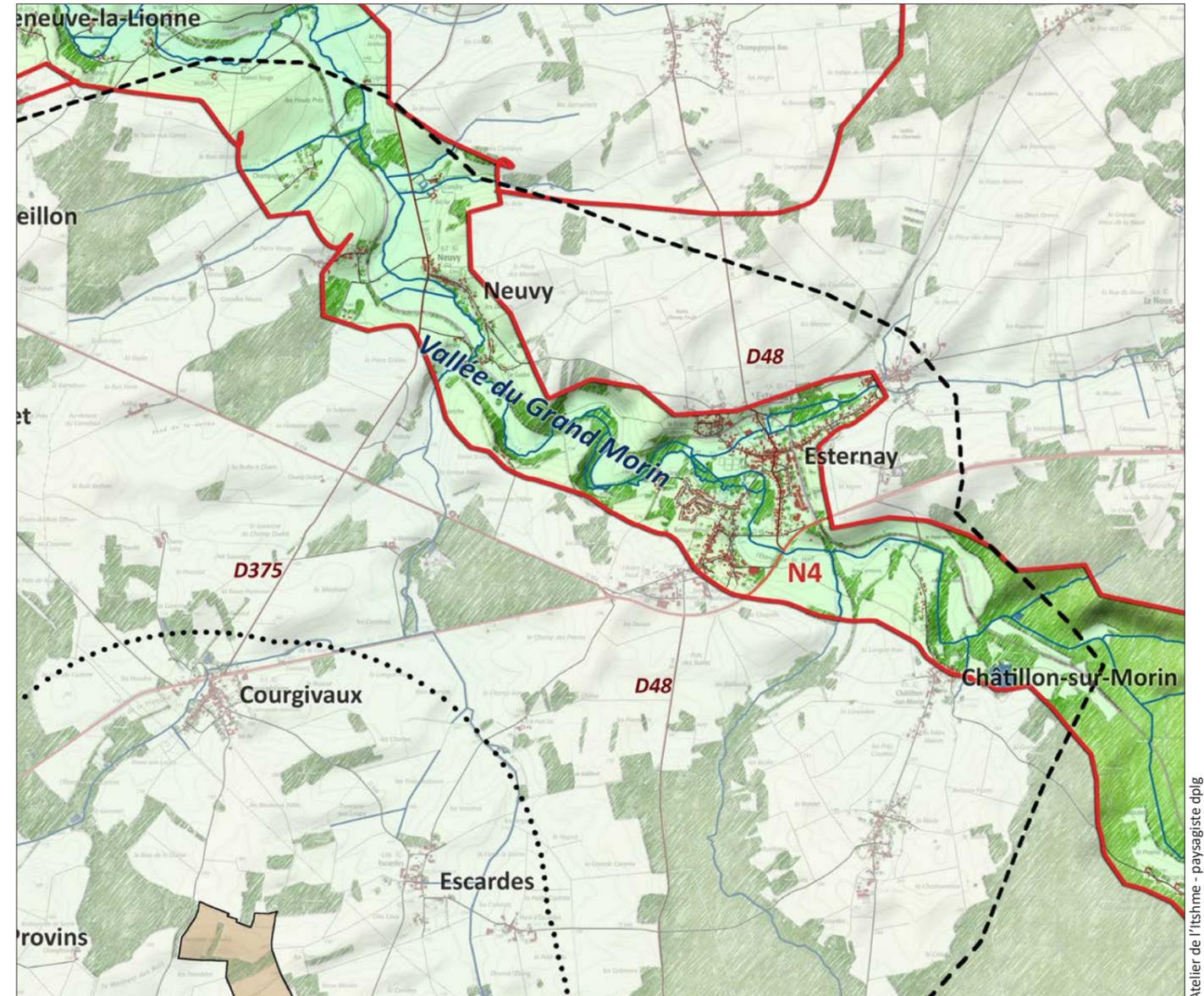
Si la ville d'Esternay est implantée dans le fond de la vallée du Grand Morin, ses quartiers récents remontent sur les coteaux. Ici une vue depuis la D48, au nord de la ville.



La N4, route très fréquentée, traverse la vallée du Grand Morin au sud d'Esternay. Ici une vue sur la vallée prise depuis la route.

Légende de la carte : voir page 19

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Limite d'unité de paysage



Carte de l'unité de paysage « les vallées des Morins » : aire d'étude rapprochée  
(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



*A l'aval d'Esternay, un large corridor boisé accompagne le Grand Morin dans le fond de vallée. Ici dans une vue prise depuis la D46.*



*Ferme dans le fond de vallée, visible au nord de Neuvy.*

### *Valeurs paysagères et enjeux des vallées des Morins*

Les deux vallées présentent des paysages sensiblement plus riches et complexes que les plateaux environnants. Les rapports d'échelle y sont également plus sensibles vis-à-vis du grand éolien (notamment par rapport à d'éventuels effets de surplomb). Elles représentent généralement un niveau d'enjeu moyen-fort.

Les coteaux viticoles de l'AOC Champagne, visibles au nord de Bergères-sous-Montmirail dans la vallée du Petit Morin, représentent un enjeu de niveau fort.

Par ailleurs, à l'est et à l'amont de Châtillon-sur-Morin, la valeur paysagère de la vallée du Grand Morin est moindre (paysages très fermés de Mœurs à Châtillon-sur-Morin, profil de la vallée peu marqué au nord de Mœurs). Elle représente dans ces secteurs un enjeu de niveau moyen.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 36.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



*Les vignes des coteaux de Bergères-sous-Montmirail, localisées dans l'AOC Champagne (niveau d'enjeu fort), sont les seules visibles dans l'unité de paysage (du moins dans l'aire d'étude).*



*La vallée du Petit Morin au sud-est de Montmirail (niveau d'enjeu moyen-fort).*



*La vallée du Grand Morin à l'est de Villeneuve-la-Lionne (niveau d'enjeu moyen-fort).*

## 1.2.3 LA BRIE LAITIÈRE

### *Caractéristiques paysagères générales de la Brie laitière*

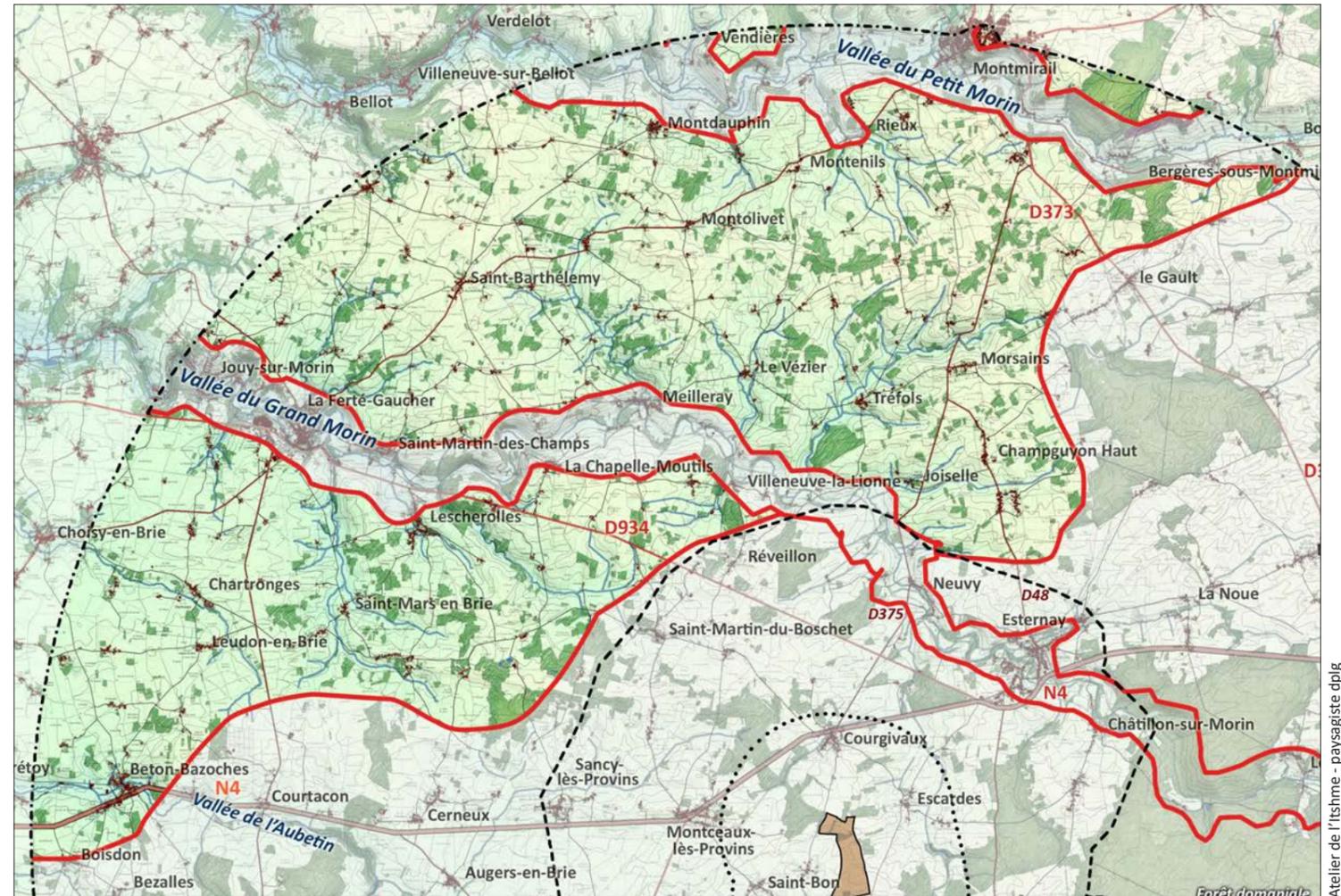
En Brie laitière, le plateau briard présente un aspect fréquemment ondulé. Cette caractéristique trouve son origine dans la présence des nombreuses petites vallées des affluents du Grand Morin et du Petit Morin, et des vallonnements secondaires qui les accompagnent.

Autre trait de caractère important : la présence de petits bois, beaucoup plus nombreux qu'en Brie champenoise (plus au sud). Leur présence multiplie les plans visuels sur les étendues cultivées du plateau briard, et y fragmente souvent les horizons agricoles. Dans les secteurs où ils sont particulièrement présents, la profondeur des vues est sensiblement plus courte.

Autrefois plus riche en herbages, l'unité comporte encore quelques surfaces de prairies, essentiellement à proximité des boisements. Elles sont parfois accompagnées de haies bocagères. Aujourd'hui dominantes, les grandes cultures sont pour leur part dépourvues de haies sur leurs limites.

Dans l'aire d'étude, l'unité ne comporte pas de ville, mais quelques villages, des hameaux et des fermes isolées.

Deux routes fréquentées traversent brièvement l'unité : la D934 et le D373.



**Carte de l'unité de paysage « la Brie laitière »**

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



Légende de la carte : voir page 19

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)
-  Limite d'unité de paysage



*En Brie laitière, le plateau briard présente un aspect fréquemment ondulé, voire vallonné, comme ici vers Tréfol.*



*De nombreux petit bois ponctuent et animent l'étendue du plateau. Ici vers Montolivet.*



*Du fait de la présence de ces bois, la profondeur est souvent plus limitée en Brie laitière qu'en Brie champenoise. Ici vers Saint-Mars-en-Brie.*



*Devenues rares, des prairies subsistent par endroit, notamment en lisière de forêt. Comme ici, au sud de Morsaing, elles sont parfois accompagnées de haies bocagères.*

### *Valeurs paysagères et enjeux de de la Brie laitière*

Les paysages de la Brie laitière, qui ne présentent pas de qualités paysagères particulièrement remarquables, constituent un enjeu de niveau moyen-faible. Leur vulnérabilité vis-à-vis de la présence d'éoliennes est assez limitée.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 36.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.

## 1.2.4 LA CÔTE DU SÉZANNAIS

### Caractéristiques paysagères générales de la côte du Sézannais

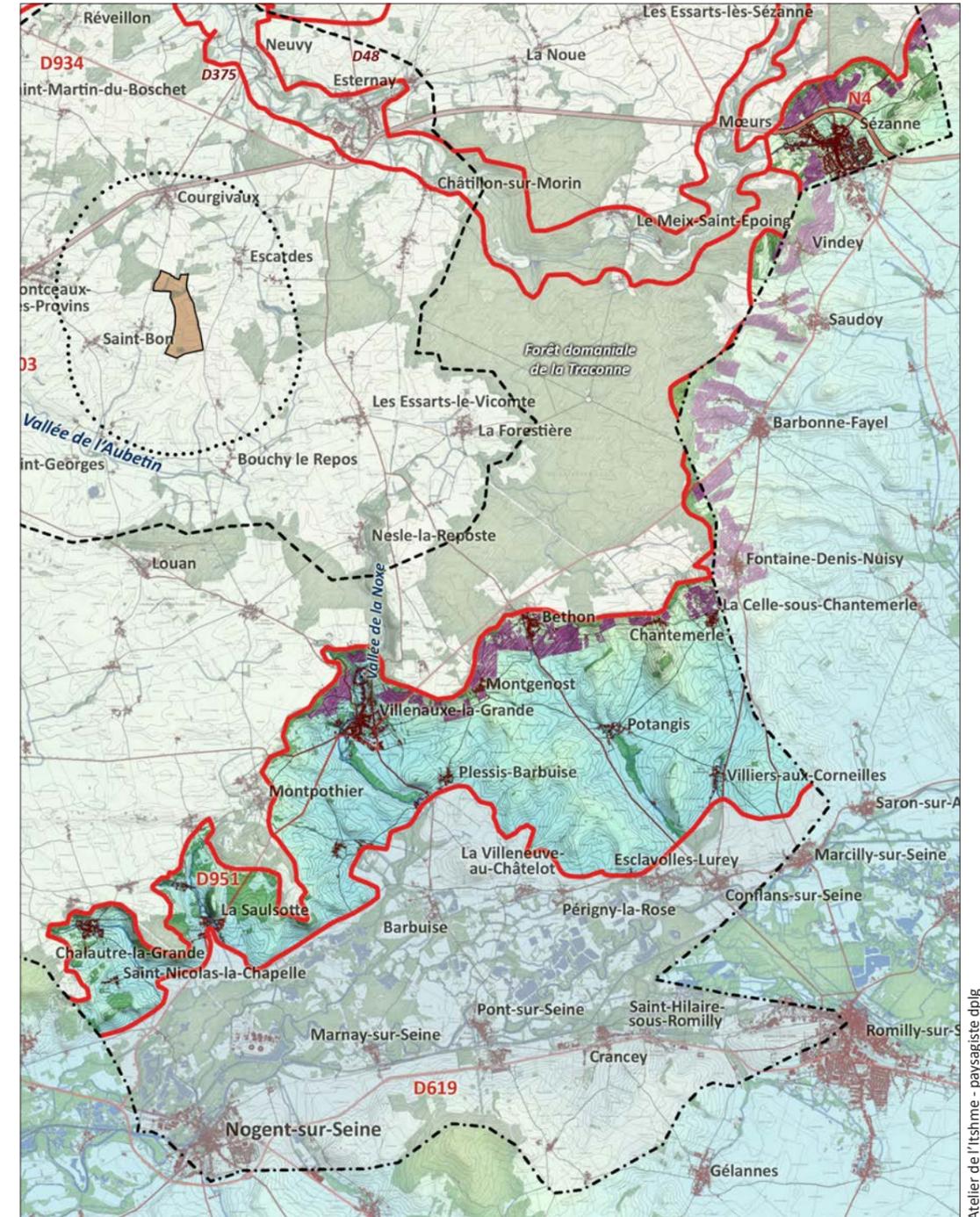
La côte du Sézannais marque la limite entre les plateaux tertiaires du centre du Bassin Parisien et les plaines crayeuses de Champagne et du Sénonais. Il s'agit d'un long linéaire de coteaux orienté vers le sud-est, dont le dénivelé dépasse localement 120 m (dans l'aire d'étude). C'est une structure paysagère très visible quand on l'observe depuis la plaine champenoise à l'est, ou depuis les coteaux du sud du val de Seine.

La côte présente un profil concave : ses pentes sont douces à leur pied, puis se raidissent à leur sommet. De nombreux petits vallons sculptent le front des coteaux, notamment au nord de la Seine. Les villages, qui ponctuent la côte de leurs silhouettes, occupent principalement ces vallons.

La côte est principalement agricole, avec une forte présence de la vigne dans le département de la Marne (plus ponctuelle en Seine-et-Marne). Ces vignes occupent les parties hautes des coteaux, et délaissent leurs parties basses (qui sont occupées par de grandes cultures). A son sommet, la côte est coiffée par des boisements discontinus, très lisibles depuis l'est et le sud.

A l'est, la ville de Sézanne est implantée au pied de ses coteaux viticoles.

Route très fréquentée, la N4 parcourt brièvement la cote au nord de Sézanne. La D951, fréquentée, la traverse vers Villenauxe-la-Grande.



Carte de l'unité de paysage « la côte du Sézannais »

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

Légende de la carte : voir page 19

— Limite d'unité de paysage

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude éloignée (AEE)



*Vue sur les paysages étagés et vallonnés de la côte du Sézannais, dans le secteur de Bethon. Les crêtes boisées y dominent les vignes, elles-mêmes situées au-dessus des grandes cultures.*



*La façade des versants de la côte du Sézannais est visible à grande distance depuis l'est et le sud. Ici une prise depuis le sud de Pont-sur-Seine, à une dizaine de kilomètre du sommet de la côte. En arrière, le parc éolien de Chemin Perré est ici visible.*



*Les parties basses des versants sont cultivées. Les labours y révèlent des sols crayeux, particulièrement lumineux. Ici vers Montpothier.*



*La ville de Sézanne est implantée au pied de la côte et de ses vignes. Ici une vue depuis la D951.*

### *Valeurs paysagères et enjeux de la côte du Sézannais*

La côte du Sézannais constitue un horizon marquant depuis l'est et le sud, sensible à d'éventuels effets de surplomb par des éoliennes. Elle offre par ailleurs de nombreuses vues dominantes en direction du val de Seine et de la plaine champenoise. Ses paysages de coteaux ont des qualités importantes, associant reliefs, villages, cultures, boisements et vignes (sauf au sud-est de Villenauxe-la-Grande), dans des vues souvent très attractives.

Ses paysages représentent un enjeu de niveau :

- fort dans les secteurs où des vignes de l'AOC Champagne sont visibles, de Sézanne à Villenauxe-la-Grande ;
- moyen-fort au sud-est de Villenauxe-la-Grande, un secteur où les vignes sont absentes.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 36.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



*Avec leurs vignes, les paysages de la côte du Sézannais représentent un enjeu de niveau fort. Ici autour de Villenauxe-la-Grande, aux confins de l'AOC Champagne.*



*En Seine-et-Marne, les paysages de la côte dépourvus de vignes constituent un enjeu de niveau moyen-fort. Ici à hauteur du village de La Saulsotte.*

## 1.2.5 LE VAL DE SEINE

### *Caractéristiques paysagères générales du val de Seine*

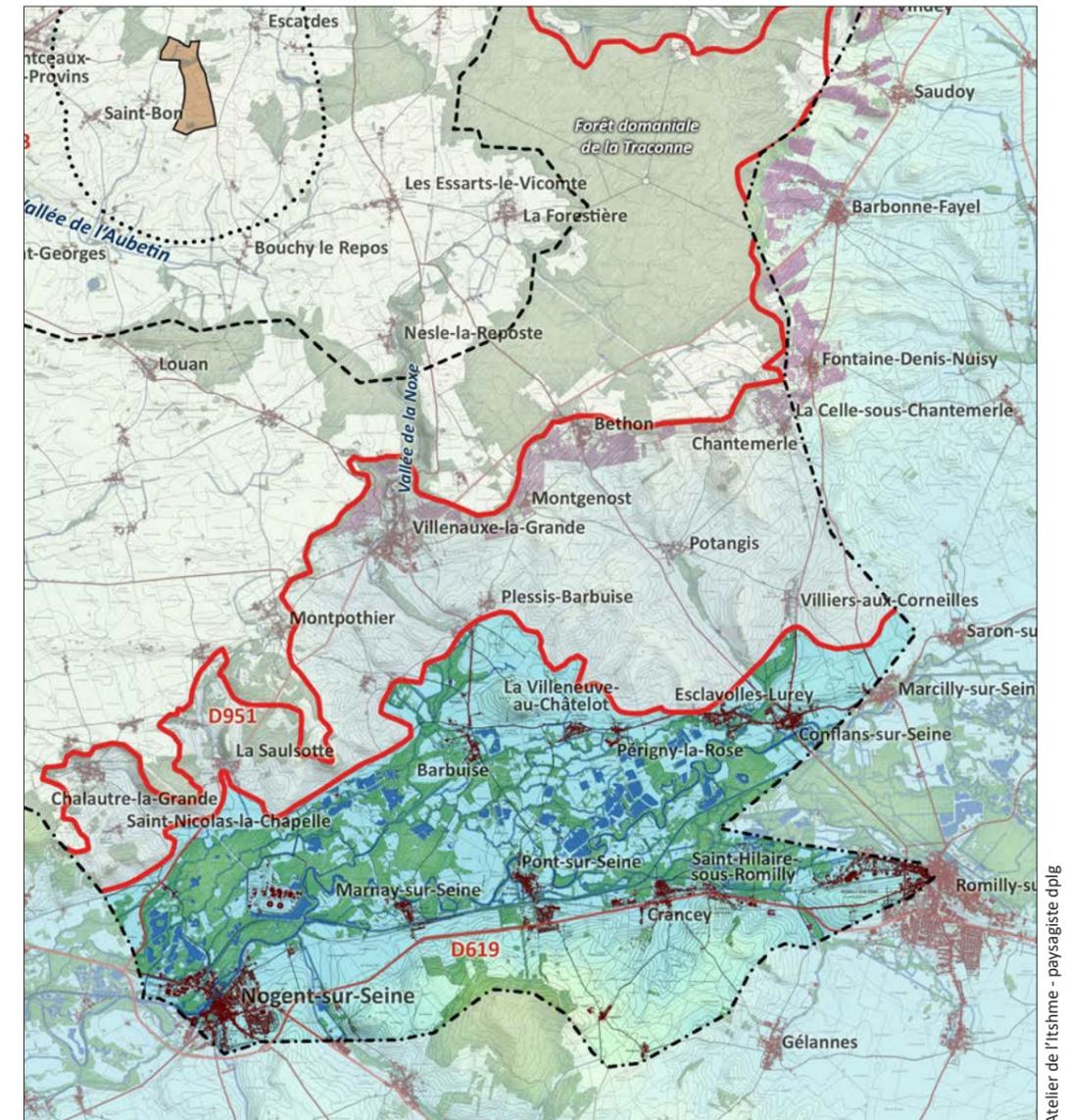
Au sud de la côte du Sézannais, la Seine s'écoule dans un très large val au fond très aplani : la Bassée. Au sud, une ligne de coteaux crayeux vient en marquer les limites. Ces coteaux sont sensiblement moins élevés que ceux de la côte du Sézannais. Ils offrent néanmoins des vues sur la Bassée et sur les horizons de la côte.

Les paysages du fond du val sont constitués d'une mosaïque de boisements humides, d'étangs issus d'anciennes gravières, et de surfaces agricoles (principalement des prairies). Du fait de l'omniprésence des fronts arborés, la profondeur des vues y est généralement faible, et les ambiances paysagères labyrinthiques. Vers l'est, où les prairies sont plus nombreuses, les paysages sont localement plus ouverts.

Le lit principal de la Seine est divisé en plusieurs bras d'écoulement, complété par des fossés, des noues et par le canal de dérivation de Bennières à Conflans : le lit majeur du fleuve compose ainsi un dédale aquatique complexe, auquel s'ajoutent les étangs.

Villes et villages se tiennent aux limites du fond du val, à l'écart des secteurs fréquemment inondés.

Au sud, entre Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine, la D619 (route fréquentée) parcourt les parties basses des coteaux, où elle surplombe légèrement la Bassée et ses paysages très arborés.



**Carte de l'unité de paysage « le val de Seine »**

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

Légende de la carte : voir page 19

 Aire d'étude éloignée (AEE)

 Limite d'unité de paysage



*Les paysages de la Bassée sont majoritairement boisés. Ici une vue dominante prise depuis les coteaux agricoles qui la délimitent au sud. En arrière des espaces arborés de la Bassée, on observe ici la côte du Sézannais.*



*Les nombreux étangs des anciennes gravières créent des ouvertures dans les paysages boisés de la Bassée. Ici au nord de Nogent-sur-Seine.*



*Vers l'est, les paysages s'ouvrent davantage, avec la présence de prairies humides souvent ponctuées d'étangs. Ici au sud de Périgny-la-Rose.*



*La D619, ici en pied de coteau dans le secteur de Crancey, ouvre de nombreuses vues dégagées sur les fronts boisés de la Bassée.*

### *Valeurs paysagères et enjeux du val de Seine*

Les paysages humides et boisés de la Bassée, souvent fermés mais qui bénéficient d'ambiances naturelles, représentent un enjeu de niveau moyen. Leur vulnérabilité vis-à-vis de la présence d'éoliennes est assez limitée.

Les coteaux agricoles et ouverts du sud du val de Seine constituent également un enjeu de niveau moyen, au regard des vues dominantes qu'ils offrent sur la Bassée et sur les horizons de la côte du Sézannais.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 36.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



*La Bassée présente généralement des ambiances paysagères fermées mais naturelles. Elle représente un enjeu de niveau moyen. Ici la Seine à Pont-sur-Seine.*



*Vue dominante depuis les coteaux du sud du val de Seine (enjeu de niveau moyen), dans le secteur de Pont-sur-Seine.*

## 1.2.6 CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS

La carte ci-contre figure les enjeux paysagers recensés plus haut, au sein des 5 unités de paysage de l'aire d'étude.

### Paysages à fort niveau d'enjeu

-  côte du Sézannais – secteurs viticoles
-  vallée du Petit Morin – secteurs viticoles

### Paysages à niveau d'enjeu moyen-fort

-  • côte du Sézannais – secteurs non viticoles
-  • vallée du Petit Morin – secteurs non viticoles
-  • vallée du Grand Morin à l'aval de Châtillon-sur-Morin
-  • vallées de la Vouzie et de ses affluents

### Paysages à niveau d'enjeu moyen

-  • vallée du Grand Morin à l'amont de Châtillon-sur-Morin
-  • vallées des affluents du Grand Morin
-  • vallée de l'Aubetin (sauf vers Augers-en-Brie)
-  • vallée de la Noxe
-  • fond du val de Seine (Bassée)
-  • coteaux au sud du val de Seine

Le niveau de sensibilité des paysages non repérés sur la carte est moyen-faible. Il s'agit de paysages agricoles, forestiers ou villageois sans valeurs paysagères spécifiques, mais qui composent un cadre de vie au quotidien, et ont donc une valeur sociale. C'est pourquoi aucun paysage de l'aire d'étude n'est considéré de sensibilité faible.

 Limite d'unité de paysage

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte des enjeux paysagers

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap /



# 1.3 LES ENJEUX PATRIMONIAUX

## 1.3.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude comporte 114 monuments historiques protégés au titre de la loi de 1913, dont 40 sont classés et 74 inscrits. Parmi ces édifices, 5 sont localisés dans l'aire d'étude rapprochée, les autres dans l'aire d'étude éloignée. 53 sont localisés dans la commune de Provins.

Ils sont repérés sur la carte ci-contre, ainsi que leurs servitudes de protection (rayon de 500m ou périmètre modifié), puis listés dans un tableau basé sur les données de l'Atlas des Patrimoines (ministère de la Culture).

Dans l'étude, on considère que les monuments historiques représentent un enjeu fort lorsqu'ils sont classés, et moyen-fort lorsqu'ils sont inscrits (dits jusqu'en 2005 « à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »).

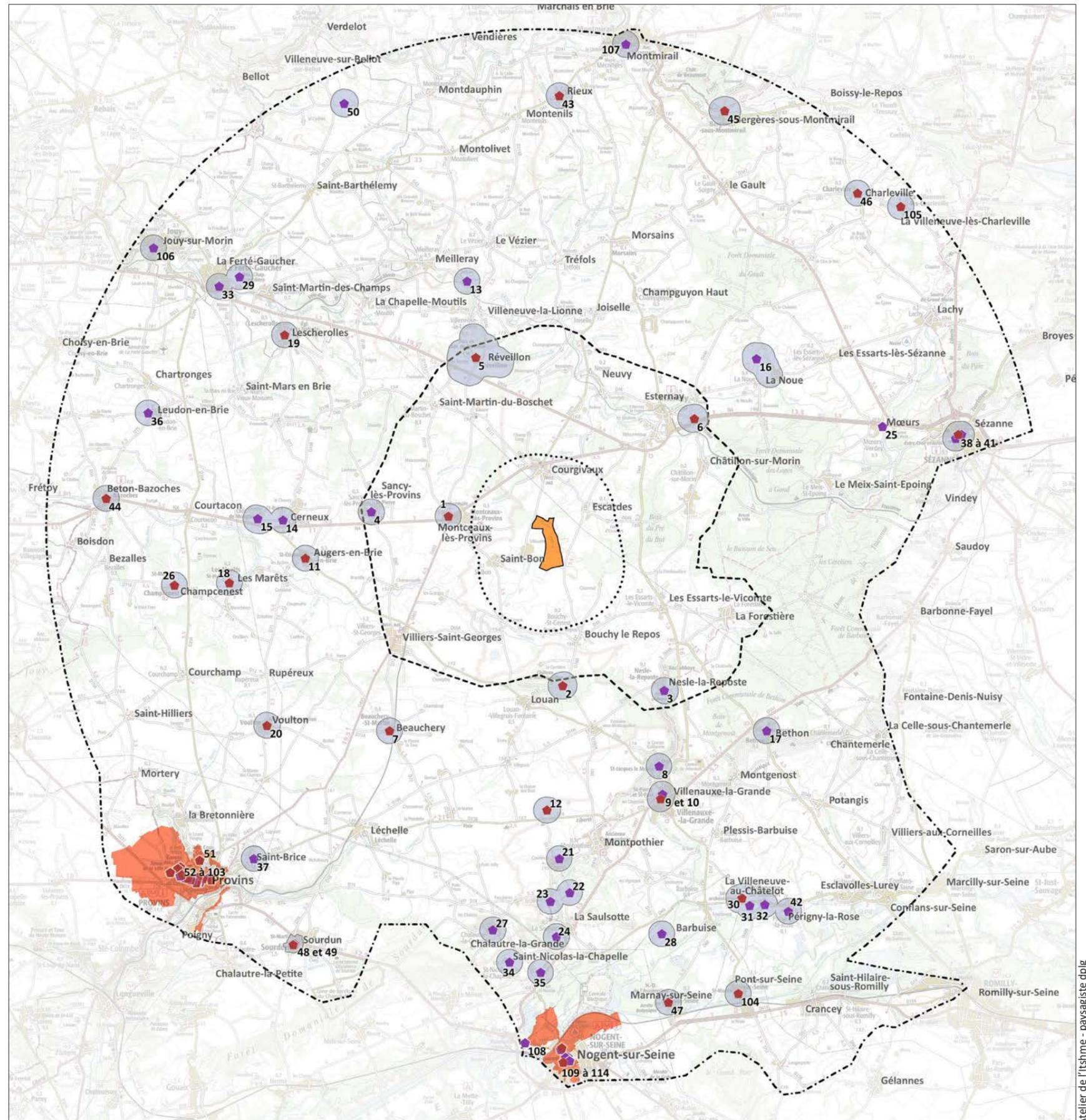
### Monuments historiques

(les numéros renvoient au tableau qui suit la carte)

-  Monument historique classé : enjeu fort
-  Monument historique inscrit : enjeu moyen-fort

### Servitudes de protection des monuments historiques

-  Périmètre de protection de monuments historiques
-  site patrimonial remarquable
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



**Carte des monuments historiques**  
(données fond de carte : IGN / source MH : Atlas des Patrimoines (ministère de la Culture))



L'église Saint-Germain à Montceaux-lès-Provins (MH classé).



Les ruines du château de Montaiguillon (MH classé).



L'ancienne abbaye de Nesle-la-Reposte (MH inscrit).

Les monuments historiques protégés (source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr">http://atlas.patrimoines.culture.fr</a> )								
Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)
77	Montceaux-lès-Provins	1	Église Saint-Germain	classé	fort	PA00087114	rapprochée	3.5
77	Louan-Villegruis-Fontaine	2	Château de Montaiguillon (ruines)	classé	fort	PA00087070	éloignée	4.8
51	Nesle-la-Reposte	3	Ancienne abbaye	inscrit	moyen-fort	PA00078749	rapprochée	6.6
77	Sancy-lès-Provins	4	Église Saint-Pierre	inscrit	moyen-fort	PA00087282	rapprochée	6.6
51	Réveillon	5	Château	classé	fort	PA00078831	rapprochée	7.0
51	Esternay	6	Château	classé	fort	PA00078704	rapprochée	7.1
77	Beauchery-Saint-Martin	7	Église de Beauchery	classé	fort	PA00086809	éloignée	9.1
10	Villenauxe-la-Grande	8	Église Saint-Jacques-le-Majeur	inscrit	moyen-fort	PA00078308	éloignée	9.2
10	Villenauxe-la-Grande	9	Maison, 44 rue du Perrey	inscrit	moyen-fort	PA10000009	éloignée	10.3
10	Villenauxe-la-Grande	10	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	classé	fort	PA00078307	éloignée	10.4
77	Augers-en-Brie	11	Église d'Augers	classé	fort	PA00086801	éloignée	9.4
10	Montpothier	12	Ancienne Commanderie Fresnoy - chapelle	classé	fort	PA00078160	éloignée	9.9
51	Villeneuve-la-Lionne	13	Restes de l'église de Belleau	inscrit	moyen-fort	PA00078897	éloignée	10.1
77	Cerneux	14	Église Saint-Brice	inscrit	moyen-fort	PA00086848	éloignée	10.3
77	Cerneux	15	Château de Monglat	inscrit	moyen-fort	PA00087342	éloignée	11.3
51	La Noue	16	Château des Granges	inscrit	moyen-fort	PA00078919	éloignée	10.6
51	Bethon	17	Église Saint Serein	inscrit	moyen-fort	PA00078591	éloignée	10.8
77	Les Marêts	18	Église Saint-Hubert	classé	fort	PA00087079	éloignée	12.7
77	Lescherolles	19	Église	classé	fort	PA00087057	éloignée	12.8
77	Voulton	20	Église	classé	fort	PA00087329	éloignée	13.0
10	La Saulsotte	21	Pigeonnier de Courtioux	inscrit	moyen-fort	PA00078324	éloignée	11.9
10	La Saulsotte	22	Menhir dit de "La Pierre Aigue"	inscrit	moyen-fort	PA00125378	éloignée	13.3
10	La Saulsotte	23	Chapelle Sainte-Madeleine de Resson	inscrit	moyen-fort	PA00078235	éloignée	13.6
10	La Saulsotte	24	Église Saint-Ferréol	inscrit	moyen-fort	PA00078323	éloignée	15.1
51	Mœurs-Verdey	25	Église de Mœurs	inscrit	moyen-fort	PA51000023	éloignée	14.0
77	Champcenest	26	Église Saint-Martin	classé	fort	PA00086858	éloignée	14.9
77	Chalautre-la-Grande	27	Église de Chalautre-La-Grande	inscrit	moyen-fort	PA00086853	éloignée	15.0
10	Barbuise	28	Dolmen des "Grèves de Fraicul"	inscrit	moyen-fort	PA00125372	éloignée	15.7
77	Saint-Martin-des-Champs	29	Chapelle de l'ancienne commanderie templière de La	inscrit	moyen-fort	PA77000026	éloignée	15.7
10	La Villeneuve-au-Châtelot	30	Station de potiers gallo-romains	classé	fort	PA00078311	éloignée	15.5
10	La Villeneuve-au-Châtelot	31	Site archéologique lieu-dit "Les Grèves"	inscrit	moyen-fort	PA00078310	éloignée	16.0
10	La Villeneuve-au-Châtelot	32	Église de La-Villeneuve-au-Chatelot	inscrit	moyen-fort	PA00078309	éloignée	16.2
77	La Ferté-Gaucher	33	Église du Prieuré Saint-Martin (ancienne)	inscrit	moyen-fort	PA77000021	éloignée	16.1
10	Saint-Nicolas-la-Chapelle	34	Église de Saint-Nicolas-la-Chapelle	inscrit	moyen-fort	PA00078227	éloignée	16.2
10	Saint-Nicolas-la-Chapelle	35	Dolmen dit du "Pavois"	inscrit	moyen-fort	PA00125376	éloignée	16.5
77	Leudon-en-Brie	36	Église	inscrit	moyen-fort	PA00087059	éloignée	16.5
77	Saint-Brice	37	Menhir	inscrit	moyen-fort	PA00087267	éloignée	16.8
51	Sézanne	38	3, place du Champ Benoist	inscrit	moyen-fort	PA00078857	éloignée	16.8
51	Sézanne	39	Puits du 16ème siècle	classé	fort	PA00078859	éloignée	17.0
51	Sézanne	40	Église Saint Denis	classé	fort	PA00078856	éloignée	17.0
51	Sézanne	41	Marché couvert	inscrit	moyen-fort	PA00078858	éloignée	17.1
10	Périgny-la-Rose	42	Église de Périgny-la-Rose	inscrit	moyen-fort	PA00078178	éloignée	17.0
51	Rieux	43	Église Saint Laurent	classé	fort	PA00078832	éloignée	17.3
77	Beton-Bazoches	44	Église Saint-Denis	classé	fort	PA00086816	éloignée	17.6
51	Bergères-sous-Montmirail	45	Château et parc	classé	fort	PA00078588	éloignée	18.1
51	Charleville	46	Église Saint Pierre	classé	fort	PA00078658	éloignée	18.3
10	Marnay-sur-Seine	47	Église Notre-Dame de l'Assomption et sa sacristie	classé	fort	PA00078151	éloignée	18.5
77	Sourdun	48	Prieuré (ancien)	classé	fort	PA00087293	éloignée	18.5
77	Sourdun	49	Église Saint-Martin	classé	fort	PA00087292	éloignée	18.5
77	Verdelot	50	Château de Launoy Renault	inscrit	moyen-fort	PA00087312	éloignée	18.7
77	Provins	51	Couvent des Cordelières (ancien)	classé	fort	PA00087201	éloignée	18.5
77	Provins	52	Hôtel de Ville (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087217	éloignée	18.6
77	Provins	53	Tour Notre-Dame du Val et immeuble contigu	classé	fort	PA00087249	éloignée	18.7
77	Provins	54	Abbaye Saint-Ayoul (ancienne)	classé	fort	PA00087196	éloignée	18.7
77	Provins	55	Église Sainte-Croix	classé	fort	PA00087202	éloignée	18.9
77	Provins	56	Hôtel dit des Vieux Bains	classé	fort	PA00087216	éloignée	19.0
77	Provins	57	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087234	éloignée	19.0



L'église Saint-Laurent à Nogent-sur-Seine (MH classé).



Les remparts de la Ville Haute de Provins (MH classé).



L'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Villenauxe-la-Grande (MH classé).

Les monuments historiques protégés (source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>)

Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)
77	Provins	58	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087244	éloignée	19.0
77	Provins	59	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087236	éloignée	19.0
77	Provins	60	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087237	éloignée	19.0
77	Provins	61	Hôtel Dieu	inscrit	moyen-fort	PA00087213	éloignée	19.1
77	Provins	62	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087218	éloignée	19.1
77	Provins	63	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087235	éloignée	19.1
77	Provins	64	Hôtel des Trois Singes	inscrit	moyen-fort	PA00087214	éloignée	19.1
77	Provins	65	Hostellerie de la Croix d'Or	inscrit	moyen-fort	PA00087209	éloignée	19.1
77	Provins	66	Hôtel de la Croix Blanche	inscrit	moyen-fort	PA00087212	éloignée	19.1
77	Provins	67	Grenier à sel (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087207	éloignée	19.1
77	Provins	68	Hôtel Vauluisant	classé	fort	PA00087215	éloignée	19.2
77	Provins	69	Palais des Comtes de Champagne (ancien)	classé	fort	PA00087245	éloignée	19.2
77	Provins	70	Hôtel des Brébans (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087210	éloignée	19.2
77	Provins	71	Remparts de la Ville Haute	classé	fort	PA00087247	éloignée	19.3
77	Provins	72	Maison de Saint-Thibault	inscrit	moyen-fort	PA00087238	éloignée	19.3
77	Provins	73	Maison du 13s	inscrit	moyen-fort	PA00087233	éloignée	19.3
77	Provins	74	Maison romane	classé	fort	PA00087226	éloignée	19.3
77	Provins	75	Église Saint-Quiriace	classé	fort	PA00087203	éloignée	19.3
77	Provins	76	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087239	éloignée	19.3
77	Provins	77	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087240	éloignée	19.3
77	Provins	78	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087241	éloignée	19.3
77	Provins	79	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087227	éloignée	19.3
77	Provins	80	Église Saint-Thibault (ancienne)	inscrit	moyen-fort	PA00087204	éloignée	19.3
77	Provins	81	Tour de César	classé	fort	PA00087248	éloignée	19.3
77	Provins	82	Hôtel de la Coquille	inscrit	moyen-fort	PA00087211	éloignée	19.3
77	Provins	83	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087225	éloignée	19.3
77	Provins	84	Maison des Petits Plaids (ancienne)	inscrit	moyen-fort	PA00087219	éloignée	19.3
77	Provins	85	Socle de croix	inscrit	moyen-fort	PA00087200	éloignée	19.4
77	Provins	86	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087228	éloignée	19.4
77	Provins	87	Ferme de la Madeleine	inscrit	moyen-fort	PA00087205	éloignée	19.4
77	Provins	88	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087223	éloignée	19.4
77	Provins	89	Château de la Reine Blanche (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087198	éloignée	19.4
77	Provins	90	Hôpital du Saint-Esprit (ancien)	classé	fort	PA00087208	éloignée	19.4
77	Provins	91	Maison des Quatre Pignons	inscrit	moyen-fort	PA00087221	éloignée	19.4
77	Provins	92	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087220	éloignée	19.4
77	Provins	93	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087224	éloignée	19.4
77	Provins	94	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087242	éloignée	19.4
77	Provins	95	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087222	éloignée	19.4
77	Provins	96	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087243	éloignée	19.4
77	Provins	97	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087229	éloignée	19.4
77	Provins	98	Grange aux dîmes	classé	fort	PA00087206	éloignée	19.4
77	Provins	99	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087230	éloignée	19.4
77	Provins	100	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087231	éloignée	19.4
77	Provins	101	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087232	éloignée	19.5
77	Provins	102	Refuge de Preuilly (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087246	éloignée	19.5
77	Provins	103	Cimetière	classé	fort	PA00087199	éloignée	19.7
10	Pont-sur-Seine	104	Église de Pont-sur-Seine	classé	fort	PA00078188	éloignée	19.0
51	La Villeneuve-lès-Charleville	105	Église Saint Nicolas	classé	fort	PA00078898	éloignée	19.2
77	Jouy-sur-Morin	106	Église Saint-Pierre-Saint-Paul	inscrit	moyen-fort	PA00087042	éloignée	19.2
51	Montmirail	107	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078745	éloignée	19.7
10	Nogent-sur-Seine	108	Ponts de l'ancienne route royale Paris-Bâle	inscrit	moyen-fort	PA10000003	éloignée	19.5
10	Nogent-sur-Seine	109	Pavillon dit "de Henri IV"	classé	fort	PA00078173	éloignée	19.7
10	Nogent-sur-Seine	110	Ancien tribunal et prison de Nogent-sur-Seine	inscrit	moyen-fort	PA10000034	éloignée	19.7
10	Nogent-sur-Seine	111	Ancien auditoire, rez-de-chaussée de la façade	inscrit	moyen-fort	PA00078170	éloignée	20.0
10	Nogent-sur-Seine	112	Maison, 5 rue Saint-Epoing	inscrit	moyen-fort	PA00078172	éloignée	20.1
10	Nogent-sur-Seine	113	Monument aux morts	inscrit	moyen-fort	PA10000029	éloignée	20.2
10	Nogent-sur-Seine	114	Église Saint-Laurent	classé	fort	PA00078171	éloignée	20.3

### 1.3.2 LES SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930

9 périmètres situés dans l'aire d'étude sont protégés au titre de la loi de 1930 sur les sites. 5 sont classés et 4 inscrits. Tous ces périmètres sont localisés dans l'aire d'étude éloignée. [Ils sont cartographiés page 50](#)

On considère que les sites représentent un enjeu fort lorsqu'ils sont classés (le plus haut niveau de protection), et moyen-fort lorsqu'ils sont inscrits.

Les sites protégés au titre de la loi de 1930 (source : DREAL Grand Est, DRIEE Île-de-France et DREAL Hauts-de-France)								
Site	N° sur la carte du § 1.3.5	Commune et département	Protection	Niveau de sensibilité	Surface	Aire d'étude	Distance à la ZIP, au plus proche	Description
Orme en bordure et à l'ouest du cv de Mœurs aux Essarts	S1	Les Essarts-lès-Sézanne (51)	classé	fort	0.2 ha	éloignée	12.9 km	Le site protégeait un orme remarquable, aujourd'hui disparu
Mails à Sézanne	S2	Sézanne (51)	classé	fort	2.7 ha	éloignée	16.7 km	Le site englobe à Sézanne l'emprise des anciennes fortifications du Moyen-Âge, comblées à la fin du XVIIIème siècle pour être transformées en mail. Réservées aux piétons pour une bonne part, ces promenades sont plantées de rangées de tilleuls ou de marronniers, selon les secteurs en double, triple, et même quadruple alignement.
Centre ancien de Sézanne	S3	Sézanne (51)	Inscrit	moyen-fort	14.9 ha	éloignée	16.7 km	Le périmètre protège les quartiers historiques de Sézanne situés dans le périmètre des anciens remparts, et plus au sud les faubourgs proches de la place du Champ Benoist. La ville et ses rues pavées présentent un riche patrimoine, notamment l'église Saint-Denis (monument historique classé).
Ville Haute et ses abords	S4	Provins (77)	Inscrit	moyen-fort	104.2 ha	éloignée	18.4 km	Le site englobe le promontoire qui porte la Ville Haute de Provins et ses remparts, ainsi que les versants de ce promontoire. Au nord et à l'est, il s'étend au-delà des remparts, et protège une couronne d'espaces agricoles à leurs pieds. Ce site inscrit étant positionné dans l'AVAP de Provins (voir la paragraphe suivant), ses effets sont suspendus.
Hôpital général de Provins	S5	Provins (77)	Inscrit	moyen-fort	1.1 ha	éloignée	19 km	Le site protège l'Hôtel-Dieu de Provins et ses abords, ancien palais des comtesses de Champagne (érigé au XIIe et XIIIe siècles). Il est situé au pied de la vieille ville. Ce site inscrit étant positionné dans l'AVAP de Provins (voir la paragraphe suivant), ses effets sont suspendus.
Terrains contigus aux remparts y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques	S6	Provins (77)	classé	fort	3 ha	éloignée	19.1 km	Le site comprend l'ensemble des remparts de la ville médiévale de Provins, et leurs vingt-deux tours. Il englobe également l'ancien glacis, les fossés, les talus et les ponts qui franchissent ces remparts.
Château et son parc à Pont-sur-Seine	S7	Pont-sur-Seine (10)	Inscrit	moyen-fort	37 ha	éloignée	19.3 km	Le site protège le château de Pont-sur-Seine, implantés sur les coteaux de la Seine au sud du village
Avenues (sol et plantations), parcelle n°27, section c à Montmirail	S8	Montmirail (51)	classé	fort	1.5 ha	éloignée	19.9 km	Le périmètre englobe la perspective plantée qui, au nord-est du château de Montmirail, prolonge l'avenue de la Rochefoucauld. Cette perspective datant du XVIe a été récemment requalifiée, notamment avec le renouvellement de ses arbres d'alignement.
Remparts anciens et leurs abords à Montmirail	S9	Montmirail (51)	classé	fort	0.6 ha	éloignée	19.9 km	Le périmètre protège les restes des remparts de Montmirail, ancienne capitale de la Brie champenoise. Un sentier longeant les douves permet de les découvrir, en arrière de la rue Lucien Mathieu.

### 1.3.3 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

On recense 2 sites patrimoniaux remarquables (SPR) dans l'aire d'étude. Il s'agit d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Situés dans l'aire d'étude éloignée, ces périmètres représentent un enjeu de niveau fort. Ils sont cartographiés page 50.

Les sites patrimoniaux remarquables - source : DRAC Grand Est, Île-de-France et Hauts-de-France								
Périmètre	Dept	Communes	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance à la ZIP, au plus proche	
AVAP de Provins	51	Provins	AVAP	fort	2009	éloignée	17,9 km	
AVAP de Nogent-sur-Seine	10	Nogent-sur-Seine	AVAP	fort	2015	éloignée	18 km	

#### L'AVAP DE PROVINS

L'AVAP de Provins comprend 3 secteurs :

- Le secteur A englobe la ville médiévale située à l'intérieur des remparts. Il s'agit de l'ensemble des espaces construits ou urbanisés à l'intérieur desquels le bâti ancien remarquable prédomine. Il s'étend tant sur la ville haute que dans le coeur de la ville basse.
- Le secteur B se caractérise par une urbanisation récente, directement contiguë aux vestiges ou à la trace des remparts. Au sud il est limité par la RD619, voie récente de contournement. Au nord, le hameau de Fontaine Riante et l'urbanisation de part et d'autre de la rue de la Ferté, installés sur les hauteurs du coteau, forment le cadre du paysage de la ville (avec les crêtes boisées incluses dans le secteur C).
- Le secteur C est un secteur à dominante naturelle. Il constitue l'écrin du site urbain, soit par son boisement (sur les coteaux et l'éperon rocheux), soit par l'absence de construction. Il offre des perceptions lointaines et saisissantes de la Tour César et de la collégiale Saint-Quiriace.

**LEGENDE**

- Secteur A
- Secteur B
- Secteur B'
- Secteur B''
- Secteur C
- Sous-secteur de services publics
- Points de vues à protéger vers les monuments emblématiques
- Espaces boisés protégés
- Espaces paysagés protégés
- Alignements protégés

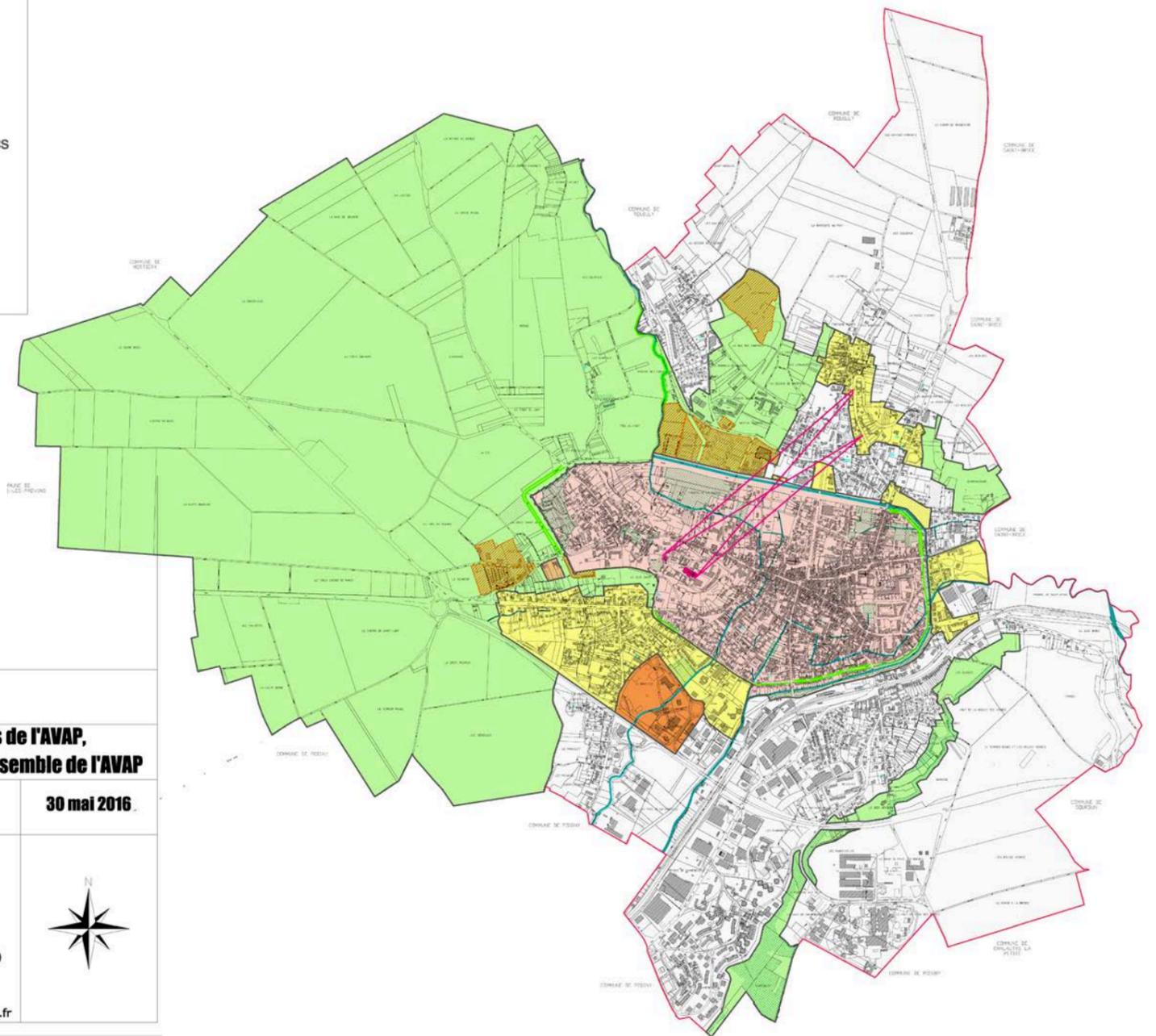
Aire de mise  
en Valeur  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

**PIECE 3.1**  
**Périmètre et secteurs de l'AVAP, points de vue à protéger - Ensemble de l'AVAP**  
Echelle : 1/10000e      **30 mai 2016**



Architectes-Urbanistes:  
Letellier-Rivière (mandataire)  
52 Rue St Georges  
75009 Paris  
Tel : 01.42.45.38.62  
email : rivlet@wanadoo.fr

Dutertre & Associé(e)s (cotraitant)  
9 Chemin du Moulin  
77950 Voisenon  
Tel : 01.64.64.01.74  
email : reynes.dutertre@wanadoo.fr



## L'AVAP DE NOGENT-SUR-SEINE

Le périmètre de l'AVAP de Nogent-sur-Seine englobe les différentes entités patrimoniales, urbaines et naturelles de qualité :

- le centre ancien ;
- la zone naturelle de Monteuil, au nord-ouest ;
- les jardins ouvriers au sud de la ville ;
- la Seine et les boisements qui l'accompagnent ;
- certains bois inscrits en Espaces boisés classés dans le PLU.



## NOGENT-SUR-SEINE

Plan de délimitation A.V.A.P.

Agence BAILLY-LEBLANC  
Patrimoine - Urbanisme & Architecture

8, rue de la Mare  
75020 PARIS  
Tel : 01 47 97 92 24  
Fax : 01 47 97 93 31

THALWEG  
Paysagisme

2, rue Navoiseau  
93100 MONTREUIL  
Tel : 01 48 59 16 36  
Fax : 01 42 87 14 78

Légende du plan de délimitation A.V.A.P.

### LE PATRIMOINE BÂTI

- Périmètre de l'AVAP
- Les immeubles ou objets immobiliers protégés au titre des Monuments Historiques
- Périmètre des 500m de Protection des Monuments Historiques (hors commune)
- Immeuble ou partie d'immeuble remarquable à conserver
- Immeuble appartenant à un ensemble urbain à maintenir et à réhabiliter
- Immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Maçonneries des murs de clôtures ou de soutènement d'intérêt patrimonial à conserver

### LE PATRIMOINE URBAIN

- Espaces urbains de qualité, dont la cohérence doit être préservée, renforcée ou restituée.

### AXES / VUES

- Cône de vue, à préserver
- Perspectives visuelles, à préserver
- Petits monuments ou fragments d'intérêt patrimonial à protéger, à conserver et à restaurer

### LE PATRIMOINE VEGETAL

- Les espaces naturels (flots naturels) à conserver
- Espaces agricoles à conserver
- Espaces boisés classés existants à conserver
- Espaces Boisés à préserver
- Parcs et jardins composés et plantés, publics ou privés, dont l'intérêt paysager certain justifie leur conservation (construction limitée)
- Jardins familiaux d'intérêt social, urbain et paysager à préserver
- Cours privées dont l'intérêt paysager justifie leur préservation
- Espaces publics ou privés sans intérêt patrimonial propre mais pouvant être concernés par des principes de préservation indirecte
- Plantations d'alignement, mails à conserver, améliorer, prolonger ou à créer
- Arbres ou groupement d'arbres remarquables à préserver

### 1.3.4 LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

#### LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORINS



En Seine-et-Marne, la création du PNR de la Brie et des deux Morins est à l'étude depuis 2007. Le périmètre d'étude englobe 132 communes briardes, parmi lesquelles des communes situées aux limites du département de la Marne.

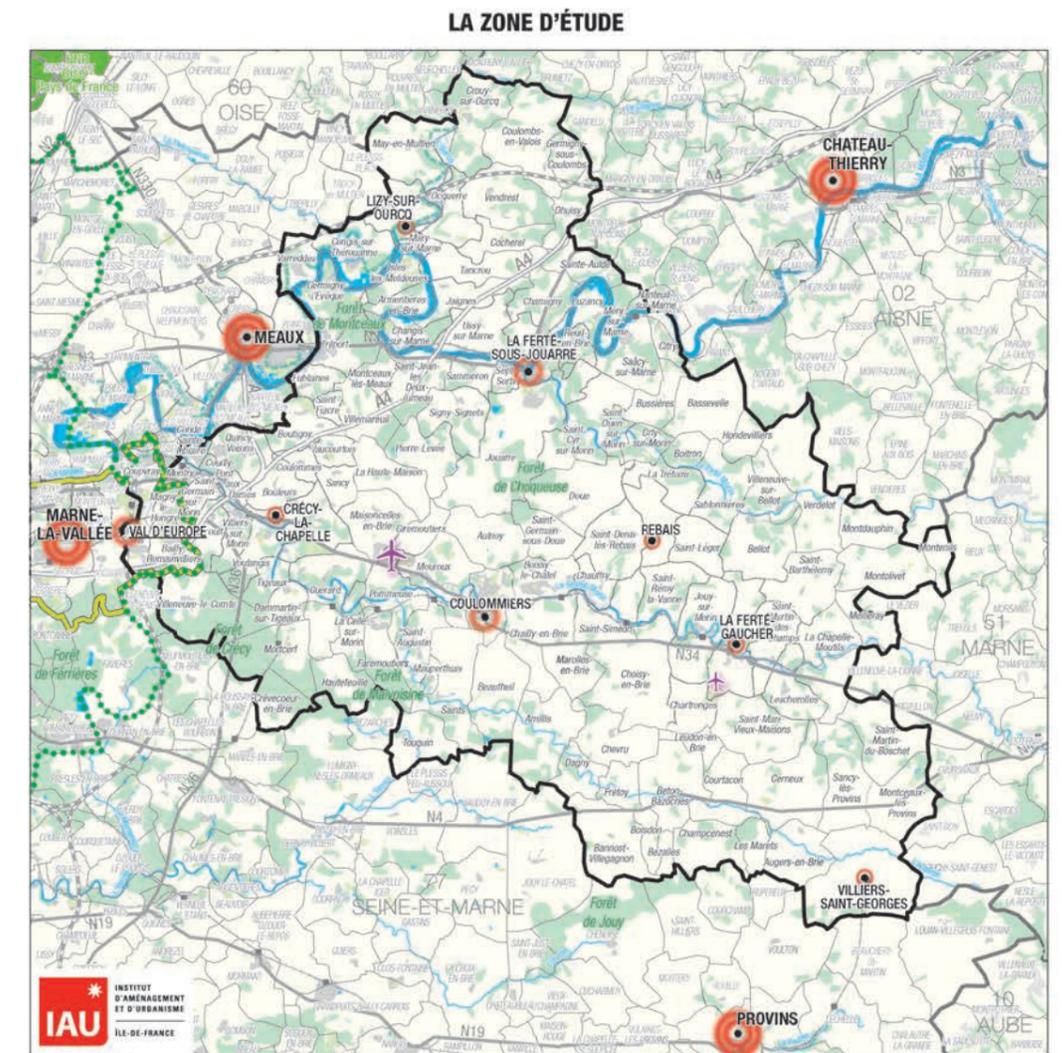
Le Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du Parc met en avant la richesse du patrimoine naturel, agricole et architectural (monumental et vernaculaire) du territoire. Il souligne également la richesse des savoir-faire dans le domaine agricole (élevage bovin et production de fromage, filières pommes et cidres, plantes textiles, vannerie...), et du patrimoine mémoriel.

Dans l'aire d'étude, le futur PNR engloberait potentiellement des paysages agricoles et boisés du plateau briard. Dans le contexte d'un Parc naturel régional qui n'existe pas encore, ces paysages représentent un enjeu de niveau moyen.

Le périmètre d'étude du Parc naturel régional est cartographié page 50

Les parcs naturels régionaux - source : Comité syndical du projet de PNR de la Brie et des deux Morin

PNR	Dept	Communes concernées dans l'aire d'étude	Statut	Niveau d'enjeu	Date de création	Aire d'étude	Distance du périmètre d'étude à la ZIP
PNR de la Brie et des deux Morins (PNR à l'étude)	Seine-et-Marne	à préciser (PNR à l'étude)	PNR à l'étude	moyen	PNR à l'étude	éloignée	8.8 km



### 1.3.5 LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Deux sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sont situés aux alentours du projet :

- **Provins, ville de foire médiévale.** Le périmètre du Bien est localisé à 18,3 km au sud-ouest de la ZIP.
- **Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.** Le périmètre du Bien est localisé à 50 km de la ZIP, en dehors de l'aire d'étude. En revanche, la ZIP est localisée dans un des secteurs analysés dans la « Charte d'engagement et la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018). A ce titre, ce site doit donc être pris en compte dans la présente étude.

Le patrimoine mondial de l'UNESCO - source : UNESCO							
Bien Unesco	Dept	Communes concernées dans l'aire d'étude	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance du Bien à la ZIP
Provins, ville de foire médiévale	Seine-et-Marne	Provins	patrimoine mondial UNESCO	très fort	2001	éloignée	18.3 km
Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (périmètre de la zone d'engagement de la charte)	Marne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes concernées par le Bien et sa zone tampon : aucune</li> <li>• Communes concernées par l'aire d'influence paysagère des coteaux, maisons et caves de Champagne (étude DREAL) : aucune</li> <li>• Communes signataires de la Charte d'engagement Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : Barbonne-Fayel, Bergères-sous-Montmirail, Bethon, Broys, Chantemerle, Fontaine-Denis-Nuisy, La Celle-sous-Chantemerle, Montgenost, Saudoy, Sézanne, Villenauxe-la-Grande, Vindey</li> </ul>	patrimoine mondial UNESCO	fort (périmètre de la zone d'engagement de la charte)	2015	hors aire d'étude (Bien et sa zone tampon)	50 km

#### Provins, ville de foire médiévale

En date du 16 décembre 2001, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a décidé d'inscrire Provins, ville de foire médiévale, sur la Liste du patrimoine mondial. Le dossier de candidature précise : «*La ville médiévale fortifiée de Provins se situe au cœur de l'ancienne région des puissants comtes de Champagne. Elle témoigne des premiers développements des foires commerciales internationales et de l'industrie de la laine. Provins a su préserver sa structure urbaine, conçue spécialement pour accueillir des foires et des activités connexes*».

La Valeur Universelle Exceptionnelle ayant abouti à l'inscription de Provins sur la liste du patrimoine mondial se fonde sur 2 des 10 critères établis par l'UNESCO :

- Critère (ii) : Au début du deuxième millénaire, Provins était l'une des villes du territoire des comtes de Champagne qui hébergèrent les grandes foires annuelles, reliant l'Europe du nord au monde méditerranéen.
- Critère (iv) : Provins préserve dans une très grande mesure l'architecture et le tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foire médiévales.

Troisième ville de France par sa population autour de l'an 1000, Provins est célèbre pour avoir accueilli les plus grandes foires de Champagne, lorsque la ville était sous la protection des comtes de Champagne. La ville est riche de très nombreux éléments de patrimoine bâti, parmi lesquels ses remparts du Moyen-Age, particulièrement bien conservés ; la Tour César, imposant donjon octogonal datant du XIIe siècle ; un réseau de souterrains médiévaux ; plusieurs églises remarquables ; de nombreuses maisons anciennes, dont beaucoup présentent des salles basses et voûtées, autrefois utilisées pour le stockage et la vente des marchandises.

La Ville Haute, perchée sur un éperon dominant la vallée de la Voulzie, est la partie de Provins la plus ancienne et la plus riche en éléments de patrimoine. Elle est aussi la plus visitée des touristes. La silhouette de la Ville Haute est visible depuis de nombreux secteurs de la Ville Basse et des quartiers plus récents de la commune. De même, des vues panoramiques s'offrent depuis la Ville Haute sur le reste de Provins, particulièrement depuis le chemin de ronde de la Tour César.

La Ville Haute entretient également des rapports visuels avec le plateau de Brie : les remparts, et plus encore la Tour César, permettent de contempler l'étendue du plateau. Depuis le plateau, la Tour César et l'église Saint-Quiriace sont elles-mêmes visibles, à plusieurs kilomètres à la ronde. En s'approchant de la ville par le nord, ce sont les remparts qu'on peut admirer face aux cultures, dans un rapport saisissant, qui semble comme inchangé depuis le Moyen-Âge.

Le périmètre du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO recouvre la Ville Haute jusqu'aux remparts, et les quartiers anciens de la Ville Basse. Beaucoup plus étendue, la « zone tampon » du Bien s'étend sur une partie du bassin visuel que l'on perçoit depuis le sommet de la Tour César, jusqu'aux limites de la commune de Provins.

Concernant le système de gestion / plan de gestion relatif au Bien, le dernier rapport périodique rédigé en 2014 au sujet de Provins par le Centre du patrimoine mondial précise : « *L'objectif à long terme est de dégager les abords des remparts de toutes constructions et de préserver le paysage rural agricole entre la porte saint Jean et la porte de Jouy* ». A ce titre, des perceptions significatives d'installations éoliennes depuis les remparts de la Ville Haute pourrait être de nature à affecter la valeur universelle du Bien.

Trois autres périmètres protègent Provins, qui ont déjà été évoqués dans les paragraphes qui précèdent :

- Un site classé protège les terrains contigus aux remparts, y compris les fossés, les ponts et le chemin qui les accompagnent.
- Un site inscrit protège l'ensemble de la Ville Haute et ses remparts, la couronne agricole bordant ces derniers, ainsi que les flancs boisés de l'éperon. Ce périmètre protège également l'ancien couvent des Cordelières et ses jardins, situés plus au nord sur un coteau orienté vers la Ville Haute. Un second site inscrit, contigu au précédent, protège l'hôpital général de Provins (Hôtel Dieu), au pied de la vieille ville.
- Un site patrimonial remarquable (AVAP) englobe un périmètre plus large que les périmètres classés et inscrits au titre de la loi de 1930. Ce périmètre inclut la Ville Basse et les marges du plateau agricole. Il protège également des portions de coteaux cultivés ou boisés, positionnés en vis-à-vis de la Ville Haute.

**PROVINS : ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE**



Vue sur la Ville Haute depuis le couvent des Cordelières.



La Tour César, emblème de la Ville Haute de Provins.



La porte de Jouy, élément remarquable des remparts, visible au nord de la Ville Haute.



Façade à colombages de maisons anciennes, au cœur de la Ville Haute.

**PROVINS : EXEMPLES DE VUES SORTANTES DEPUIS LA VILLE HAUTE**

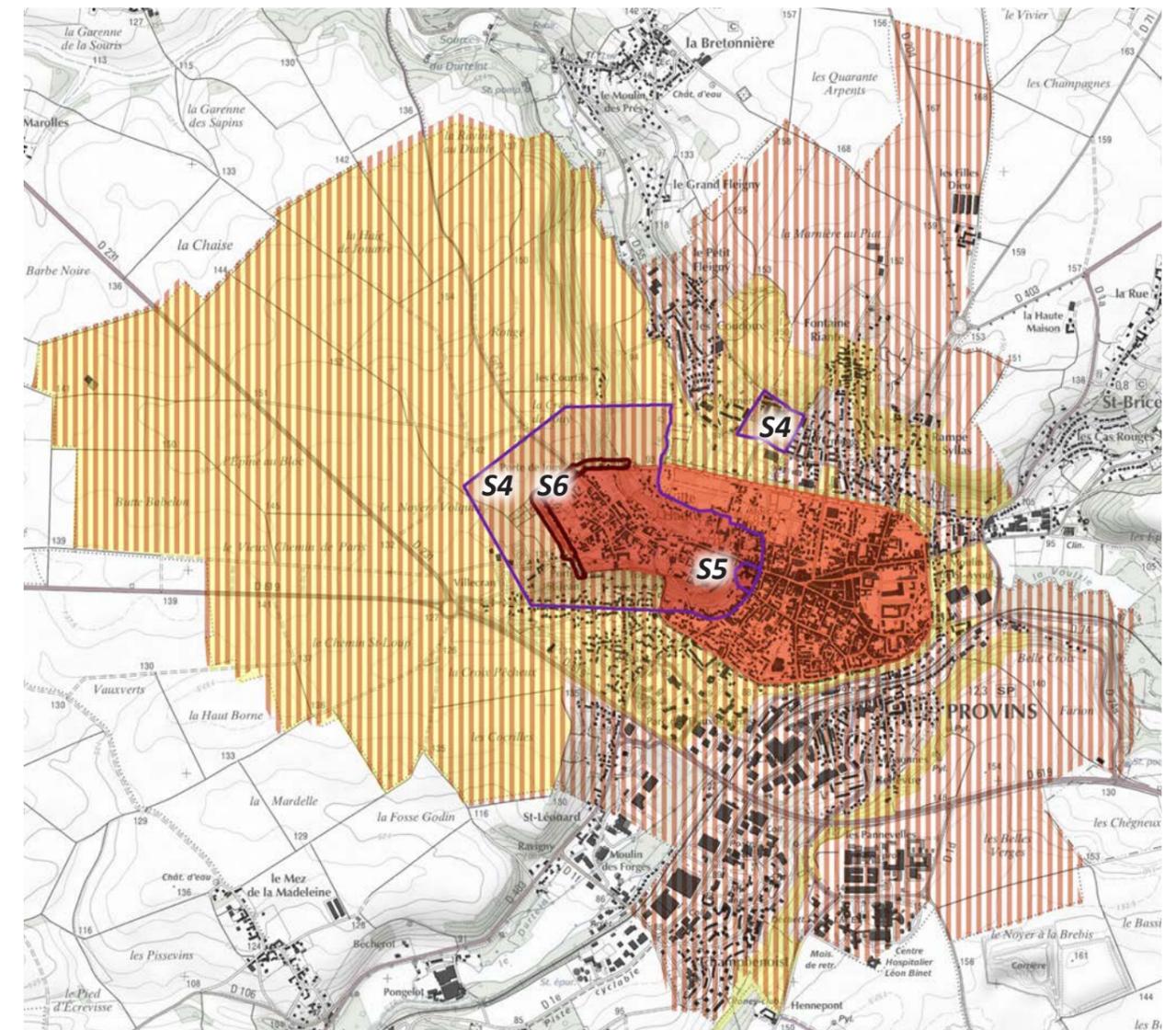


Vue sur la Ville Haute en avant du plateau de Brie, depuis la Tour César.



Vue vers le nord depuis les remparts, au niveau de la porte de Jouy.

**Provins : patrimoine mondial de l'UNESCO, sites protégés au titre de la loi de 1930, et site patrimonial remarquable**  
(données : IGN / DRIEE IDF / UNESCO)



**Patrimoine mondial UNESCO**

- Bien
- Zone tampon
- Site patrimonial remarquable (AVAP)

**Périmètres loi de 1930 (les nombres renvoient au tableau du paragraphe 1.3.2)**

- Site classé
- Site inscrit



## Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

### LE BIEN ET SA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

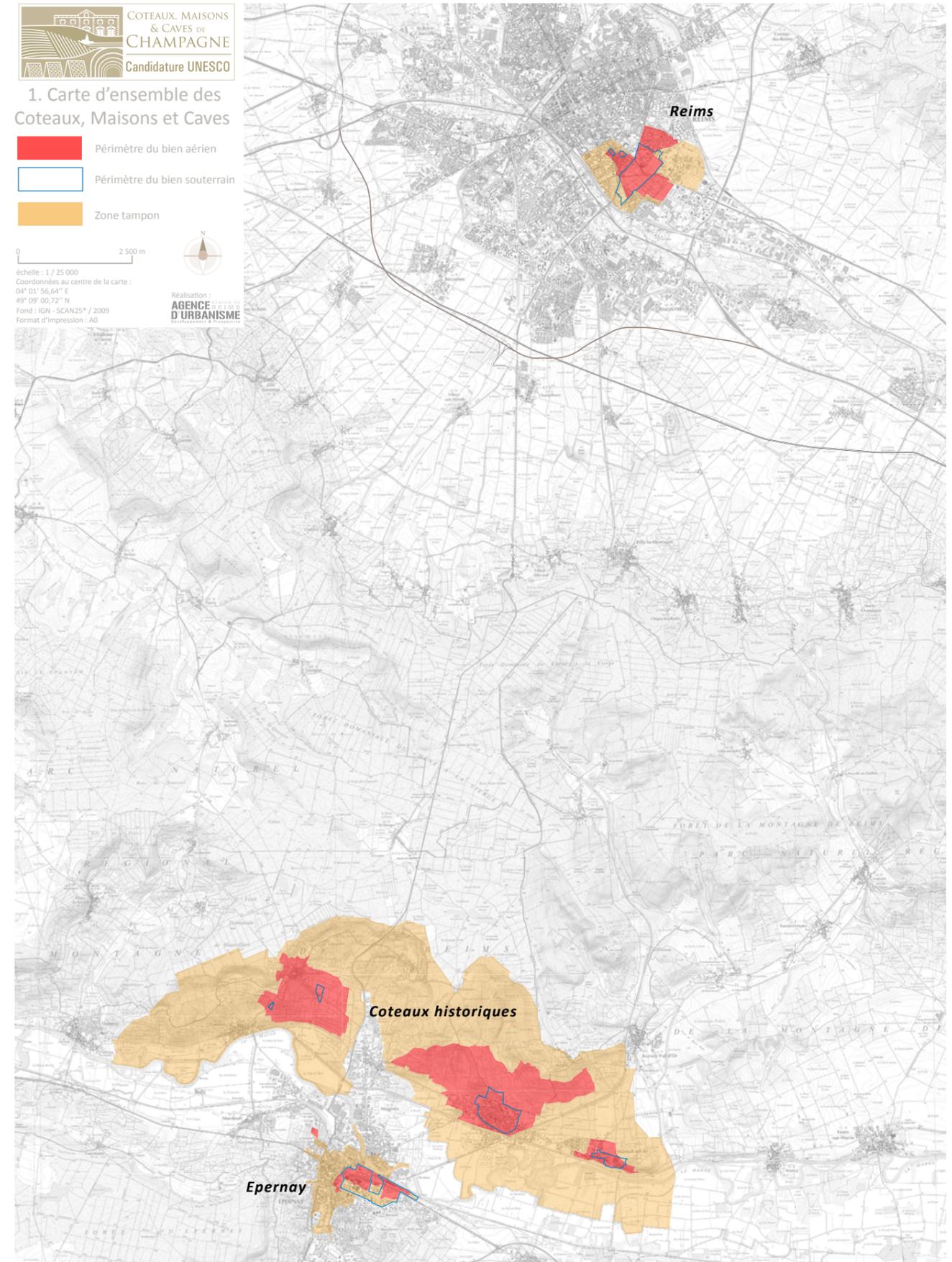
En 2015, l'UNESCO a inscrit les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial. Les paysages du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de sa zone tampon, représentent un enjeu de niveau très fort. Ils sont localisés en dehors de l'aire d'étude du projet éolien, le Bien se trouvant à 50 km de la ZIP (au plus proche). En revanche, la ZIP est localisée dans un des secteurs analysés dans la « Charte d'engagement et la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018). A ce titre, les paysages viticoles de l'ACO Champagne doivent donc être attentivement pris en compte dans la présente étude.

Le dossier de candidature indique :

« Le Bien proposé à l'inscription est composé de 14 éléments constitutifs (coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensembles souterrains) représentant la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Il s'agit d'éléments exclusivement liés au processus de production et d'élaboration du vin de Champagne et à ses implications sociales et culturelles, répondant aux exigences d'authenticité, d'intégrité, de gestion et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation complète du paysage agro-industriel vivant champenois. Les 14 éléments constitutifs de la série sont regroupés dans les trois ensembles majeurs que sont : les coteaux historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay ».

La Valeur Universelle Exceptionnelle ayant abouti à l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial se fonde sur 3 des 10 critères établis par l'UNESCO. Le dossier de candidature précise :

- « Critère (iii) : Les coteaux, maisons et caves de Champagne sont le résultat d'une expertise perfectionnée, génération après génération, d'une organisation interprofessionnelle exemplaire et de la protection de l'appellation, ainsi que du développement des relations interculturelles et d'innovations sociales sur une longue période de temps, auxquels les femmes ont aussi pris part. Grâce au développement de savoir-faire traditionnels, les Champenois ont surmonté de nombreux obstacles, autant dans les vignes (climat rude et sols crayeux plutôt infertiles), que dans le processus de vinification, grâce à leur maîtrise des techniques de production du vin effervescent, de l'assemblage et de la mise en bouteille. L'entreprise du champagne a également profité des contributions entrepreneuriales et technologiques des Britanniques et des Allemands. L'équilibre entre les vigneron et les maisons de Champagne a permis de développer une structure interprofessionnelle pionnière qui est toujours active.
- Critère (iv) : Comme l'héritage des pratiques viti-vinicoles perfectionnées au fil des siècles, la production en Champagne est basée sur le bassin d'alimentation (les vignobles), les sites de production (les vendangeoirs, où les raisins étaient pressés, et les caves) et les centres de vente et de distribution (le siège social des maisons de Champagne). Ces éléments sont fonctionnellement imbriqués et intrinsèquement liés au substrat crayeux sur lequel pousse la vigne, qui est facile à creuser et que l'on retrouve dans l'architecture. Le processus de production spécifique du champagne, basé sur la deuxième fermentation en bouteille, requiert un vaste réseau de caves. À Reims, l'utilisation des carrières de craie gallo-romaines et médiévales et le creusement de caves à Épernay ou sur les coteaux ont conduit à la formation de paysages souterrains exceptionnels – le côté caché du champagne. Le champagne étant exporté dans le monde entier depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement commercial a entraîné un urbanisme particulier qui intègre des objectifs fonctionnels et de représentation : les nouveaux quartiers ont été construits autour des centres de production et de vente, reliés aux vignobles et aux voies de transport.
- Critère (vi) : Les coteaux, maisons et caves de Champagne, en particulier la colline Saint-Nicaise, avec ses carrières-caves monumentales et ses anciennes maisons de Champagne, et l'avenue de Champagne, avec les espaces de représentation des maisons de commerce, traduisent d'une manière exceptionnelle l'image symbolique unique au monde du champagne en tant que symbole de l'art de vivre à la française, de la célébration, de la réconciliation et de la victoire, en particulier dans le sport. La littérature, la peinture, les caricatures, les posters, la musique, le cinéma, la photographie et même les bandes dessinées témoignent tous de l'influence et de la constance de cette image d'un vin unique.»



### **L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE VIS-À-VIS DES PROJETS ÉOLIENS**

Afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la DREAL Grand Est a engagé en 2016 des études ayant pour objectif de déterminer l'aire d'influence paysagère des coteaux, maisons et caves de Champagne, vis-à-vis des projets éoliens. Cette étude a notamment permis de définir l'aire maximale d'influence paysagère du Bien UNESCO. En son sein ont été définies des « aires de préservation du Bien » et des « aires de vigilance », qui ont été déterminés sur la base d'analyses de perception précises.

La ZIP du projet de Saint-Bon se situe en dehors de l'aire maximale d'influence paysagère du Bien, cartographiée en page suivante (hachuré rouge).

En octobre 2017 et à l'occasion de la deuxième conférence régionale de l'éolien à l'échelle de la région Grand Est, les services de la DREAL ont précisé qu'au-delà des limites de l'aire maximale d'influence paysagère, les projets éoliens n'ont pas d'influence sur la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des zones centrales et tampons du Bien.

### **LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET LA CHARTE ÉOLIENNE DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE**

La Charte d'engagement est un document d'orientation finalisé en 2018 à la suite de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle porte sur une « zone d'engagement » comprenant 320 communes de l'appellation Champagne. Cette zone, qui concerne 3 départements, est beaucoup plus étendue que les périmètres du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et de sa zone tampon. La Charte d'engagement n'est pas opposable aux tiers mais contribue à ce que chacun des acteurs du territoire prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel à tous les niveaux de décision.

Les signataires de la charte d'engagement s'engagent dans le cadre de leurs compétences à respecter une série de 4 orientations, dont la première concerne la sauvegarde du paysage, de la morphologie urbaine et du caractère architectural des communes viticoles champenoises. Cette orientation porte notamment sur la limitation des grands aménagements verticaux à proximité de la zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

L'élaboration en 2018 de la « charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (qui met à jour une première charte réalisée en 2008 sur ce sujet) découle très directement de cet objectif. Sa rédaction a été pilotée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et l'Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise (AUDRR).

Cette charte éolienne élargit à l'ensemble de la zone d'engagement la réflexion engagée par la DREAL au sujet du seul Bien UNESCO. Cette charte définit également une aire d'influence paysagère, non du Bien UNESCO, mais des paysages viticoles localisés dans la zone d'engagement de la Charte d'engagement (en ajoutant à la zone d'engagement le territoire des communes qui pourraient à l'avenir être intégrées à l'appellation Champagne).

La charte éolienne formule des préconisations aux alentours de la zone d'engagement, en y distinguant des « zones d'exclusion » et des « zones de vigilance ». A la différence de l'aire d'influence paysagère du Bien UNESCO, ces zones ont été définies, non sur la base d'analyses visuelles, mais en fonction de la distance aux parcelles de vignes : 10 km pour les zones d'exclusion, et 20 km pour les zones de vigilance.

La ZIP du projet de Saint-Bon est partiellement située dans une des zones d'exclusion préconisée aux alentours de la zone d'engagement, cartographiée en page suivante. Dans ces zones, la charte éolienne recommande de ne pas développer de nouveau parc éolien, sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble. La présente étude devra donc analyser attentivement de possibles covisibilités du vignoble avec le projet de parc éolien.

Aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Patrimoine mondial de l'UNESCO (source : DREAL Grand Est)

 Aire maximale d'influence paysagère du Bien UNESCO

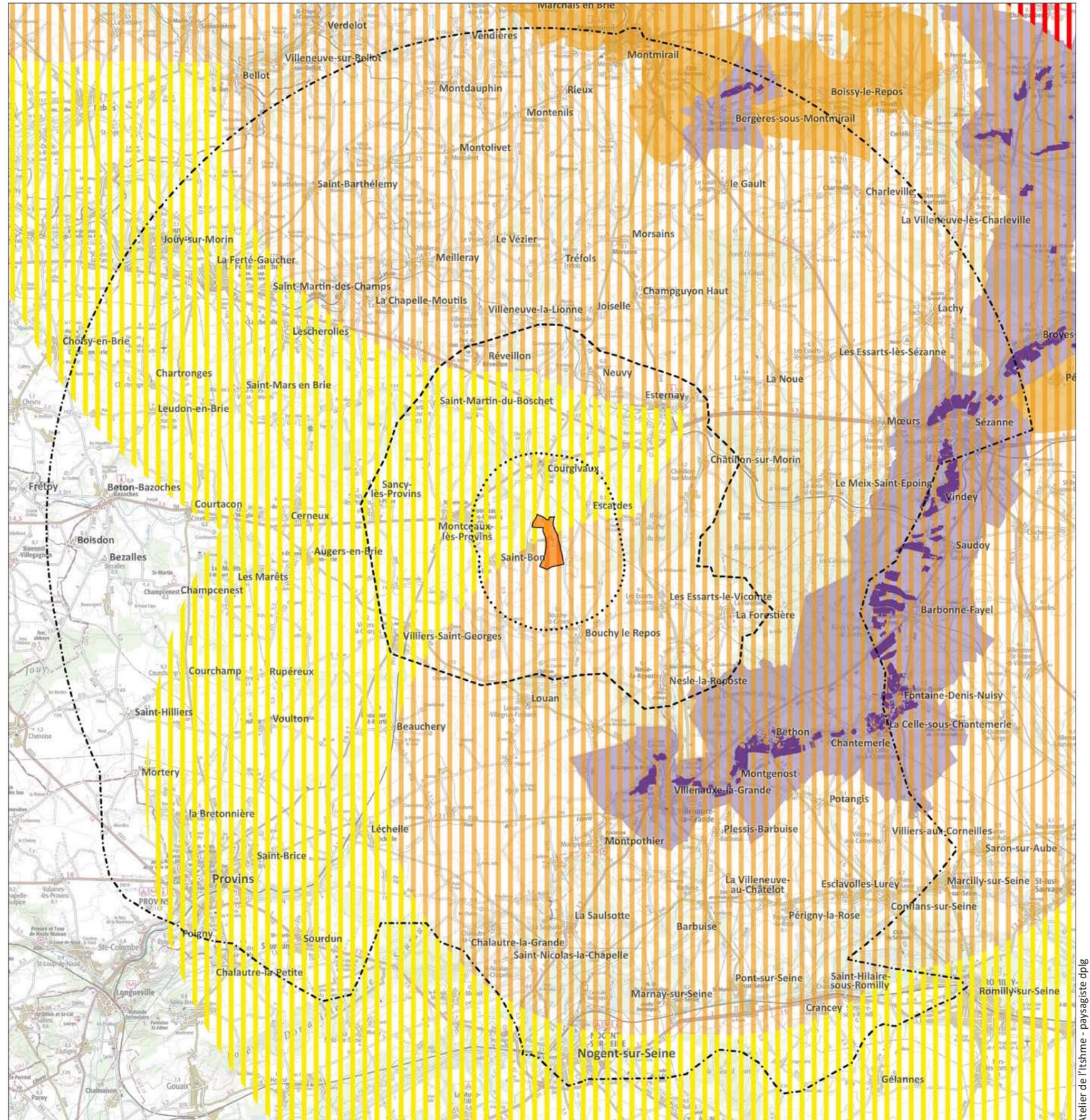
Zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (source : Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

 Vignes de l'appellation Champagne  
 Territoire des communes de la Zone d'engagement  
 Territoire des communes susceptibles d'intégrer l'appellation Champagne

Préconisations de la Charte éolienne de la Zone d'engagement (source : Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

 Zones d'exclusion : secteurs où la charte préconise de ne pas implanter de parc éolien qui serait en situation de covisibilité avec les vignes  
 Zones de vigilance

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)  
 Aire d'étude immédiate (AEI)  
 Aire d'étude rapprochée (AER)  
 Aire d'étude éloignée (AEE)



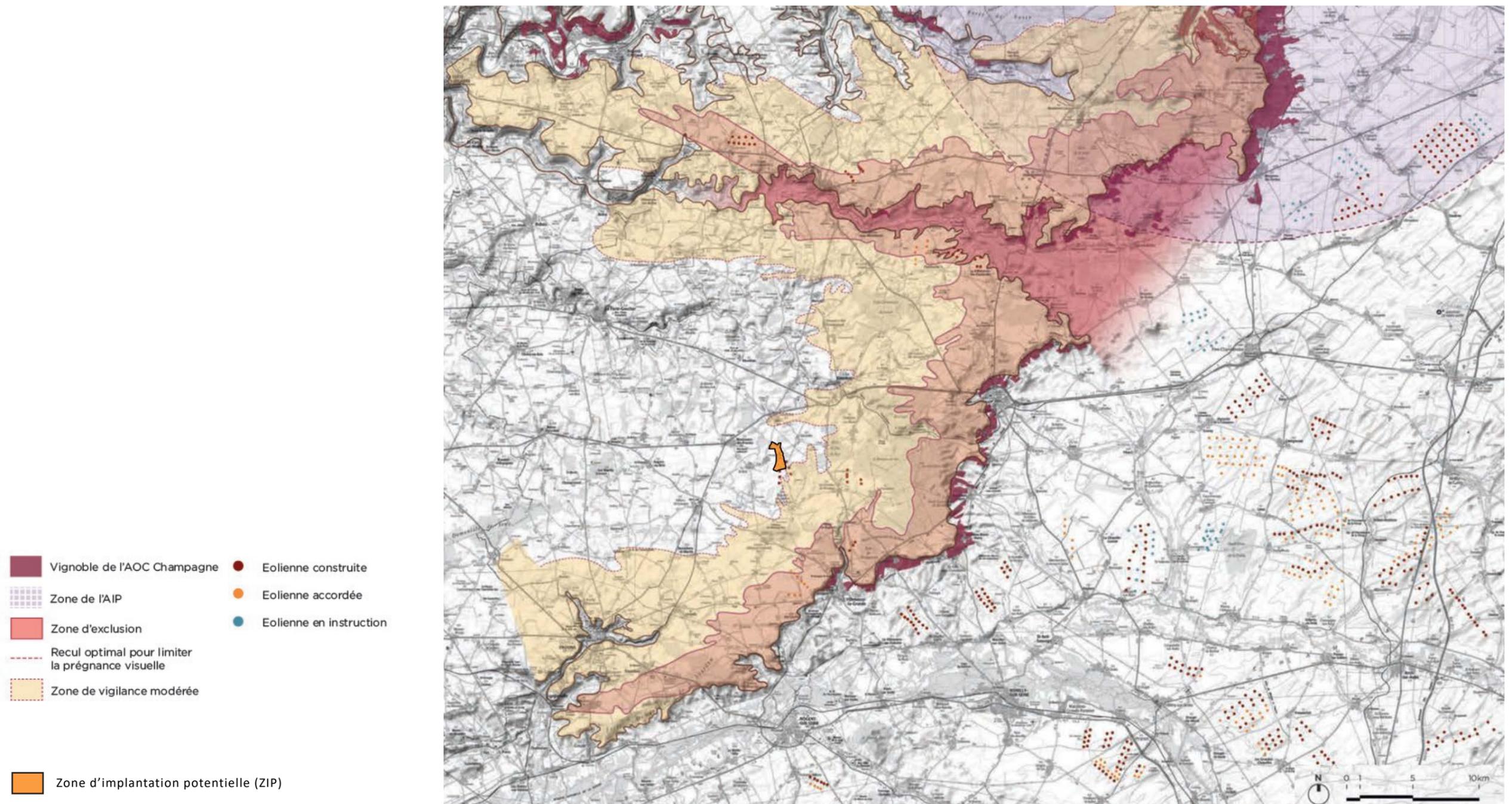
**L'aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et les préconisations de la charte éolienne**  
 (fond de plan : IGN)

## LE PLAN DE PAYSAGE ÉOLIEN DU VIGNOBLE DE CHAMPAGNE

Le plan de paysage éolien du vignoble de Champagne est une étude réalisée en 2019 pour le compte de l'association France Énergie Éolienne (FEE). Selon ses auteurs, cette étude a deux objectifs :

- questionner les objectifs de préservation du vignoble champenois au regard des enjeux du développement éolien ;
- déterminer les zones d'exclusion, de vigilance et de préférence de développement.

L'étude comprend une série de cartes des sensibilités du paysage viticole vis-à-vis de l'éolien. L'une concerne la côte d'Île-de-France, dans le secteur où se situe la ZIP du projet de Saint-Bon. Présentée ci-contre, cette carte (sur laquelle la ZIP a été ajoutée) montre le projet de Saint-Bon se situe en dehors des zones d'exclusion et de vigilance définies dans l'étude.



Côte d'Île-de-France : carte des sensibilités du paysage viticole vis-à-vis de l'éolien  
(source : plan de paysage éolien du vignoble de Champagne - FEE 2019)

### 1.3.5 CARTE DES SITES ET PAYSAGES PROTÉGÉS

#### Sites protégés au titre de la loi de 1930

(les numéros sont repris du tableau du paragraphe 1.3.2)

-  Site classé (enjeu de niveau fort)
-  Site classé de faible surface (enjeu de niveau fort)
-  Site inscrit (enjeu de niveau moyen-fort)
-  Site inscrit de faible surface (enjeu de niveau moyen-fort)

#### Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

-  AVAP : enjeu de niveau fort

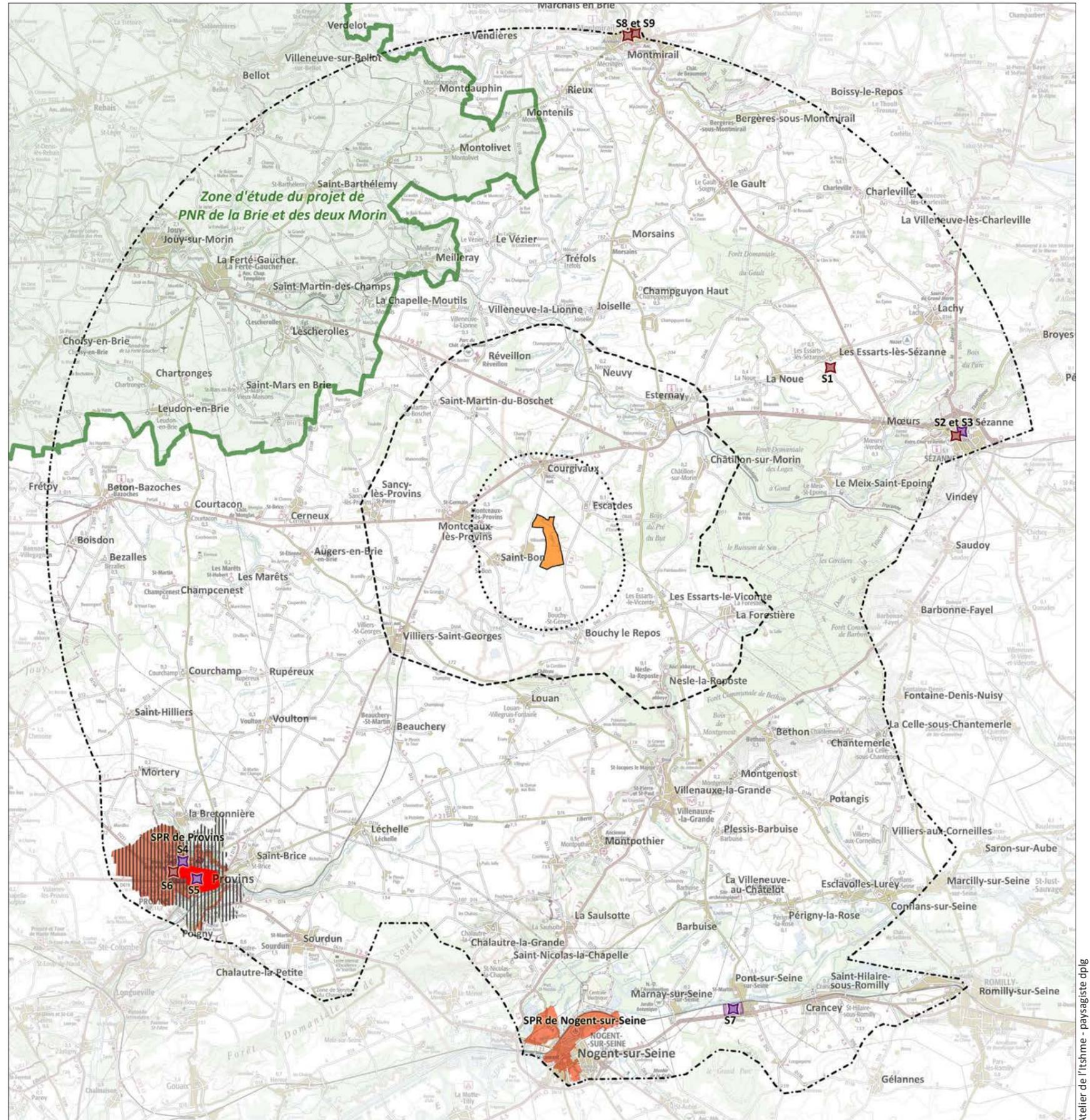
#### Patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Provins, ville de foire médiévale - Bien : enjeu de niveau très fort
-  Provins, ville de foire médiévale - zone tampon : enjeu de niveau très fort

#### Projet de parc naturel régional (PNR)

-  Zone d'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins : enjeu de niveau moyen-fort

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte des sites et paysages protégés

(sources : DREAL ; atlas des patrimoines ; UNESCO ; Comité syndical du projet de PNR de la Brie et des deux Morins)

## 1.3.6 CARTE DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉS

### Monuments historiques

(les numéros sont repris du tableau du paragraphe 1.3.1)

-  Monument historique classé
-  Monument historique inscrit

### Sites protégés au titre de la loi de 1930

(les numéros sont repris du tableau du paragraphe 1.3.2)

-  Site classé (enjeu de niveau fort)
-  Site classé de faible surface (enjeu de niveau fort)
-  Site inscrit (enjeu de niveau moyen-fort)
-  Site inscrit de faible surface (enjeu de niveau moyen-fort)

### Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

-  AVAP : enjeu de niveau fort

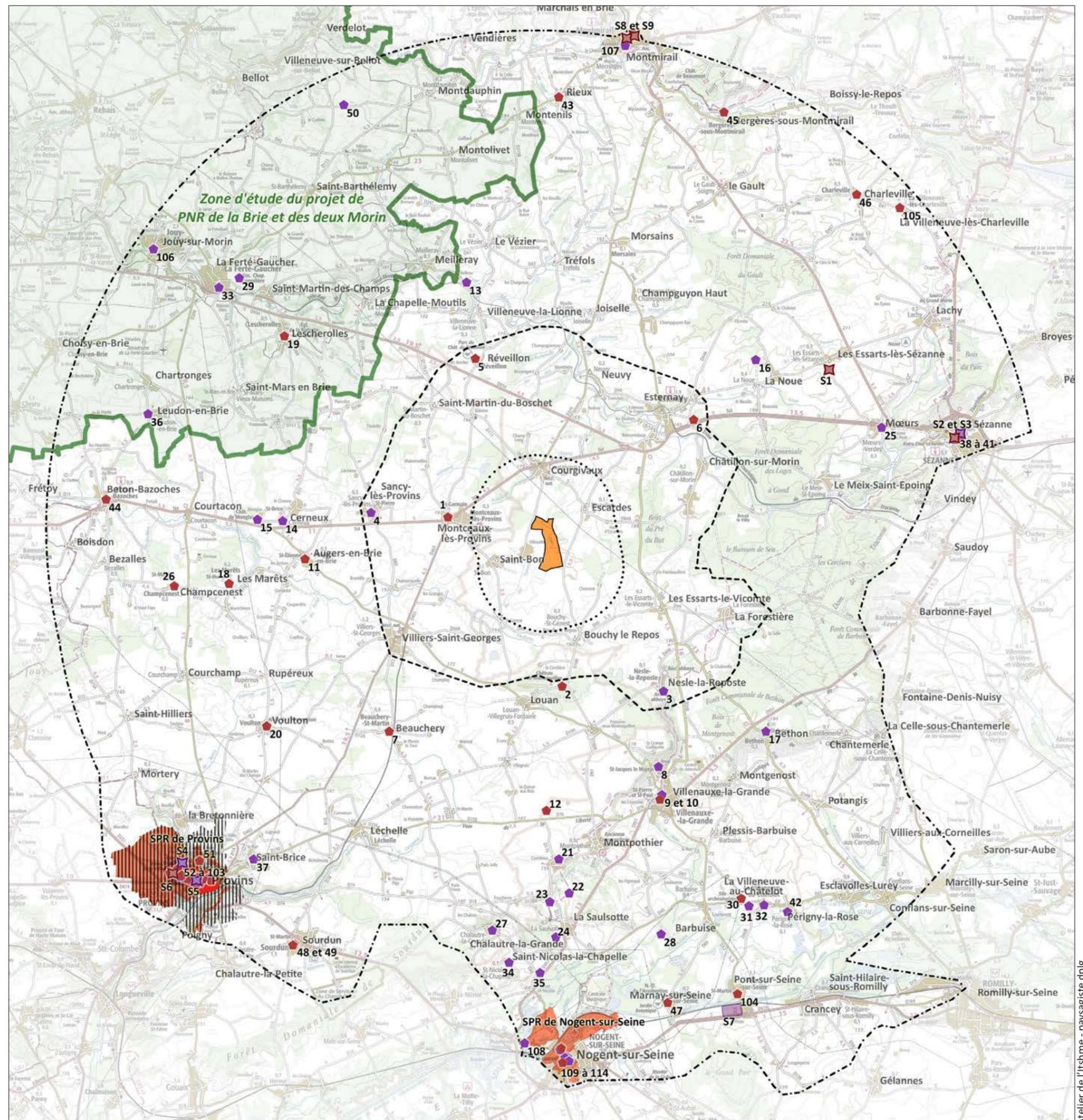
### Patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Provins, ville de foire médiévale - Bien : enjeu de niveau très fort
-  Provins, ville de foire médiévale - zone tampon : enjeu de niveau très fort

### Projet de parc naturel régional (PNR)

-  Zone d'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins : enjeu de niveau moyen-fort

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



**Carte des éléments de patrimoine culturel protégés**

(sources : DREAL ; atlas des patrimoines ; UNESCO ; Comité syndical du projet de PNR de la Brie et des deux Morins)



## 1.4 LES ENJEUX LIÉS AU CADRE DE VIE ET AUX PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS

La carte ci-contre présente les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages socialement reconnus, qui ont été recensés dans l'aire d'étude.

A la suite de la carte, ces enjeux sont présentés par thèmes : secteurs habités, sites reconnus, routes fréquentées et itinéraires à caractère touristique.

### Sites résidentiels

 Village situé dans l'aire immédiate ou rapprochée ; grand hameau situé dans l'aire immédiate (moins de 2,5 km de la ZIP) : enjeu moyen-fort

 Ferme isolée ou petit hameau situé dans l'aire immédiate (moins de 2,5 km de la ZIP) : enjeu moyen

### Sites et paysages socialement reconnus

 Paysages de vignes : enjeu de niveau fort

 Quartiers historiques de Provins : enjeu de niveau très fort

 Autre ville ou village reconnu : enjeu de niveau moyen-fort

 Edifice assez reconnu : enjeu de niveau moyen (indépendamment d'éventuelles protections réglementaires)

### Routes fréquentées

 N4, itinéraire très fréquenté : enjeu moyen-fort <sup>(1)</sup>

 Itinéraire routier principal fréquenté : enjeu moyen-fort <sup>(1)</sup>

 Itinéraire routier secondaire assez fréquenté, dans les aires d'étude rapprochée et immédiate : enjeu moyen <sup>(1)</sup>

### Itinéraires à caractère touristique et de randonnée

 Chemin de grande randonnée : enjeu moyen-fort <sup>(1)</sup>

 Boucle locale de randonnée (cartographié uniquement dans les aires rapprochée et immédiate) : enjeu moyen <sup>(1)</sup>

 Route touristique du Champagne : enjeu de niveau fort <sup>(1)</sup>

 Vélorail du Grand Morin : enjeu de niveau moyen-fort <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Ce niveau d'enjeu ne tient pas compte des éléments au niveau d'enjeu plus élevé pouvant être visibles localement depuis ces itinéraires.

### Aires d'étude

 ZIP

 Aire rapprochée

 Aire immédiate

 Aire éloignée



Carte des sites et itinéraires reconnus, fréquentés ou résidentiels

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



## 1.4.1 LES SECTEURS HABITÉS PROCHE DE LA ZIP

Les villes, les villages, les hameaux et les habitations isolées constituent un enjeu en matière de cadre de vie, pour les habitants qui y résident (ou qui y travaillent).

Le tableau ci-contre recense les secteurs habités les plus proches de la ZIP (voir également la carte page 52) :

- les 15 villages (chefs-lieux de commune) situés dans l'aire immédiate ou rapprochée ;
- les 7 hameaux et fermes isolées situés dans l'aire immédiate (à moins de 2,5 km de la ZIP).

Dans le cadre de l'étude, on considère que le niveau d'enjeu est :

- moyen-fort pour les villages et les grands hameaux ;
- moyen pour les petits hameaux et les fermes isolées (le nombre d'habitants concernés y étant plus limité).

<b>Les secteurs habités les plus proches de la ZIP</b>					
• chefs-lieux de commune situés dans l'aire immédiate ou rapprochée					
• fermes et hameaux situés dans l'aire immédiate (à moins de 2,5 km de la ZIP)					
<i>Ensemble résidentiel</i>	<i>Type d'ensemble résidentiel</i>	<i>Commune</i>	<i>Niveau d'enjeu (1)</i>	<i>Aire d'étude</i>	<i>Distance à la ZIP (au plus proche)</i>
Bouchy le Repos	village (chef-lieu de commune)	Bouchy-Saint-Genest	moyen-fort	rapprochée	2.6 km
Chommé	petit hameau		moyen	immédiate	1.7 km
La Soucière	petit hameau		moyen	immédiate	1.4 km
Les Hauts Grès	ferme		moyen	immédiate	2.3 km
Châtillon-sur-Morin	village (chef-lieu de commune)	Châtillon-sur-Morin	moyen-fort	rapprochée	6.1 km
Courgivaux	village (chef-lieu de commune)	Courgivaux	moyen-fort	immédiate	1.5 km
Escardes	village (chef-lieu de commune)	Escardes	moyen-fort	immédiate	1.2 km
Haut d'Escardes	grand hameau		moyen-fort	immédiate	2.2 km
Esternay	village (chef-lieu de commune)		moyen-fort	rapprochée	4.6 km
La Forestière	village (chef-lieu de commune)	La Forestière	moyen-fort	rapprochée	6.7 km
Les Essarts-le-Vicomte	village (chef-lieu de commune)	Les Essarts-le-Vicomte	moyen-fort	rapprochée	3.9 km
Montceaux-lès-Provins	village (chef-lieu de commune)	Montceaux-lès-Provins	moyen-fort	rapprochée	2.6 km
Champfleury	ferme		moyen	immédiate	0.9 km
Les Châtaigniers	ferme		moyen	immédiate	2.0 km
Nesle-la-Reposte	village (chef-lieu de commune)	Nesle-la-Reposte	moyen-fort	rapprochée	6.0 km
Neuvy	village (chef-lieu de commune)	Neuvy	moyen-fort	rapprochée	5.3 km
Réveillon	village (chef-lieu de commune)	Réveillon	moyen-fort	rapprochée	6.6 km
Saint-Bon	village (chef-lieu de commune)	Saint-Bon	moyen-fort	immédiate	1.5 km
Villouette	grand hameau		moyen-fort	immédiate	0.8 km
Saint-Martin-du-Boschet	village (chef-lieu de commune)	Saint-Martin-du-Boschet	moyen-fort	rapprochée	6.0 km
Sancy-lès-Provins	village (chef-lieu de commune)	Sancy-lès-Provins	moyen-fort	rapprochée	6.3 km
Villiers-Saint-Georges	village (chef-lieu de commune)	Villiers-Saint-Georges	moyen-fort	rapprochée	5.9 km

<sup>(1)</sup> Dans ce tableau, le niveau d'enjeu ne prend pas en compte les éventuels enjeux patrimoniaux qui peuvent se présenter : ces autres enjeux sont recensés dans les §1.2 et 1.3

## 1.4.2 LES ROUTES FRÉQUENTÉES

Les routes sont des axes privilégiés de découverte des paysages.

Le tableau ci-dessous recense les routes les plus fréquentées de l'aire d'étude, et les routes assez fréquentées des aires immédiate et rapprochée (voir également la carte page 52).

Dans le cadre de l'étude, on considère que le niveau d'enjeu est :

- moyen-fort pour les itinéraires routiers très fréquentés ou fréquentés ;
- moyen pour les itinéraires routiers assez fréquentés des aires d'étude intermédiaire et rapprochée.

Route la plus fréquentée de l'aire d'étude, la N4 traverse l'aire rapprochée au nord de la ZIP.

Les routes fréquentées de l'aire d'étude					
Itinéraire	Niveau d'enjeu	Traverse ou longe la ZIP	Traverse l'aire immédiate	Traverse l'aire rapprochée	Traverse l'aire éloignée
<b>Itinéraires routiers très fréquentés ou fréquentés de l'aire d'étude</b>					
N4	moyen-fort	x	x	x	x
D934	moyen-fort			x	x
D403	moyen-fort			x	x
D373	moyen-fort				x
D951	moyen-fort				x
D619	moyen-fort				x
D231	moyen-fort				x
<b>Itinéraires routiers assez fréquentés des aires d'étude intermédiaire et rapprochée</b>					
D375	moyen		x	x	x
D60	moyen			x	x
D48	moyen			x	x
D248	moyen			x	x

<sup>(1)</sup> Dans ce tableau, le niveau d'enjeu des itinéraires ne prend pas en compte les éventuels enjeux patrimoniaux ou paysagers qui peuvent s'y présenter : ces autres enjeux sont recensés dans les §1.2 et 1.3

## 1.4.3 LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Le tableau ci-dessous recense les itinéraires de randonnée de l'aire d'étude (voir également la carte page 52).

- Les chemins de grande randonnée qui traversent l'aire d'étude représentent un enjeu de niveau moyen-fort.
- Les boucles locales de randonnée situées dans les aires immédiate et rapprochée constituent un enjeu de niveau moyen. Il s'agit des itinéraires balisés de la communes d'Esternay.

Par ailleurs, l'aire d'étude est traversée par la Route du Champagne, un itinéraire touristique à fort niveau d'enjeu, et par le vélorail du Grand Morin (niveau d'enjeu moyen).

Itinéraires à caractère touristique et chemins de randonnée de l'aire d'étude					
Itinéraire	Niveau d'enjeu	Traverse ou longe la ZIP	Traverse l'aire immédiate	Traverse l'aire rapprochée	Traverse l'aire éloignée
<b>itinéraires touristiques</b>					
Route du Champagne	fort				x
Velorail du Grand Morin	moyen-fort			x	x
<b>Chemins de grande randonnée</b>					
GRP Thibaut de Champagne	moyen-fort			x	x
GRP des Morins	moyen-fort				x
GR11	moyen-fort				x
GR14	moyen-fort				x
GRP Haute Vallée du Petit Morin	moyen-fort				x
<b>boucles locales de randonnée des aires d'étude intermédiaire et rapprochée</b>					
boucles locales de randonnée d'Esternay	moyen			x	

<sup>(1)</sup> Dans ce tableau, le niveau d'enjeu des itinéraires ne prend pas en compte les éventuels enjeux patrimoniaux ou paysagers qui peuvent s'y présenter : ces autres enjeux sont recensés dans les §1.2 et 1.3

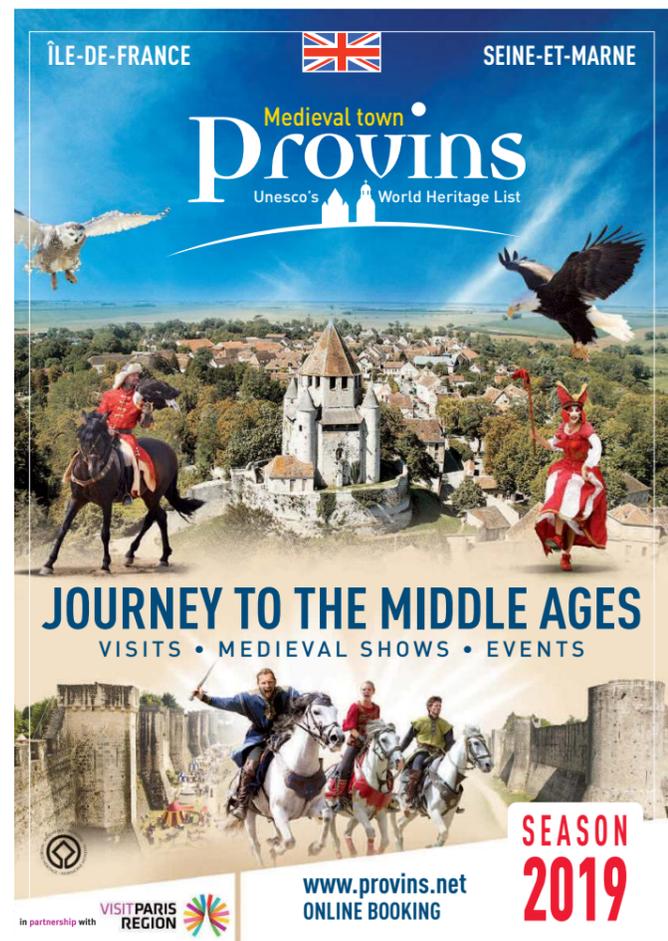
## 1.4.4 LES SITES ET PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS

Le tableau ci-contre recense les sites les plus connus et fréquentés de l'aire d'étude, à la fois par les touristes et les résidents du territoire (voir également la carte page 52). Ils sont présentés sur les sites Internet et les brochures des Comités départementaux du tourisme de la Marne, de l'Aube et de Seine-et-Marne, et des offices de tourisme des Communautés de communes de la Brie Champenoise, de Sézanne-Sud Ouest Marnais, des Deux Morin, du Nogentais, et du Provinois.

Deux éléments à fort niveau d'enjeu sont présents dans l'aire d'étude :

- Les vignobles du Champagne, à la notoriété internationale et qui sont très visités. La « route touristique du Champagne » est un itinéraire privilégié pour les découvrir.
- Provins, ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui bénéficie également de la notoriété des fêtes et animations proposées par la ville. En 2019, « les Médiévales de Provins » ont attiré environ 110 000 visiteurs sur deux jours (source : journal le Parisien).

Les sites et édifices reconnus (source : offices de tourisme)				
Element reconnu	Niveau de reconnaissance sociale	Niveau d'enjeu	Aire d'étude	Distance à la ZIP (au plus proche)
Nécropole militaire nationale de Courgivaux	modéré	moyen	immédiate	1.8 km
Abbaye de Nesle la Réposte	modéré	moyen	rapprochée	6.6 km
Hameau du Bricot (Châtillon-sur-Morin)	modéré	moyen	rapprochée	6.7 km
Château de Réveillon (Réveillon)	modéré	moyen	rapprochée	7 km
Château d'Esternay	modéré	moyen	rapprochée	7.1 km
Vignobles du Champagne	fort	fort	éloignée	8.6 km
Ville de Villenauxe-la-Grande	assez fort	moyen-fort	éloignée	10.4 km
Menhir de l'Hermitte	modéré	moyen	éloignée	11.5 km
Eglise de Voulton	modéré	moyen	éloignée	13 km
Ville de La Ferté-Gaucher	assez fort	moyen-fort	éloignée	16.5 km
Ville de Sézanne	assez fort	moyen-fort	éloignée	17 km
Ville de Provins	fort	fort	éloignée	19 km
Ville de Montmirail	assez fort	moyen-fort	éloignée	19.7 km
Ville de Nogent-sur-Seine	assez fort	moyen-fort	éloignée	20.1 km



Affluence du public au pied des remparts, à l'occasion des « Médiévales de Provins ».

Accueil > Découvrez > Incontournables > Route du Champagne

### ROUTE TOURISTIQUE DU CHAMPAGNE

*Sinuant entre vignes et coteaux, la Route Touristique du Champagne vous fait découvrir les richesses viticoles de la Marne. Entrez dans les vignes pour respirer les parfums de rêves... Poussez les portes des caves à la rencontre des vignerons et partagez leur passion le temps d'une rencontre.*

**LES ITINÉRAIRES**

Pour découvrir le Champagne et son terroir unique, il suffit d'emprunter la Route touristique du Champagne et de se laisser guider au gré de 5 circuits de découverte.

Entièrement balisée, cette route serpente au milieu des vignes, sur des coteaux découpés où s'accrochent villages champenois, châteaux et églises. Faites une pause chez un vigneron ou dans des maisons de Champagne pour connaître leurs secrets de fabrication.

Près de 400 kilomètres de routes fléchées parcourent la Champagne. C'est dire la multiplicité des possibilités de découvrir le patrimoine viticole qui s'offrent aux visiteurs.

Pour comprendre ce qui rend ce breuvage unique, rien de tel que de s'enfoncer dans les vignes, traverser des villages caractéristiques, admirer le patrimoine rural et faire halte chez un vigneron pour déguster ce vin précieux sur le lieu même de son élaboration.



Bienvenue à Esternay

Réserver votre vélo-rail

Greeters

Les **cyclo-draisines du Grand Morin** vous proposent au total 3 parcours à découvrir à bord d'une draisine ! Plus connu sous le nom de « vélo-rail », la draisine est une voiture sur rail qui peut accueillir jusqu'à 4 personnes à son bord. Les deux places à l'avant permettent de faire avancer la draisine le long des rails en pédalant, la banquette arrière quant à elle, permet de profiter d'une agréable balade en se laissant conduire.



Le vélo-rail du Haut-Morin.



Retour à la liste

### Parc du Château d'Esternay

15 Rue du 73<sup>ème</sup> RI  
51310 ESTERNAY

Afficher le N° de mobile

Prendre contact

Site Internet

DESCRIPTIF SITUATION OUVERTURE

### Descriptif

Le Château d'Esternay est un monument historique construit par les frères Raguier, sous le règne de François Ier, au 16<sup>ème</sup> siècle à l'aube de la Renaissance. Plusieurs événements historiques ont marqué la mémoire de ce château et des habitants d'Esternay : en 1814, Napoléon y réida avec ses troupes. Cent ans plus tard, ce fut également à proximité du château qu'eut lieu la première Bataille de la Marne en 1914.

Le Château d'Esternay est fermé au public. Cependant, le parc du château est ouvert gratuitement à la visite chaque vendredi, samedi et dimanche des mois de juillet, août & septembre, ainsi que le 15 août de 10h à 12h et de 15h à 18h.

En dehors de ces dates et horaires, les visites sont possibles sur rendez-vous, contacter Ségolène de La Rochelambert au 06 62 45 50 41.



Retour à la liste

### Menhir de l'Hermitte aux Essarts-lès-Sézanne

51120 LES ESSARTS-LES-SEZANNE

Afficher le N° de téléphone

Prendre contact

Site Internet

### Descriptif

Le Menhir de l'Hermitte est une pierre celtique érigée en l'honneur d'un chef celte au combat. Elle aurait le pouvoir de tordre les arbres qui l'entourent et de soigner différents maux. Le Menhir de l'Hermitte se trouve dans la petite commune aux Essarts-lès-Sézanne, à 7 kilomètres d'Esternay.

## 1.5 LE CONTEXTE EOLIEN DU PROJET

On recense 15 parcs et projets éoliens situés à moins de 25 km de la ZIP. Parmi eux, 12 sont en exploitation, et 3 en cours d'instruction. Ils sont cartographiés en page suivante.

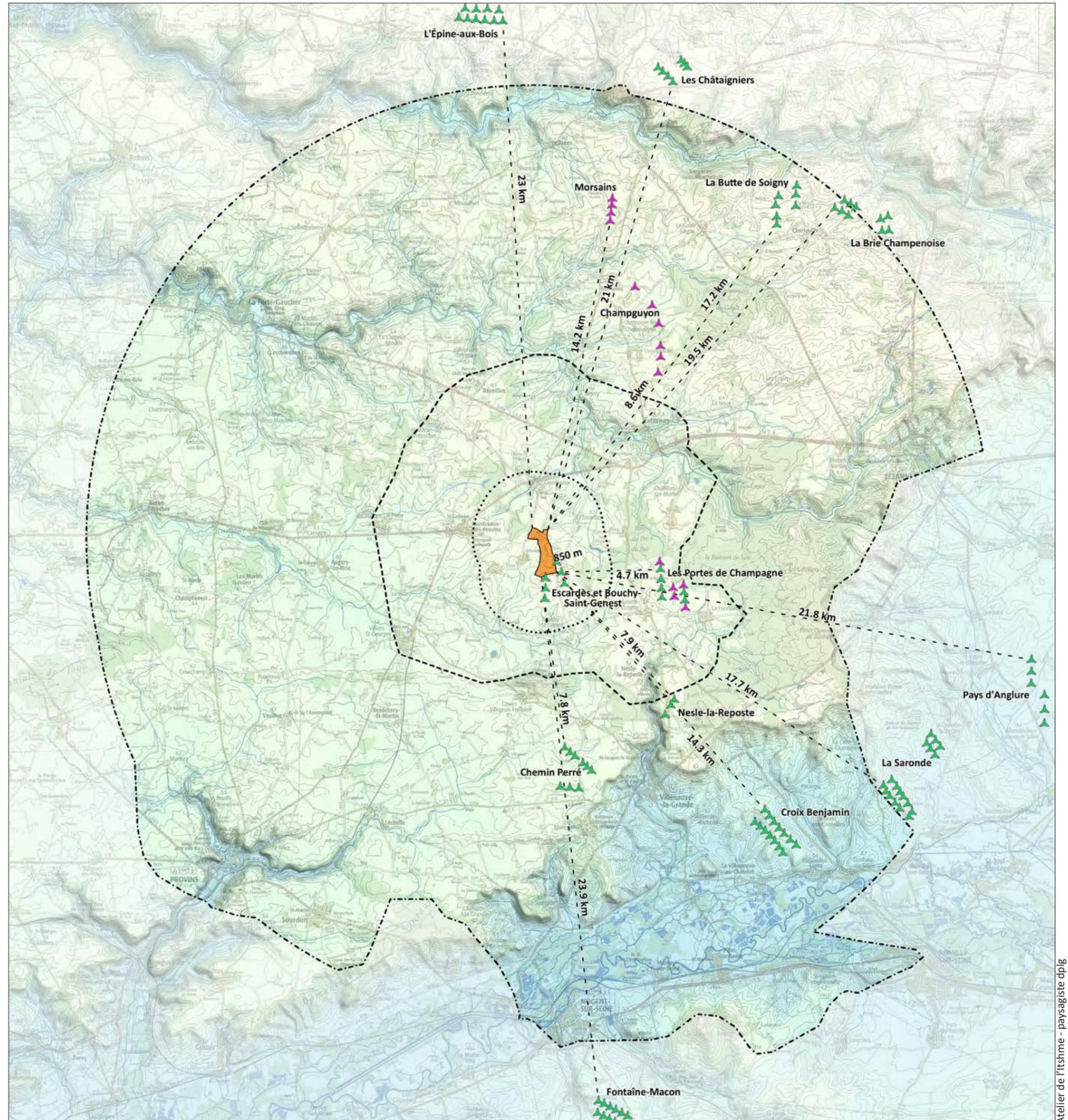
Le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (construit) est localisé dans l'aire immédiate, à une centaine de mètres de la ZIP. Le parc des Portes de Champagne et le projet des Portes de Champagne 2 sont situés dans l'aire rapprochée, à 4,7 km à l'est de la ZIP.

Ces différents parcs et projets représentent un enjeu dans le cadre de développement du projet éolien de Saint-Bon. Cet enjeu est lié à la cohérence souhaitable, dans les paysages, des différentes implantations. Elle est également liée aux risques d'effets de saturation visuelle, ou d'encerclement, qui pourraient être engendrés par la perception cumulée des différents parcs éoliens.

LES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS					
source : DREAL Grand Est et DRIEE Île-de-France					
Nom	Communes	Statut	Nombre d'éoliennes	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)
Escardes et Bouchy-Saint-Genest	Bouchy-Saint-Genest, Escardes	construit	6	immédiate	0.1
Les Portes de Champagne	Les Essarts-le-Vicomte, La Forestière	construit	7	rapprochée	4.7
Les Portes de Champagne 2	Les Essarts-le-Vicomte, La Forestière	en cours d'instruction	5	rapprochée	4.7
Chemin Perré	Montpothier, Villenauxe-la-Grande	construit	9	éloignée	7.8
Nesle-la-Reposte	Nesle-la-Reposte	construit	4	éloignée	7.9
Champguyon	Champguyon	en cours d'instruction	6	éloignée	8.6
Morsains	Morsains	en cours d'instruction	4	éloignée	14.2
Croix Benjamin	Esclavolles-Lurey, Périgny-la-Rose, Potangis	construit	14	éloignée	14.3
La Butte de Soigny	Le Gault-Soigny, Charleville, Boissy-le-Repos	construit	7	éloignée	17.2
La Saronde	La Celle-sous-Chantemerle, Saron-sur-Aube	construit	18	hors aire d'étude	17.7
La Brie Champenoise	Corfelix, Charleville, La Villeneuve-lès-Charleville	construit	10	éloignée (partiellement)	19.5
Les Châtaigniers	Montmirail	construit	7	hors aire d'étude	21.0
Pays d'Anglure	Allemanche-Launay-et-Soyer, La Chapelle-Lasson, Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte	construit	6	hors aire d'étude	21.9
L'Épine-aux-Bois	L'Épine-aux-Bois	construit	10	hors aire d'étude	22.9
Fontaine-Macon	Fontaine-Macon, Avant-lès-Marcilly	construit	10	hors aire d'étude	23.9

Contexte éolien

-  Eolienne d'un parc éolien construit
-  Eolienne d'un projet autorisé
-  Eolienne d'un projet en cours d'instruction
  
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



**Carte des parcs et projets éoliens situés à moins de 25 km de la ZIP**

(fond de carte : IGN - OpenStreetMap / source parcs éoliens : DREAL Grand Est, DREAL Île-de-France et DREAL Hauts-de-France)

# 1.6 CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET LIÉS AU CADRE DE VIE

## Légende de la carte

### Paysages à fort niveau d'enjeu

-  côte du Sézannais – secteurs viticoles
-  vallée du Petit Morin – secteurs viticoles

### Paysages à niveau d'enjeu moyen-fort

-  • côte du Sézannais – secteurs non viticoles
-  • vallée du Petit Morin – secteurs non viticoles
- vallée du Grand Morin à l'aval de Châtillon-sur-Morin
- vallées de la Voulzie et de ses affluents

### Paysages à niveau d'enjeu moyen

-  • vallée du Grand Morin à l'amont de Châtillon-sur-Morin
- vallées des affluents du Grand Morin
- vallée de l'Aubetin (sauf vers Augers-en-Brie)
- vallée de la Noxe
- fond du val de Seine (Bassée)
- coteaux au sud du val de Seine

Le niveau de sensibilité des paysages non repérés sur la carte est moyen-faible. Il s'agit de paysages agricoles, forestiers ou villageois sans valeurs paysagères spécifiques, mais qui composent un cadre de vie au quotidien, et ont donc une valeur sociale. C'est pourquoi aucun paysage de l'aire d'étude n'est considéré de sensibilité faible.

### Sites résidentiels

-  Village situé dans l'aire immédiate ou rapprochée ; grand hameau situé dans l'aire immédiate (moins de 2,5 km de la ZIP) : enjeu moyen-fort
-  Ferme isolée ou petit hameau situé dans l'aire immédiate (moins de 2,5 km de la ZIP) : enjeu moyen

### Sites et paysages socialement reconnus

-  Paysages de vignes : enjeu de niveau fort
-  Quartiers historiques de Provins : enjeu de niveau très fort
-  Autre ville ou village reconnu : enjeu de niveau moyen-fort
-  Edifice assez reconnu : enjeu de niveau moyen (indépendamment d'éventuelles protections réglementaires)

### Routes fréquentées

-  N4, itinéraire très fréquenté : enjeu moyen-fort <sup>(1)</sup>
-  Itinéraire routier principal fréquenté : enjeu moyen-fort <sup>(1)</sup>
-  Itinéraire routier secondaire assez fréquenté, dans les aires d'étude rapprochée et immédiate : enjeu moyen <sup>(1)</sup>

### Itinéraires à caractère touristique et de randonnée

-  Chemin de grande randonnée : enjeu moyen-fort <sup>(1)</sup>
-  Boucle locale de randonnée (cartographié uniquement dans les aires rapprochée et immédiate) : enjeu moyen <sup>(1)</sup>
-  Route touristique du Champagne : enjeu de niveau fort <sup>(1)</sup>
-  Vélorail du Grand Morin : enjeu de niveau moyen-fort <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Ce niveau d'enjeu ne tient pas compte des éléments au niveau d'enjeu plus élevé pouvant être visibles localement depuis ces itinéraires.

### Contexte éolien

-  Eolienne d'un parc éolien construit
-  Eolienne d'un projet autorisé
-  Eolienne d'un projet en cours d'instruction

### Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

Légende de la carte présentée en page précédente



**Carte de synthèse des enjeux paysagers et liés au cadre de vie**  
 (données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

## 2. PERCEPTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS

Ce chapitre présente les analyses de la perception de la Zone d'implantation potentielle (ZIP), où seront positionnées les éoliennes du projet. Considérée dans un premier temps à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'étude, cette perception est ensuite envisagée depuis les secteurs à enjeu recensés dans le premier chapitre de l'étude, afin d'évaluer leur niveau de sensibilité au projet.

Rappelons ici que c'est la perception de la ZIP qui est évaluée dans le chapitre 2, et non celles des éoliennes du projet, dont le positionnement précis n'est pas encore déterminé à ce stade de l'étude. L'aire de perception théorique de la ZIP est susceptible d'être plus étendue que celle des éoliennes du projet, qui n'occuperont au final qu'une partie de ce périmètre. La perception du projet lui-même est analysée dans le chapitre 4 de l'étude.

L'analyse de la perception de la ZIP est particulièrement nécessaire, à l'amont du positionnement précis des éoliennes du projet : elle doit autant que possible permettre d'éviter ou de réduire les impacts du projet sur les sites porteurs d'enjeux paysagers, patrimoniaux ou liés au cadre de vie.

### LES OUTILS MOBILISÉS

L'analyse de la perception de la ZIP s'appuie sur différents outils :

- Une cartographie calculée par ordinateur, qui détermine l'aire de perception théorique de la ZIP, celle-ci étant envisagée comme un volume virtuel haut de 180 mètres (hauteur maximale envisagée pour les éoliennes par le porteur du projet), et dont la base correspond à la surface de la ZIP.
- Des analyses de terrain, particulièrement importantes dans l'évaluation du niveau des sensibilités. Elles permettent de préciser les conditions de perceptions depuis les paysages à enjeu, les abords des monuments historiques (et les situations de covisibilité avec ces derniers), les sites classés ou inscrits, les villages et hameaux proches de la Zone d'implantation potentielle, les routes, etc.
- Des photographies depuis des points de vue à enjeu, sur lesquelles la position de la ZIP a été estimée, dans des vues à hauteur d'homme.
- Des coupes, réalisées afin d'évaluer la visibilité de la ZIP depuis certains sites à enjeu.

### L'ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTANT UN ENJEU

Les éléments de l'aire d'étude qui représentent un enjeu ont été recensés dans le premier chapitre de l'étude, et leur niveau d'enjeu a été précisé. Pour mémoire, l'appréciation des enjeux est indépendante du projet.

Dans le présent chapitre, c'est le niveau de sensibilité au projet de ces éléments à enjeu qui est évalué. La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.

Dans l'étude, le niveau de sensibilité est hiérarchisé sur 7 niveaux : fort, moyen-fort, moyen, moyen-faible, faible, négligeable ou nul. Il a été évalué en croisant :

- Un critère quantitatif : la distance qui sépare l'élément à enjeu de la ZIP, partant du postulat que les impacts du projet seront généralement plus importants pour les éléments qui en sont le plus proches.
- Des appréciations plus qualitatives sur les effets potentiels du projet éolien, basées notamment sur l'analyse de photographies réalisées depuis des points de vue à enjeu (et présentées dans la suite de ce chapitre). Ces appréciations tiennent compte des conditions de perceptions propres aux différents points de vue analysés, ce qui permet d'évaluer plus justement leur niveau de sensibilité (partant du constat qu'un point de vue proche de la ZIP peut s'avérer être très peu exposé à sa perception).

Il est important de garder en mémoire que le niveau de sensibilité d'un élément à enjeu ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu. En effet, le niveau de sensibilité jauge une perte de valeur potentielle, il est donc corrélé à cette valeur. A titre d'exemple, si un paysage dont le niveau d'enjeu est « fort » peut avoir un niveau de sensibilité également « fort », un paysage dont le niveau d'enjeu est « moyen », ne peut en revanche avoir un niveau de sensibilité plus important que « moyen ». Cette méthode d'évaluation a l'avantage d'offrir au final une vision clairement hiérarchisée des risques potentiels d'impacts visuels dont le projet est porteur, en prenant en compte non seulement les effets potentiels du projet, mais aussi la valeur des sites soumis à ces effets potentiels.

Autre remarque importante : le niveau de sensibilité d'un élément à enjeu ne préjuge pas directement du niveau d'impact qu'aura sur lui le projet éolien. En effet, les éoliennes du projet n'occuperont au final qu'une partie de la Zone d'implantation potentielle, et pourront être ordonnancées de façon à préserver la valeur de certains éléments à enjeu. Depuis certains points de vue, le niveau des impacts visuels du projet pourra ainsi être plus faible que leur niveau de sensibilité, tel qu'il est évalué dans le présent chapitre.

## 2.1 PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

### *Methodologie d'analyse*

Afin d'objectiver les analyses et de préciser là où des perceptions de la Zone d'implantation potentielle (ZIP) sont possibles, son aire de perception a été calculée à l'aide du logiciel Global Mapper (système d'information géographique), sur la base du modèle numérique de terrain BD-Alt de l'IGN (au pas de 75m), ajusté afin de tenir compte de la présence des principales surfaces boisées (numérisées à partir des fonds Scan 25 de l'IGN). Par perception de la ZIP, on comprendra perception du gabarit de cette aire, c'est à dire d'un volume virtuel haut de 180 mètres (hauteur maximale envisagée pour les éoliennes par le porteur du projet), et dont la base est égale à la surface de la ZIP.

Les éléments suivants ont été retenus pour calculer l'étendue de l'aire de perception de la ZIP :

- Hauteur du gabarit virtuel de la ZIP par rapport au sol : 180 m. La ZIP est considéré comme perceptible dès lors que les calculs indiquent que ce gabarit est visible, même partiellement.
- Hauteur des yeux de l'observateur : 1,70m
- Les secteurs bâtis (villes, villages et constructions isolées) sont exclus de l'analyse cartographique, la méthode de calcul étant inadaptée à leurs particularités (grande complexité des volumes pouvant masquer la ZIP, étant donné la présence de constructions et de végétation arborée dans les jardins).
- Les « zones d'ombres » situées en arrière des principales masses arborées sont prises en compte dans les calculs, sur la base d'une hauteur des arbres estimée à 15 mètres (pouvant être plus importante dans la réalité, notamment en fond de vallée). Par ailleurs, on considère dans les calculs que la ZIP n'est pas visible depuis les sous-bois.
- La ZIP est considérée comme visible, même si cette perception n'est que partielle, voire très partielle. L'aire de perception cartographiée ne représente donc pas seulement les secteurs depuis lesquels la ZIP est visible en totalité.

**La carte en page suivante figure l'aire de perception théorique de la ZIP, calculée selon cette méthode.** Si cette carte permet de mesurer précisément l'effet occultant des reliefs dans la perception de la ZIP (envisagée comme un volume virtuel haut de 180 mètres, comme expliqué plus haut), celui des masses boisées doit être interprété avec précaution :

- les masses boisées observées sur le terrain ont souvent une hauteur supérieure à 15 m, et les structures arborées de surface très réduite ne sont pas prises en compte dans les calculs, ce qui conduit à surestimer localement l'étendue de l'aire de perception théorique de la ZIP ;
- les fonds cartographiques exploités (IGN Scan25) peuvent ne pas représenter les emprises arborées dans leur état actuel, notamment là où des coupes forestières ont été réalisées depuis la dernière mise à jour des cartes IGN, ce qui conduit à sous-estimer localement l'étendue de l'aire de perception théorique de la ZIP.

### *Commentaire de la carte de l'aire de perception théorique potentielle de la ZIP*

#### **DEPUIS LA BRIE CHAMPENOISE**

L'aire de perception théorique de la ZIP englobe la totalité de l'aire immédiate, à l'exception des boisements et de quelques espaces agricoles très proches de leurs lisières.

Elle englobe également la partie de l'aire rapprochée située au sud de la N4. Les perceptions potentielles sont néanmoins partielles (en bleu ou vert sur la carte) dans certains vallonnements, notamment depuis une partie de la vallée de l'Aubetin. Au nord de la N4, ainsi qu'à proximité des limites orientales de l'aire rapprochée, l'aire de perception de la ZIP se fragmente, du fait de la présence de boisements plus nombreux.

Dans l'aire éloignée et en Brie champenoise, c'est à l'ouest de la ZIP que les perceptions sont les plus fréquentes, jusqu'au secteur de Champcenest. Ailleurs, l'aire de perception est plus fragmentée, notamment au nord de la N4, et au sud-ouest aux alentours de Provins. Les perceptions sont particulièrement rares à l'est, du fait de la présence de grandes forêts.

#### **DEPUIS LES VALLÉES DES MORINS**

L'aire de perception théorique de la ZIP n'englobe que des secteurs peu étendus des vallées du Grand Morin et du Petit Morin.

Dans l'aire rapprochée, des perceptions sont possibles depuis le sommet de certains coteaux de la rive nord, et depuis quelques versants du secteur de Neuvy. Les perceptions depuis le fond de vallée sont à la fois partielles (en bleu ou vert sur la carte) et très rares. Dans l'aire éloignée, le sommet des coteaux de la rive nord reste par endroit exposé à des perceptions, notamment vers Villeneuve-la-Lionne, ainsi qu'entre Meilleray et Saint-Martin-des-Champs. Les perceptions depuis les parties plus basses de la vallée sont très rares et limitées.

Concernant la vallée du Petit Morin, plus éloignée, les perceptions théoriques de la ZIP ne concernent que quelques sommets de coteaux, vers Bergères-sous-Montmirail et Vendières. Il s'agit de perceptions partielles (en bleu ou vert sur la carte).

#### **DEPUIS LA BRIE LAITIÈRE**

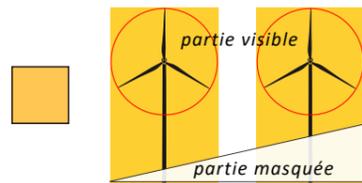
En Brie laitière, l'aire de perception théorique de la ZIP est très fragmentée, du fait du caractère ondulé des plateaux et de la présence de nombreux boisements. Relativement fréquentes dans la partie de l'unité de paysage proche de la vallée du Grand Morin, elles sont beaucoup plus rares en allant vers le nord et la vallée du Petit Morin.

#### **DEPUIS LA CÔTE DU SÉZANNAIS**

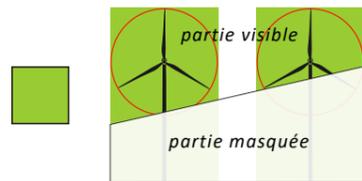
Les perceptions de la ZIP sont très marginales tout au long de la côte du Sézannais. Quelques perceptions partielles (en bleu ou vert sur la carte) sont possibles, notamment au sud de Villenauxe-la-Grande et au nord-est de Sézanne.

#### **DEPUIS LE VAL DE SEINE**

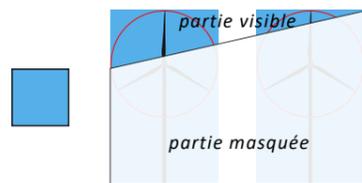
Dans l'unité de paysage du val de Seine, l'aire de perception théorique de la ZIP englobe principalement les coteaux de la rive sud du fleuve. Les perceptions les plus significatives (en jaune sur la carte) concernent les coteaux situés au sud de Pont-sur-Seine et de Crancey.



Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180 m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale



Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180 m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale



Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180 m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

**Nota :**

- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 62)
- La perception de la ZIP n'est pas cartographiée dans les secteurs boisés ou urbanisés
- Cette carte ne différencie pas les perceptions de la ZIP en fonction de la distance, elle n'exprime pas l'incidence de l'éloignement vis-à-vis de la ZIP

 Limite d'unité de paysage

 Boisements

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

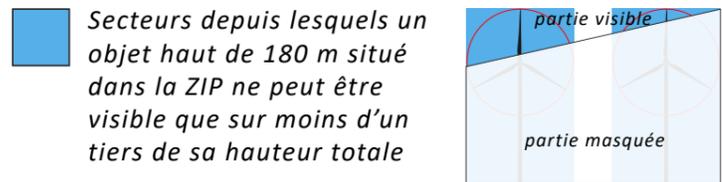
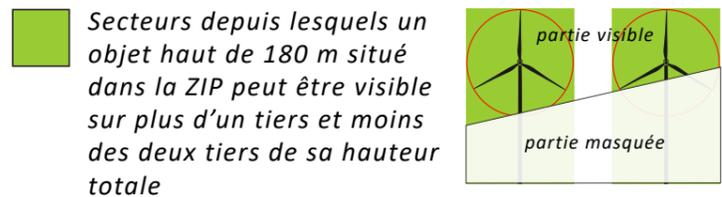
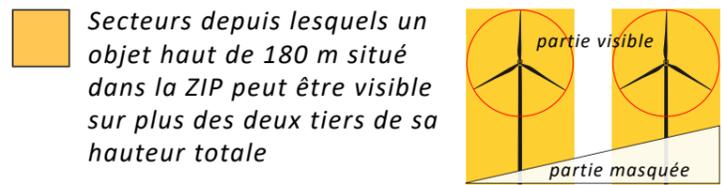
 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)



**Carte de l'aire de perception théorique de la Zone d'implantation potentielle**

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts et fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir en page précédente)



**Nota :**

- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 62)
- La perception de la ZIP n'est pas cartographiée dans les secteurs boisés ou urbanisés

 Boisements

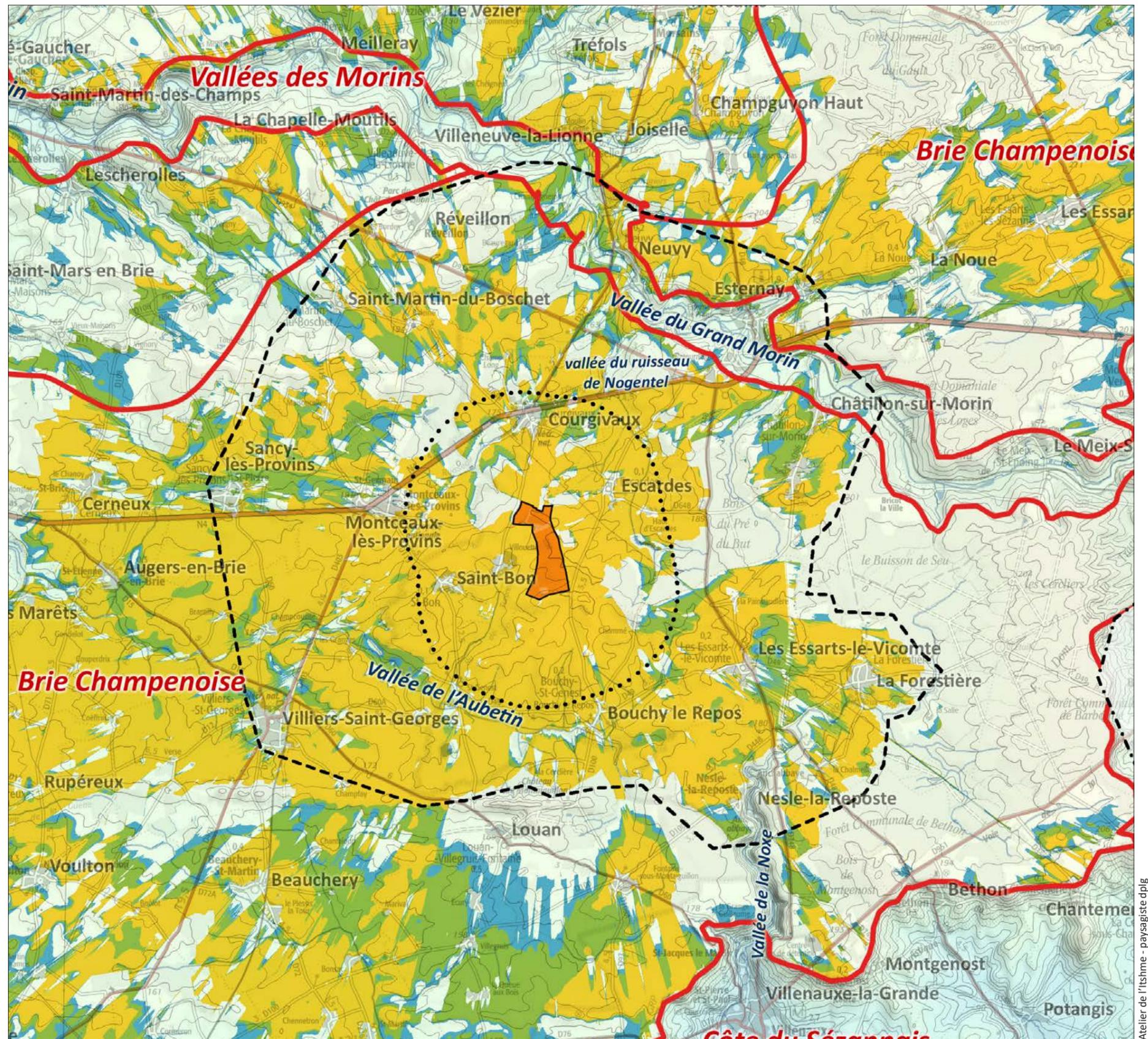
 Limite d'unité de paysage

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)



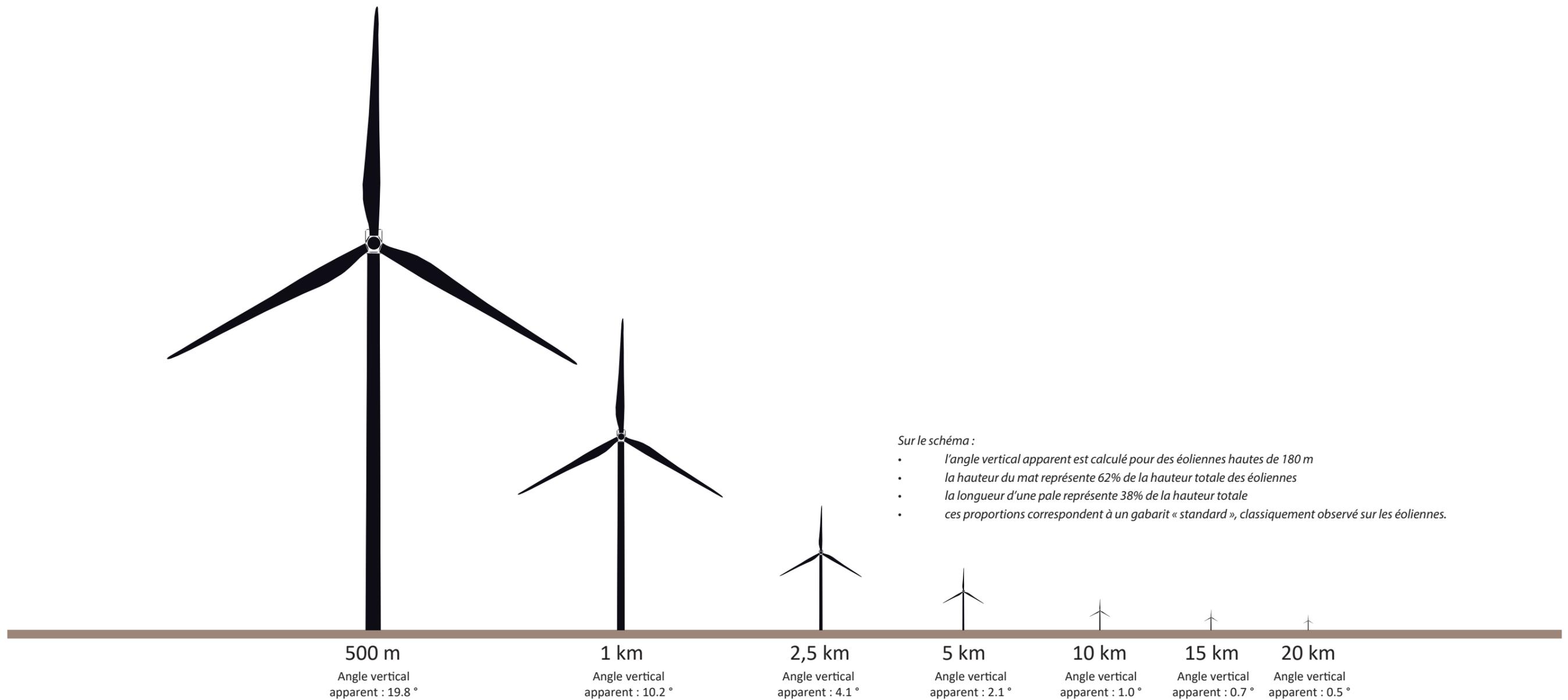
**Carte de l'aire de perception théorique de la ZIP : zoom sur le centre de l'aire d'étude**

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT : BdAlti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 62)

### ÉCHELLE RELATIVE D'UNE ÉOLIENNE EN FONCTION DE LA DISTANCE À LAQUELLE ELLE EST OBSERVÉE

En positionnant les yeux à 42 cm de cette page (soit la longueur d'une page A3), le gabarit des éoliennes est identique à celui qu'auraient dans la réalité des éoliennes hautes de 180 m, observées aux distances indiquées sur le schéma.

Pour mémoire, l'échelle relative d'une éolienne est inversement proportionnelle à la distance à laquelle on l'observe.



## 2.2 PAYSAGES À ENJEU ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses de la perception de la ZIP associées aux paysages à enjeu. La carte présentée en page suivante figure les secteurs concernés par ces perceptions. Le tableau ci-contre évalue le niveau de sensibilité pour les différents paysages à enjeu de l'aire d'étude. A la suite de la carte, une série de photographies est présentée, qui apporte des informations qualitatives sur la façon dont la ZIP est perçue, et sur le niveau de sensibilité des paysages concernés.

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

On retiendra notamment :

- que le niveau de sensibilité le plus élevé (moyen) concerne les vallées de l'Aubetin et du ruisseau de Nogentel, qui représentent un enjeu paysager de niveau moyen ;
- que le niveau de sensibilité des paysages à fort niveau d'enjeu (secteurs viticoles de la côte du Sézannais et de la vallée du Petit Morin) est faible.

Pour mémoire, les analyses concernant les paysages réglementairement protégés sont présentées plus loin dans le paragraphe 2.3.

Niveau de sensibilité des paysages à enjeu						
Paysages à enjeu	Niveau d'enjeu	Distance minimale des secteurs concernés par des perceptions de la ZIP	Aire d'étude	Perceptions de la ZIP	Niveau de sensibilité au projet (1)	Points de vigilance
Vallée de l'Aubetin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• moyen (sauf vers Augers-en-Brie)</li> <li>• moyen-faible aux environs d'Augers-en-Brie)</li> </ul>	1.7 km	immédiate, rapprochée et éloignée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans les aires immédiate et rapprochée, ZIP fréquemment visible, notamment depuis les coteaux du versant sud, depuis lesquels la ZIP est perçue en arrière de la vallée et du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest / voir photos P1 et P2 dans la suite du paragraphe</li> <li>• perceptions plus rares et lointaine dans l'aire éloignée, plus particulièrement aux environs de Courtacon</li> </ul>	moyen	coteaux du versant sud de la vallée
vallée de la Noxe	moyen	sans objet	rapprochée et éloignée	pas de perceptions de la ZIP	nul	
Vallées des affluents du Grand Morin	moyen	2.6 km	immédiate, rapprochée et éloignée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• perceptions rapprochées depuis la vallée du ruisseau de Nogentel, notamment au nord de Courgivaux / voir photo P3 dans la suite du paragraphe</li> <li>• perception rares, le plus souvent partielles (en bleu ou vert sur la carte) et plus lointaines depuis les autres vallées des affluents du Grand Morin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• moyen pour la vallée du ruisseau de Nogentel</li> <li>• moyen-faible à faible pour les autres vallées</li> </ul>	vallée du ruisseau de Nogentel, notamment au nord de Courgivaux
Vallée du Grand Morin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• moyen-fort à l'aval de Châtillon-sur-Morin</li> <li>• moyen à l'amont de Châtillon-sur-Morin</li> </ul>	5 km	rapprochée et éloignée	perception globalement limitée de la ZIP, concernant essentiellement le sommet des coteaux de la rive nord, et plus rarement les parties basses de la vallée (notamment vers Neuvy) / voir photos P4 à P6 dans la suite du paragraphe	moyen-faible à faible	sommet des coteaux du versant nord de la vallée
Côte du Sézannais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fort (secteurs viticoles)</li> <li>• moyen-fort (secteurs non viticoles)</li> </ul>	12.4 km	éloignée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis l'espace de la côte : perceptions très rares et limitées (en bleu sur la carte)</li> <li>• front de côte en covisibilité avec la ZIP dans les vues dominantes depuis les coteaux situés au sud du val de Seine ; les vignes sont peu lisibles dans ces vues qui en sont distantes d'une dizaine de kilomètres / voir photo P8 dans la suite du paragraphe ; SCI1 dans le § 2.3.2</li> </ul>	faible	covisibilités depuis les coteaux situés au sud du val de Seine
Fond du val de Seine (Bassée)	moyen	16.5 km	éloignée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis le fond du val de Seine : perceptions très rares et limitées (en bleu ou vert sur la carte)</li> <li>• fond du val de Seine en covisibilité avec la ZIP dans les vues dominantes depuis les coteaux situés au sud du val de Seine / voir photo P8 dans la suite du paragraphe ; SCI1 dans le § 2.3.2</li> </ul>	faible	covisibilités depuis les coteaux situés au sud du val de Seine
Vallée du Petit Morin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fort (secteurs viticoles)</li> <li>• moyen-fort (secteurs non viticoles)</li> </ul>	19 km	éloignée	perceptions lointaines et très rares de la ZIP, limitées aux sommet des coteaux de la rive nord dans le secteur de Bergères-sous-Montmirail (secteur viticole situé à 18,5 km de la ZIP) et de Vendières (secteur non viticole) / voir photo P7 dans la suite du paragraphe	faible	coteaux viticoles au nord de Bergères-sous-Montmirail
Vallées de la Vouzie et du Durteint	moyen-fort	19.3 km	éloignée	Aucune perception de la ZIP, sauf depuis le chemin de ronde de la tour César, à Provins / voir photo U1 dans le § 2.3.1	faible	Chemin de ronde de la tour César, à Provins
coteaux au sud du val de Seine	moyen	19.5 km	éloignée	ZIP visible à grande distance, notamment depuis les coteaux situés au sud de Pont-sur-Seine et Crancey / voir photo P8 dans la suite du paragraphe ; SCI1 dans le § 2.3.2	faible	coteaux situés au sud de Pont-sur-Seine et Crancey

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.

Le niveau de sensibilité d'un paysage à enjeu ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

**Paysages à fort niveau d'enjeu**

- côte du Sézannais – secteurs viticoles
- vallée du Petit Morin – secteurs viticoles

**Paysages à niveau d'enjeu moyen-fort**

- côte du Sézannais – secteurs non viticoles
- vallée du Petit Morin – secteurs non viticoles
- vallée du Grand Morin à l'aval de Châtillon-sur-Morin
- vallées de la Voulzie et de ses affluents

**Paysages à niveau d'enjeu moyen**

- vallée du Grand Morin à l'amont de Châtillon-sur-Morin
- vallées des affluents du Grand Morin
- vallée de l'Aubetin (sauf vers Augers-en-Brie)
- vallée de la Noxe
- fond du val de Seine (Bassée)
- coteaux au sud du val de Seine

**Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>**

- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

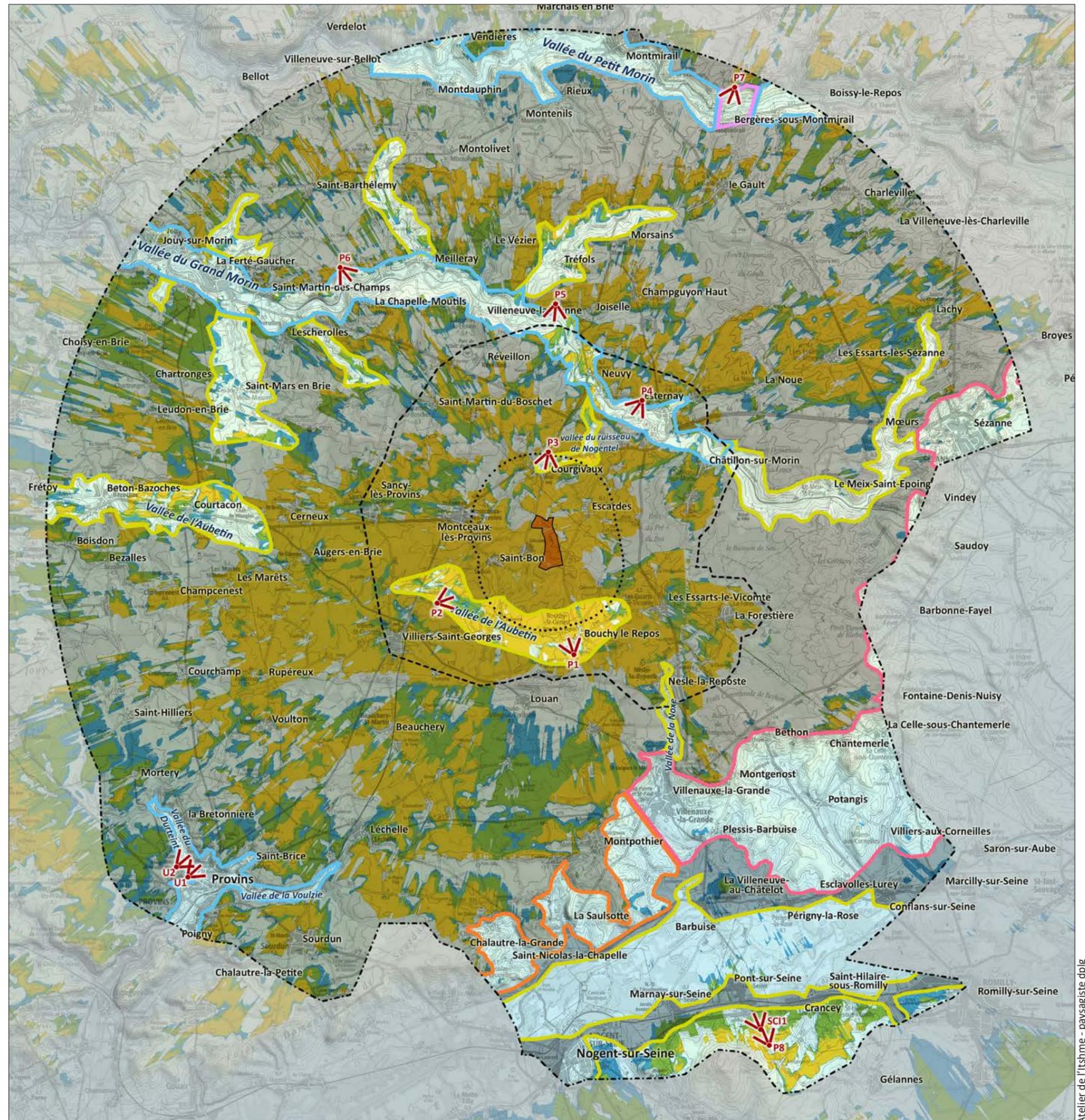
<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

**Points de vue analysés sur des photographies**

- ▼ Points de vue analysés
  - dans le présent paragraphe (P.x)
  - dans le paragraphe 2.3.1 (U.x)
  - dans le paragraphe 2.3.2 (SCI.x)

**Aires d'étude**

- ZIP
- Aire rapprochée
- Aire immédiate
- Aire éloignée



**Les paysages à enjeu : aire de perception théorique de la ZIP**

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap / méthodologie de calcul de l'aire de perception : voir page 62)



## Vallée de l'Aubetin : perceptions de la ZIP

### POINT DE VUE P1 – DEPUIS LES COTEAUX DE L'AUBETIN AU SUD DE BOUCHY-LE-REPOS (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 3.7 km
- Enjeux du point de vue : vallée de l'Aubetin
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen, la ZIP se positionne dans une partie de l'horizon déjà occupée par des éoliennes
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée par le projet ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

**POINT DE VUE P2 – DEPUIS LES COTEAUX DE L'AUBETIN AU NORD-EST DE VILLIERS-SAINT-GEORGES** (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 4.4 km
- Enjeux du point de vue : vallée de l'Aubetin
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Perception de la ZIP : visible en totalité, sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen, le projet se positionne en continuité d'une portion d'horizon déjà occupée par des éoliennes
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

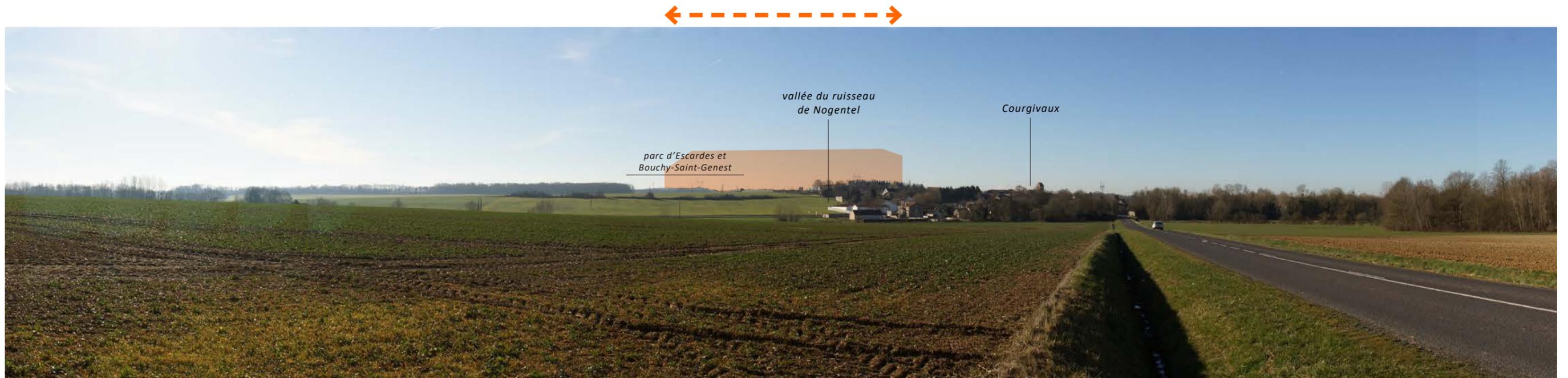
vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## Vallée du ruisseau de Nogentel : perceptions de la ZIP

### POINT DE VUE P3 – DEPUIS LA D375 AU NORD-EST DE COURGIVAUX (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 2.6 km
- Enjeux du point de vue : vallée du ruisseau de Nogentel ; D375 (route assez fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen, le projet se positionne en continuité d'une portion d'horizon déjà occupée par des éoliennes
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; afin de réduire la hauteur relative des nouvelles éoliennes, éviter d'en implanter dans le tiers nord de la ZIP et limiter leur hauteur à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m) ; implanter les éoliennes sur la gauche plutôt que sur les arrières du village de Courgivaux



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Vallée du Grand Morin : perceptions de la ZIP

---

**POINT DE VUE P4 – DEPUIS LES COTEAUX DU GRAND MORIN AU NORD-OUEST D'ESTERNAY** (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 6 km
- Enjeux du point de vue : vallée du Grand Morin ; boucle locale de randonnée
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Perception de la ZIP : très partiellement visible, seules les pales d'éoliennes hautes de 180 m pourraient être visibles (mats et nacelles seront nécessairement masqués par l'horizon boisé)
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Niveau de sensibilité du point de vue : faible
- Recommandations : limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

**POINT DE VUE P5 – DEPUIS LES COTEAUX DU GRAND MORIN AU NORD DE VILLENEUVE-LA-LIONNE** (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 8.7 km
- Enjeux du point de vue : vallée du Grand Morin
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen-faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

**POINT DE VUE P6 – DEPUIS LES COTEAUX DU GRAND MORIN AU NORD-OUEST DE LA CHAPELLE-MOUTILS** (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 13 km
- Enjeux du point de vue : vallée du Grand Morin
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Perception de la ZIP : visible en presque totalité, en avant et de part et d'autre du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; à droite un horizon boisé masque partiellement la ZIP
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen-faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## Vallée du Petit Morin : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE P7 – DEPUIS LES COTEAUX VITICOLES DU PETIT MORIN AU NORD DE BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL** (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 19.2 km
- Enjeux du point de vue : vallée du Petit Morin (niveau d'enjeu fort en secteur viticole)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Perception de la ZIP : très partiellement visible, à grande distance. La perception de nacelles d'éoliennes hautes de 180 m reste néanmoins possible, dans le secteur où l'horizon boisé est le plus bas.
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Niveau de sensibilité du point de vue : faible
- Recommandations : éviter d'implanter des éoliennes en arrière du secteur où l'horizon boisé est le plus bas ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

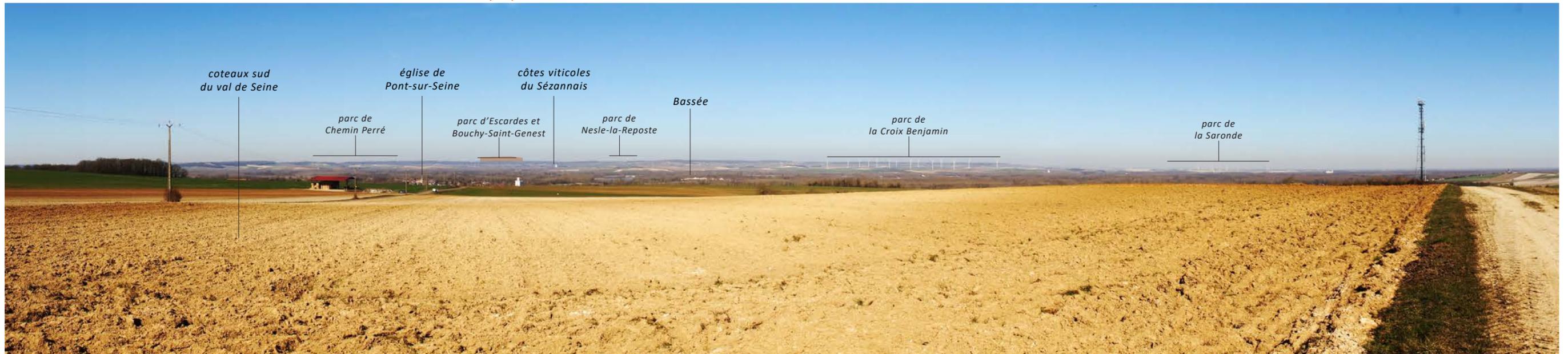
Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Côtes viticoles du Sézannais, Bassée et val de Seine : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE P8 – DEPUIS LES COTEAUX DU VAL DE SEINE AU SUD DE PONT-SUR-SEINE** (point de vue repéré sur la carte page 67)

- Distance du point de vue à la ZIP : 21.5 km
- Enjeux du point de vue : église de Pont-sur-Seine (MH classé) ; côtes viticoles du Sézannais (niveau d'enjeu fort) ; coteaux sud du val de Seine (niveau d'enjeu moyen-fort) ; Bassée (niveau d'enjeu moyen)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Perception de la ZIP : visible en totalité, à grande distance et en arrière du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, au-dessus des côtes viticoles du Sézannais (dont les vignes, situées à une dizaine de kilomètres, sont très peu lisibles) ; pas de risque d'effet de surplomb des côtes du Sézannais, dont la hauteur relative est très supérieure au gabarit vertical de la ZIP ; covisibilité indirecte avec l'église de Pont-sur-Seine
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : faible ; situé à plus de 20 km, la ZIP est perçue dans une partie de l'horizon déjà occupée par des éoliennes, qui aujourd'hui sont peu impactantes ; par ailleurs et du fait de leur éloignement, les vignes de la côte du Sézannais sont peu lisibles
- Recommandations : limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## 2.3 ENJEUX PATRIMONIAUX ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées aux paysages et édifices réglementairement protégés, et aux périmètres des Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Préalablement à la présentation de ces analyses, les schémas ci-contre rappellent les notions de visibilité et de covisibilité avec des éléments protégés.

### RAPPEL DES NOTIONS DE VISIBILITÉ / COVISIBILITÉ AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES, SITES ET ESPACES PROTÉGÉS (source : DREAL Région Centre – mai 2015)

– La covisibilité : visibilité (visible depuis), covisibilité (visible avec) directe, covisibilité (visible avec) indirecte

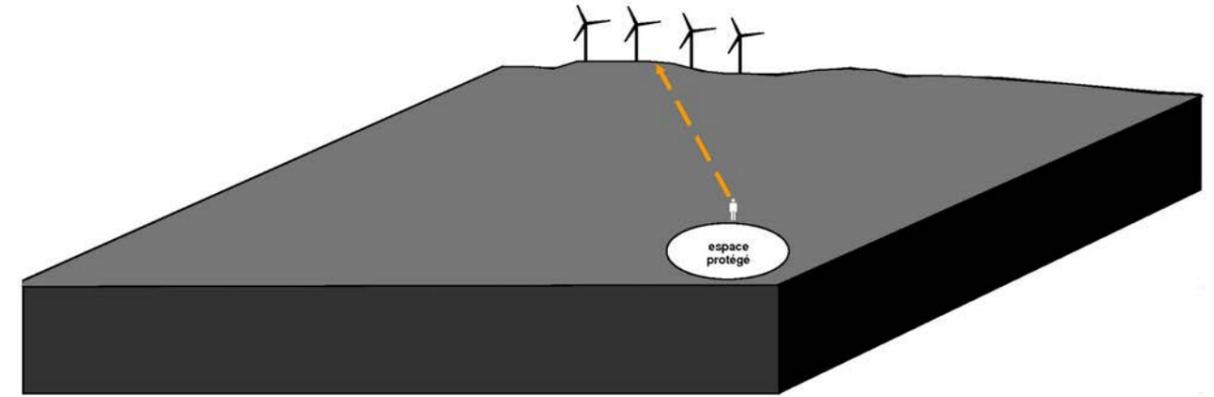


Fig.1 : la visibilité (visible depuis) : le parc éolien est visible depuis l'espace protégé. DREAL Centre, nov. 2013

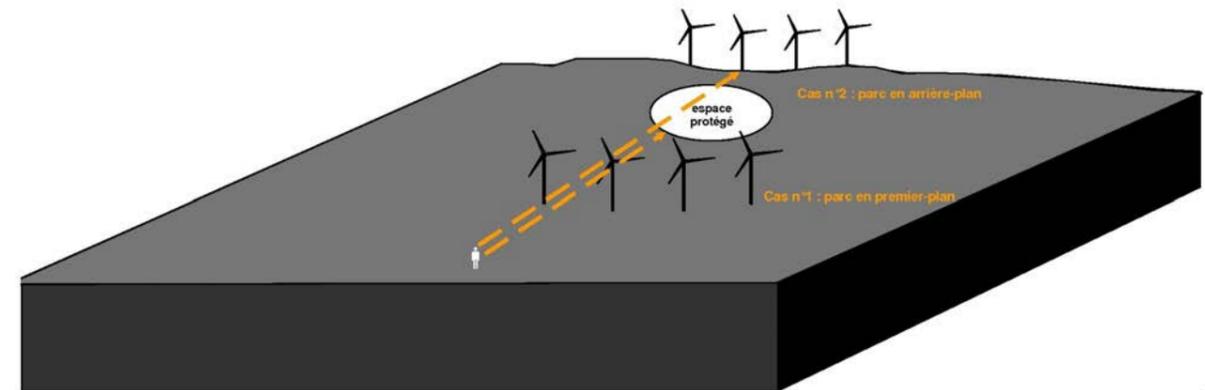


Fig.2 : la covisibilité (visible avec) directe : depuis un espace public, le parc éolien et l'espace protégé, se superposent visuellement (2 cas : les éoliennes sont en avant plan – les éoliennes sont en arrière plan). DREAL Centre, nov. 2013

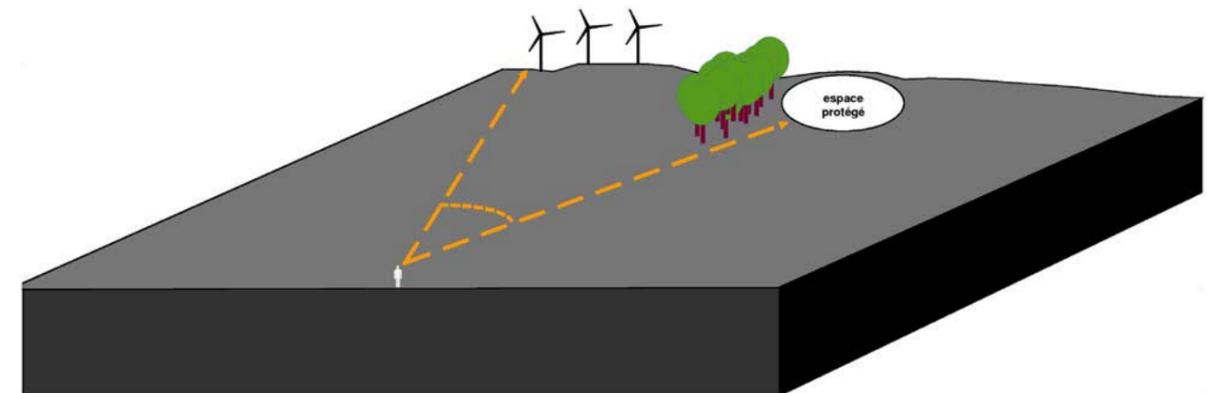


Fig.3 : la covisibilité (visible avec) indirecte. Espace protégé et parc éolien sont visibles, en même temps, par un observateur excentré, situé dans un espace public, y compris si un écran empêche une visibilité directe du parc éolien depuis l'espace protégé. DREAL Centre, nov. 2013

## 2.3.1 PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées aux Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le tableau ci-dessous résume ces perceptions et précise le niveau de sensibilité des périmètres protégés. Il est suivi par deux paragraphes qui détaillent les analyses réalisées pour Provins et pour les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

Patrimoine mondial de l'UNESCO et perceptions de la ZIP									
Bien Unesco	Dept	Communes concernées dans l'aire d'étude	Protection	Niveau d'enjeu	Date d'inscription	Aire d'étude	Distance du Bien à la ZIP	Perceptions de la ZIP	Niveau de sensibilité au projet
Provins, ville de foire médiévale	Seine-et-Marne	Provins	patrimoine mondial UNESCO	très fort	2001	éloignée	18.3 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZIP visible depuis le chemin de ronde de la Tour César (vue sortante depuis le périmètre du Bien) / voir la photo U1 dans la suite du paragraphe :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZIP visible en arrière des coteaux de la vallée du Durteint, sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (dont on ne perçoit que des pales d'éoliennes depuis la tour César, très peu visibles)</li> <li>- gabarit vertical de la ZIP limité, nettement plus faible que celui des pylônes de lignes électriques visibles dans la même direction ; pas de risque d'effet de surplomb des coteaux de la vallée du Durteint</li> <li>- à droite de la ZIP, covisibilité indirecte avec la tour Notre-Dame du Val, l'église Sainte-Croix et l'abbaye Saint-Ayoul (un angle horizontal de 25° sépare la ZIP de la tour Notre-Dame du Val) ; pas de risque de concurrence visuelle significative avec ces trois édifices, étant donné la largeur de cet angle, et le faible gabarit vertical de la ZIP</li> <li>- à gauche de la ZIP, covisibilité indirecte avec couvent des Cordelières (un angle horizontal de 5° sépare la ZIP de l'édifice) ; faible risque de concurrence visuelle avec cet édifice, étant donné le faible gabarit vertical de la ZIP, et le caractère indirect de la covisibilité</li> </ul> </li> <li>• pas de perception de la Zip depuis les remparts de la Ville haute / voir la photo U2 dans la suite du paragraphe</li> <li>• covisibilité indirecte avec la Ville haute depuis la 619 à l'ouest de Provins (vue entrante vers le périmètre du Bien) / voir la photo U3 dans la suite du paragraphe : ZIP très partiellement visible ; seules des pointes de pales d'éoliennes sont potentiellement visibles (mats et nacelles seront nécessairement masqués par l'horizon boisé)</li> <li>• covisibilité très indirecte avec la Ville haute depuis la D619 à l'ouest de Provins (vue entrante vers le périmètre du Bien) / voir la photo U4 dans la suite du paragraphe : ZIP partiellement masquée par un horizon boisé ; le gabarit vertical de la ZIP n'excède pas, sur sa gauche et sur sa droite, celui de cet horizon boisé</li> </ul>	faible
Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (périmètre de la zone d'engagement de la charte)	Marne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes concernées par le Bien et sa zone tampon : aucune</li> <li>• Communes concernées par l'aire d'influence paysagère des coteaux, maisons et caves de Champagne (étude DREAL) : aucune</li> <li>• Communes signataires de la Charte d'engagement Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : Barbonne-Fayel, Bergères-sous-Montmirail, Bethon, Broys, Chantemerle, Fontaine-Denis-Nuisy, La Celle-sous-Chantemerle, Montgenost, Saudoy, Sézanne, Villenauxe-la-Grande, Vindey</li> </ul>	patrimoine mondial UNESCO	fort (périmètre de la zone d'engagement de la charte)	2015	hors aire d'étude (Bien et sa zone tampon)	50 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faible sensibilité des paysages de vignes de la vallée du Petit Morin, situés à 18,5 km de la ZIP (voir la photo P7 analysées dans le § 2.2), avec une perception ponctuelle, lointaine et limitée de la ZIP</li> <li>• faible sensibilité des paysages de vignes de la côte du Sézannais :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- en l'absence de perception de la ZIP depuis les vignes elles-mêmes</li> <li>- avec des covisibilités lointaines de la ZIP avec les vignes (à plus de 20 km de la ZIP), depuis les coteaux situés au sud du val de Seine (voir la photo P8 dans le § 2.2 et la photo SCI1 dans le § 2.3.2) ; dans les vues concernées, la distance aux vignes (une dizaine de kilomètres) les rend peu lisibles.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilité nulle des périmètres inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</li> <li>• faible sensibilité des paysages viticoles de la zone d'engagement de la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne</li> </ul>

**Provins, ville de foire médiévale : perceptions de la ZIP**

**VUES SORTANTES DEPUIS LE PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Les espaces publics de la ville de Provins, dans le périmètre du Bien, n'offre pas de vues sur les paysages agricoles du plateau Briard (où se situe la ZIP, à 18.3 km au nord-est du périmètre du Bien). Néanmoins, plusieurs édifices localisés dans la ville haute et ouverts à la visite offrent des vues dominantes sur la ville et ses environs :

- la tour César, édifice le plus élevé de la Ville Haute (avec la collégiale Saint-Quiriace), et emblème de la ville médiévale. Depuis son chemin de ronde s'offrent des vues sur la totalité de la périphérie de l'édifice, notamment vers le plateau Briard dans la direction de la ZIP ;
- la porte de Jouy (et les parties attenantes des remparts de la ville) dont la terrasse aménagée à son sommet offre des vues sur le plateau Briard, vers le nord et le nord-est, notamment en direction de la ZIP ;
- la porte Saint-Jean (et les parties attenantes des remparts de la ville) dont le sommet offre également des vues sur le plateau Briard, vers l'ouest et le sud-ouest, c'est-à-dire dans la direction opposée à la ZIP. Cette dernière ne peut en aucun cas être perçue depuis cette porte.

On rappellera également l'existence d'un point de vue situé le long des remparts et à une altitude plus élevée que les portes de Jouy et Saint-Jean, mais dont l'accès n'est pas autorisé au public. Ce point de vue se situe à la pointe ouest des remparts, contigu à l'espace où sont présentés des spectacles de fauconniers, au cours de la saison touristique.

Concernant les vues sortantes depuis le périmètre du Bien, deux photographies sont donc analysées dans les pages qui suivent :

- Une vue depuis la terrasse de la porte de Jouy (vue U2). Cette terrasse étant située à environ 8m au-dessus du terrain naturel (d'altitude égale à environ 133m pour la route passant sous la porte – source IGN Bd alti), l'altitude de ce point de vue est estimée à environ 143m (à hauteur de vue d'un visiteur).
- Une vue depuis le chemin de ronde de la tour César (vue U1). L'altitude de ce chemin de ronde a été estimée sur la base d'informations disponibles dans le dossier d'inscription de Provins au patrimoine mondial de l'UNESCO (<http://whc.unesco.org/fr/list/873/documents/>). Ci-contre, la vue de la maquette de la tour (visible dans le musée situé dans la tour) détaille comment cette altitude a été estimée. La hauteur du chemin de ronde, à hauteur de vue d'un visiteur, est estimée à environ 23 mètres au-dessus du terrain naturel (base de la motte portant la tour), soit une altitude d'environ 157 mètres. Ce point de vue est donc sensiblement plus élevé que celui la porte de Jouy (d'environ 14m), et donc le plus exposé à des perceptions potentielles de la ZIP.

Ces deux vues sont repérées sur la carte page 81.

Les remparts et le portes de la ville haute de Provins



Tour non accessible au public.

Source photo : Google Panoramio



Source photo : tripadvisor.com

La Tour César, édifice le plus élevé de la Ville Haute

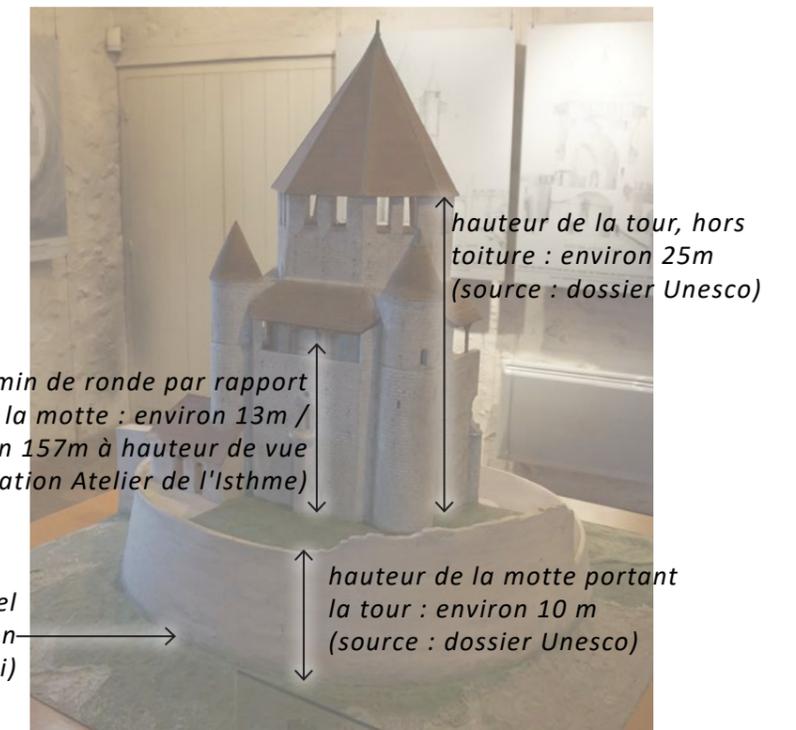
La Porte de Jouy, dont le sommet est aménagé en terrasse.



La Porte Saint-Jean.



Estimation de l'altitude des vues depuis le chemin de ronde de la Tour César



hauteur de la tour, hors toiture : environ 25m (source : dossier Unesco)

hauteur du chemin de ronde par rapport au sommet de la motte : environ 13m / altitude : environ 157m à hauteur de vue (estimation Atelier de l'Isthme)

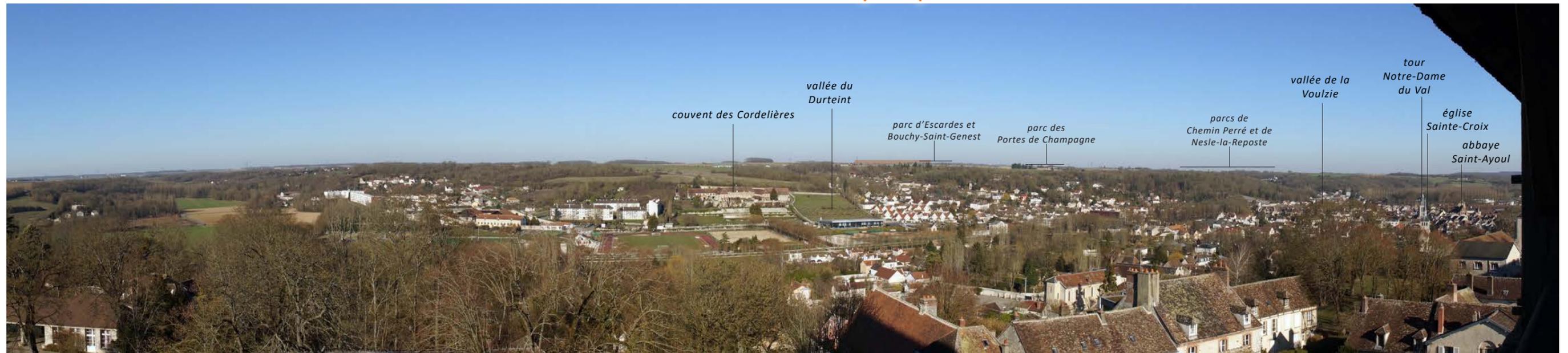
altitude du terrain naturel au pied de la tour : environ 134m (source : IGN Bd Alti)

hauteur de la motte portant la tour : environ 10 m (source : dossier Unesco)

## Provins : perceptions de la ZIP depuis le Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

### POINT DE VUE U1 – DEPUIS LE CHEMIN DE RONDE DE LA TOUR CÉSAR À PROVINS (point de vue repéré sur la carte page 81)

- Distance du point de vue à la ZIP : 19.3 km
- Enjeux du point de vue : ville de Provins (patrimoine mondial de l'UNESCO, site patrimonial remarquable, site inscrit) ; tour César, couvent des Cordelières, église Sainte-Croix, tour Notre-Dame du Val et Abbaye Saint-Ayoul (monuments historiques classés) ; vallées de la Voulzie et du Durteint (niveau d'enjeu moyen-fort) ; site touristique très reconnu
- Niveau d'enjeu du point de vue : très fort
- Mode de perception : statique (à pied)
- Perception de la ZIP :
  - ZIP visible en arrière des coteaux de la vallée du Durteint, sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (dont on ne perçoit que des pales d'éoliennes, très peu visibles)
  - gabarit vertical de la ZIP limité, nettement plus faible que celui des pylônes de lignes électriques visibles dans la même direction ; pas de risque d'effet de surplomb des coteaux de la vallée du Durteint
  - à droite de la ZIP, covisibilité indirecte avec la tour Notre-Dame du Val, l'église Sainte-Croix et l'abbaye Saint-Ayoul (un angle horizontal de 25° sépare la ZIP de la tour Notre-Dame du Val) ; pas de risque de concurrence visuelle significative avec ces trois édifices, étant donné la largeur de cet angle, et le faible gabarit vertical de la ZIP
  - à gauche de la ZIP, covisibilité indirecte avec couvent des Cordelières (un angle horizontal de 5° sépare la ZIP de l'édifice) ; faible risque de concurrence visuelle avec cet édifice, étant donné le faible gabarit vertical de la ZIP, et le caractère indirect de la covisibilité
- Niveau de sensibilité du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : faible, étant donné la dimension très réduite du gabarit de la ZIP
- Niveau de sensibilité des monuments historiques en covisibilité indirecte avec la ZIP : faible, étant donné le caractère indirect de la covisibilité avec les édifices protégés et la très faible dimension du gabarit de la ZIP
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée par le projet ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

**POINT DE VUE U2 – DEPUIS LA PORTE DE JOUY À PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 81)

- Distance du point de vue à la ZIP : 19.4 km
- Enjeux du point de vue : ville de Provins (patrimoine mondial de l'UNESCO, site patrimonial remarquable, site inscrit) ; remparts de la Ville Haute (MH classé) ; vallée du Durteint (niveau d'enjeu moyen-fort) ; site touristique très reconnu
- Niveau d'enjeu du point de vue : très fort
- Mode de perception : statique (à pied)
- Perception de la ZIP : ZIP masquée en totalité par les coteaux de la vallée du Durteint
- Niveau de sensibilité du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : nul
- Niveau de sensibilité des autres éléments protégés visibles : nul



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (aucune dans cette vue)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

**VUES ENTRANTES VERS LE PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

La ville haute de Provins, ses remparts et ses deux plus hauts édifices (la tour César et la collégiale Saint-Quiriace) sont visibles depuis les espaces agricoles du plateau Briard, du sud-ouest au nord-ouest de la ville. Ce sont des « vues entrantes » particulièrement remarquables sur le Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en l'absence de toute extension urbaine au-delà des remparts.

Deux routes principales, qui constituent des axes d'arrivées sur la ville, permettent de bénéficier de ces perceptions : la D619 et la D231.

Ci-contre, la carte de l'aire de perception théorique montre que la ZIP est partiellement visible (en bleu ou vert sur la carte) depuis une partie du plateau briard, dans la zone tampon du périmètre du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela concerne :

- Une partie du plateau situé au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest du Bien, notamment certains des secteurs parcourus par les D619 et D231. Dans les vues concernées, la ZIP est potentiellement en position de covisibilité indirecte avec la ville haute et ses remparts.
- Au sud-est du bien, un secteur de plateau depuis la ZIP est potentiellement plus visible (en jaune sur la carte), mais depuis lequel le Bien n'est pas visible. Aucune covisibilité n'est donc possible dans ce secteur. De plus, la D619 est dans ce secteur bordée d'un talus qui bloque toute possibilité de perception de la ZIP.

Concernant les vues entrantes vers le périmètre du Bien, deux photographies sont donc analysées à la suite de la carte :

- Une vue depuis la D619 (vue U3), prise à 1,2 km à l'ouest de la ville haute
- Une vue depuis la D231 (vue U4), prise à 1,4 km au nord-ouest des remparts de la ville haute

Ces deux vues sont repérées sur la carte ci-contre.

Patrimoine mondial UNESCO

- Bien
- Zone tampon

Points de vue analysés sur des photographies

- Vues entrantes analysées dans le présent paragraphe (U.x)
- Vues sortantes analysées dans le présent paragraphe (U.x)

Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>

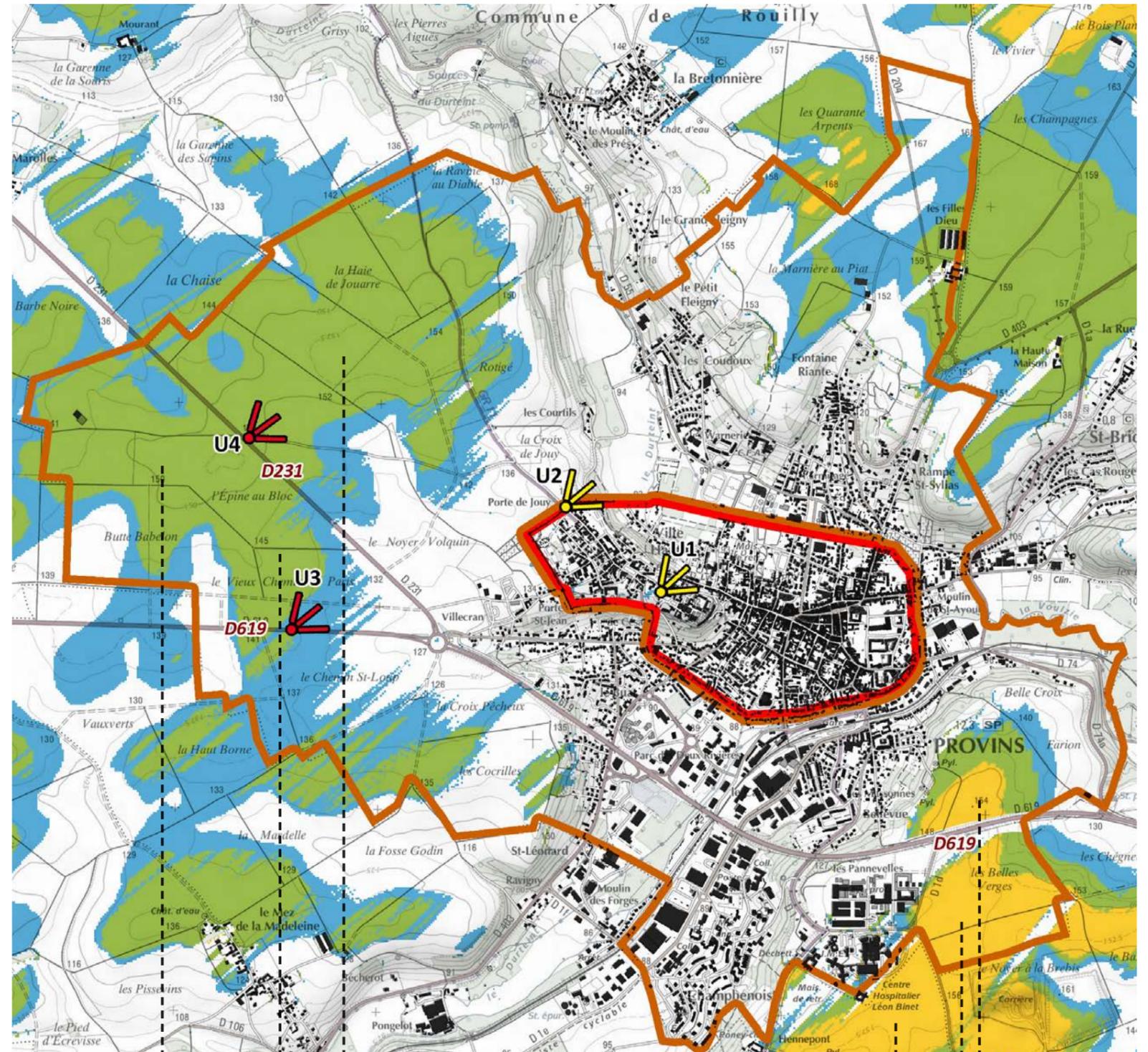
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62



**Provins, ville de foire médiévale : aire de perception théorique de la ZIP**

(données : IGN / DRIEE IDF / UNESCO ; méthodologie de calcul de l'aire de perception : voir page 62)



secteurs de plateau depuis lesquels la ZIP est potentiellement en position de covisibilité indirecte avec la ville haute et ses remparts, notamment depuis les D619 et D231

secteurs de plateau depuis lesquels la ZIP est potentiellement bien visible, mais depuis lequel le Bien n'est pas visible. Aucune covisibilité n'est donc possible dans ce secteur. De plus, la D619 est dans ce secteur bordée d'un talus qui bloque toute possibilité de perception de la ZIP.

*Provins : perceptions de la ZIP depuis la zone tampon du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*

**POINT DE VUE U3 – DEPUIS LA D619 À L'OUEST DE PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 81)

- Niveau d'enjeu du point de vue : très fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : en covisibilité indirecte avec la ville haute de Provins, mais très partiellement visible ; seules des pointes de pales d'éoliennes sont potentiellement visibles (mats et nacelles seront nécessairement masqués par l'horizon boisé) ;
- Niveau de sensibilité du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : négligeable, étant donné la très faible visibilité de la ZIP
- Recommandations : limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



↔ Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

**POINT DE VUE U4 – DEPUIS LA D231 À L'OUEST DE PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 81)

- Distance du point de vue à la ZIP : 20.4 km
- Enjeux du point de vue : ville de Provins (patrimoine mondial de l'UNESCO, site patrimonial remarquable, site inscrit) ; tour César, église Saint-Quiriace et remparts de la Ville Haute (monuments historiques classés) ; D231 (route fréquentée) ; site touristique très reconnu
- Niveau d'enjeu du point de vue : très fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : en covisibilité très indirecte avec la ville haute de Provins (un angle horizontal de 42° sépare la ZIP des remparts de la ville haute), partiellement masquée par un horizon boisé ; le gabarit vertical de la ZIP n'excède pas, sur sa gauche et sur sa droite, celui de cet horizon
- Niveau de sensibilité du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : faible, étant donné le caractère très indirect de la covisibilité, et le gabarit très limité de la ZIP
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée par le projet ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## *Perceptions de la ZIP associées aux paysages viticoles de la zone d'engagement de la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*

Pour mémoire, le périmètre du Bien des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », inscrits sur la liste du patrimoine mondial est localisé en dehors de l'aire d'étude du projet éolien, à plus de 50 km de la ZIP (cette distance concerne les parties du Bien situées à Epernay). A une telle distance, des éoliennes localisées dans la ZIP ne peuvent être perçues : à ce titre, la DREAL Grand Est précise qu'au-delà des limites de l'aire maximale d'influence paysagère du Bien (dont les limites n'atteignent pas l'aire d'étude du projet de Saint-Bon : voir la carte page 48), les projets éoliens n'ont pas d'influence sur la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des zones centrales et tampons du Bien.

En revanche, la ZIP est localisée dans un des secteurs cartographiés dans la « Charte d'engagement et la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - 2018). La charte préconise de ne pas implanter de parc éolien qui serait en situation de covisibilité avec les vignes de l'AOC Champagne (y compris si elles ne font pas partie des périmètres inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO).

Le paragraphe 2.2 présente, plus haut dans le rapport d'étude, des analyses concernant les paysages viticoles de l'aire d'étude. Elles montrent :

- La faible sensibilité des paysages de vignes de la vallée du Petit Morin, situés à 18,5 km de la ZIP (voir la photo P7 analysées dans le § 2.2), avec une perception lointaine et limitée de la ZIP, et qui concerne un secteur très ponctuel du vignoble de cette vallée.
- La faible sensibilité des paysages de vignes de la côte du Sézannais :
  - en l'absence de perception de la ZIP depuis les vignes elles-mêmes
  - avec des covisibilités lointaines de la ZIP avec les vignes (à plus de 20 km de la ZIP), depuis les coteaux situés au sud du val de Seine (voir la photo P8 dans le § 2.2 et la photo SCI1 dans le § 2.3.2). Dans les vues concernées, la distance aux vignes (une dizaine de kilomètres) les rend peu lisibles, et donc peu sensibles.

## 2.3.2 SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930 ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées aux sites protégés au titre de la loi de 1930. Le tableau ci-dessous détaille ces perceptions, identifiées en croisant les analyses de terrain et la carte présentée en page 62 (carte des perceptions théoriques de la Zone d'implantation potentielle).

Une série de photographies est présentée (à la suite du tableau où dans d'autres paragraphes), qui apporte des informations qualitatives sur la façon dont la ZIP est perçue, et le niveau de sensibilité des périmètres protégés. Les points de prise de vue de ces photographies sont repérés sur la carte présentée en page suivante.

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

3 sites protégés au titre de la loi de 1930 sont exposés à des perceptions de la ZIP :

- La ZIP est visible depuis le site « Orme en bordure et à l'ouest du cv de Mœurs aux Essarts ». Toutefois, l'orme qui avait motivé le classement du site a aujourd'hui disparu : la sensibilité de ce site est donc nulle, en absence d'enjeu réel.
- La ZIP est visible depuis la Tour César à Provins, dans le périmètre inscrit « Ville Haute et ses abords » : la sensibilité de ce site, qui est situé à 18,4km de la ZIP, est faible (voir les analyses présentées plus haut dans le § 2.3.1, la ville de Provins étant également inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO).
- La ZIP est en situation de covisibilité indirecte avec le château et son parc à Pont-sur-Seine, depuis la D52 et les coteaux situés au sud-est du site : la sensibilité de ce site, situé à 19,3km de la ZIP, est faible.

Sites protégés au titre de la loi de 1930 et perceptions de la ZIP									
Site	N° sur la carte du § 1.3.5	Commune et département	Protection	Niveau de sensibilité	Surface	Aire d'étude	Distance à la ZIP, au plus proche	Perceptions de la ZIP	Niveau de sensibilité au projet
Orme en bordure et à l'ouest du cv de Mœurs aux Essarts	S1	Les Essarts-lès-Sézanne (51)	classé	fort	0.2 ha	éloignée	12.9 km	la ZIP est visible, mais l'orme qui avait motivé le classement du site a pour sa part disparu	nul, en l'absence de l'orme qui avait motivé le classement du site
Mails à Sézanne	S2	Sézanne (51)	classé	fort	2.7 ha	éloignée	16.7 km	Zip non visible, masquée par les reliefs	nul
Centre ancien de Sézanne	S3	Sézanne (51)	Inscrit	moyen-fort	14.9 ha	éloignée	16.7 km	Zip non visible, masquée par les reliefs	nul
Ville Haute et ses abords	S4	Provins (77)	Inscrit	moyen-fort	104.2 ha	éloignée	18.4 km	ZIP visible depuis la tour César : voir les analyses concernant le patrimoine mondial de l'UNESCO dans le § 2.3.1 (et la photo U1 qui y est présentée)	faible
Hôpital général de Provins	S5	Provins (77)	Inscrit	moyen-fort	1.1 ha	éloignée	19 km	Zip non visible, masquée par les reliefs	nul
Terrains contigus aux remparts y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques	S6	Provins (77)	classé	fort	3 ha	éloignée	19.1 km	Zip non visible, masquée par les reliefs / voir la photo U2 dans le paragraphe 2.3.1	nul
Château et son parc à Pont-sur-Seine	S7	Pont-sur-Seine (10)	Inscrit	moyen-fort	37 ha	éloignée	19.3 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zip non visible depuis le périmètre protégé, masquée par les masses arborées du parc et de ses abords</li> <li>Covisibilité indirecte de la ZIP avec le site, depuis la D52 les coteaux au sud-est du site / voir photo SCI1 dans la suite du paragraphe</li> </ul>	faible
Avenues (sol et plantations), parcelle n°27, section c à Montmirail	S8	Montmirail (51)	classé	fort	1.5 ha	éloignée	19.9 km	Zip non visible, masquée par les bâtiments environnant le périmètre classé	nul
Remparts anciens et leurs abords à Montmirail	S9	Montmirail (51)	classé	fort	0.6 ha	éloignée	19.9 km	Zip non visible, masquée par les bâtiments environnant le périmètre classé	nul

**Sites protégés au titre de la loi de 1930**

(les numéros sont repris dans le tableau en page précédente)

-  Site classé
-  Site classé de faible surface
-  Site inscrit
-  Site inscrit de faible surface

**Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>**

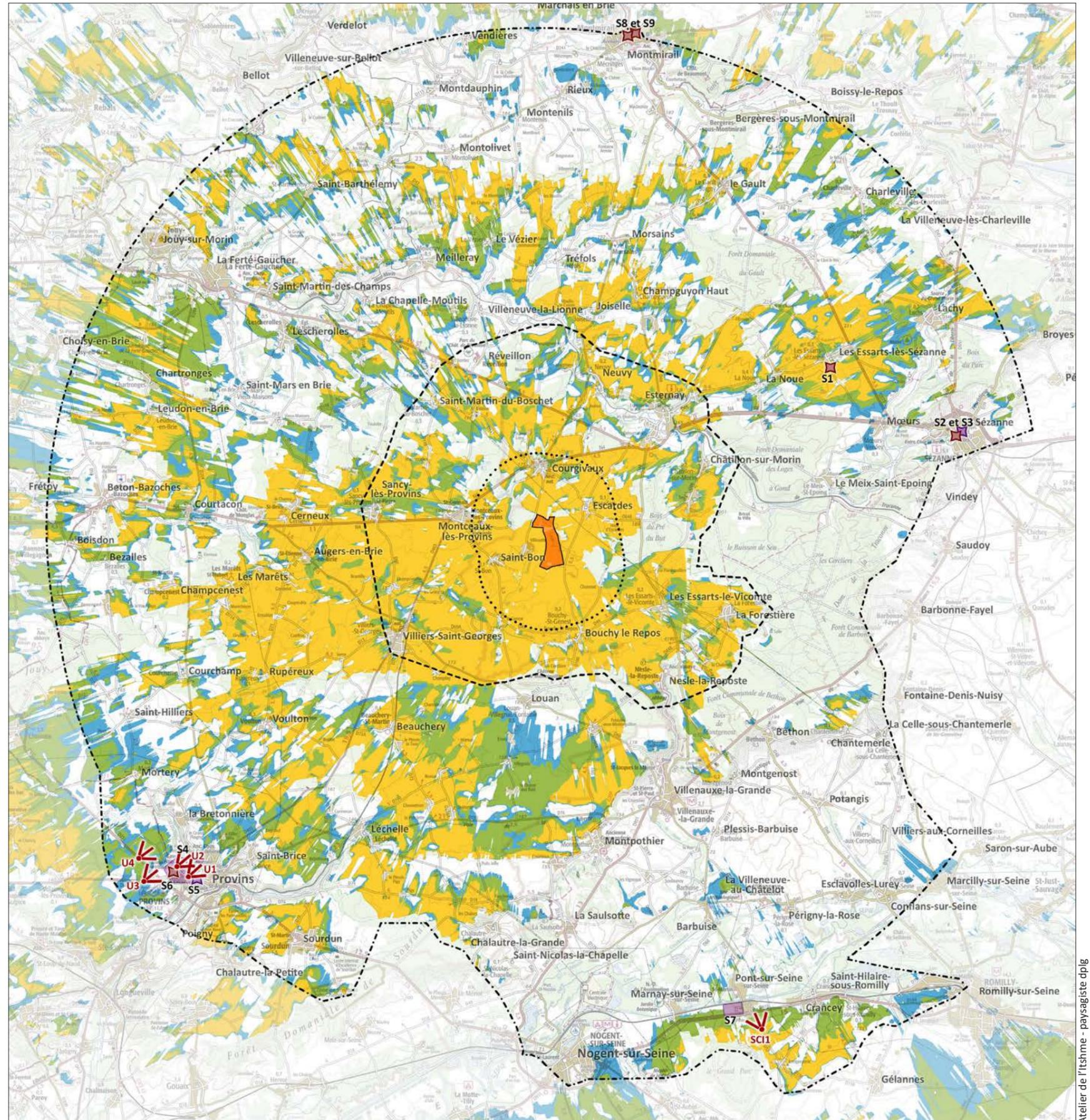
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

**Points de vue analysés sur des photographies**

-  Points de vue analysés
  - dans ce paragraphe (SCI.x)
  - dans le paragraphe 2.3.1 (U.x)

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire éloignée (AEE)



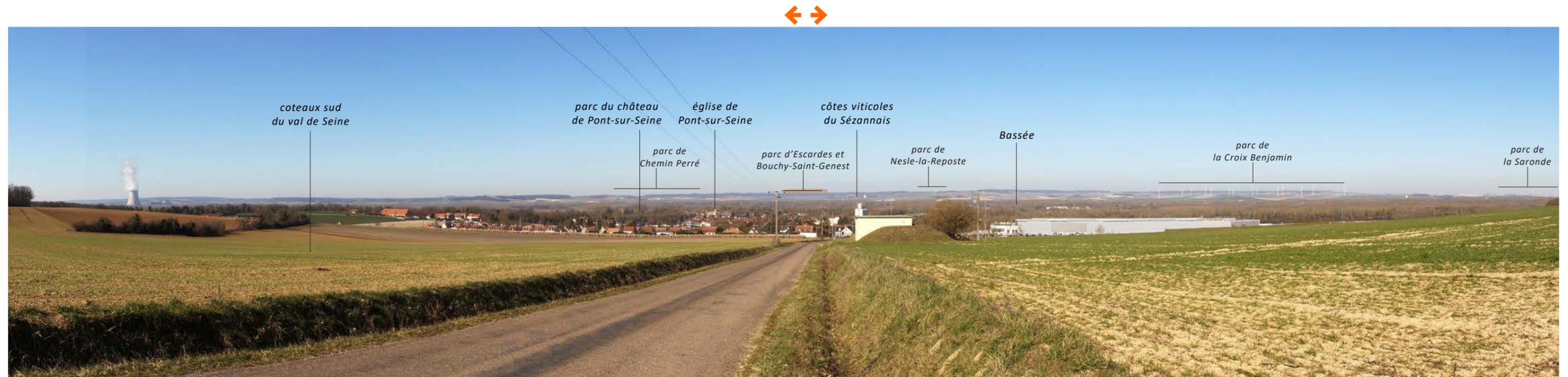
**Les sites protégés au titre de la loi de 1930 : aire de perception théorique de la ZIP**

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap / méthodologie de calcul de l'aire de perception : voir page 62)

## Site inscrit du château et son parc à Pont-sur-Seine : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE SCI1 – DEPUIS LA D52 AU SUD-EST DE PONT-SUR-SEINE** (point de vue repéré sur la carte page 86)

- Distance du point de vue à la ZIP : 20.8 km
- Enjeux du point de vue : château et son parc à Pont-sur-Seine (site inscrit) ; église de Pont-sur-Seine (MH classé) ; côtes viticoles du Sézannais (niveau d'enjeu fort) ; coteaux sud du val de Seine (niveau d'enjeu moyen-fort)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, à grande distance et en arrière du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, au-dessus des côtes viticoles du Sézannais (dont les vignes, situées à une dizaine de kilomètres, sont très peu lisibles) ; pas de risque d'effet de surplomb des côtes du Sézannais, dont la hauteur relative est très supérieure au gabarit vertical de la ZIP ; covisibilité indirecte avec le parc du château et l'église de Pont-sur-Seine
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Niveau de sensibilité du point de vue : faible ; situé à plus de 20 km, la ZIP est perçue dans une partie de l'horizon déjà occupée par des éoliennes, qui aujourd'hui sont peu impactantes ; par ailleurs et du fait de leur éloignement, les vignes de la côte du Sézannais sont peu lisibles
- Recommandations : limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

### 2.3.3 SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées aux deux sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude. Le tableau ci-dessous détaille ces perceptions, identifiées en croisant les analyses de terrain et la carte présentée en page 62 (carte des perceptions théoriques de la Zone d'implantation potentielle). Une série de photographies est présentée plus haut pour Provins, dans le paragraphe 2.3.1.

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

Le site patrimonial remarquable de Provins est exposé à des perceptions de la ZIP :

- depuis la tour César de Provins (sensibilité faible) ;
- depuis les D231 et D619, routes depuis lesquelles la ZIP est en covisibilité indirecte avec le ville haute de Provins (sensibilité faible à négligeable).

Concernant ce site patrimonial remarquable, on se reportera aux analyses présentées plus haut dans le § 2.3.1, la ville de Provins étant également inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sites patrimoniaux remarquables et perceptions de la ZIP									
Périmètre	Dept	Communes	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance à la ZIP, au plus proche	Perceptions de la ZIP	Niveau de sensibilité au projet
AVAP de Provins	51	Provins	AVAP	fort	2009	éloignée	17.9 km	ZIP visible depuis la tour César / ZIP en covisibilité indirecte avec le Ville haute de Provins depuis les D231 et D619 / voir les analyses concernant le patrimoine mondial de l'UNESCO dans le § 2.31 (et les photo U1 à U4 qui y sont présentées)	faible à négligeable
AVAP de Nogent-sur-Seine	10	Nogent-sur-Seine	AVAP	fort	2015	éloignée	18 km	ZIP masquée par les reliefs	nul

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)



AVAP

Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>

- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
- Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

Points de vue analysés sur des photographies



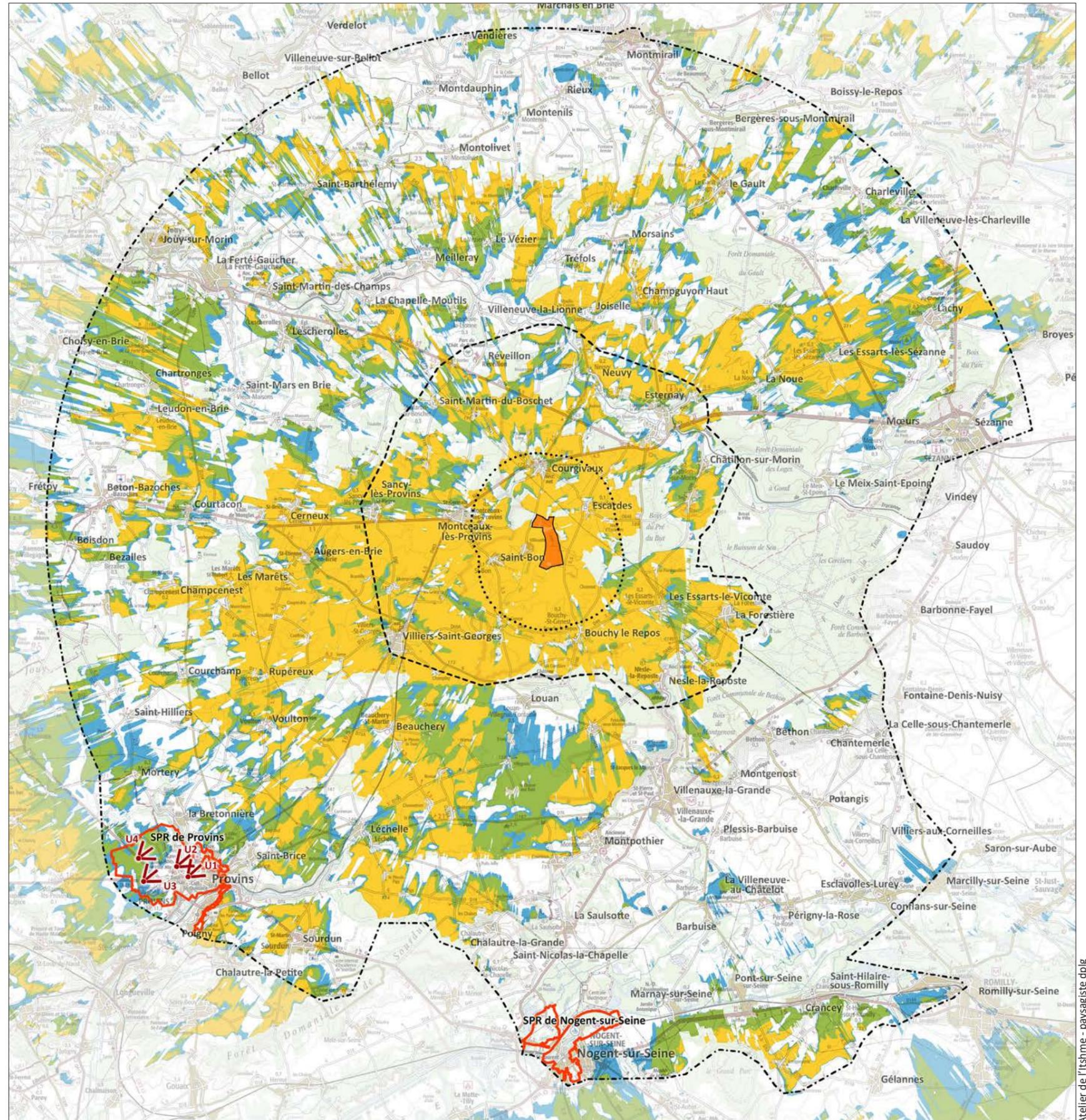
Points de vue analysés  
• dans le paragraphe 2.3.1 (U.x)

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire rapprochée (AER)

Aire immédiate (AEI)

Aire éloignée (AEE)



**Les sites patrimoniaux remarquables : aire de perception théorique de la ZIP**  
(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap / méthodologie de calcul de l'aire de perception : voir page 62)

## 2.3.4 MONUMENTS HISTORIQUES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées aux monuments historiques de l'aire d'étude. Le tableau qui suit détaille les perceptions qui concernent ces édifices protégés. Elles ont été identifiées en croisant les analyses de terrain et la carte présentée en page 62 (carte des perceptions de la Zone d'implantation potentielle). Le niveau de sensibilité de chaque monument historique, vis à vis du projet, est également précisé dans ce tableau.

Une série de photographies est présentée, qui apporte des informations qualitatives sur la façon dont la ZIP est perçue, et le niveau de sensibilité des édifices protégés. Elles concernent :

- tous les édifices situés à moins de 15 km de la ZIP et dont la sensibilité est non nulle (les photographies sont présentées dans ce paragraphe)
- des édifices situés à plus de 15 km de la ZIP et concernés par d'autres protections réglementaires : patrimoine mondial de l'UNESCO et/ou sites protégés au titre de la loi de 1930 (les photographies sont présentées plus haut, dans les paragraphes traitant de ces protections : 2.3.1 et 2.3.2).

19 monuments historiques de l'aire d'étude (sur un total de 114) présentent une sensibilité au projet, à des degrés divers.

Pour 4 monuments historiques, le niveau de sensibilité au projet est moyen :

- Église Saint-Germain (Montceaux-lès-Provins ; MH classé)
- Église Saint-Pierre (Sancy-lès-Provins ; MH inscrit)
- Château (Esternay ; MH classé)
- Ancienne Commanderie Fresnoy - chapelle (Montpothier ; MH classé)

Pour 3 monuments historiques, ce niveau de sensibilité est moyen-faible :

- Église de Beauchery (Beauchery-Saint-Martin ; MH classé)
- Église d'Augers (Augers-en-Brie ; MH classé)
- Église Saint-Brice (Cerneux ; MH inscrit)

Pour 11 monuments historiques, le niveau de sensibilité est faible :

- Château de Montaiguillon (ruines) (Louan-Villegruis-Fontaine ; MH classé)
- Église Saint-Hubert (Les Marêts ; MH classé)
- Pigeonnier de Courtioux (La Saulsotte ; MH inscrit)
- Église Saint-Martin (Sourdun ; MH classé)
- Couvent des Cordelières (ancien) (Provins ; MH classé)
- Tour Notre-Dame du Val et immeuble contigu (Provins ; MH classé)
- Abbaye Saint-Ayoul (ancienne) (Provins ; MH classé)
- Église Sainte-Croix (Provins ; MH classé)
- Église Saint-Quiriace (Provins ; MH classé)
- Tour de César (Provins ; MH classé)
- Église de Pont-sur-Seine (Pont-sur-Seine ; MH classé)

Le niveau de sensibilité est négligeable pour 1 monument historique :

- Château de Launoy Renault (Verdelot ; MH inscrit)

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

**Les monuments historiques : perceptions de la ZIP et niveau de sensibilité au projet**

Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)	Perception de la ZIP depuis les abords de l'édifice (visibilité)	Obstacles visuels entre la ZIP et l'édifice (depuis les abords de l'édifice)	Covisibilité de la ZIP et de l'édifice	Niveau de sensibilité au projet
77	Montceaux-lès-Provins	1	Église Saint-Germain	classé	fort	PA00087114	rapprochée	3.5	non	bâtiments environnant l'édifice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• covisibilité indirecte depuis la D119 au nord-ouest du village / voir photo MH1 dans la suite du paragraphe</li> <li>• covisibilité indirecte depuis la N4 à l'ouest du village / voir photo MH2 dans la suite du paragraphe</li> </ul>	moyen
77	Louan-Villegruis-Fontaine	2	Château de Montaignillon (ruines)	classé	fort	PA00087070	éloignée	4.8	perception hivernale très limitée, depuis le chemin au nord des remparts / voir photo MH3 dans la suite du paragraphe	boisements	non	faible
51	Nesle-la-Reposte	3	Ancienne abbaye	inscrit	moyen-fort	PA00078749	rapprochée	6.6	non	reliefs	non	nul
77	Sancy-lès-Provins	4	Église Saint-Pierre	inscrit	moyen-fort	PA00087282	rapprochée	6.6	non	bâtiments environnant l'édifice	covisibilité indirecte depuis la N4 au sud-ouest du village / voir photo MH4 dans la suite du paragraphe	moyen
51	Réveillon	5	Château	classé	fort	PA00078831	rapprochée	7.0	non	boisements environnant le château et le village	non	nul
51	Esternay	6	Château	classé	fort	PA00078704	rapprochée	7.1	depuis le portail d'entrée du parc du château / voir photo MH5 dans la suite du paragraphe	bâtiments environnant le château (obstacles partiels)	non	moyen
77	Beauchery-Saint-Martin	7	Église de Beauchery	classé	fort	PA00086809	éloignée	9.1	non	bâtiments environnant l'édifice	covisibilité indirecte depuis la D403 au sud-ouest du village / voir photo MH6 dans la suite du paragraphe	moyen-faible
10	Villenauxe-la-Grande	8	Église Saint-Jacques-le-Majeur	inscrit	moyen-fort	PA00078308	éloignée	9.2	non	reliefs	non	nul
10	Villenauxe-la-Grande	9	Maison, 44 rue du Perrey	inscrit	moyen-fort	PA10000009	éloignée	10.3	non	reliefs	non	nul
10	Villenauxe-la-Grande	10	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	classé	fort	PA00078307	éloignée	10.4	non	reliefs	non	nul
77	Augers-en-Brie	11	Église d'Augers	classé	fort	PA00086801	éloignée	9.4	non	bâtiments environnant l'édifice	covisibilité indirecte depuis la D71 au sud-ouest du village / voir photo MH7 dans la suite du paragraphe	moyen-faible
10	Montpothier	12	Ancienne Commanderie Fresnoy - chapelle	classé	fort	PA00078160	éloignée	9.9	probable aux limites ouest de l'exploitation agricole où se situe l'ancienne commanderie (site privé fermé au public)	bâtiments environnant l'édifice (obstacles partiels)	covisibilité directe depuis la D176 au sud de l'édifice / voir photo MH8 dans la suite du paragraphe	moyen
51	Villeneuve-la-Lionne	13	Restes de l'église de Belleau	inscrit	moyen-fort	PA00078897	éloignée	10.1	non	reliefs	non	nul
77	Cerneux	14	Église Saint-Brice	inscrit	moyen-fort	PA00086848	éloignée	10.3	non	bâtiments environnant l'édifice	covisibilité indirecte depuis la rue du château à l'ouest de l'édifice / voir photo MH9 dans la suite du paragraphe	moyen-faible
77	Cerneux	15	Château de Monglat	inscrit	moyen-fort	PA00087342	éloignée	11.3	non	reliefs et masses arborées environnant le château	non	nul
51	La Noue	16	Château des Granges	inscrit	moyen-fort	PA00078919	éloignée	10.6	non	parc boisé du château	non	nul

**Les monuments historiques : perceptions de la ZIP et niveau de sensibilité au projet**

Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)	Perception de la ZIP depuis les abords de l'édifice (visibilité)	Obstacles visuels entre la ZIP et l'édifice (depuis les abords de l'édifice)	Covisibilité de la ZIP et de l'édifice	Niveau de sensibilité au projet
51	Bethon	17	Église Saint Serein	inscrit	moyen-fort	PA00078591	éloignée	10.8	non	reliefs	non	nul
77	Les Marêts	18	Église Saint-Hubert	classé	fort	PA00087079	éloignée	12.7	non	rideau d'arbres	covisibilité indirecte depuis la D71e au sud-ouest du village / voir photo MH10 dans la suite du paragraphe	faible
77	Lescherolles	19	Église	classé	fort	PA00087057	éloignée	12.8	non	reliefs	non	nul
77	Voulton	20	Église	classé	fort	PA00087329	éloignée	13.0	non	reliefs et bâtiments environnant l'édifice	non	nul
10	La Saulotte	21	Pigeonnier de Courtioux	inscrit	moyen-fort	PA00078324	éloignée	11.9	depuis la rue de la Garenne, à moins de 100 m au nord de l'édifice / voir photo MH11 dans la suite du paragraphe	bâtiments environnant l'édifice (obstacles partiels)	non	faible
10	La Saulotte	22	Menhir dit de "La Pierre Aigue"	inscrit	moyen-fort	PA00125378	éloignée	13.3	non	reliefs	non	nul
10	La Saulotte	23	Chapelle Sainte-Madeleine de Resson	inscrit	moyen-fort	PA00078235	éloignée	13.6	non	reliefs	non	nul
10	La Saulotte	24	Église Saint-Ferréol	inscrit	moyen-fort	PA00078323	éloignée	15.1	non	reliefs	non	nul
51	Mœurs-Verdey	25	Église de Mœurs	inscrit	moyen-fort	PA51000023	éloignée	14.0	non	reliefs	non	nul
77	Champcenest	26	Église Saint-Martin	classé	fort	PA00086858	éloignée	14.9	non	bâtiments et masses arborées environnant l'édifice	non	nul
77	Chalautre-la-Grande	27	Église de Chalautre-La-Grande	inscrit	moyen-fort	PA00086853	éloignée	15.0	non	reliefs	non	nul
10	Barbuise	28	Dolmen des "Grèves de Fraicul"	inscrit	moyen-fort	PA00125372	éloignée	15.7	non	reliefs	non	nul
77	Saint-Martin-des-Champs	29	Chapelle de l'ancienne commanderie templière de La Ferté-Gaucher	inscrit	moyen-fort	PA77000026	éloignée	15.7	non	reliefs	non	nul
10	La Villeneuve-au-Châtelot	30	Station de potiers gallo-romains	classé	fort	PA00078311	éloignée	15.5	non	reliefs	non	nul
10	La Villeneuve-au-Châtelot	31	Site archéologique lieu-dit "Les Grèves"	inscrit	moyen-fort	PA00078310	éloignée	16.0	non	reliefs	non	nul
10	La Villeneuve-au-Châtelot	32	Église de La-Villeneuve-au-Chatelot	inscrit	moyen-fort	PA00078309	éloignée	16.2	non	reliefs	non	nul
77	La Ferté-Gaucher	33	Église du Prieuré Saint-Martin (ancienne)	inscrit	moyen-fort	PA77000021	éloignée	16.1	non	reliefs	non	nul
10	Saint-Nicolas-la-Chapelle	34	Église de Saint-Nicolas-la-Chapelle	inscrit	moyen-fort	PA00078227	éloignée	16.2	non	reliefs	non	nul
10	Saint-Nicolas-la-Chapelle	35	Dolmen dit du "Pavois"	inscrit	moyen-fort	PA00125376	éloignée	16.5	non	reliefs	non	nul
77	Leudon-en-Brie	36	Église	inscrit	moyen-fort	PA00087059	éloignée	16.5	non	bâtiments environnant l'édifice	non	nul
77	Saint-Brice	37	Menhir	inscrit	moyen-fort	PA00087267	éloignée	16.8	non	reliefs	non	nul
51	Sézanne	38	3, place du Champ Benoist	inscrit	moyen-fort	PA00078857	éloignée	16.8	non	reliefs	non	nul
51	Sézanne	39	Puits du 16ème siècle	classé	fort	PA00078859	éloignée	17.0	non	reliefs	non	nul
51	Sézanne	40	Église Saint Denis	classé	fort	PA00078856	éloignée	17.0	non	reliefs	non	nul
51	Sézanne	41	Marché couvert	inscrit	moyen-fort	PA00078858	éloignée	17.1	non	reliefs	non	nul
10	Périgny-la-Rose	42	Église de Périgny-la-Rose	inscrit	moyen-fort	PA00078178	éloignée	17.0	non	reliefs	non	nul
51	Rieux	43	Église Saint Laurent	classé	fort	PA00078832	éloignée	17.3	non	reliefs	non	nul
77	Beton-Bazoches	44	Église Saint-Denis	classé	fort	PA00086816	éloignée	17.6	non	boisement environnant le village, à l'est	non	nul
51	Bergères-sous-Montmirai	45	Château et parc	classé	fort	PA00078588	éloignée	18.1	non	reliefs	non	nul
51	Charleville	46	Église Saint Pierre	classé	fort	PA00078658	éloignée	18.3	non	bâtiments environnant l'édifice	non	nul
10	Marnay-sur-Seine	47	Église Notre-Dame de l'Assomption et sa sacristie	classé	fort	PA00078151	éloignée	18.5	non	reliefs	non	nul

**Les monuments historiques : perceptions de la ZIP et niveau de sensibilité au projet**

Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)	Perception de la ZIP depuis les abords de l'édifice (visibilité)	Obstacles visuels entre la ZIP et l'édifice (depuis les abords de l'édifice)	Covisibilité de la ZIP et de l'édifice	Niveau de sensibilité au projet
77	Sourdun	48	Prieuré (ancien)	classé	fort	PA00087293	éloignée	18.5	non	bâtiments environnant l'édifice	non	nul
77	Sourdun	49	Église Saint-Martin	classé	fort	PA00087292	éloignée	18.5	non	bâtiments environnant l'édifice	covisibilité indirecte depuis la route de Chalautre à l'ouest du village	faible
77	Verdelot	50	Château de Launoy Renault	inscrit	moyen-fort	PA00087312	éloignée	18.7	ZIP en limite de perception depuis la route aux limites sud du parc du château	masses arborées environnant le château (sauf depuis la route longeant le parc)	non	négligeable
77	Provins	51	Couvent des Cordelières (ancien)	classé	fort	PA00087201	éloignée	18.5	non	reliefs	covisibilité indirecte depuis le chemin de ronde de la Tour César / voir photo U1 dans le § 2.3.1	faible
77	Provins	52	Hôtel de Ville (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087217	éloignée	18.6	non	reliefs	non	nul
77	Provins	53	Tour Notre-Dame du Val et immeuble contigu	classé	fort	PA00087249	éloignée	18.7	non	reliefs	covisibilité indirecte depuis le chemin de ronde de la Tour César / voir photo U1 dans le § 2.3.1	faible
77	Provins	54	Abbaye Saint-Ayoul (ancienne)	classé	fort	PA00087196	éloignée	18.7	non	reliefs	covisibilité indirecte depuis le chemin de ronde de la Tour César / voir photo U1 dans le § 2.3.1	faible
77	Provins	55	Église Sainte-Croix	classé	fort	PA00087202	éloignée	18.9	non	reliefs	covisibilité indirecte depuis le chemin de ronde de la Tour César / voir photo U1 dans le § 2.3.1	faible
77	Provins	56	Hôtel dit des Vieux Bains	classé	fort	PA00087216	éloignée	19.0	non	reliefs	non	nul
77	Provins	57	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087234	éloignée	19.0	non	reliefs	non	nul
77	Provins	58	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087244	éloignée	19.0	non	reliefs	non	nul
77	Provins	59	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087236	éloignée	19.0	non	reliefs	non	nul
77	Provins	60	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087237	éloignée	19.0	non	reliefs	non	nul
77	Provins	61	Hôtel Dieu	inscrit	moyen-fort	PA00087213	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	62	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087218	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	63	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087235	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	64	Hôtel des Trois Singes	inscrit	moyen-fort	PA00087214	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	65	Hostellerie de la Croix d'Or	inscrit	moyen-fort	PA00087209	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	66	Hôtel de la Croix Blanche	inscrit	moyen-fort	PA00087212	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	67	Grenier à sel (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087207	éloignée	19.1	non	reliefs	non	nul
77	Provins	68	Hôtel Vauluisant	classé	fort	PA00087215	éloignée	19.2	non	reliefs	non	nul
77	Provins	69	Palais des Comtes de Champagne (ancien)	classé	fort	PA00087245	éloignée	19.2	non	reliefs	non	nul
77	Provins	70	Hôtel des Brébans (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087210	éloignée	19.2	non	reliefs	non	nul
77	Provins	71	Remparts de la Ville Haute	classé	fort	PA00087247	éloignée	19.3	non / voir photo U2 dans le § 2.3.1	reliefs	non	nul
77	Provins	72	Maison de Saint-Thibault	inscrit	moyen-fort	PA00087238	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	73	Maison du 13s	inscrit	moyen-fort	PA00087233	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	74	Maison romane	classé	fort	PA00087226	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul

**Les monuments historiques : perceptions de la ZIP et niveau de sensibilité au projet**

Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)	Perception de la ZIP depuis les abords de l'édifice (visibilité)	Obstacles visuels entre la ZIP et l'édifice (depuis les abords de l'édifice)	Covisibilité de la ZIP et de l'édifice	Niveau de sensibilité au projet
77	Provins	75	Église Saint-Quiriace	classé	fort	PA00087203	éloignée	19.3	non	reliefs	covisibilité indirecte depuis les D619 et D231 à l'ouest de la Ville haute / voir photos U3 et U4 dans le § 2.3.1	faible
77	Provins	76	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087239	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	77	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087240	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	78	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087241	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	79	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087227	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	80	Église Saint-Thibault (ancienne)	inscrit	moyen-fort	PA00087204	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	81	Tour de César	classé	fort	PA00087248	éloignée	19.3	depuis le chemin de ronde de la tour / voir photo U1 dans le § 2.3.1	reliefs	covisibilité indirecte depuis les D619 et D231 à l'ouest de la Ville haute / voir photos U3 et U4 dans le § 2.3.1	faible
77	Provins	82	Hôtel de la Coquille	inscrit	moyen-fort	PA00087211	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	83	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087225	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	84	Maison des Petits Plaids (ancienne)	inscrit	moyen-fort	PA00087219	éloignée	19.3	non	reliefs	non	nul
77	Provins	85	Socle de croix	inscrit	moyen-fort	PA00087200	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	86	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087228	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	87	Ferme de la Madeleine	inscrit	moyen-fort	PA00087205	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	88	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087223	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	89	Château de la Reine Blanche (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087198	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	90	Hôpital du Saint-Esprit (ancien)	classé	fort	PA00087208	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	91	Maison des Quatre Pignons	inscrit	moyen-fort	PA00087221	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	92	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087220	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	93	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087224	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	94	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087242	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	95	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087222	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	96	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087243	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	97	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087229	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	98	Grange aux dîmes	classé	fort	PA00087206	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	99	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087230	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	100	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087231	éloignée	19.4	non	reliefs	non	nul
77	Provins	101	Maison	inscrit	moyen-fort	PA00087232	éloignée	19.5	non	reliefs	non	nul
77	Provins	102	Refuge de Preuilly (ancien)	inscrit	moyen-fort	PA00087246	éloignée	19.5	non	reliefs	non	nul
77	Provins	103	Cimetière	classé	fort	PA00087199	éloignée	19.7	non	reliefs	non	nul
10	Pont-sur-Seine	104	Église de Pont-sur-Seine	classé	fort	PA00078188	éloignée	19.0	non	reliefs	covisibilité indirecte depuis la D52 au sud-est du village / voir photos P8 dans le § 2.2 et SCI1 dans le § 2.3.2	faible
51	La Villeneuve-lès-Charlevi	105	Église Saint Nicolas	classé	fort	PA00078898	éloignée	19.2	non	bâtiments environnant l'édifice	non	nul
77	Jouy-sur-Morin	106	Église Saint-Pierre-Saint-Paul	inscrit	moyen-fort	PA00087042	éloignée	19.2	non	reliefs	non	nul
51	Montmirail	107	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078745	éloignée	19.7	non	reliefs	non	nul
10	Nogent-sur-Seine	108	Ponts de l'ancienne route royale Paris-Bâle	inscrit	moyen-fort	PA10000003	éloignée	19.5	non	reliefs	non	nul
10	Nogent-sur-Seine	109	Pavillon dit "de Henri IV"	classé	fort	PA00078173	éloignée	19.7	non	reliefs	non	nul
10	Nogent-sur-Seine	110	Ancien tribunal et prison de Nogent-sur-Seine	inscrit	moyen-fort	PA10000034	éloignée	19.7	non	reliefs	non	nul

 Monument historique classé

 Monument historique inscrit

### Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>

 Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale

 Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale

 Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

### Points de vue analysés sur des photographies



Points de vue analysés

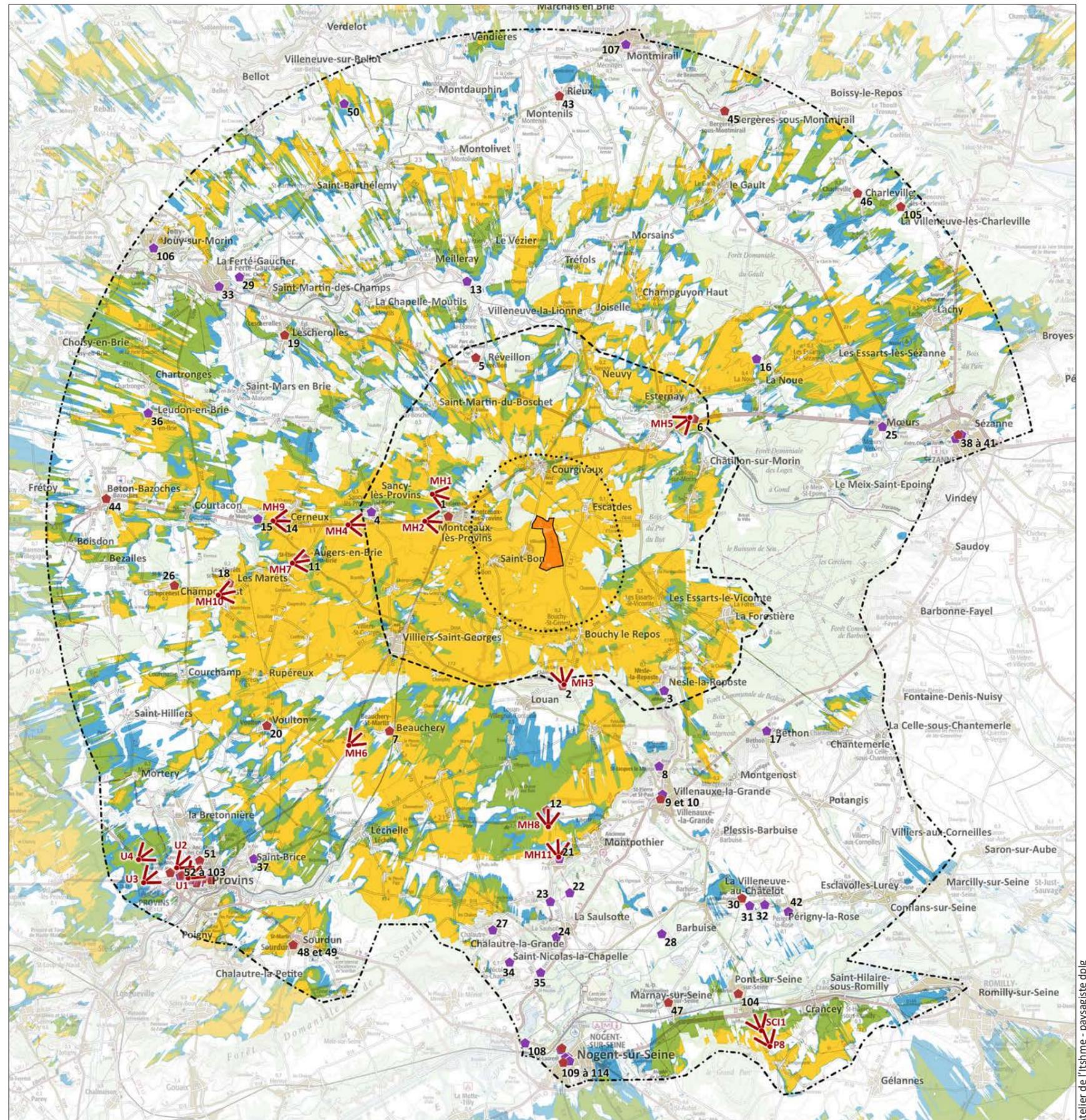
- dans ce paragraphe (MH.x)
- dans le paragraphe 2.2 (P.x)
- dans le paragraphe 2.3.1 (U.x)
- dans le paragraphe 2.3.2 (SCI.x)

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire rapprochée (AER)

 Aire immédiate (AEI)

 Aire éloignée (AEE)



### Monuments historiques : aire de perception théorique de la ZIP

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts et fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 62)

## Église de Montceaux-lès-Provins : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE MH1 – DEPUIS LA D119 AU NORD-OUEST DE MONTCEAUX-LÈS-PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 4.3 km
- Enjeux du point de vue : église de Montceaux-lès-Provins (MH classé)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : en covisibilité indirecte avec l'église ; parties basses de la ZIP partiellement masquées par un horizon boisé (sur la droite).
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen
- Recommandations : éviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP (partie à gauche sur la photo), un secteur où elles seraient plus visibles ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

**POINT DE VUE MH2 – DEPUIS LA N4 AU SUD-OUEST DE MONTCEAUX-LÈS-PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 4.4 km
- Enjeux du point de vue : église de Montceaux-lès-Provins (MH classé) ; N4 (route très fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité indirecte avec l'église
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; éviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP (à gauche sur la photo), un secteur où l'angle horizontal qui sépare la ZIP de l'église est plus faible ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## Château de Montaiguillon : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE MH3 – DEPUIS LE CHÂTEAU DE MONTAIGUILLON** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 4.7 km
- Enjeux du point de vue : château de Montaiguillon (MH classé)
- Remarques : le château n'est pas habité et ne se visite pas ; par ailleurs, les ouvertures visuelles vers le nord y sont rares et ténues
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; perception filtrée par des arbres (en arrière desquels une plantation de jeunes conifères est visible, qui dans quelques années fermera complètement les vues dans cette direction)
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : faible



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 67° - distance de lecture sur impression A3 : 33 cm

## Église de Sancy-lès-Provins : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE MH4 – DEPUIS LA N4 AU SUD-OUEST DE SANCY-LÈS-PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 7.6 km
- Enjeux du point de vue : église de Sancy-lès-Provins (MH inscrit)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité indirecte avec l'église
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; éviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP (à gauche sur la photo), un secteur où l'angle horizontal qui sépare la ZIP de l'église est plus faible ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Château d'Esternay : perceptions de la ZIP

---

### POINT DE VUE MH5 – DEPUIS LE CHÂTEAU D'ESTERNAY (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 6.9 km
- Enjeux du point de vue : château d'Esternay (MH classé) ; boucle locale de randonnée
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Remarque : cette vue est prise depuis la route qui passe devant le domaine, un contexte nettement plus dégagé qu'aux proches abords du château (présence aux limites du parc d'une ferme intercalée en avant de la ZIP ; parc arboré et clos de haies)
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Église de Beauchery-Saint-Martin : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE MH6 – DEPUIS LA D403 AU SUD-OUEST DE BEAUCHERY-SAINTE-MARTIN** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 10.7 km
- Enjeux du point de vue : église de Beauchery-Saint-Martin (MH classé)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité indirecte avec l'église
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen-faible
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Église d'Augers-en-Brie : perceptions de la ZIP

---

**POINT DE VUE MH7 – DEPUIS LA D71 AU SUD-OUEST D'AUGERS-EN-BRIE** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 10 km
- Enjeux du point de vue : église d'Augers-en-Brie (MH classé)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en presque totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité indirecte avec l'église
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen-faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *Ancienne commanderie de Fresnoy : perceptions de la ZIP*

**POINT DE VUE MH8 – DEPUIS LA D176 AU SUD DE L'ANCIENNE COMMANDERIE DE FRESNOY** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 10.5 km
- Enjeux du point de vue : ancienne commanderie de Fresnoy (MH classé)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité directe avec l'ancienne commanderie
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

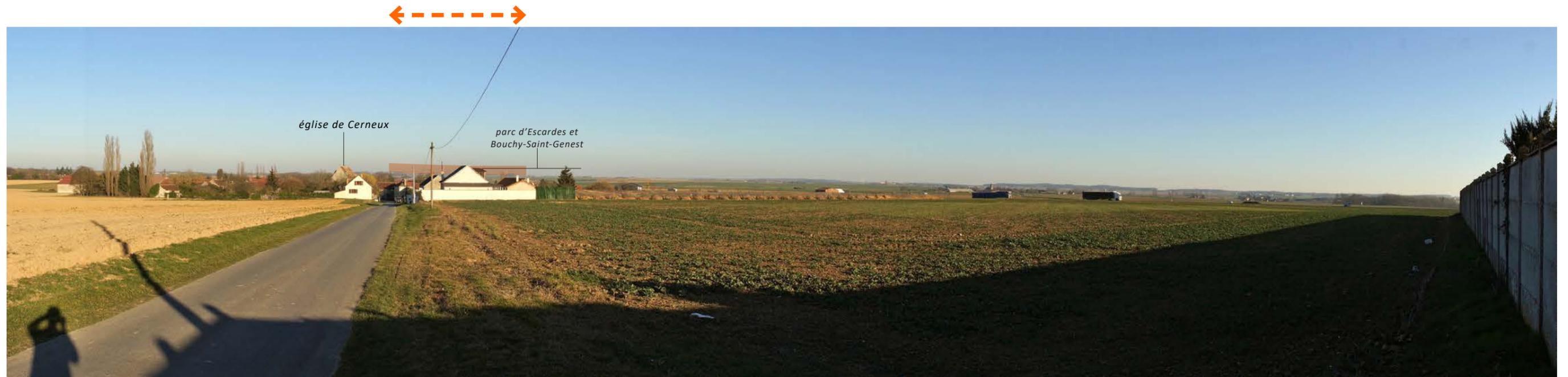
Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## Église de Cerneux : perceptions de la ZIP

---

**POINT DE VUE MH9 – DEPUIS LA RUE DU CHÂTEAU À L'OUEST DE CERNEUX** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 10.7 km
- Enjeux du point de vue : église de Cerneux (MH inscrit)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en presque totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité indirecte avec l'église
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : moyen-faible
- Recommandations : éviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP (à gauche sur la photo), un secteur où elles seraient plus visibles et plus proches de l'église ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Église des Marêts : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE MH10 – DEPUIS LA D71E AU SUD-OUEST DES MARÊTS** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 13.2 km
- Enjeux du point de vue : église des Marêts (MH classé)
- Niveau d'enjeu du point de vue : fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ; en covisibilité très indirecte avec l'église
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

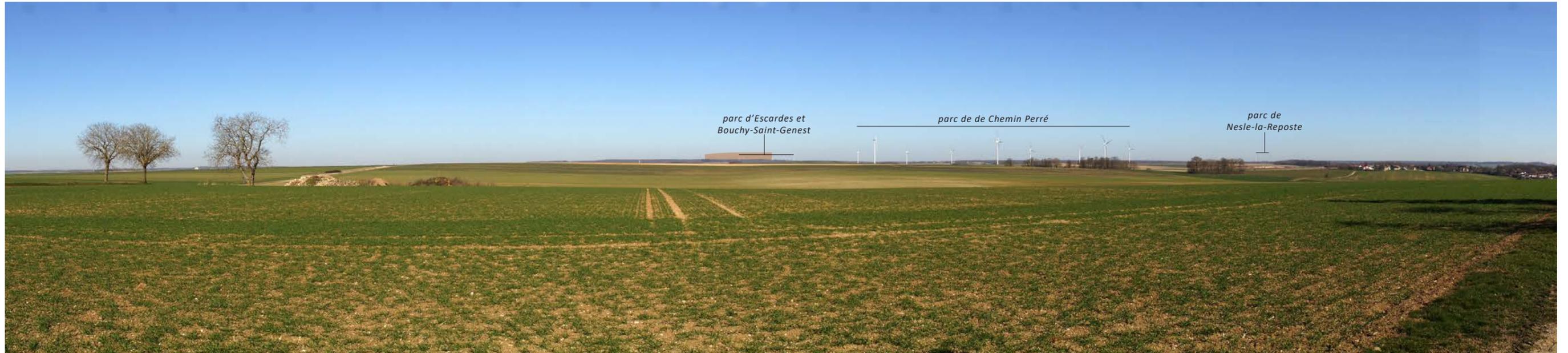
vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *Pigeonnier de Courtioux : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE MH11 – DEPUIS LA RUE DE LA GARENNE À COURTIOUX** (point de vue repéré sur la carte page 95)

- Distance du point de vue à la ZIP : 11.8 km
- Enjeux du point de vue : pigeonnier de Courtioux (MH inscrit)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Remarque : le point de prise de vue ne se situe pas aux abords immédiats du pigeonnier (depuis lesquels la ZIP n'est pas visible) mais dans son périmètre de protection de 500 m
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité de l'édifice protégé : faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

### 2.3.5 FUTUR PNR DE LA BRIE ET DES DEUX MORINS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées au futur PNR de la Brie et des deux Morins. Le tableau ci-dessous présente ces perceptions, identifiées en croisant les analyses de terrain et la carte présentée en page 62 (carte des perceptions théoriques de la Zone d'implantation potentielle). Une photographie prise dans le périmètre d'étude du parc, et dont le point de prise de vue est repéré en page suivante sur une carte, est présentée plus haut dans le § 2.2 (photo P6). Elle concerne la vallée du Grand Morin, paysage à enjeu situé dans le périmètre d'étude du parc.

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

Parcs naturels régionaux et perceptions de la ZIP									
PNR	Dept	Communes concernées dans l'aire d'étude	Statut	Niveau d'enjeu	Date de création	Aire d'étude	Distance du périmètre d'étude du PNR à la ZIP	Perceptions de la ZIP	Niveau de sensibilité au projet
PNR de la Brie et des deux Morins (PNR à l'étude)	Seine-et-Marne	à préciser (PNR à l'étude)	PNR à l'étude	moyen	à venir	éloignée	8.8 km	L'aire de perception théorique de la ZIP est discontinue dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional. Les perceptions concernent notamment les paysages à enjeu de la vallée du Grand Morin / voir la photo P6 dans le § 2.2. La ZIP est également visible depuis le plateau briard, au sud et au nord de la Ferté-Gaucher, ainsi qu'aux alentours de Saint-Barthélemy et de Montolivet	moyen-faible

**Projet de parc naturel régional (PNR)**

 Zone d'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins

**Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>**

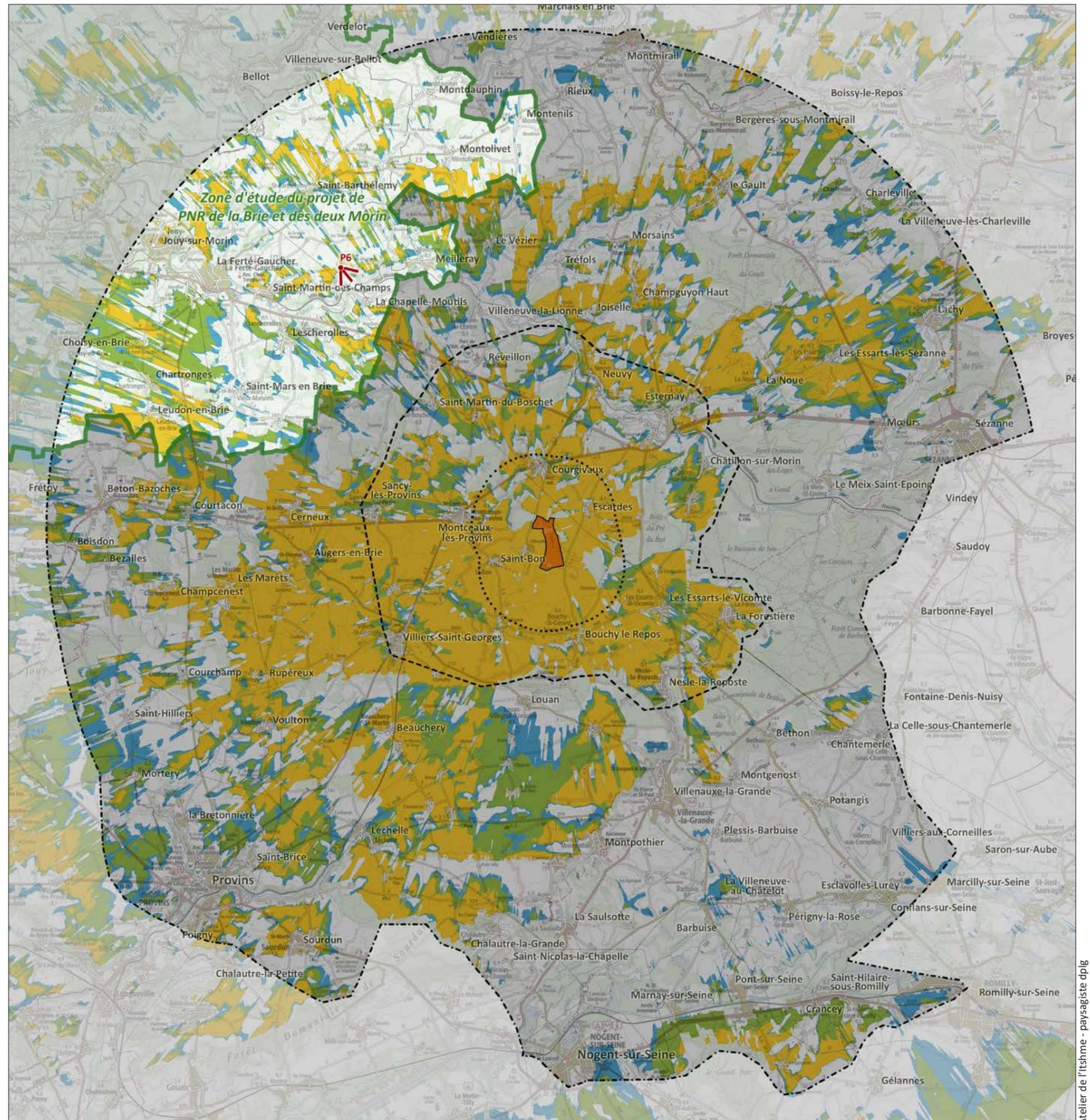
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

**Points de vue analysés sur des photographies**

 Points de vue analysés  
 • dans le paragraphe 2.2 (P.x)

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire éloignée (AEE)



**Projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins : aire de perception théorique de la ZIP**  
 (données fond de carte : IGN - OpenStreetMap / méthodologie de calcul de l'aire de perception : voir page 62)

## 2.4 SITES RÉSIDENTIELS, RECONNUS OU FRÉQUENTÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

### 2.4.1 SECTEURS HABITÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP depuis les espaces habités les plus proches :

- Les villages (chefs-lieux de commune) situés dans l'aire immédiate ou rapprochée ;
- les habitations isolées et hameaux situés dans l'aire immédiate.

Le tableau ci-dessous détaille ces perceptions et précise le niveau de sensibilité de chaque secteur habité. La carte qui suit le tableau facilite le repérage de chaque secteur. Enfin, des photographies sont analysées. Elles apportent des informations qualitatives sur la façon dont la ZIP est perçue.

Les villages de Saint-Bon et d'Escardes sont les secteurs résidentiels les plus sensibles au projet (niveau moyen-fort).

Perception de la ZIP depuis les espaces habités								
Ensemble résidentiel	Type d'ensemble résidentiel	Commune	Niveau d'enjeu (1)	Aire d'étude	Distance à la ZIP (au plus proche)	Relations visuelles du secteur habité résidentiel à la ZIP	Photographies analysées	Niveau de sensibilité (1)
Bouchy le Repos	village (chef-lieu de commune)	Bouchy-Saint-Genest	moyen-fort	rapprochée	2.6 km	ZIP visible aux sorties nord (route d'Esternay) et sud-ouest (D49) du bourg. ZIP peu visible depuis l'intérieur du bourg, sauf sur ses limites ouvrant des vues vers le nord		moyen
Chommé	petit hameau		moyen	immédiate	1.7 km	Un bois masque la presque totalité de la ZIP depuis le lieu-dit		faible
La Soucière	petit hameau		moyen	immédiate	1.4 km	ZIP visible au nord du hameau, surtout depuis la route d'Escardes. Depuis les habitations, perceptions filtrées par la végétation arborée des jardins et quelques hangars agricoles		moyen
Les Hauts Grès	ferme		moyen	immédiate	2.3 km	ZIP partiellement visible au nord-est du hameau, un bois en masque à peu près la moitié		moyen-faible
Châtillon-sur-Morin	village (chef-lieu de commune)	Châtillon-sur-Morin	moyen-fort	rapprochée	6.1 km	ZIP partiellement visible aux limites ouest du bourg, notamment depuis la D86 (rue du Général de Gaulle). Les perceptions sont discontinues depuis cette rue. Pas de perceptions depuis le centre-bourg, encaissé dans un vallon		moyen-faible
Courgivaux	village (chef-lieu de commune)	Courgivaux	moyen-fort	immédiate	1.5 km	Les perceptions concernent principalement les limites nord du bourg, notamment les rues de Charmoise et de Bel Air, ainsi que le secteur de la nécropole militaire. ZIP visible depuis l'avenue de l'Europe (N4), à l'entrée ouest du bourg et vers l'auberge (où la ZIP est plus partiellement visible)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans ce § : H5</li> <li>• dans le §2.4.4 : T1</li> </ul>	moyen
Escardes	village (chef-lieu de commune)	Escardes	moyen-fort	immédiate	1.2 km	Perceptions fréquentes, plus particulièrement aux limites ouest du bourg (rue des Sables, environs du cimetière), et aux abords de l'église (perception partielle aux abords de l'édifice)	dans ce § : H3	moyen-fort
Haut d'Escardes	grand hameau		moyen-fort	immédiate	2.2 km	ZIP visible sur le flanc ouest du hameau. Depuis les habitations, perceptions filtrées par la végétation arborée des jardins et plusieurs grands hangars agricoles	dans ce § : H4	moyen

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet. Le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

Perception de la ZIP depuis les espaces habités								
Ensemble résidentiel	Type d'ensemble résidentiel	Commune	Niveau d'enjeu (1)	Aire d'étude	Distance à la ZIP (au plus proche)	Relations visuelles du secteur habité résidentiel à la ZIP	Photographies analysées	Niveau de sensibilité (1)
Esternay	village (chef-lieu de commune)	Esternay	moyen-fort	rapprochée	4.6 km	ZIP globalement peu visible, du fait de l'encaissement du village dans la vallée du Grand Morin. Quelques perceptions partielles aux limites nord du bourg, sur les coteaux de la rive droite du Grand Morin. Perceptions plus dégagées depuis la N4 au sud (le long de la zone industrielle, un secteur sans habitations) et depuis les parties hautes de la rue du 73E Ri (secteur du château).	dans ce § : H8	moyen-faible
La Forestière	village (chef-lieu de commune)	La Forestière	moyen-fort	rapprochée	6.7 km	ZIP partiellement visible aux limites ouest du village, notamment à sa sortie par la D49	dans le §2.4.3 : C1	moyen-faible
Les Essarts-le-Vicomte	village (chef-lieu de commune)	Les Essarts-le-Vicomte	moyen-fort	rapprochée	3.9 km	ZIP visible aux limites nord du village, notamment à sa sortie par la D48	dans ce § : H7	moyen
Montceaux-lès-Provins	village (chef-lieu de commune)	Montceaux-lès-Provins	moyen-fort	rapprochée	2.6 km	ZIP globalement peu visible, du fait de la présence de plusieurs bois sur les limites est du village. Perception très dégagée, en revanche, à la sortie sud-est du bourg par la D119. Perceptions relativement dégagées vers le carrefour N4 – rue de l'Eglise.	dans ce § : H6	moyen
Champfleury	ferme		moyen	immédiate	0.9 km	Un bois masque presque totalement la ZIP depuis le lieu-dit		faible
Les Châtaigniers	ferme		moyen	immédiate	2.0 km	ZIP visible depuis le flanc est du hameau. Perceptions filtrées par la végétation arborée des jardins		moyen
Nesle-la-Reposte	village (chef-lieu de commune)	Nesle-la-Reposte	moyen-fort	rapprochée	6.0 km	ZIP visible aux limites nord du village, essentiellement à la sortie nord du bourg par la D448. Pas de perceptions depuis le centre-bourg, encaissé dans une vallée		moyen-faible
Neuvy	village (chef-lieu de commune)	Neuvy	moyen-fort	rapprochée	5.3 km	ZIP peu visible depuis le village, du fait de la présence de plusieurs bois et autres structures arborées sur ses limites. ZIP visible depuis le cimetière, un secteur en hauteur qui offre des vues plus dégagées		moyen-faible
Réveillon	village (chef-lieu de commune)	Réveillon	moyen-fort	rapprochée	6.6 km	ZIP masquée par les reliefs (le village étant légèrement encaissé) et plusieurs grands bois		nul
Saint-Bon	village (chef-lieu de commune)	Saint-Bon	moyen-fort	immédiate	1.5 km	Perceptions principalement localisées aux limites est du bourg, notamment aux abords de l'église, et depuis les rues Pierre-Meunier et de la Grosse-Haie	dans ce § : H2	moyen-fort
Villouette	grand hameau		moyen-fort	immédiate	0.8 km	ZIP visible depuis le flanc est du hameau. Perceptions filtrées par la végétation arborée des jardins et quelques hangars agricoles	dans ce § : H1	moyen
Saint-Martin-du-Boschet	village (chef-lieu de commune)	Saint-Martin-du-Boschet	moyen-fort	rapprochée	6.0 km	ZIP très peu visible, sauf à la sortie est du village par la D111		faible
Sancy-lès-Provins	village (chef-lieu de commune)	Sancy-lès-Provins	moyen-fort	rapprochée	6.3 km	ZIP visible par endroit aux limites ouest du bourg, notamment le long de la rue de Villiers-Saint-Georges		moyen-faible
Villiers-Saint-Georges	village (chef-lieu de commune)	Villiers-Saint-Georges	moyen-fort	rapprochée	5.9 km	ZIP visible aux limites est du village. Perceptions généralement filtrées par la végétation arborée qui y accompagne la voie ferrée		moyen-faible

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.  
Le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

**Sensibilité des secteurs habités proches de la ZIP**

- chefs-lieux de commune situés dans l'aire immédiate ou rapprochée
- habitations isolées et hameaux situés dans l'aire immédiate

Rappel : le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

Secteurs habités au niveau de sensibilité moyen-fort



Secteurs habités au niveau de sensibilité moyen



Secteurs habités au niveau de sensibilité moyen-faible



Secteurs habités au niveau de sensibilité faible



Secteurs habités au niveau de sensibilité nul



**Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>**

Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale

Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale

Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

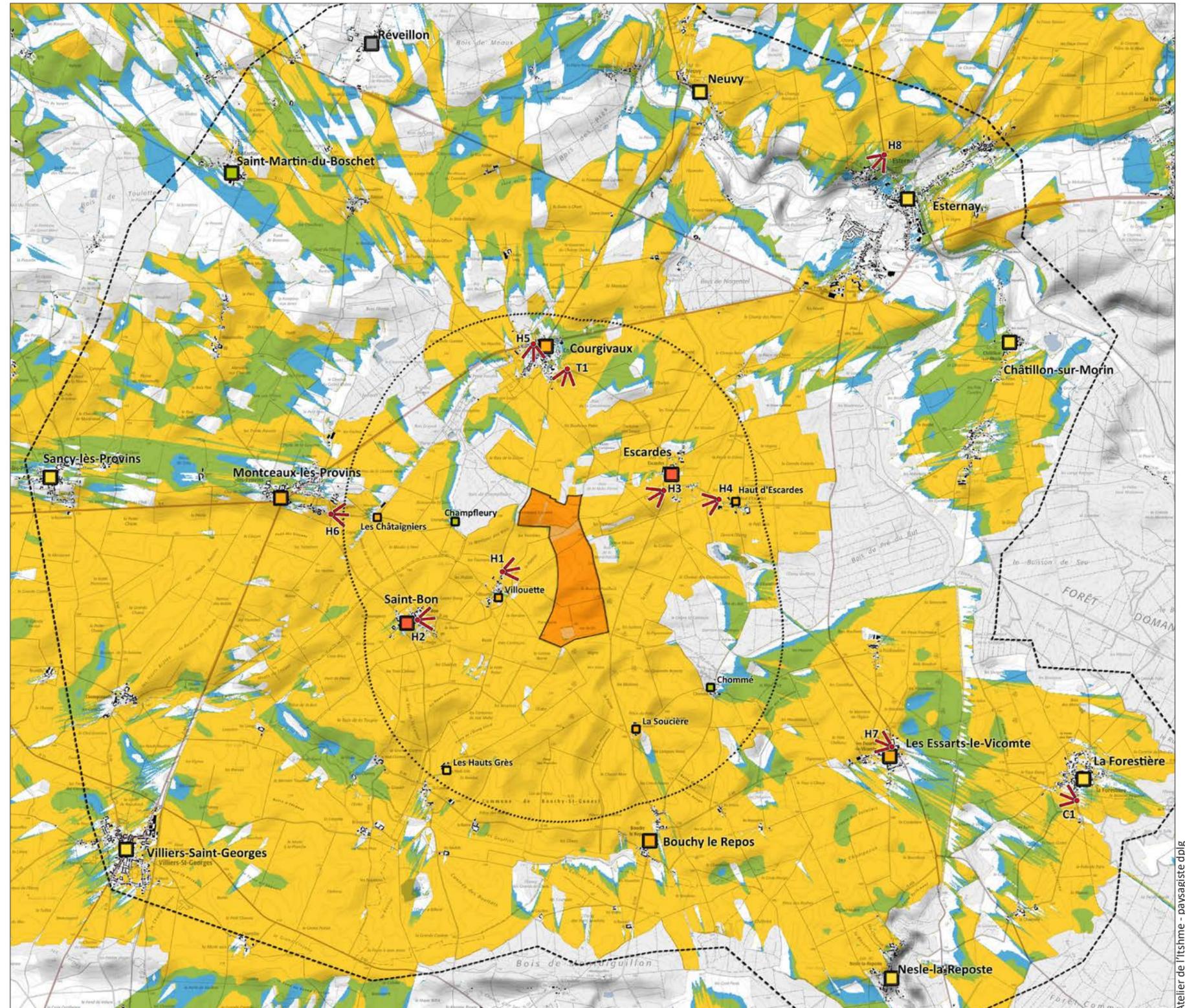
**Points de vue analysés sur des photographies**

- Points de vue analysés
  - dans le présent paragraphe (H.x)
  - dans le paragraphe 2.4.3 (C.x)
  - dans le paragraphe 2.4.4 (T.x)

Boisements

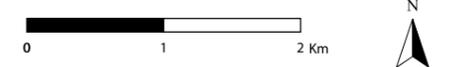
Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire d'étude immédiate (AEI)



**Secteurs habités : aire de perception théorique de la ZIP**

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts et fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 62)



## Hameau de Villouette : perceptions de la ZIP

### POINT DE VUE H1 – DEPUIS LA RUE DE CHAMPFLEURY À LA SORTIE NORD DE VILLOUETTE (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 0.7 km
- Enjeux du point de vue : hameau de Villouette (secteur habité)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen <sup>1</sup>
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

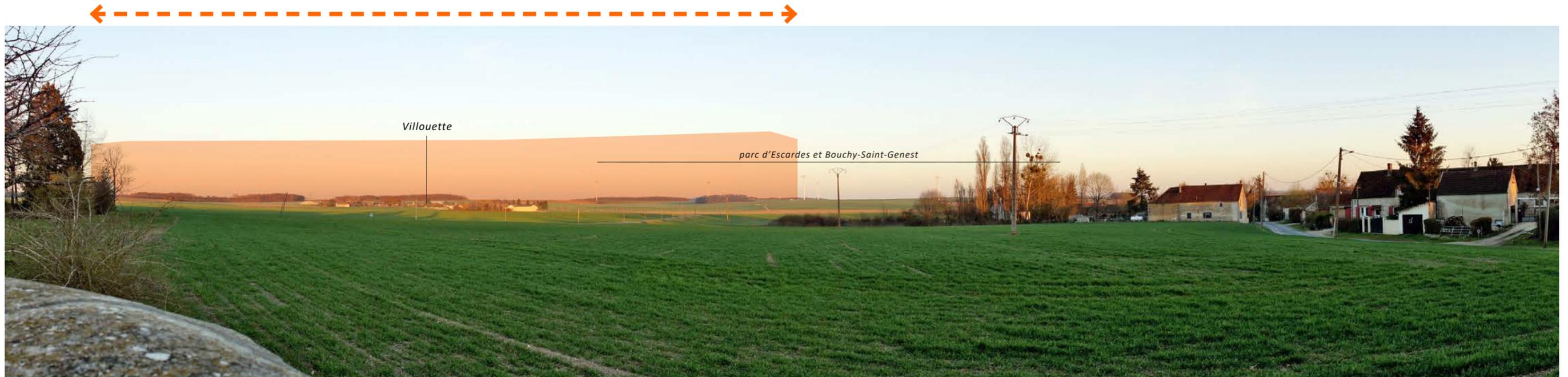
vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.  
Le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

## Village de Saint-Bon : perceptions de la ZIP

### POINT DE VUE H2 – DEPUIS L'ÉGLISE DE SAINT-BON (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 1.8 km
- Enjeux du point de vue : village de Saint-Bon (secteur habité)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue <sup>1</sup> : moyen-fort
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.  
Le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

## Village d'Escardes : perceptions de la ZIP

### POINT DE VUE H3 – DEPUIS LE CIMETIÈRE D'ESCARDES (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 1.2 km
- Enjeux du point de vue : village d'Escardes (secteur habité)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue <sup>1</sup> : moyen-fort
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.  
Le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

## Hameau du Haut d'Escardes : perceptions de la ZIP

**POINT DE VUE H4 – DEPUIS LE HAUT D'ESCARDES** (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 2 km
- Enjeux du point de vue : hameau du Haut d'Escardes (secteur habité)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue <sup>1</sup> : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

<sup>1</sup> La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet.  
Le niveau de sensibilité d'un secteur habité ne peut être supérieur à son niveau d'enjeu, comme le précise l'introduction du chapitre 2, page 61

## *Village de Courgivaux : perceptions de la ZIP*

---

**POINT DE VUE H5 – DEPUIS L'AVENUE DE L'EUROPE (N4) À COURGIVAUX** (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 2.1 km
- Enjeux du point de vue : village de Courgivaux (secteur habité) ; N4 (route très fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en arrière d'un horizon bâti du village, les parties basses du gabarit sont masquées
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée par le projet ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *Village de Montceaux-lès-Provins : perceptions de la ZIP*

**POINT DE VUE H6 – DEPUIS LA ROUTE DE SAINT-BON À LA SORTIE EST DE MONTCEAUX-LÈS-PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 2.7 km
- Enjeux du point de vue : village de Montceaux-lès-Provins (secteur habité)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée par le projet ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

## *Village des Essarts-le-Vicomte : perceptions de la ZIP*

### **POINT DE VUE H7 – DEPUIS LA D48 À LA SORTIE NORD DES ESSARTS-LE-VICOMTE** (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 4.4 km
- Enjeux du point de vue : village des Essarts-le-Vicomte (secteur habité) ; D48 (route assez fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## Village d'Esternay : perceptions de la ZIP

---

**POINT DE VUE H8 – DEPUIS LA D48 À L'ENTRÉE NORD D'ESTERNAY** (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 6.5 km
- Enjeux du point de vue : village d'Esternay (secteur habité) ; D48 (route assez fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en arrière d'un horizon boisé, les parties basses du gabarit sont masquées par cet horizon
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen-faible
- Recommandations : limiter l'emprise horizontale occupée par le projet ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## 2.4.2 ROUTES FRÉQUENTÉES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses de la perception de la ZIP depuis les itinéraires routiers fréquentés de l'aire d'étude. Sur la carte présentée en page suivante figurent à la fois ces routes et l'aire de perception de la ZIP. Le tableau ci-dessous précise dans quelles proportions chacun de ces itinéraires est exposé à des perceptions de la ZIP, et dans quels secteurs. Leur niveau de sensibilité dans le cadre du projet est également précisé dans le tableau.

La N4 et les D403, D375 et D48 sont les axes routiers les plus sensibles au projet (niveau de sensibilité moyen).

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

Les routes fréquentées de l'aire d'étude : perceptions de la ZIP et sensibilité										
Itinéraire	Niveau d'enjeu	Traverse ou la ZIP	Traverse l'aire immédiate	Traverse l'aire rapprochée	Traverse l'aire éloignée	Distance minimale à la ZIP dans les perceptions	Proportion de l'itinéraire exposée à des perceptions théoriques de la ZIP	Principaux secteurs concernés par des perceptions théoriques de la ZIP	Photographies analysées	Niveau de sensibilité au projet
<b>Itinéraires routiers très fréquentés ou fréquentés de l'aire d'étude</b>										
N4	moyen-fort	x	x	x	x	1.8 km	significative dans les aires immédiate et rapprochée ; assez significative dans l'aire éloignée	perceptions continues des environs de Cerneux à Montceaux-lès-Provins, dans l'axe de la N4 (en allant vers l'est) ; perceptions discontinues de Montceaux-lès-Provins au secteur d'Esternay, et plus à l'ouest entre Beton-Bazoches et Courtacon	<ul style="list-style-type: none"> <li>dans ce § : R1 et R2</li> <li>dans le §2.3.4 : MH2 et MH4</li> <li>dans le §2.4.1 : H5</li> </ul>	moyen
D403	moyen-fort			x	x	3.4 km	significative dans l'aire rapprochée ; assez limitée dans l'aire éloignée	perceptions théoriques presque continues entre Villiers-Saint-Georges et Montceaux-lès-Provins (des rideaux d'arbres bloquent toutefois les vues sur quelques kilomètres, immédiatement au nord de Villiers-Saint-Georges et jusqu'à la vallée de l'Aubetin) ; au sud, perceptions plus discontinues et souvent partielles, de Provins à Villiers-Saint-Georges	dans ce § : R3	moyen
D934	moyen-fort			x	x	3.9 km	assez significative dans l'aire d'étude rapprochée (et jusqu'au secteur de Leucherolles dans l'aire éloignée) ; très limitée plus à l'ouest, dans la vallée du Grand Morin	perceptions discontinues des environs de Leucherolles au secteur d'Esternay	dans ce § : R4	moyen-faible
D373	moyen-fort				x	14.0 km	assez limitée	perceptions concentrées aux alentours des Essarts-lès-Sézanne et du Gault		faible
D951	moyen-fort				x	10.3 km	très limitée	perceptions ponctuelles, au nord-est de Villenauxe-la-Grande et dans le secteur de Lachy		faible
D619	moyen-fort				x	18.2 km	assez limitée	perceptions le plus souvent partielles, aux alentours de Sourdon, à l'est de Nogent-sur-Seine et à l'ouest de Provins	dans le §2.3.1 : U3	faible
D231	moyen-fort				x	20.5 km	limitée	perceptions partielles, à l'ouest de Provins	dans le §2.3.1 : U4	faible
<b>Itinéraires routiers assez fréquentés des aires d'étude intermédiaire et rapprochée</b>										
D375	moyen		x	x	x	2.5 km	assez significative	perceptions discontinues mais fréquentes, des limites de l'aire rapprochée à Courgivaux	dans le §2.2 : P3	moyen
D48	moyen			x	x	3.6 km	assez significative	perceptions discontinues, concentrées aux alentours des Essarts-le-Vicomte et d'Esternay	<ul style="list-style-type: none"> <li>dans ce § : R5</li> <li>dans le §2.4.1 : H7 et H8</li> </ul>	moyen
D60	moyen			x	x	5.3 km	significative	perceptions presque continues, aux environs de Villiers-Saint-Georges	dans ce § : R6	moyen-faible
D248	moyen			x	x	5.7 km	limitée	perceptions discontinues, sur une courte séquence		faible

Itinéraires fréquentés (leur niveau de sensibilité est précisé dans le tableau en page précédente)

-  N4, itinéraire très fréquenté
-  Itinéraire routier principal fréquenté
-  Itinéraire routier secondaire assez fréquenté, dans les aires d'étude rapprochée et immédiate

Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>

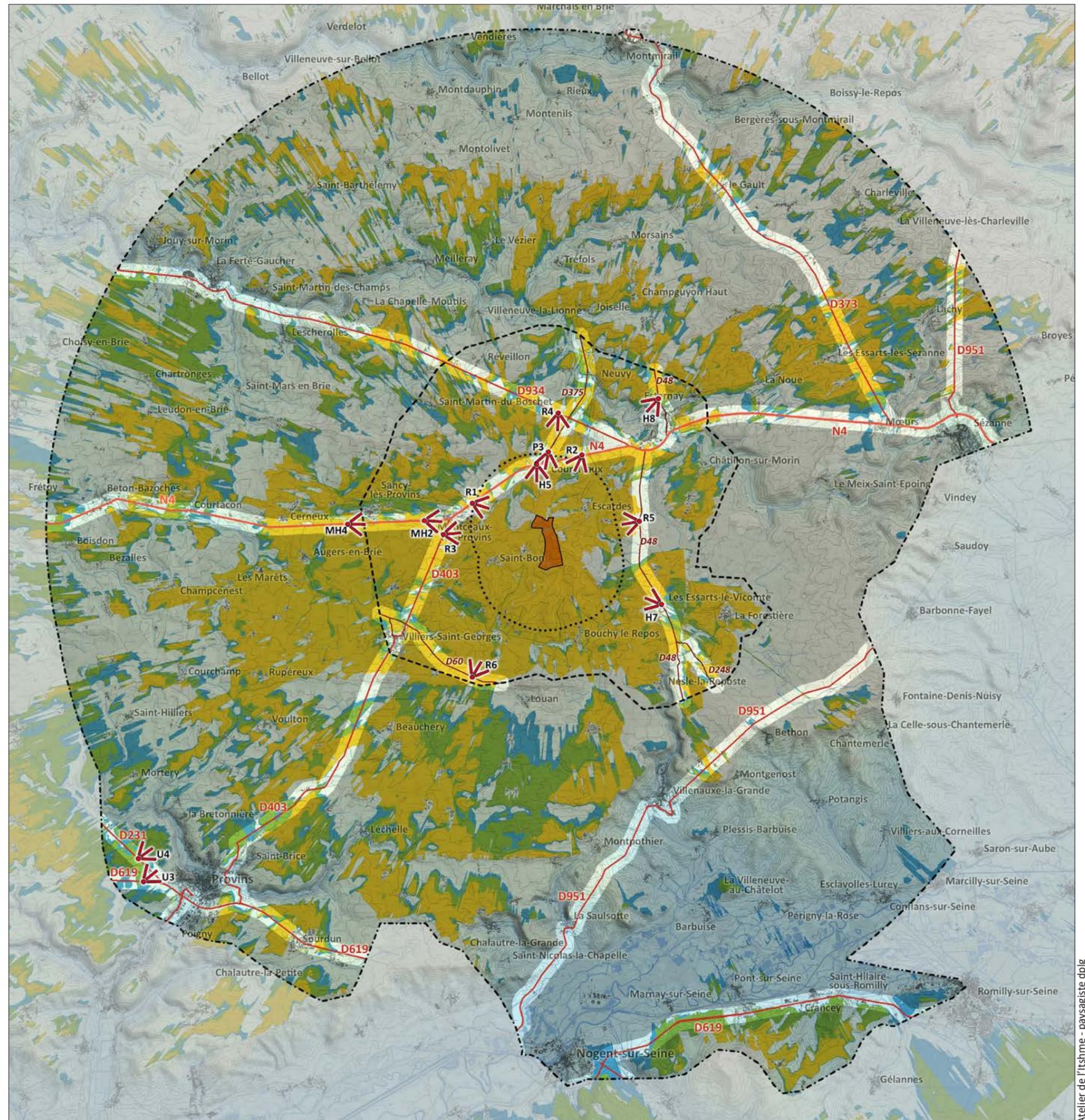
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

Points de vue analysés sur des photographies

-  Points de vue analysés
  - dans ce paragraphe (R.x)
  - dans le paragraphe 2.3.1 (U.x)
  - dans le paragraphe 2.3.4 (MH.x)

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire éloignée (AEE)



**Routes fréquentées et aire de perception théorique de la ZIP**

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts et fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 62)

## *N4 : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE R1 – DEPUIS LA N4 AU NORD-EST DE MONTCEAUX-LÈS-PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 121)

- Distance du point de vue à la ZIP : 2.6 km
- Enjeux du point de vue : N4 (route très fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

**POINT DE VUE R2 – DEPUIS LA N4 À L'EST DE COURGIVAUX** (point de vue repéré sur la carte page 121)

- Distance du point de vue à la ZIP : 2.8 km
- Enjeux du point de vue : N4 (route très fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière d'un bois et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *D403 : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE R3 – DEPUIS LA D403 AU SUD DE MONTCEAUX-LÈS-PROVINS** (point de vue repéré sur la carte page 121)

- Distance du point de vue à la ZIP : 3.6 km
- Enjeux du point de vue : D403 (route fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *D934 : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE R4 – DEPUIS LA D934 AU NORD DE COURGIVAUX** (point de vue repéré sur la carte page 121)

- Distance du point de vue à la ZIP : 4.3 km
- Enjeux du point de vue : D964 (route fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen-faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



 Gabarit horizontal total de la ZIP

 Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *D48 : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE R5 – DEPUIS LA D48 À L'EST D'ESCARDES** (point de vue repéré sur la carte page 121)

- Distance du point de vue à la ZIP : 3.4 km
- Enjeux du point de vue : D48 (route assez fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## *D60 : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE R6 – DEPUIS LA D60 À L'OUEST DE LOUAN** (point de vue repéré sur la carte page 121)

- Distance du point de vue à la ZIP : 5.3 km
- Enjeux du point de vue : D60 (route assez fréquentée)
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen
- Mode de perception : dynamique (véhicules)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en arrière et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## 2.4.3 ITINÉRAIRES À CARACTÈRE TOURISTIQUE, CHEMINS DE RANDONNÉE ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses de la perception de la ZIP depuis les itinéraires à caractère touristique et les chemins de randonnée. Sur la carte présentée en page suivante figurent à la fois ces itinéraires et l'aire de perception de la ZIP. Le tableau ci-dessous précise dans quelles proportions chacun de ces itinéraires est exposé à des perceptions de la ZIP, et dans quels secteurs. Leur niveau de sensibilité dans le cadre du projet est également précisé dans le tableau.

Parmi les itinéraires analysés, les chemins de randonnée traversant l'aire rapprochée sont les plus sensibles au projet :

- les boucles locales de randonnée d'Esternay (niveau de sensibilité moyen) ;
- le GRP Thibaut de Champagne (niveau de sensibilité moyen-faible).

Par ailleurs, la ZIP n'est jamais visible depuis la route touristique du Champagne, un itinéraire à fort niveau d'enjeu.

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau des enjeux est présentée page 61.

Itinéraires à caractère touristique et chemins de randonnée de l'aire d'étude : perceptions de la ZIP et sensibilité										
Itinéraire	Niveau d'enjeu	Traverse ou longe la ZIP	Traverse l'aire immédiate	Traverse l'aire rapprochée	Traverse l'aire éloignée	Distance minimale à la ZIP dans les perceptions	Proportion de l'itinéraire exposée à des perceptions théoriques de la ZIP	Principaux secteurs concernés par des perceptions théoriques de la ZIP	Photographies analysées	Niveau de sensibilité au projet
<b>itinéraires touristiques</b>										
Route du Champagne	fort				x	pas de perceptions	aucune	aucun		nul
Velorail du Grand Morin	moyen-fort			x	x	5.5 km	très limitée	perceptions partielles et très ponctuelles, vers Neuvy et Villeneuve-la-Lionne		faible
<b>Chemins de grande randonnée</b>										
GRP Thibaut de Champagne	moyen-fort			x	x	6.9 km	limitée	quelques séquences de perceptions discontinues, vers la Forestière et Montpothier	dans ce § : C1	moyen-faible
GRP des Morins	moyen-fort				x	11.2 km	limitée	perceptions très discontinues et le plus souvent partielles, des environs de la Ferté-Gaucher au secteur de Saint-Barthélemy		faible
GR11	moyen-fort				x	19.3 km	limitée	perceptions discontinues et le plus souvent partielles, dans le secteur de Boisdon		faible
GR14	moyen-fort				x	19.3 km	très limitée	perceptions discontinues et partielles, sur une courte séquence		négligeable
GRP Haute Vallée du Petit	moyen-fort				x	pas de perceptions	aucune	aucun		nul
<b>boucles locales de randonnée des aires d'étude intermédiaire et rapprochée</b>										
boucles locales de randonnée d'Esternay	moyen			x		4.5 km	assez limitée	perceptions discontinues, depuis des points hauts : secteur du château d'Esternay, coteaux du Grand Morin, et alentours de la zone industrielle d'Esternay	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le §2.3.4 : MH5</li> <li>• dans le §2.2 : P4</li> </ul>	moyen

Itinéraires touristiques et de randonnée (leur niveau de sensibilité est précisé dans le tableau en page précédente)

-  Chemin de grande randonnée
-  Boucle locale de randonnée (cartographié uniquement dans les aires rapprochée et immédiate)
-  Route touristique du Champagne
-  Vélorail du Grand Morin

Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>

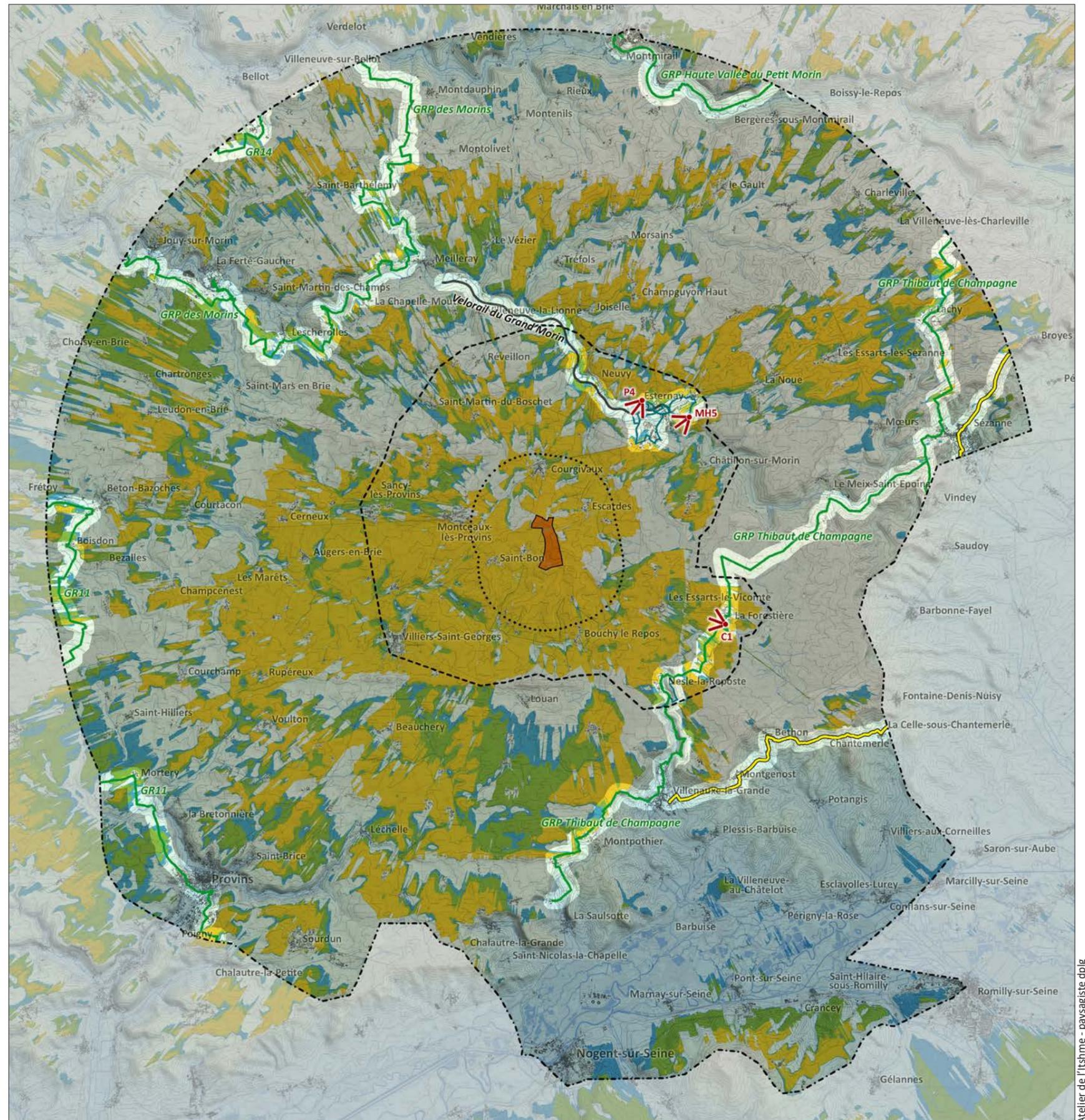
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

Points de vue analysés sur des photographies

-  Points de vue analysés
  - dans ce paragraphe (C.x)
  - dans le paragraphe 2.2 (P.x)
  - dans le paragraphe 2.3.4 (MH.x)

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire éloignée (AEE)



**Itinéraires à caractère touristique, chemins de randonnée et aire de perception théorique de la ZIP**

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts et fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 62)

## *GRP Thibaut de Champagne : perceptions de la ZIP*

---

### **POINT DE VUE C1 – DEPUIS LE GRP THIBAUT DE CHAMPAGNE À LA FORESTIÈRE** (point de vue repéré sur la carte page 129)

- Distance du point de vue à la ZIP : 7.1 km
- Enjeux du point de vue : GRP Thibaut de Champagne à la Forestière ; secteur habité
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la gauche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, et en arrière de plusieurs lignes électriques.
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen-faible
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc existant mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

## 2.4.4 SITES SOCIALEMENT RECONNUS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP

Ce paragraphe présente les analyses des perceptions de la ZIP associées aux sites socialement reconnus. Le tableau ci-dessous présente ces perceptions, identifiées en croisant les analyses de terrain et la carte présentée en page 62 (carte des perceptions théoriques de la Zone d'implantation potentielle).

Certains sites socialement reconnus de l'aire d'étude sont exposés à des perceptions de la ZIP (dont certains ont déjà été présentés plus haut, du fait des enjeux paysagers ou patrimoniaux qui les concernent) :

- la nécropole militaire nationale de Courgivaux (niveau de sensibilité moyen) ;

- le château d'Esternay (niveau de sensibilité moyen) ;
- les vignobles du Champagne (niveau de sensibilité faible) ;
- la ville de Provins (niveau de sensibilité faible).

Pour mémoire, la méthodologie d'évaluation du niveau de sensibilité est présentée page 61.

Niveau de sensibilité des sites socialement reconnus					
Sites reconnus	Niveau d'enjeu	Distance à la ZIP (au plus proche)	Aire d'étude	Perceptions de la ZIP	Niveau de sensibilité au projet
Nécropole militaire nationale de Courgivaux	moyen	1.8 km	rapprochée et éloignée	ZIP visible depuis l'entrée de la nécropole / voir photo T1 dans la suite du paragraphe	moyen
Abbaye de Nesle la Réposte	moyen	6.6 km	rapprochée et éloignée	ZIP masquée par les reliefs	nul
Hameau du Bricot (Châtillon-sur-Morin)	moyen	6.7 km	rapprochée et éloignée	ZIP masquée par les masses arborées et le bâti environnants	nul
Château de Réveillon (Réveillon)	moyen	7 km	rapprochée et éloignée	ZIP masquée par les boisements environnant le château et le village	nul
Château d'Esternay	moyen	7.1 km	rapprochée et éloignée	depuis le portail d'entrée du parc du château / voir photo MH5 dans le § 2.3.4	moyen
Vignobles du Champagne	fort	8.6 km	rapprochée et éloignée	<ul style="list-style-type: none"> <li>front viticole de la côte du Sézannais en covisibilité avec la ZIP dans des vues dominantes depuis les coteaux situés au sud du val de Seine (à plus de 20 km de la ZIP) ; les vignes sont peu lisibles dans ces vues qui en sont distantes d'une dizaine de kilomètres / voir photo P8 dans le § 2.2 ; SCI1 dans le § 2.3.2</li> <li>perception lointaine et très partielle de la ZIP depuis le sommet des coteaux de la vallée du Petit Morin, dans le secteur de Bergères-sous-Montmirail (à 18,5 km de la ZIP) / voir photo P7 dans le § 2.2</li> </ul>	faible
Ville de Villenauxe-la-Grande	moyen-fort	10.4 km	éloignée	ZIP masquée par les reliefs	nul
Menhir de l'Hermitte	moyen	11.5 km	éloignée	ZIP masquée par une haie arborée	nul
Eglise de Voulton	moyen	13 km	éloignée	ZIP masquée par les reliefs et l'urbanisation	nul
Ville de La Ferté-Gaucher	moyen-fort	16.5 km	rapprochée	ZIP masquée par les reliefs	nul
Ville de Sézanne	moyen-fort	17 km	éloignée	ZIP masquée par les reliefs	nul
Ville de Provins	très fort (UNESCO)	19 km	éloignée	ZIP visible depuis la tour César, en covisibilité indirecte avec le Ville haute de Provins depuis les D231 et D619 / voir les analyses concernant le patrimoine mondial de l'UNESCO dans le § 2.31 (et les photo U1 à U4 qui y sont présentées)	faible
Ville de Montmirail	moyen-fort	19.7 km	éloignée	ZIP masquée par les reliefs et l'urbanisation	nul
Ville de Nogent-sur-Seine	moyen-fort	20.1 km	éloignée	ZIP masquée par les reliefs et l'urbanisation	nul

## *Nécropole militaire nationale de Courgivaux : perceptions de la ZIP*

### **POINT DE VUE T1 – DEPUIS LA NÉCROPOLE MILITAIRE NATIONALE DE COURGIVAUX** (point de vue repéré sur la carte page 111)

- Distance du point de vue à la ZIP : 1.8 km
- Enjeux du point de vue : village de Courgivaux (secteur habité) ; nécropole militaire nationale de Courgivaux
- Niveau d'enjeu du point de vue : moyen-fort
- Mode de perception : dynamique (véhicules) ou statique (à pied)
- Perception de la ZIP : visible en totalité, en avant et sur la droite du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Niveau de sensibilité du point de vue : moyen
- Recommandations : positionner le projet en continuité avec le parc existant et limiter l'emprise horizontale occupée conjointement par les deux parcs ; limiter la hauteur des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m)



← → Gabarit horizontal total de la ZIP

Partie de l'horizon où la ZIP peut être perçue (emprise verticale à 180m du sol)

vue cadrée à 100° - distance de lecture sur impression A3 : 22 cm

Sites et paysages socialement reconnus

-  Paysages de vignes
-  Quartiers historiques de Provins
-  Autre ville ou village reconnu
-  Edifice assez reconnu

Aire de perception théorique de la ZIP<sup>1</sup>

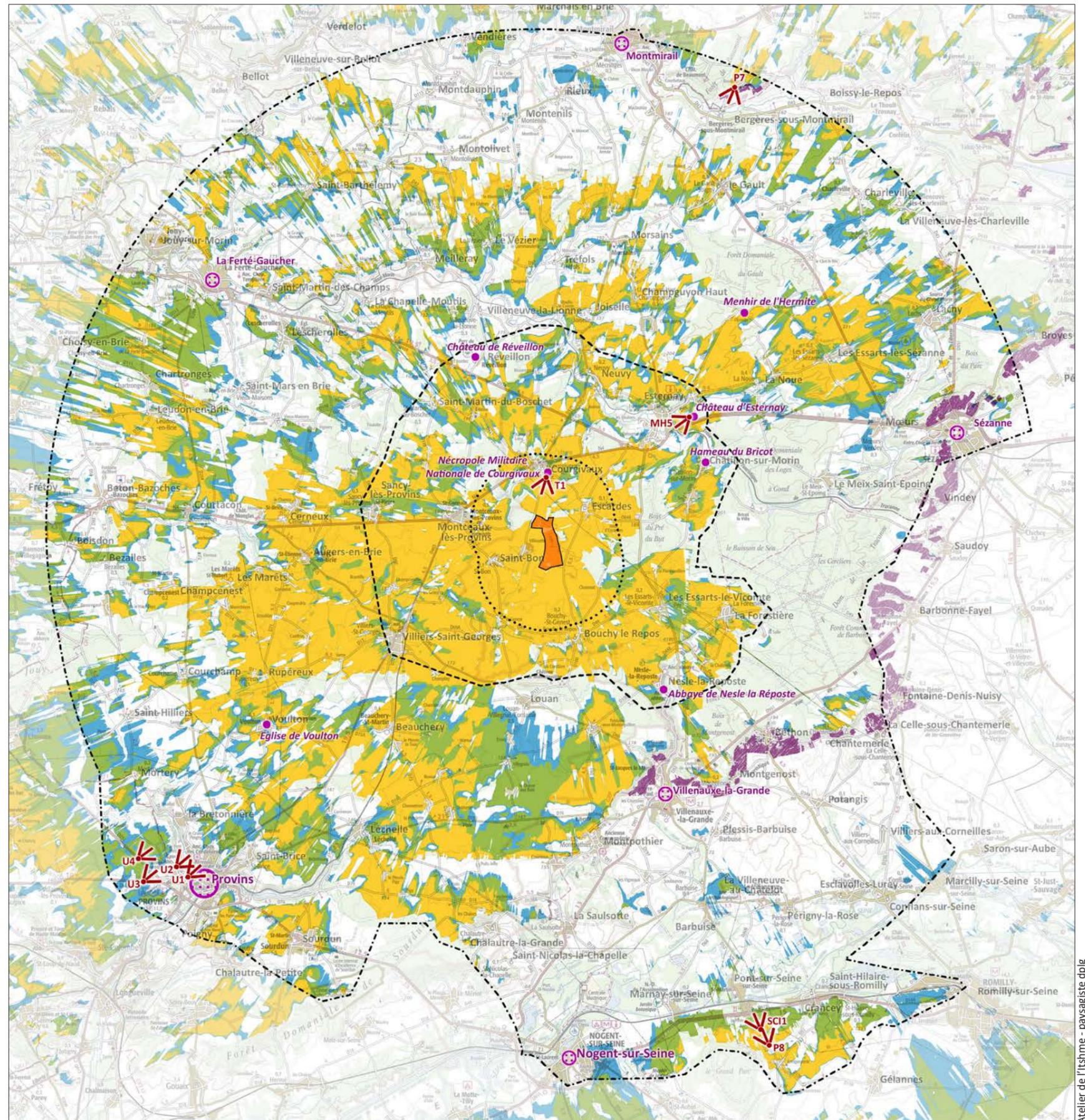
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale
-  Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale

<sup>1</sup> voir précautions d'interprétation page 62

Points de vue analysés sur des photographies

-  Points de vue analysés
  - dans ce paragraphe (T.x)
  - dans le paragraphe 2.2 (P.x)
  - dans le paragraphe 2.3.1 (U.x)
  - dans le paragraphe 2.3.4 (MH.x)

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire éloignée (AEE)



**Sites socialement reconnus et aire de perception théorique de la ZIP**

(Calculs de visibilité : Global Mapper / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts et fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 62)

## 2.5 PERCEPTIONS CUMULÉES DE LA ZIP AVEC LES AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS

Le contexte éolien du projet est relativement dense dans la moitié est de l'aire d'étude. Il est beaucoup plus ténu dans sa moitié ouest où seuls deux projets en cours d'instruction sont recensés.

Le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest est particulièrement proche de la ZIP (une centaine de mètres). Comme le montrent les photos présentées plus haut dans le chapitre 2, il est visible depuis la plus grande partie de l'aire de perception théorique de la ZIP, à laquelle il est superposé et/ou juxtaposé. En matière de perceptions cumulées, il constitue donc une sensibilité de niveau fort. La cohérence paysagère de la nouvelle implantation avec celle du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest est ainsi particulièrement importante. La conception du projet devra se faire en tenant compte de l'ordonnement du parc en exploitation, composé de deux lignes de 3 éoliennes orientées nord-sud. Par ailleurs, il est souhaitable que la hauteur totale des nouvelles éoliennes n'excède pas 150 m : celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurant 130 m, cela représenterait un écart de 15% entre nouvelles éoliennes et éoliennes existantes, un écart lisible mais a priori suffisamment réduit pour que la cohérence des implantations ne soit pas altérée.

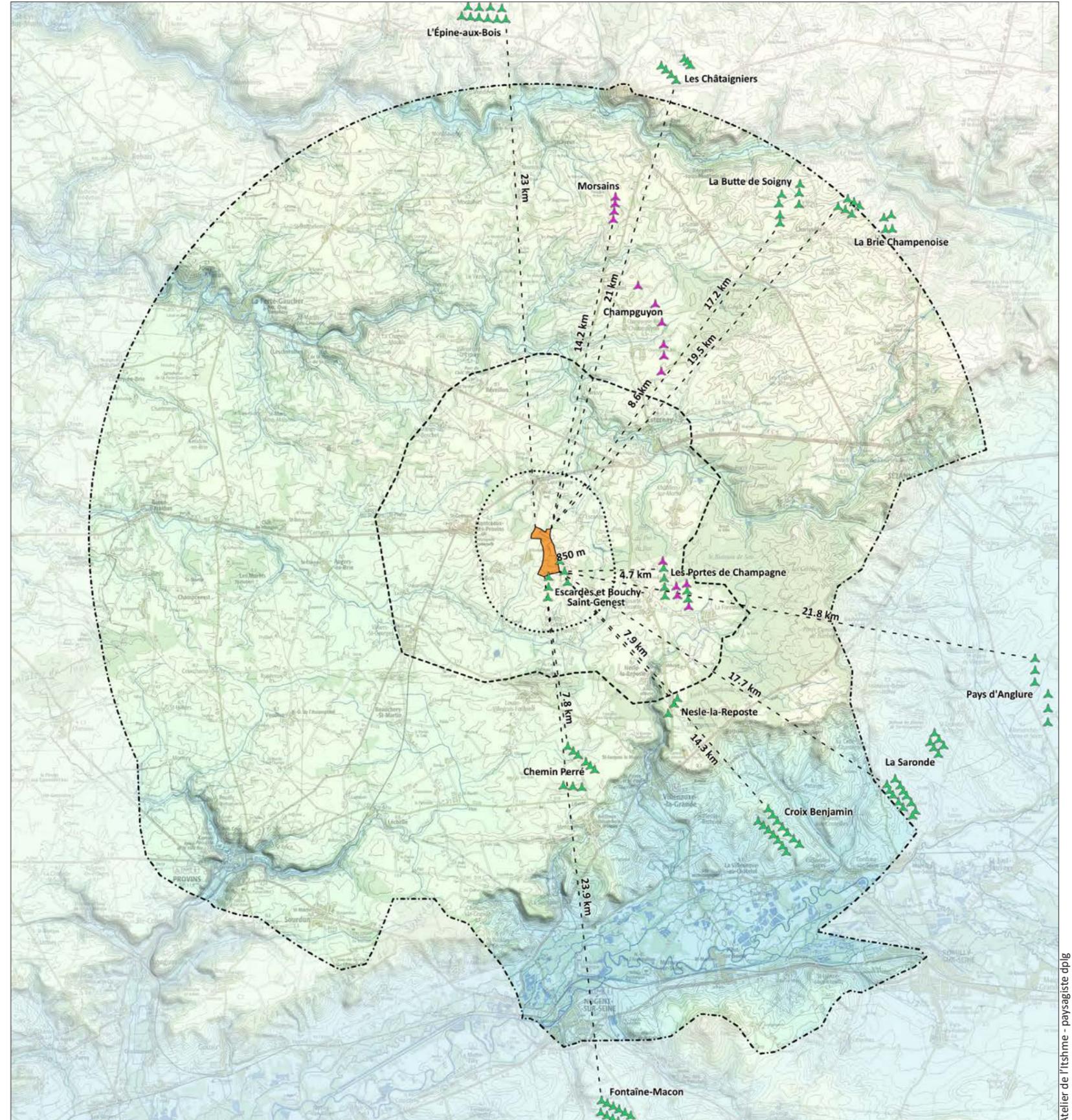
Plus éloignés (4,7 km), le parc des Portes de Champagne et le projet des Portes de Champagne 2 sont assez souvent perçus de façon cumulée avec le ZIP, plus particulièrement depuis des secteurs situés au sud et au sud-est de la ZIP. Ils représentent une sensibilité de niveau moyen-fort.

Les perceptions cumulées de la ZIP avec les parcs de Chemin Perré et de Nesle-la-Reposte sont assez rares. Les plus significatives se présentent depuis les coteaux du sud du val de Seine, à grande distance. Au nord, le projet de Champguyon, qui est situé à une distance similaire de la ZIP que ces deux parcs en exploitation (environ 8 km), ne devrait pas être visible plus souvent dans des perceptions cumulées avec la ZIP. Ces trois parcs et projets constituent une sensibilité de niveau moyen.

Les parcs et projets plus éloignés, tous situés à plus de 14 km, ne représentent qu'une sensibilité de niveau moyen-faible (jusqu'à 15 km de la ZIP) à faible (à plus de 15 km de la ZIP).

### Contexte éolien

-  Eolienne d'un parc éolien construit
-  Eolienne d'un projet autorisé
-  Eolienne d'un projet en cours d'instruction
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire éloignée (AEE)



Carte des parcs et projets éoliens situés à moins de 25 km de la ZIP

(fond de carte : IGN - OpenStreetMap / source parcs éoliens : DREAL Grand Est, DREAL Île-de-France et DREAL Hauts-de-France)

**PERCEPTIONS CUMULÉES POTENTIELLES DE LA ZIP AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS**

Nom	Communes	Statut	Nombre d'éoliennes	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)	Perceptions cumulées potentielles avec la ZIP	Niveau de sensibilité dans les perceptions cumulées potentielles avec le projet
<b>Escardes et Bouchy-Saint-Genest</b>	Bouchy-Saint-Genest, Escardes	construit	6	immédiate	0.1	significatives	fort
<b>Les Portes de Champagne</b>	Les Essarts-le-Vicomte, La Forestière	construit	7	rapprochée	4.7	assez significatives	moyen-fort
<b>Les Portes de Champagne 2</b>	Les Essarts-le-Vicomte, La Forestière	en cours d'instruction	5	rapprochée	4.7	assez significatives	moyen-fort
<b>Chemin Perré</b>	Montpothier, Villenauxe-la-Grande	construit	9	éloignée	7.8	assez limitées	moyen
<b>Nesle-la-Reposte</b>	Nesle-la-Reposte	construit	4	éloignée	7.9	assez limitées	moyen
<b>Champguyon</b>	Champguyon	en cours d'instruction	6	éloignée	8.6	assez limitées	moyen
<b>Morsains</b>	Morsains	en cours d'instruction	4	éloignée	14.2	limitées	moyen-faible
<b>Croix Benjamin</b>	Esclavolles-Lurey, Périgny-la-Rose, Potangis	construit	14	éloignée	14.3	limitées	moyen-faible
<b>La Butte de Soigny</b>	Le Gault-Soigny, Charleville, Boissy-le-Repos	construit	7	éloignée	17.2	très limitées	faible
<b>La Saronde</b>	La Celle-sous-Chantemerle, Saron-sur-Aube	construit	18	hors aire d'étude	17.7	très limitées	faible
<b>La Brie Champenoise</b>	Corfelix, Charleville, La Villeneuve-lès-Charleville	construit	10	éloignée (partiellement)	19.5	très limitées	faible
<b>Les Châtaigniers</b>	Montmirail	construit	7	hors aire d'étude	21.0	très limitées	faible
<b>Pays d'Anglure</b>	Allemanche-Launay-et-Soyer, La Chapelle-Lasson, Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte	construit	6	hors aire d'étude	21.9	très limitées	faible
<b>L'Épine-aux-Bois</b>	L'Épine-aux-Bois	construit	10	hors aire d'étude	22.9	très limitées	faible
<b>Fontaine-Macon</b>	Fontaine-Macon, Avant-lès-Marcilly	construit	10	hors aire d'étude	23.9	très limitées	faible

## 2.6 SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS

Les principales sensibilités mises en évidence par les analyses sont, par thème :

- paysages : sensibilité de niveau moyen pour la vallée de l'Aubetin et la vallée du ruisseau de Nogentel (affluent du Grand Morin) ;
- patrimoine mondial de l'UNESCO : faible pour Provins et pour le périmètre de la zone d'engagement de la charte des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;
- projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins : moyen-faible ;
- monuments historiques : moyen pour l'église Saint-Germain (Montceaux-lès-Provins ; MH classé), le château (Esternay ; MH classé), l'ancienne Commanderie de Fresnoy - chapelle (Montpothier ; MH classé) et l'église Saint-Pierre (Sancy-lès-Provins ; MH inscrit) ;
- secteurs habités proches de la ZIP : moyen-fort pour les villages d'Escardes et de Saint-Bon ;
- routes fréquentées : moyen pour la N4 et les D403, D375 et D48 ;
- itinéraires touristiques et de randonnée : moyen pour les boucles locales de randonnée d'Esternay ;
- sites reconnus et fréquentés : moyen pour la nécropole militaire nationale de Courgivaux et pour le château d'Esternay.

Par ailleurs, le parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest représentent une forte sensibilité, en matière de perceptions cumulées potentielles avec le projet de Saint-Bon.

Tableau de synthèse des sensibilités au projet					
Enjeu	Catégorie d'enjeu	Niveau d'enjeu	Niveau de sensibilité au projet	Enjeu analysé dans le paragraphe	
<b>Paysages à enjeux</b>					
Vallée de l'Aubetin	paysage à enjeu	moyen à moyen-faible	moyen	2.2	
Vallées des affluents du Grand Morin	paysage à enjeu	moyen	moyen (vallée du ruisseau de Nogentel) à faible	2.2	
Vallée du Grand Morin	paysage à enjeu	moyen-fort à moyen	moyen-faible à faible	2.2	
Côte du Sézannais	paysage à enjeu ; paysages viticoles du Champagne	fort à moyen-fort	faible	2.2	
Vallée du Petit Morin	paysage à enjeu ; paysages viticoles du Champagne	fort à moyen-fort	faible	2.2	
Fond du val de Seine (Bassée)	paysage à enjeu	moyen	faible	2.2	
Coteaux au sud du val de Seine	paysage à enjeu	moyen	faible	2.2	
Vallées de la Voulzie et du Durteint	paysage à enjeu	moyen-fort	faible	2.2	
<b>Patrimoine mondial de l'UNESCO, sites protégés au titre de la loi de 1930 et sites patrimoniaux remarquables</b>					
Provins, ville de foire médiévale	patrimoine mondial de l'UNESCO ; site(s) classé(s) ; site(s) inscrit(s) ; site patrimonial remarquable ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	très fort	faible	2.3.1	
Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (périmètre de la zone d'engagement de la charte)	patrimoine mondial de l'UNESCO (périmètre de la zone d'engagement de la charte) ; paysages viticoles du Champagne	fort	faible	2.3.1	
Château et son parc à Pont-sur-Seine	site(s) inscrit(s) ; monument(s) historique(s)	moyen-fort	faible	2.3.3	
<b>Parcs naturels régionaux</b>					
PNR de la Brie et des deux Morins (PNR à l'étude)	parc naturel régional en projet ; paysage à enjeu	moyen	moyen-faible	2.3.5	

## Tableau de synthèse des sensibilités au projet

Enjeu	Catégorie d'enjeu	Niveau d'enjeu	Niveau de sensibilité au projet	Enjeu analysé dans le paragraphe
<b>Monuments historiques</b>				
Église Saint-Germain (Montceaux-lès-Provins ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	moyen	2.3.4
Château (Esterney ; MH classé)	monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	moyen	2.3.4
Ancienne Commanderie de Fresnoy - chapelle (Montpothier ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	moyen	2.3.4
Église Saint-Pierre (Sancy-lès-Provins ; MH inscrit)	monument(s) historique(s)	moyen-fort	moyen	2.3.4
Église de Beauchery (Beauchery-Saint-Martin ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	moyen-faible	2.3.4
Église d'Augers (Augers-en-Brie ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	moyen-faible	2.3.4
Église Saint-Brice (Cerneux ; MH inscrit)	monument(s) historique(s)	moyen-fort	moyen-faible	2.3.4
Château de Montaiguillon (ruines) (Louan-Villegruis-Fontaine ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	faible	2.3.4
Église Saint-Hubert (Les Marêts ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	faible	2.3.4
Église Saint-Martin (Sourduin ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	faible	2.3.4
Couvent des Cordelières (ancien) (Provins ; MH classé)	patrimoine mondial de l'UNESCO ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	faible	2.3.1
Tour Notre-Dame du Val et immeuble contigu (Provins ; MH classé)	patrimoine mondial de l'UNESCO ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	faible	2.3.1
Abbaye Saint-Ayoul (ancienne) (Provins ; MH classé)	patrimoine mondial de l'UNESCO ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	faible	2.3.1
Église Sainte-Croix (Provins ; MH classé)	patrimoine mondial de l'UNESCO ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	faible	2.3.1
Église Saint-Quiriace (Provins ; MH classé)	patrimoine mondial de l'UNESCO ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	faible	2.3.1
Tour de César (Provins ; MH classé)	patrimoine mondial de l'UNESCO ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	fort	faible	2.3.1
Église de Pont-sur-Seine (Pont-sur-Seine ; MH classé)	monument(s) historique(s)	fort	faible	2.3.4
Pigeonnier de Courtioux (La Saulsotte ; MH inscrit)	monument(s) historique(s)	moyen-fort	faible	2.3.4
Château de Launoy Renault (Verdelot ; MH inscrit)	monument(s) historique(s)	moyen-fort	négligeable	2.3.4

Tableau de synthèse des sensibilités au projet					
	Enjeu	Catégorie d'enjeu	Niveau d'enjeu	Niveau de sensibilité au projet	Enjeu analysé dans le paragraphe
<b>Secteurs habités proches de la ZIP</b>					
	Escardes	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-fort	2.4.1
	Saint-Bon	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-fort	2.4.1
	Bouchy le Repos	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen	2.4.1
	Courgivaux	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen	2.4.1
	Les Essarts-le-Vicomte	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen	2.4.1
	Montceaux-lès-Provins	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen	2.4.1
	Haut d'Escardes	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen	2.4.1
	Villouette	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen	2.4.1
	La Soucière	secteur habité proche de la ZIP	moyen	moyen	2.4.1
	Les Châtaigniers	secteur habité proche de la ZIP	moyen	moyen	2.4.1
	Châtillon-sur-Morin	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	Esternay	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	La Forestière	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	Nesle-la-Reposte	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	Neuvy	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	Sancy-lès-Provins	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	Villiers-Saint-Georges	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	moyen-faible	2.4.1
	Les Hauts Grès	secteur habité proche de la ZIP	moyen	moyen-faible	2.4.1
	Saint-Martin-du-Boschet	secteur habité proche de la ZIP	moyen-fort	faible	2.4.1
	Chommé	secteur habité proche de la ZIP	moyen	faible	2.4.1
	Champfleury	secteur habité proche de la ZIP	moyen	faible	2.4.1
<b>Routes fréquentées</b>					
	N4	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	moyen	2.4.2
	D403	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	moyen	2.4.2
	D375	itinéraire routier assez fréquenté	moyen	moyen	2.4.2
	D48	itinéraire routier assez fréquenté	moyen	moyen	2.4.2
	D934	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	moyen-faible	2.4.2
	D60	itinéraire routier assez fréquenté	moyen	moyen-faible	2.4.2
	D373	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	faible	2.4.2
	D951	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	faible	2.4.2
	D619	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	faible	2.4.2
	D231	itinéraire routier fréquenté	moyen-fort	faible	2.4.2
	D248	itinéraire routier assez fréquenté	moyen	faible	2.4.2

<b>Tableau de synthèse des sensibilités au projet</b>					
	<b>Enjeu</b>	<b>Catégorie d'enjeu</b>	<b>Niveau d'enjeu</b>	<b>Niveau de sensibilité au projet</b>	<b>Enjeu analysé dans le paragraphe</b>
<b>Itinéraires touristiques et de randonnée</b>					
	boucles locales de randonnée d'Esternay	boucle locale de randonnée	moyen	moyen	2.4.3
	GRP Thibaut de Champagne	chemin de grande randonnée	moyen-fort	moyen-faible	2.4.3
	Velorail du Grand Morin	itinéraire ferroviaire touristique	moyen-fort	faible	2.4.3
	GRP des Morins	chemin de grande randonnée	moyen-fort	faible	2.4.3
	GR11	chemin de grande randonnée	moyen-fort	faible	2.4.3
	GR14	chemin de grande randonnée	moyen-fort	négligeable	2.4.3
<b>Sites reconnus et fréquentés</b>					
	Nécropole militaire nationale de Courgivaux	site ou édifice reconnu	moyen	moyen	2.4.4
	Château d'Esternay	monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	moyen	moyen	2.3.4
	Ville de Provins	patrimoine mondial de l'UNESCO ; site(s) classé(s) ; site(s) inscrit(s) ; site patrimonial remarquable ; monument(s) historique(s) ; site ou édifice reconnu	très fort	faible à négligeable	2.3.1
	Vignobles du Champagne	site ou édifice reconnu	fort	faible	2.2
<b>Autres parcs et projets éoliens</b>					
	Escardes et Bouchy-Saint-Genest	perceptions cumulées potentielles de la ZIP avec d'autres parcs éoliens	pas d'enjeu indépendamment du projet	fort	2.5
	Les Portes de Champagne 1 et 2	perceptions cumulées potentielles de la ZIP avec d'autres parcs éoliens	pas d'enjeu indépendamment du projet	moyen-fort	2.5
	Chemin Perré, Nesle-la-Reposte, Champguyon	perceptions cumulées potentielles de la ZIP avec d'autres parcs éoliens	pas d'enjeu indépendamment du projet	moyen	2.5
	Morsains, Croix Benjamin, Chalautre-la-Grande	perceptions cumulées potentielles de la ZIP avec d'autres parcs éoliens	pas d'enjeu indépendamment du projet	moyen-faible	2.5
	La Butte de Soigny, La Saronde, La Brie Champenoise, Les Closeaux, Les Châtaigniers, Les Vignottes, L'Épine-aux-Bois, Fontaine-Macon	perceptions cumulées potentielles de la ZIP avec d'autres parcs éoliens	pas d'enjeu indépendamment du projet	faible	2.5

## 2.7 PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT POUR LE PROJET

Les préconisations paysagères découlent des analyses de la perception de la ZIP, réalisées tout au long du chapitre 2.

Les premières recommandations concernent l'implantation des éoliennes. Elles consistent :

- à éviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP ;
- à limiter l'emprise horizontale occupée par le projet dans les horizons ;
- à le positionner dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (en exploitation) ;
- à composer une ligne de 3 éoliennes approximativement orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest.

Concernant le gabarit des éoliennes, il est recommandé :

- de limiter la hauteur totale des éoliennes à 150 m (celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest mesurent 130 m, soit une différence d'environ 15%) ;
- de limiter le diamètre des rotors à 117 m (ceux du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ont un diamètre de 100 m, soit une différence d'environ 15%).

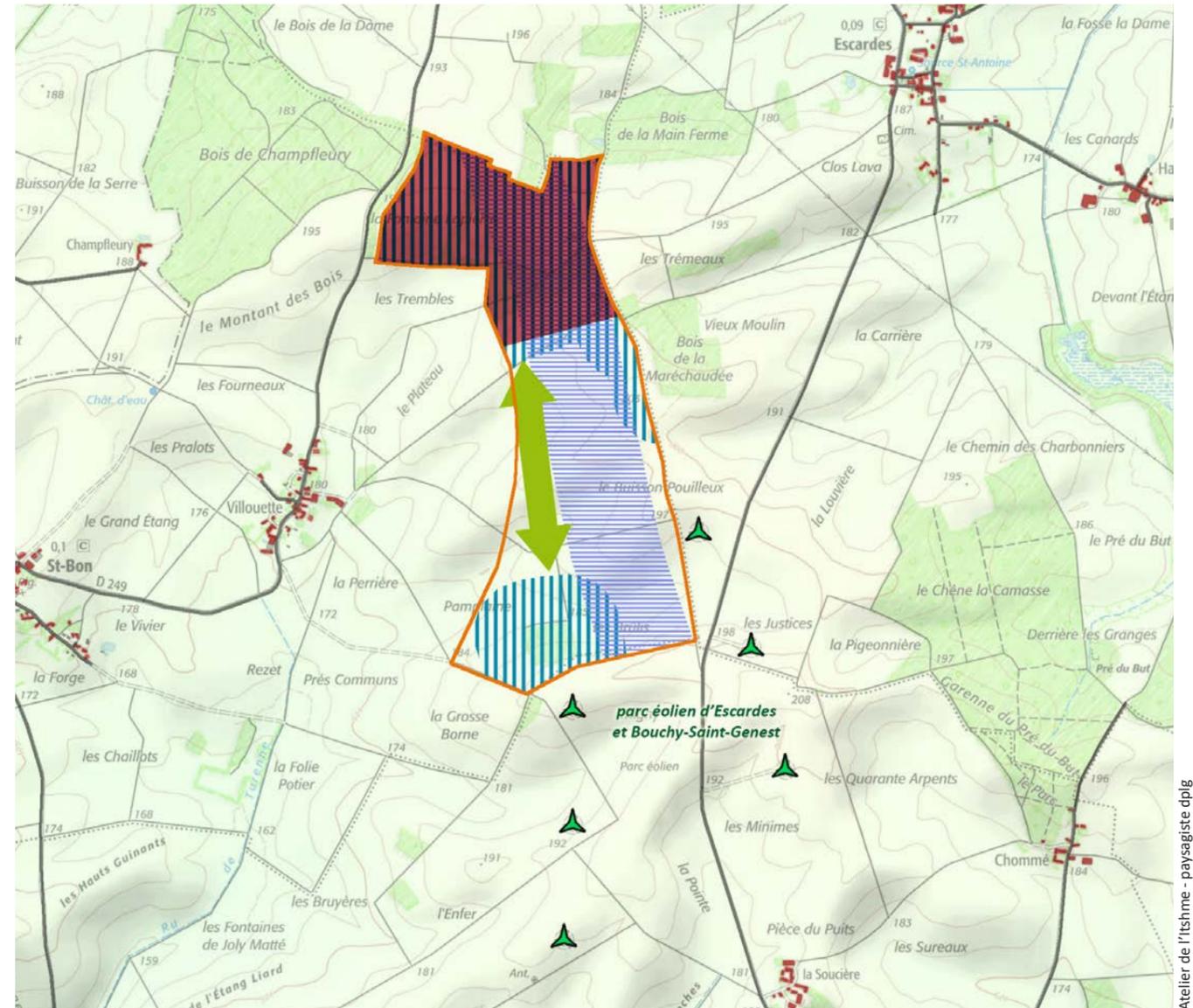
Le respect de ces recommandations permettra :

- de réduire les impacts visuels du projet (et parfois de les éviter) pour toute une série d'éléments à enjeu, notamment :
  - des paysages de vallée à enjeu : vallée de l'Aubetin ; vallée du ruisseau de Nogentel ; vallée du Grand Morin ;
  - des sites et édifices patrimoniaux : Tour César à Provins ; églises de Montceaux-lès-Provins, Sancy-lès-Provins, Beauchery-Saint-Martin, Augers-en-Brie, et des Marêts ; château d'Esternay ; ancienne commanderie de Fresnoy ; nécropole militaire nationale de Courgivaux ; pigeonnier de Courtioux ;
  - des secteurs résidentiels : villages de Saint-Bon, d'Escardes et des Essarts-le-Vicomte ; hameaux de Villouette et du Haut d'Escardes ;
  - des routes fréquentées : N4, D403, D934, D48 et D60 ;
  - le GRP Thibaut de Champagne ;
- d'assurer la bonne cohabitation du projet avec le parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, dont il est très proche, afin :
  - de limiter l'emprise globale des deux parcs éoliens ;
  - de composer le projet afin qu'il s'harmonise avec le parc en exploitation, et que les deux parcs forment un ensemble homogène et cohérent.

Par ailleurs, le projet doit tenir compte de règles d'implantation indépendantes des problématiques paysagères :

- la présence de boisements, qui implique une implantation des mats des éoliennes à au moins 200 m des lisières, pour des motifs écologiques ;
- la présence d'une canalisation de gaz, qui détermine une emprise où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable, pour des raisons de sécurité ;

Ces autres principes limitent le secteur où l'implantation d'éoliennes est possible. Pour autant, ils ne sont pas incompatibles avec le respect des préconisations paysagères.



### Préconisations paysagères et autres critères pour la définition de l'implantation

(fond de carte : IGN)

#### Paysage

-  • Eviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP
-  • Positionner dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest  
• Composer une ligne de 3 éoliennes approximativement orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Limiter la hauteur totale des éoliennes à 150 m et leur diamètre de rotor à 117 m

#### Autres critères

-  • Recul de 200 m vis-à-vis des lisières des boisements, pour des motifs écologiques
-  • Secteur où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable aux abords d'une canalisation de gaz, pour des raisons de sécurité

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

 Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest

### 3. PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

### 3.1 COMPARAISON DES 3 VARIANTES D'IMPLANTATION

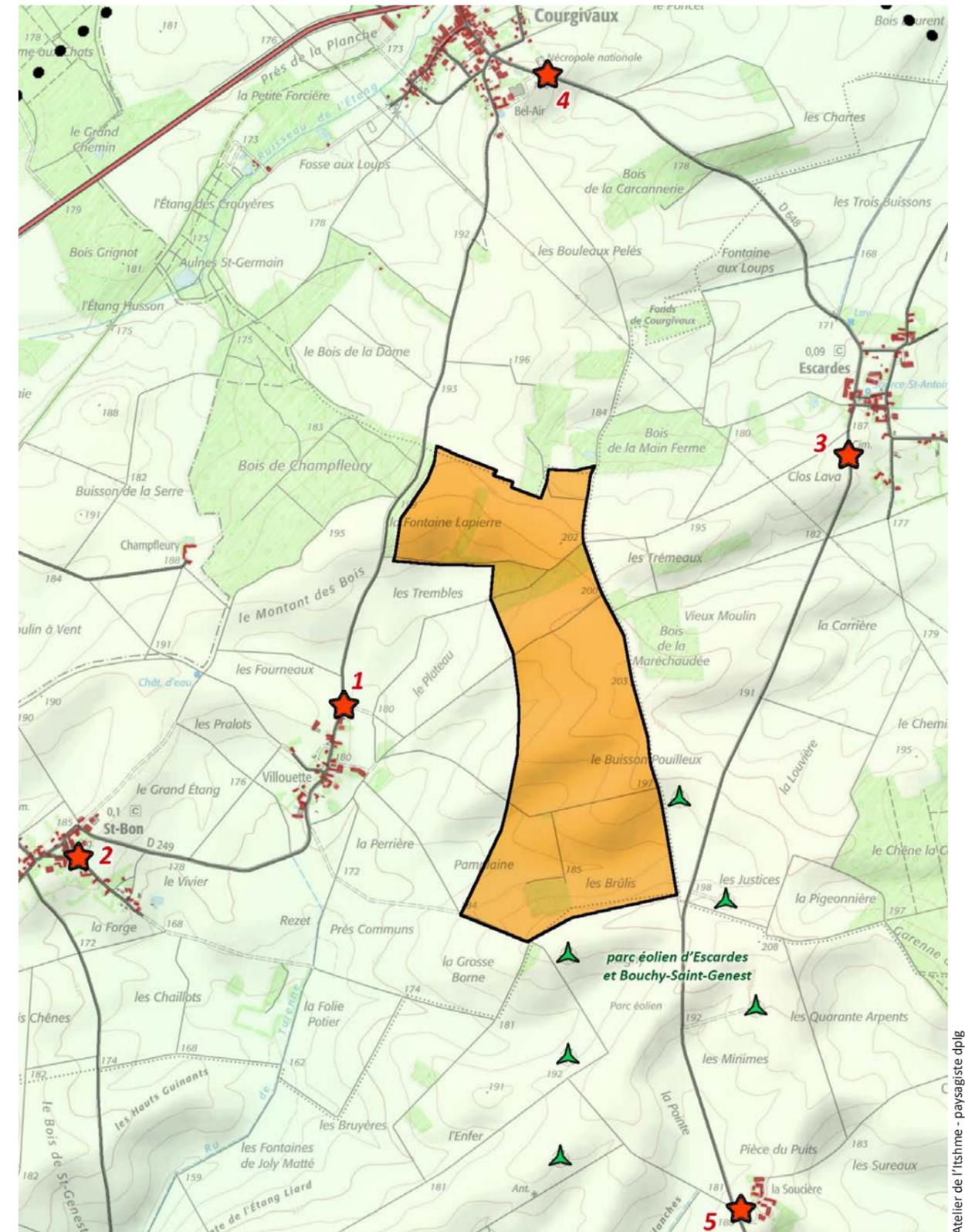
3 variantes d'implantation ont été étudiées par le porteur de projet. Toutes prennent en compte les recommandations paysagères, et les autres critères à respecter pour l'implantation (voir le § 2.7). Ces variantes comportent 3 éoliennes, et sont organisées sur une ligne approximativement orientée nord-sud, avec des intervalles réguliers entre éoliennes.

Les 3 variantes d'implantation sont présentées sur les plans en pages suivantes, où elles figurent avec les préconisations paysagères présentées dans le paragraphe 2.7.

Elles sont ensuite comparées sur des photomontages qui les simulent avec des éoliennes hautes de 150 m, depuis 5 points de vue à enjeu :

- Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette (enjeu : secteur résidentiel)
- Depuis l'église de Saint-Bon (enjeu : secteur résidentiel)
- Depuis le cimetière d'Escardes (enjeu : secteur résidentiel)
- Depuis la nécropole militaire nationale de Courgivaux (enjeux : secteur résidentiel, site reconnu)
- Depuis la Soucière (enjeu : secteur résidentiel)

Au final, les 3 variantes d'implantation sont classées sur la base de ces différentes analyses, de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux paysagers) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux).



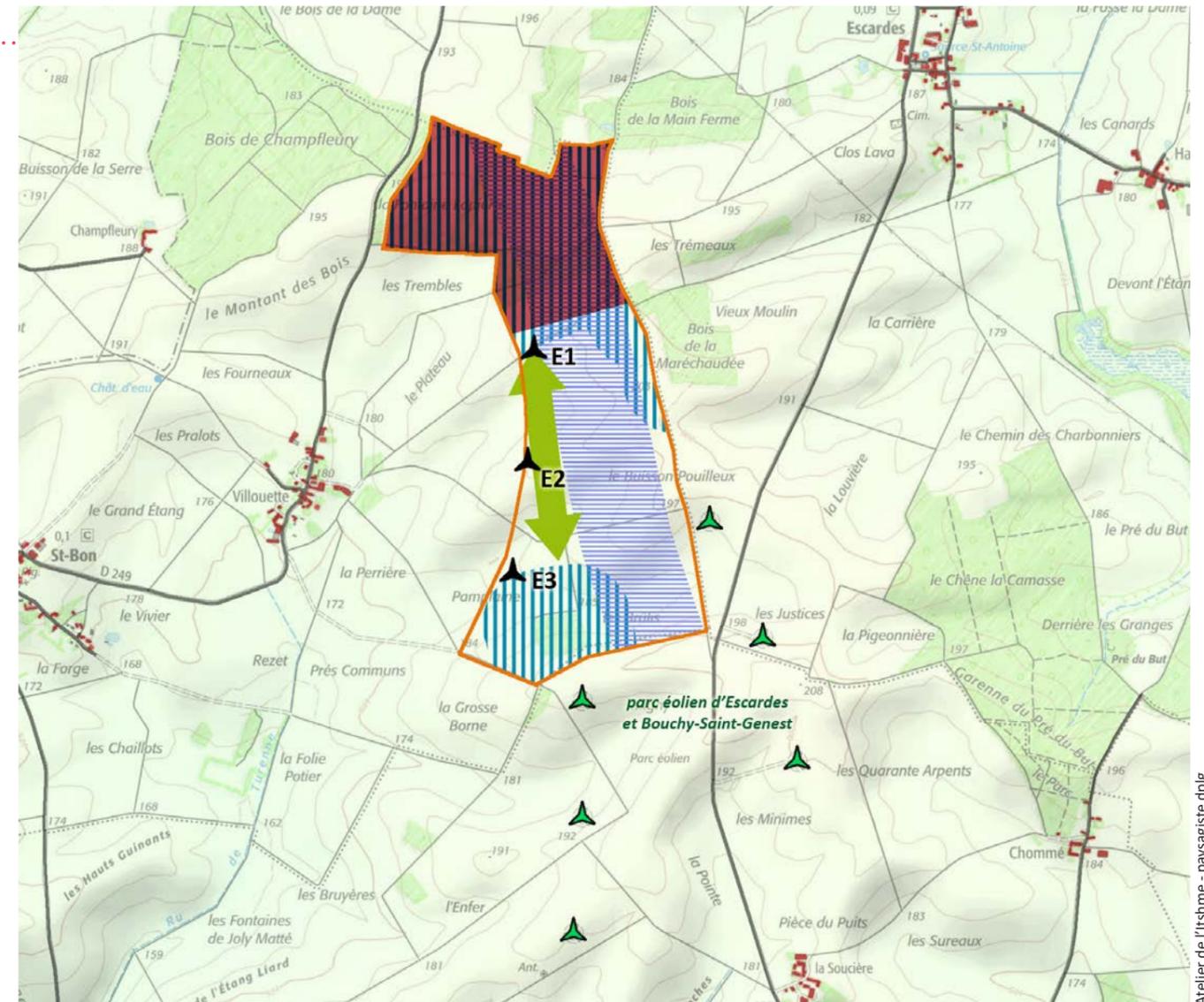
**Carte des points de vue exploités pour comparer les variantes**

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)

-  Point de vue exploité pour comparer les variantes
-  Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate (AEI)

## Variante 1

La variante 1 comporte trois éoliennes. Elle respecte les préconisations paysagères qui concernent le positionnement de l'implantation. Elle a été définie en vue de maximiser la distance à la canalisation de gaz et aux risques qui lui sont associés. Cette caractéristique conduit à positionner les trois éoliennes au plus proche de la limite de la ZIP, et donc à plus faible distance du hameau de Villouette (715 m) que les deux autres variantes.



**La variante 1, les préconisations paysagères et les autres critères pour la définition de l'implantation** (fond de carte : IGN)

### Paysage

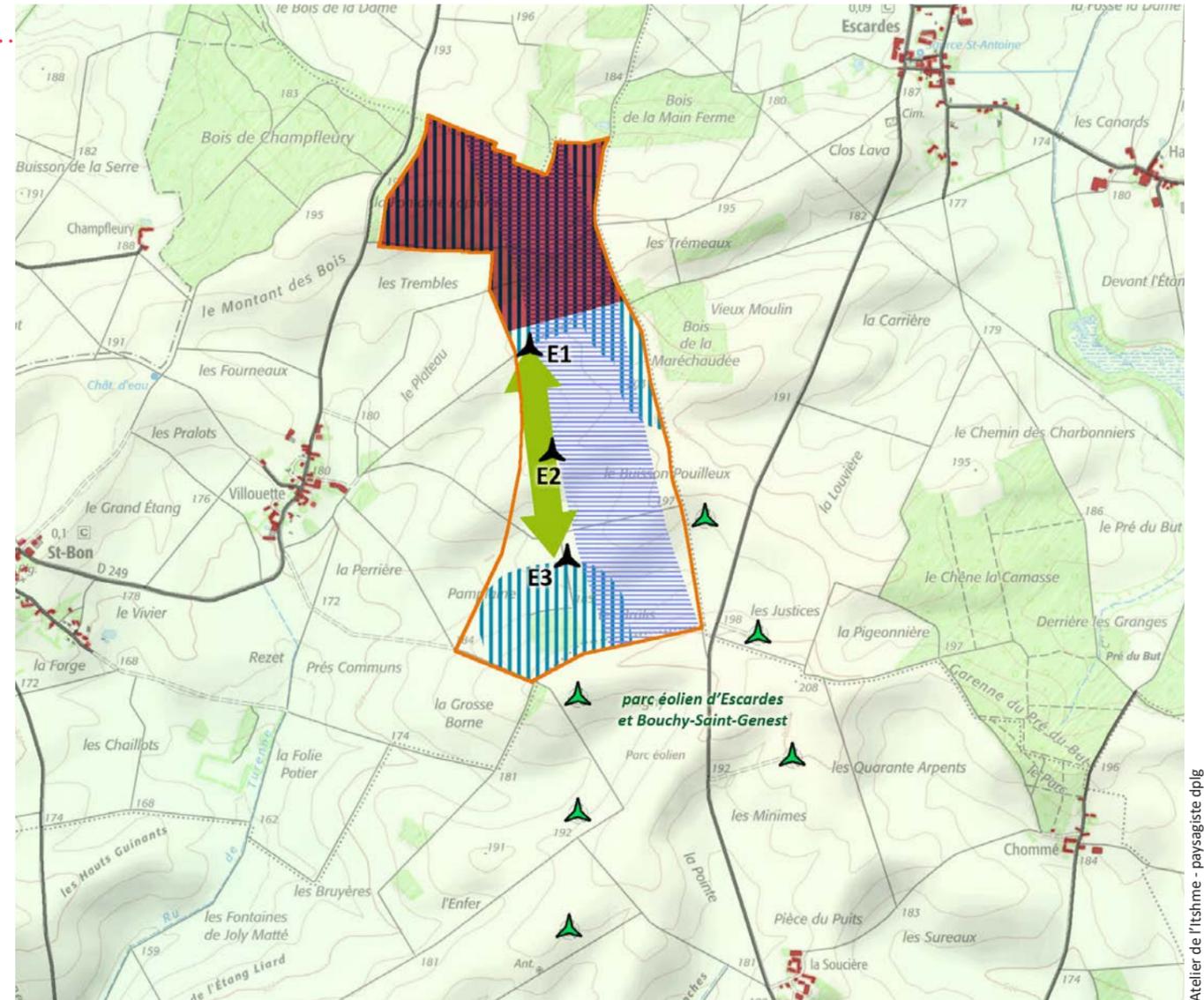
- Eviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP
- Positionner dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Composer une ligne de 3 éoliennes approximativement orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Limiter la hauteur totale des éoliennes à 150 m et leur diamètre de rotor à 117 m

### Autres critères

- Recul de 200 m vis-à-vis des lisières des boisements, pour des motifs écologiques
  - Secteur où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable aux abords d'une canalisation de gaz, pour des raisons de sécurité
-  Eolienne de la variante  
 Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest

## Variante 2

La variante 2 comporte trois éoliennes. Elle respecte également les préconisations paysagères qui concernent le positionnement de l'implantation. Elle a été définie en vue de maximiser la distance au hameau de Villouette (835 m). Elle est particulièrement proche de l'emprise concernée par la canalisation de gaz et par les risques qui lui sont associés.



Atelier de l'isthme - paysagiste dplg

**La variante 2, les préconisations paysagères et les autres critères pour la définition de l'implantation** (fond de carte : IGN)

### Paysage

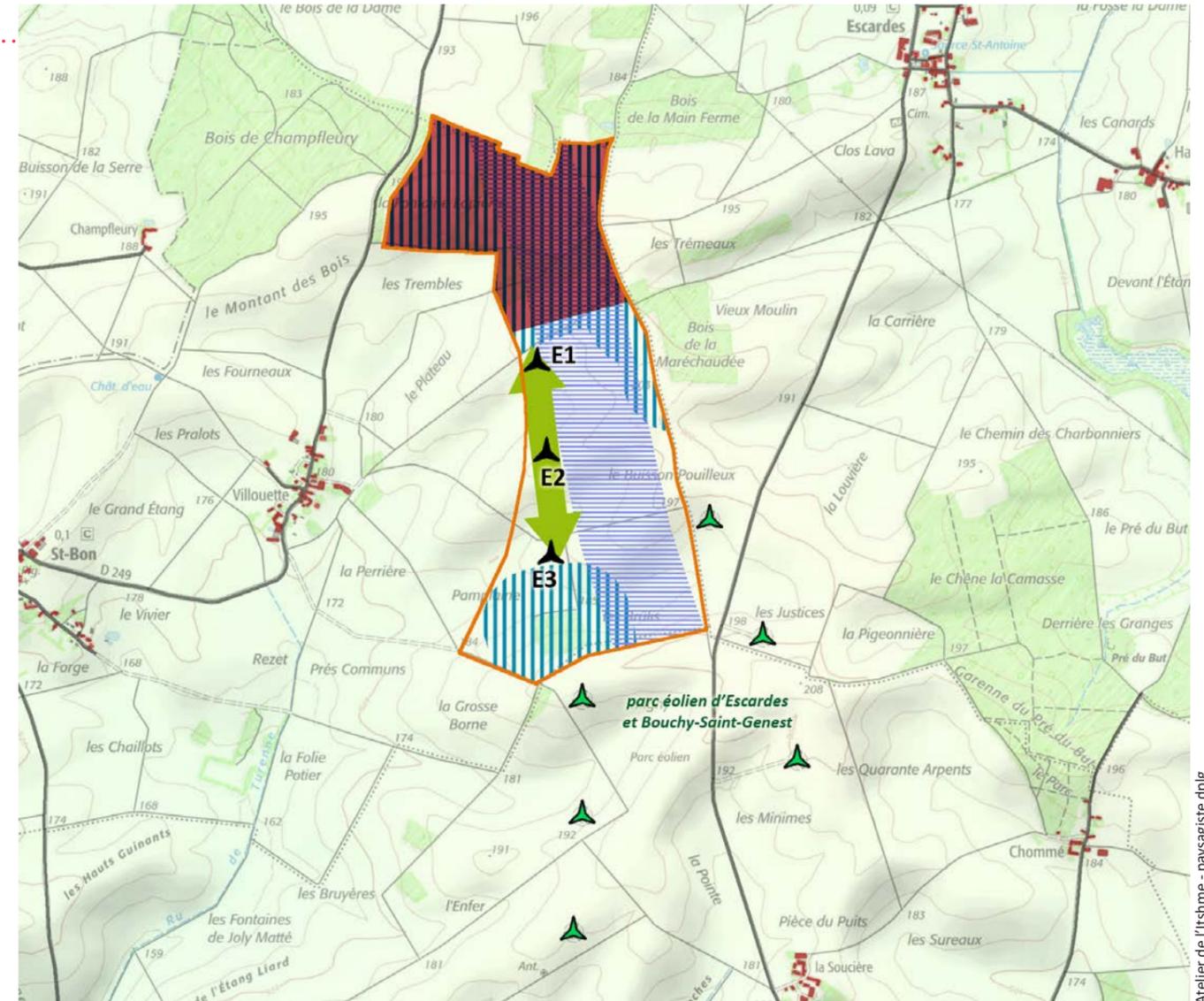
-  • Eviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP
-  • Positionner dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Composer une ligne de 3 éoliennes approximativement orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Limiter la hauteur totale des éoliennes à 150 m et leur diamètre de rotor à 117 m

### Autres critères

-  • Recul de 200 m vis-à-vis des lisières des boisements, pour des motifs écologiques
  -  • Secteur où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable aux abords d'une canalisation de gaz, pour des raisons de sécurité
  -  Eolienne de la variante
  -  Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Variante 3

La variante 3 comporte également trois éoliennes, et respecte les préconisations paysagères qui concernent le positionnement de l'implantation. Elle a été définie en vue de trouver un compromis entre éloignement vis-à-vis du hameau de Villouette (796 m) et de la canalisation de gaz.



**La variante 3, les préconisations paysagères et les autres critères pour la définition de l'implantation** (fond de carte : IGN)

#### Paysage

- Eviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP
- Positionner dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Composer une ligne de 3 éoliennes approximativement orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Limiter la hauteur totale des éoliennes à 150 m et leur diamètre de rotor à 117 m

#### Autres critères

- Recul de 200 m vis-à-vis des lisières des boisements, pour des motifs écologiques
  - Secteur où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable aux abords d'une canalisation de gaz, pour des raisons de sécurité
-  Eolienne de la variante  
 Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest

### 1. Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette : variante 1

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- prégnance visuelle plus importante que V2 et V3 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) plus importante que V3 (équivalente à V2).

Classement de la variante : 3



## 1. Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette : variante 2

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

### Evaluation

- prégnance visuelle moins importante (surtout par rapport à V1) ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) plus importante que V3 (équivalente à V1).

Classement de la variante : 1 ex aequo



### 1. Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette : variante 3

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- prégnance visuelle moins importante que V1, légèrement plus importante que V3
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) moins importante que V1 et V2.

Classement de la variante : 1 ex aequo



## 2. Depuis l'église de Saint-Bon : variante 1

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

### Evaluation

- prégnance visuelle un peu plus importante que V2 et V3 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) plus importante que V3, équivalente à V2.

### Classement de la variante : 3



## 2. Depuis l'église de Saint-Bon : variante 2

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

### Evaluation

- prégnance visuelle un peu moins importante que V1, équivalente à celle de V3 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) plus importante que V3, équivalente à V1.

### Classement de la variante : 2



## 2. Depuis l'église de Saint-Bon : variante 3

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

### Evaluation

- prégnance visuelle un peu moins importante que V1, équivalente à celle de V2 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) moins importante que V1 et V2.

### Classement de la variante : 1



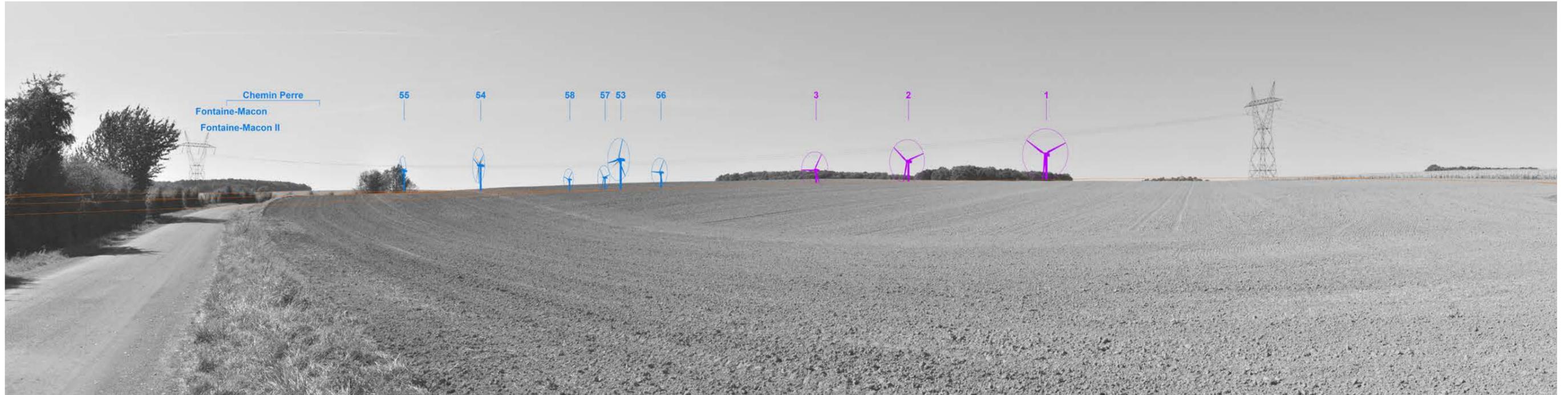
### 3. Depuis le cimetière d'Escardes : variante 1

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- prégnance visuelle moins importante que V2 et V3 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) plus importante que V3, équivalente à V2.

Classement de la variante : 1 ex aequo



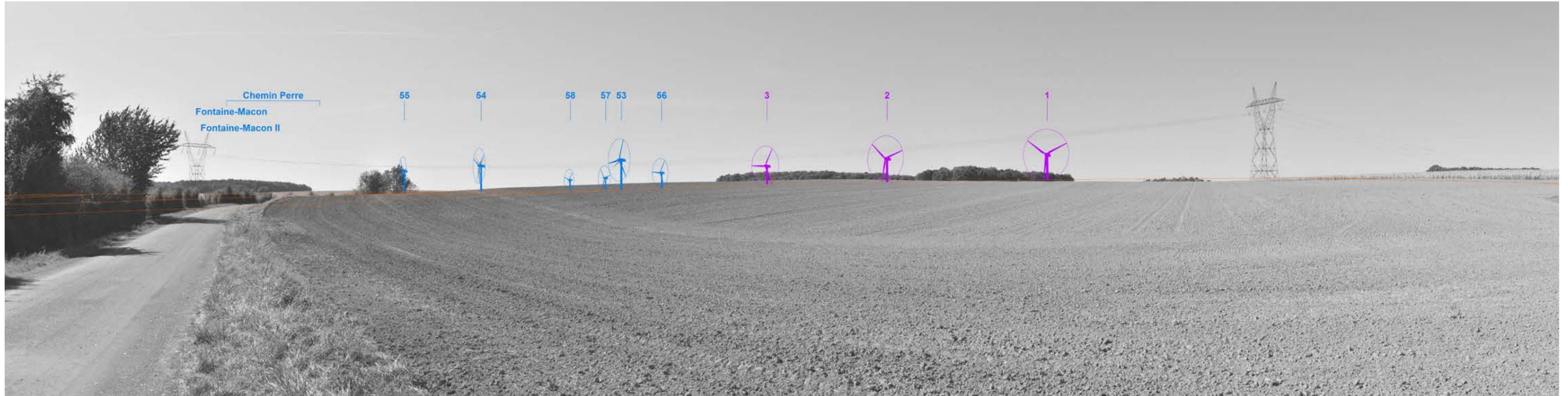
### 3. Depuis le cimetière d'Escardes : variante 2

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- prégnance visuelle plus importante que V1, équivalente à celle de V3 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) plus importante que V3, équivalente à V1.

#### Classement de la variante : 3



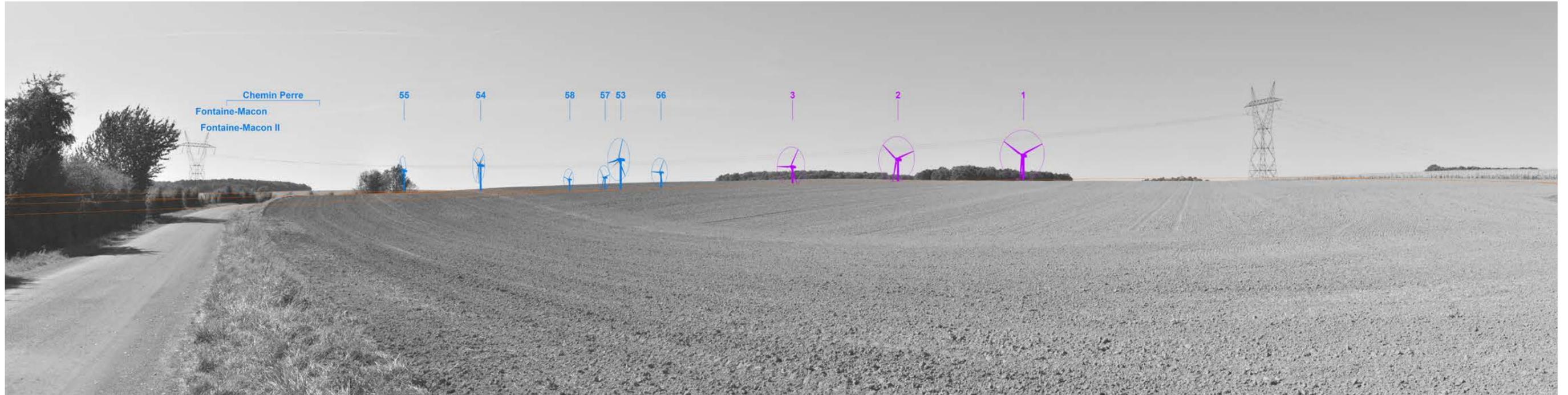
### 3. Depuis le cimetière d'Escardes : variante 3

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- prégnance visuelle plus importante que V1, équivalente à celle de V2 ;
- emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) moins importante que V1 et V2.

Classement de la variante : 1 ex aequo



#### 4. Depuis la nécropole militaire nationale de Courgivaux : variante 1

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel, site reconnu
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- manque de cohérence de la ligne d'éoliennes par rapport à celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- prégnance visuelle et emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) équivalentes aux deux autres variantes.

#### Classement de la variante : 3



#### 4. Depuis la nécropole militaire nationale de Courgivaux : variante 2

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel, site reconnu
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- par rapport à V1, meilleure cohérence de la ligne d'éoliennes par rapport à celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- prégnance visuelle et emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) équivalentes aux deux autres variantes.

Classement de la variante : 1 ex aequo



#### 4. Depuis la nécropole militaire nationale de Courgivaux : variante 3

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel, site reconnu
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- par rapport à V1, meilleure cohérence de la ligne d'éoliennes par rapport à celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- prégnance visuelle et emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) équivalentes aux deux autres variantes.

Classement de la variante : 1 ex aequo



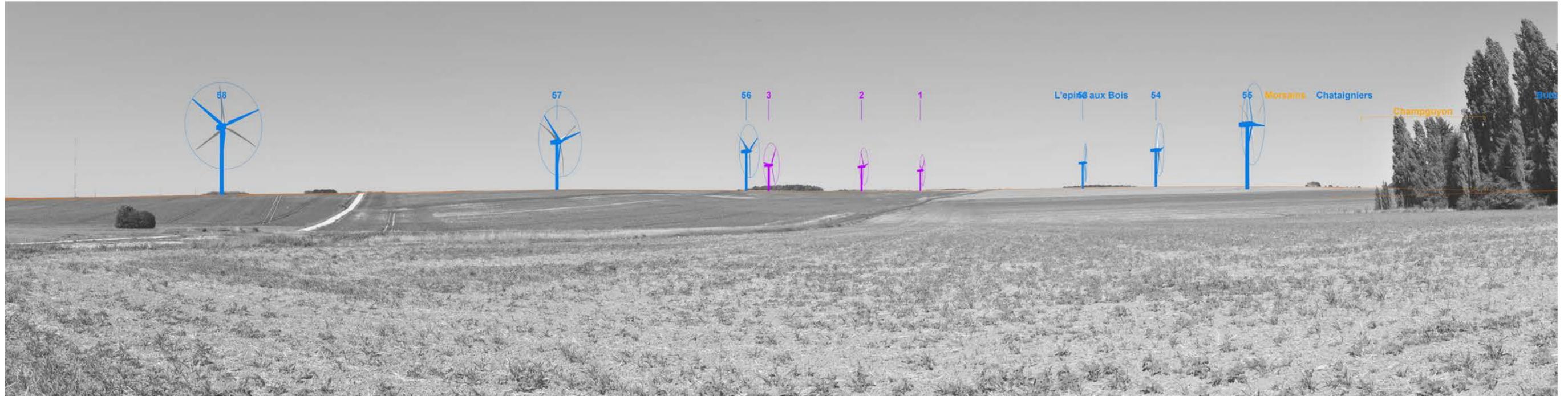
## 5. Depuis la Soucière : variante 1

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

### Evaluation

- manque de cohérence de la ligne d'éoliennes par rapport à celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- prégnance visuelle et emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) équivalentes aux deux autres variantes.

### Classement de la variante : 3



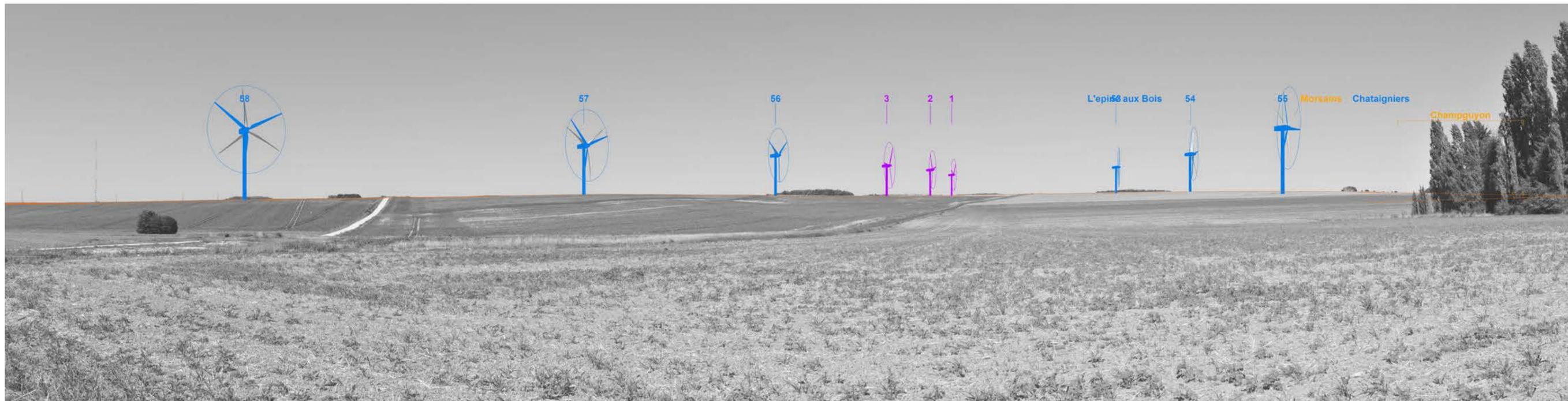
## 5. Depuis la Soucière : variante 2

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

### Evaluation

- par rapport à V1, meilleure cohérence de la ligne d'éoliennes par rapport à celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- prégnance visuelle et emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) équivalentes aux deux autres variantes.

Classement de la variante : 1 ex aequo



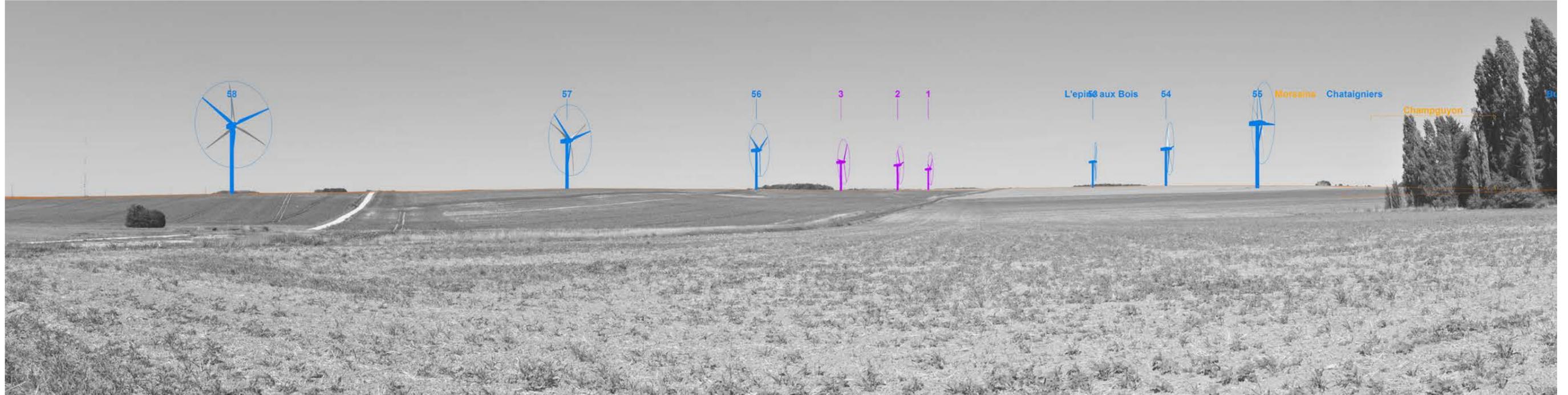
### 5. Depuis la Soucière : variante 3

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°
- Les variantes sont classées de 1 (variante la plus adaptée aux enjeux) à 3 (variante la moins adaptée aux enjeux)

#### Evaluation

- par rapport à V1, meilleure cohérence de la ligne d'éoliennes par rapport à celles du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- prégnance visuelle et emprise horizontale cumulée (avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest) équivalentes aux deux autres variantes.

Classement de la variante : 1 ex aequo



## Bilan de la comparaison des variantes d'implantation

Le tableau ci-dessous synthétise la comparaison des 3 variantes d'implantation. La variante V3, pour laquelle le bilan est le plus favorable, a finalement été retenue par le porteur du projet.

Tableau de synthèse des analyses comparant les 3 variantes

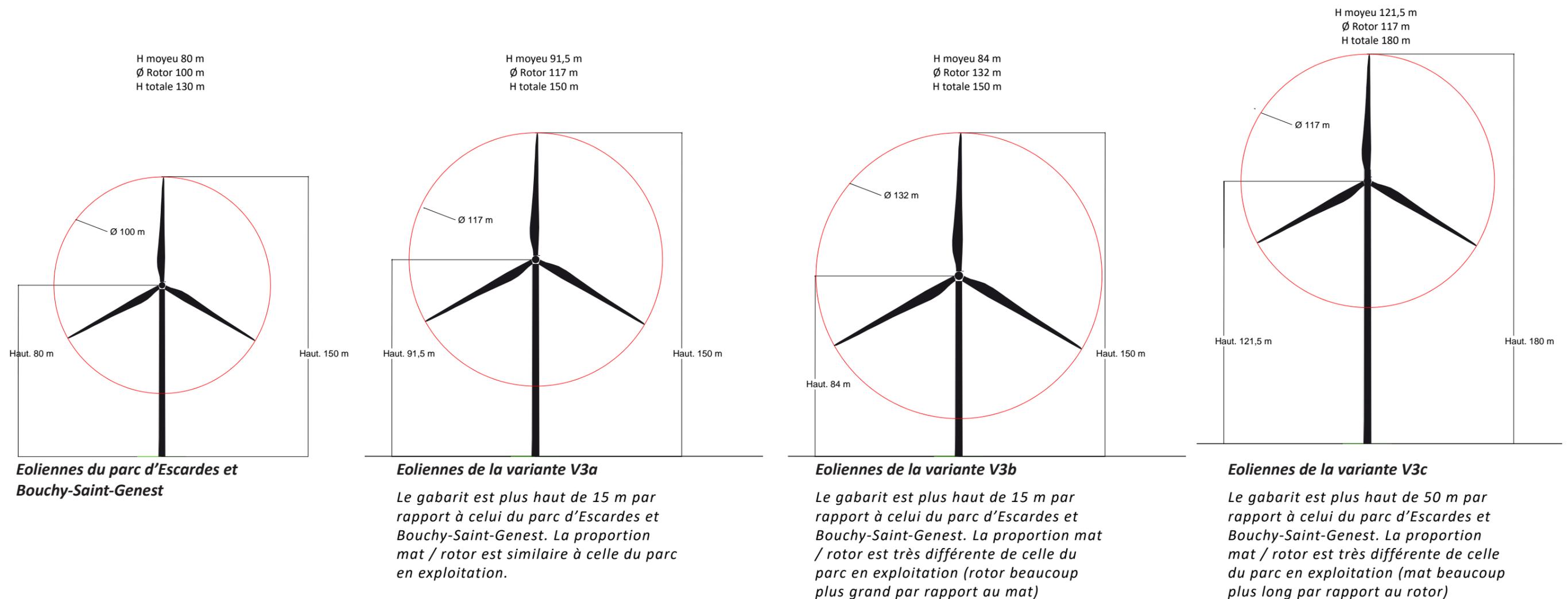
Comparaison des variantes d'implantation			
Photomontages	Variante V1	Variante V2	Variante V3
1. Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette (enjeu : secteur résidentiel)	3	1 ex aequo	1 ex aequo
2. Depuis l'église de Saint-Bon (enjeu : secteur résidentiel)	3	2	1
3. Depuis le cimetière d'Escardes (enjeu : secteur résidentiel)	1 ex aequo	3	1 ex aequo
4. Depuis la nécropole militaire nationale de Courgivaux (enjeux : secteur résidentiel, site reconnu)	3	1 ex aequo	1 ex aequo
5. Depuis la Soucière (enjeu : secteur résidentiel)	3	1 ex aequo	1 ex aequo
<b>Bilan : classement des variantes, de la moins à la plus adaptée aux enjeux</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

## 3.2 COMPARAISON DE DIFFÉRENTS GABARITS D'ÉOLIENNES POUR LA VARIANTE RETENUE

Trois gabarits d'éoliennes ont été envisagés par le porteur du projet, et sont comparés dans ce paragraphe.

- Variante 3a : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 91,5 m
- Variante 3b : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 132 m ; hauteur du mat 84 m
- Variante 3c : hauteur totale 180 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 121,5 m

Pour mémoire, les éoliennes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ont les caractéristiques suivantes : hauteur totale 130 m ; diamètre de rotor 100 m ; hauteur du mat 80 m.



## 1. Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette : comparaison des gabarits envisagés

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°

### Evaluation

- variante V3a : la silhouette des éoliennes est homogène avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, leurs proportions sont similaires
- variante V3b : par rapport à V3a, accentuation de la prégnance visuelle des éoliennes du projet, du fait des rotors plus imposants ; proportions peu conformes à celles des éoliennes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (rotor beaucoup plus grand par rapport au mat)
- variante V3c : par rapport à V3a, nette accentuation de la prégnance visuelle des éoliennes du projet, beaucoup plus hautes ; proportions peu conformes à celles des éoliennes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (mat beaucoup plus long par rapport au rotor)

### Variante au gabarit le mieux adapté : V3a



Variante 3a : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 91,5 m



Variante 3b : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 132 m ; hauteur du mat 84 m



Variante 3c : hauteur totale 180 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 121,5 m



Variante 3a : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 91,5 m



Variante 3b : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 132 m ; hauteur du mat 84 m



Variante 3c : hauteur totale 180 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 121,5 m

## 2. Depuis l'église de Saint-Bon : comparaison des gabarits envisagés

- Enjeux du point de vue : secteur résidentiel
- Le point de vue est repéré sur la carte page 142 ; les panoramiques sont cadrés à 120°

### Evaluation

- variante V3a : la silhouette des éoliennes est homogène avec celle du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, leurs proportions sont similaires
- variante V3b : par rapport à V3a, accentuation de la prégnance visuelle des éoliennes du projet, du fait des rotors plus imposants ; proportions peu conformes à celles des éoliennes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (rotor beaucoup plus grand par rapport au mat)
- variante V3c : par rapport à V3a, nette accentuation de la prégnance visuelle des éoliennes du projet, beaucoup plus hautes ; proportions peu conformes à celles des éoliennes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (mat beaucoup plus long par rapport au rotor)

### Variante au gabarit le mieux adapté : V3a



Variante 3a : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 91,5 m



Variante 3b : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 132 m ; hauteur du mat 84 m



Variante 3c : hauteur totale 180 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 121,5 m



Variante 3a : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 91,5 m



Variante 3b : hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 132 m ; hauteur du mat 84 m



Variante 3c : hauteur totale 180 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 121,5 m

### *Bilan de la comparaison des gabarits d'éoliennes*

La variante 3a (hauteur totale 150 m ; diamètre de rotor 117 m ; hauteur du mat 91,5 m) est à la fois la moins impactante et la plus conforme aux éoliennes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, déjà en exploitation sur le site. Cette variante a été retenue par le porteur du projet.



### 3.3 PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION RETENU

Le projet comprend 3 éoliennes, hautes au maximum de 150 m en bout de pale.

Le modèle d'éolienne n'est pas arrêté. Il correspond à un gabarit dont les dimensions englobent plusieurs types d'éoliennes de constructeurs différents. Ce gabarit a pour hauteur maximale 150 m (en bout de pale), un diamètre de rotor maximal de 117 m et une hauteur de moyeu comprise entre 91 et 95 m.

Les photomontages présentés plus loin ont été réalisés sur la base du modèle possible qui a été considéré comme le plus impactant, celui de la Nordex N117 (plus grand rotor) :

- hauteur en bout de pale : 149,5 m
- diamètre du rotor : 117 m
- hauteur de la nacelle : 91 m

#### ORDONNANCEMENT DES ÉOLIENNES DU PROJET

Le projet s'organise sur une ligne de trois éoliennes, orientée nord-sud

L'altitude aux pieds des éoliennes est homogène. Elle varie dans une fourchette allant de 187,6 à 195,1 m (soit un écart maximal de 7,5 m).

#### AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES CONNEXES

Des aménagements connexes accompagnent les éoliennes :

- Une plateforme stabilisée (ou aire de grutage), d'une surface moyenne d'environ 1 000 m<sup>2</sup> pour chaque éolienne.
- Un réseau de voies donnant accès aux éoliennes, dont environ 348 m de pistes d'accès empierrées à créer, et environ 1 831 m de pistes à renforcer. Des surlargeurs empierrés seront également créés au niveau de certains virages et intersections de chemin afin de permettre aux convois exceptionnels acheminant le matériel (notamment les pales) de les emprunter.
- 1 poste de livraison, positionné aux limites de la plateforme de l'éolienne E3.
- Le raccordement électrique des éoliennes s'effectuera par des câbles enterrés.

Dans les pages qui suivent, le projet est présenté sur une série de plans :

- un plan des aménagements du projet (réalisé par le porteur du projet), qui représente les éoliennes et les aménagements connexes (plateformes de grutage, pistes d'accès, virages aménagés et poste de livraison) ;
- un plan sur lequel figurent le projet et les préconisations paysagères formulées dans le chapitre 2 de l'étude.



#### Implantation du projet

(fond de carte : IGN)

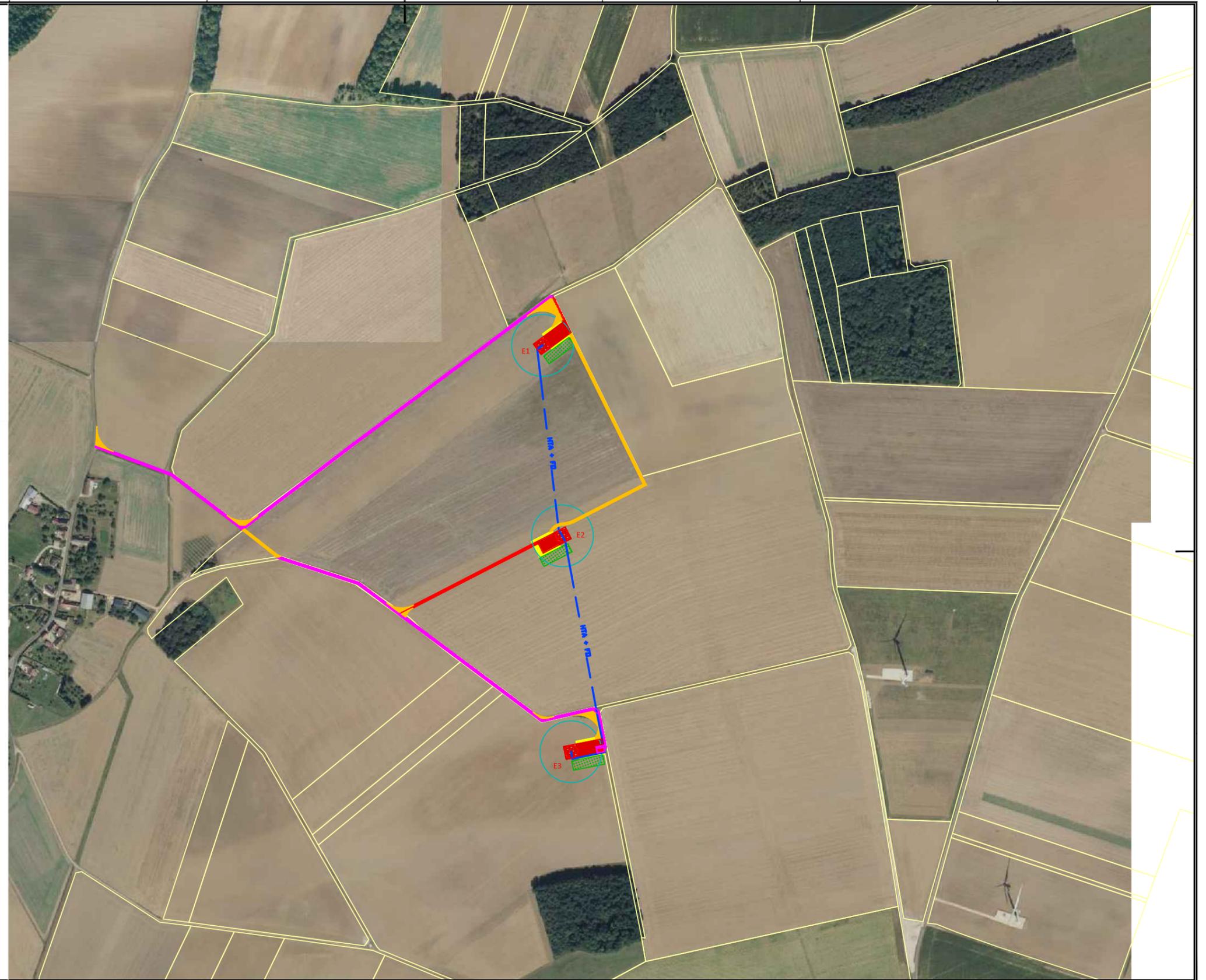
 Eolienne de la variante

 Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

-  Aménagements permanents
-  Aménagements temporaires
-  Zone de stockage des pales (non-aménagée)
-  Chemins à créer
-  Chemins à renforcer
-  Zones de virage temporaire
-  Zones de survol des pales
-  Réseau inter-éoliennes (HTA+FO)
-  Poste de livraison et local technique

Notes :

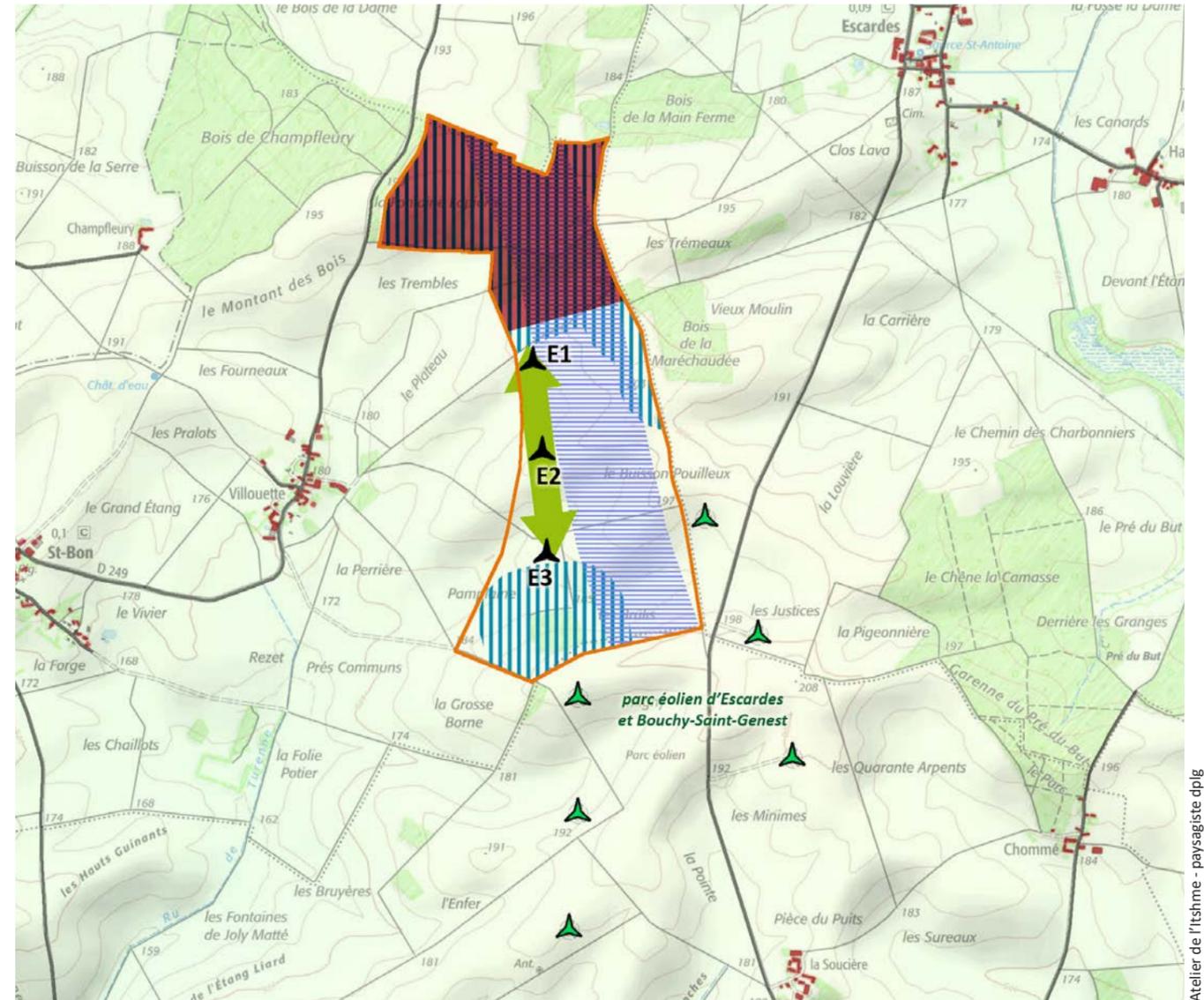


D						DATE	ECHELLE:#####	 <b>Parc Eolien de Saint-Bon</b> Plan de masse global Saint-Bon, Marne	<b>ENGINEERING</b>	
C						12/19	EDITE IFC		CAD Vers.:	Page Vers.: 0
B						12/19	VERIFIE PAA		Proj. N°: 20200323	Page: 3
A						12/19	REVISE-EDPR ----		Doc. N°: - SainBon	Cont: 4
ÉDIT.	DATE	EDITE	VERIFIE	REVISE-EDPR	MODIFICATION	Format A3		CAD N°: 20200323 - SainBon		

### LE PROJET DE PARC ÉOLIEN ET LES PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES

Les éoliennes du projet respectent les préconisations paysagères (mesures d'évitement et de réduction des impacts, en phase de conception) et les autres critères énoncés dans le paragraphe 2.7, qui figurent sur la carte ci-contre :

- aucune éolienne n'est implantée dans le tiers nord de la ZIP ;
- l'emprise horizontale occupée par le projet dans les horizons est limitée, sa ligne d'éoliennes mesurant 772 m du nord au sud ;
- le projet est positionné dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
- il est composé d'une ligne de 3 éoliennes orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc déjà en exploitation ;
- la hauteur totale de ses éoliennes est limitée à 150 m et le diamètre de leur rotor à 117 m.



**Le projet, les préconisations paysagères et les autres critères pour la définition de l'implantation** (fond de carte : IGN)

#### Paysage

- Eviter d'implanter des éoliennes dans le tiers nord de la ZIP
- Positionner dans la continuité du parc éolien d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Composer une ligne de 3 éoliennes approximativement orientée nord-sud, similaire aux deux lignes du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- Limiter la hauteur totale des éoliennes à 150 m et leur diamètre de rotor à 117 m

#### Autres critères

- Recul de 200 m vis-à-vis des lisières des boisements, pour des motifs écologiques
- Secteur où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitable aux abords d'une canalisation de gaz, pour des raisons de sécurité
- Eolienne de la variante
- Eolienne du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest

## 4. EVALUATION DES IMPACTS VISUELS DU PROJET ET DES IMPACTS CUMULÉS

Les impacts visuels du projet éolien ont été évalués sur la base :

- d'une carte de la zone de visibilité théorique du projet, qui détermine les secteurs depuis lesquels le projet est théoriquement visible, et permet donc d'analyser spatialement la perception du projet ;
- de cartes de la zone de visibilité théorique cumulée du projet et des autres parcs et projets éoliens du secteur, qui déterminent les secteurs où ces perceptions cumulées sont théoriquement possibles ;
- d'une analyse cartographique des espaces de respiration (partie de l'horizon sans éoliennes), qui permet d'évaluer les risques d'effet d'encerclement de secteurs habités ;
- de photomontages réalisés pour 39 points de vue porteurs d'enjeux paysagers, patrimoniaux, liés au cadre de vie et/ou à la perception cumulée d'autres parcs et projets éoliens, et qui permettent d'analyser de façon qualitative les impacts visuels du projet et les impacts cumulés.

## 4.1 LA ZONE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE (ZVT) DU PROJET

### *Méthodologie de calcul de la zone de visibilité théorique du projet*

La carte de la zone de visibilité théorique (ZVT) du projet est présentée en page suivante. Elle détermine dans quels secteurs les éoliennes du projet sont théoriquement visibles (avec toutes les limites liées à ce type de carte, rappelées plus bas).

La ZVT a été calculée par le bureau d'études Geophom, sur la base d'un modèle numérique de terrain (IGN Bd-Alti 75) et à l'aide d'un logiciel permettant ce type de calculs (WindFarm).

Les éléments suivants ont été retenus pour calculer l'étendue de la ZVT du projet :

- Hauteur des yeux de l'observateur : 1.70 m ;
- Hauteur des éoliennes : 150 m en bout de pale ;
- Les secteurs bâtis (villes, villages et constructions isolées) sont exclus de l'analyse, la méthode de calcul étant inadaptée à leurs particularités (complexité des volumes pouvant masquer les éoliennes du projet), liées à la présence de constructions et de végétation arborée dans les jardins) ;
- Les « zones d'ombres » situées en arrière des principaux boisements sont prises en compte dans les calculs, sur la base d'une hauteur des arbres estimée à 15 m. Par ailleurs, on considère dans les calculs que les éoliennes ne sont pas visibles depuis les sous-bois ;
- Sur la carte, la ZVT est différenciée en fonction de la hauteur apparente cumulée des éoliennes du projet, en degrés. Depuis un point de vue donné, la hauteur apparente est égale à la somme des angles verticaux correspondant à la partie théoriquement visible des éoliennes du projet, en degrés. Cette valeur permet d'évaluer le niveau de prégnance visuelle du projet, dans sa zone de visibilité théorique.

### *Précautions d'interprétation*

Compte tenu des hypothèses de départ et de la résolution des données sources, les résultats devront être interprétés avec les précautions suivantes :

- Les résultats décrivent la zone de visibilité théorique du projet, et non les secteurs de visibilité réelle des éoliennes (que seul un photomontage est en mesure de démontrer).
- Les masses boisées observées sur le terrain ont souvent une hauteur supérieure à 15 m, et les structures arborées de surface très réduite ne sont pas prises en compte dans les calculs (notamment les haies arborées présentes dans les vallées de l'aire d'étude), ce qui conduit à surestimer localement l'étendue de la ZVT.
- Les fonds cartographiques exploités (IGN Scan25) peuvent ne pas représenter les emprises arborées dans leur état actuel, notamment là où des coupes forestières ont été réalisées depuis la dernière mise à jour des cartes IGN, ce qui conduit à sous-estimer localement l'étendue de l'aire de perception théorique de la ZVT.
- La carte de la zone de visibilité théorique seule ne peut suffire à apprécier les effets visuels du projet dans les paysages. Elle doit être complétée par des analyses paysagères plus qualitatives, particulièrement les simulations paysagères (photomontages) présentées plus loin. Son intérêt principal est de permettre d'appréhender l'étendue des bassins visuels depuis lesquels le projet est théoriquement visible.

### *Commentaire de la carte de la ZVT du projet (présentée en page suivante)*

#### **DEPUIS LA BRIE CHAMPENOISE**

En Brie champenoise, les perceptions les plus significatives du projet concernent l'aire immédiate, où il est très fréquemment visible, avec une prégnance visuelle théorique modérée à très importante. Au nord et à l'est, des secteurs sans perception sont toutefois présents, du fait de la présence de boisements.

Dans l'aire rapprochée, les perceptions restent fréquentes, surtout au sud de la N4 et avec une prégnance visuelle théorique faible à modérée. Elles concernent certains vallonnements, notamment une partie de la vallée de l'Aubetin.

Dans l'aire éloignée et en Brie champenoise, c'est à l'ouest du projet que les perceptions sont les plus fréquentes, jusqu'au secteur de Champcenest. Ailleurs, la zone de visibilité théorique est plus fragmentée, notamment au nord de la N4, et au sud-ouest aux alentours de Provins. Les perceptions sont particulièrement rares à l'est, du fait de la présence de grands massifs forestiers.

#### **DEPUIS LES VALLÉES DES MORINS**

La zone de visibilité théorique du projet n'englobe que des secteurs restreints de la vallée du Grand Morin, avec une prégnance visuelle théorique assez faible à très faible. Dans l'aire rapprochée, des perceptions sont possibles depuis le sommet de certains coteaux de la rive nord, et depuis quelques versants du secteur de Neuvy. Les perceptions depuis le fond de vallée sont très limitées. Dans l'aire éloignée, le sommet des coteaux de la rive nord reste par endroit exposé à des perceptions, notamment vers Villeneuve-la-Lionne, ainsi qu'entre Meilleray et Saint-Martin-des-Champs.

Concernant la vallée du Petit Morin, plus éloignée, les perceptions théoriques du projet ne concernent que quelques sommets de coteaux, vers Bergères-sous-Montmirail.

#### **DEPUIS LA BRIE LAITIÈRE**

En Brie laitière, la zone de visibilité théorique du projet est très fragmentée, du fait du caractère ondulé des plateaux et de la présence de nombreux boisements. Relativement fréquentes dans la partie de l'unité de paysage proche de la vallée du Grand Morin, les perceptions sont beaucoup plus rares en allant vers le nord et la vallée du Petit Morin. La prégnance visuelle théorique du projet est faible à très faible dans cette unité de paysage.

#### **DEPUIS LA CÔTE DU SÉZANNAIS**

La côte du Sézannais se situe en dehors de la zone de visibilité théorique du projet.

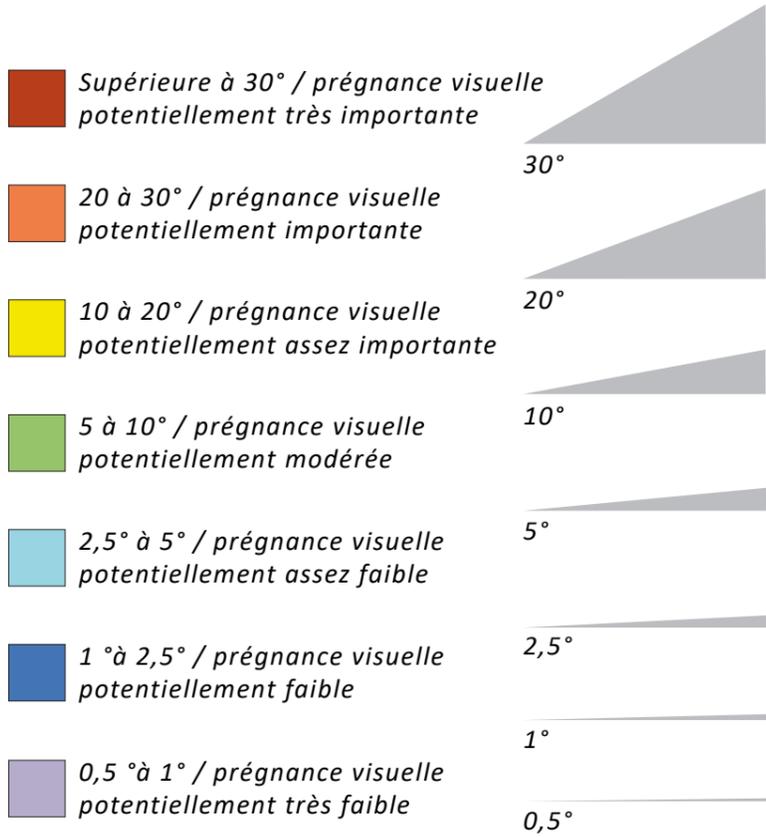
#### **DEPUIS LE VAL DE SEINE**

Dans l'unité de paysage du val de Seine, la zone de visibilité théorique du projet englobe certains coteaux de la rive sud du fleuve, avec une prégnance visuelle théorique très faible.



**Zone de visibilité théorique du projet : hauteur apparente cumulée des éoliennes, en degrés**

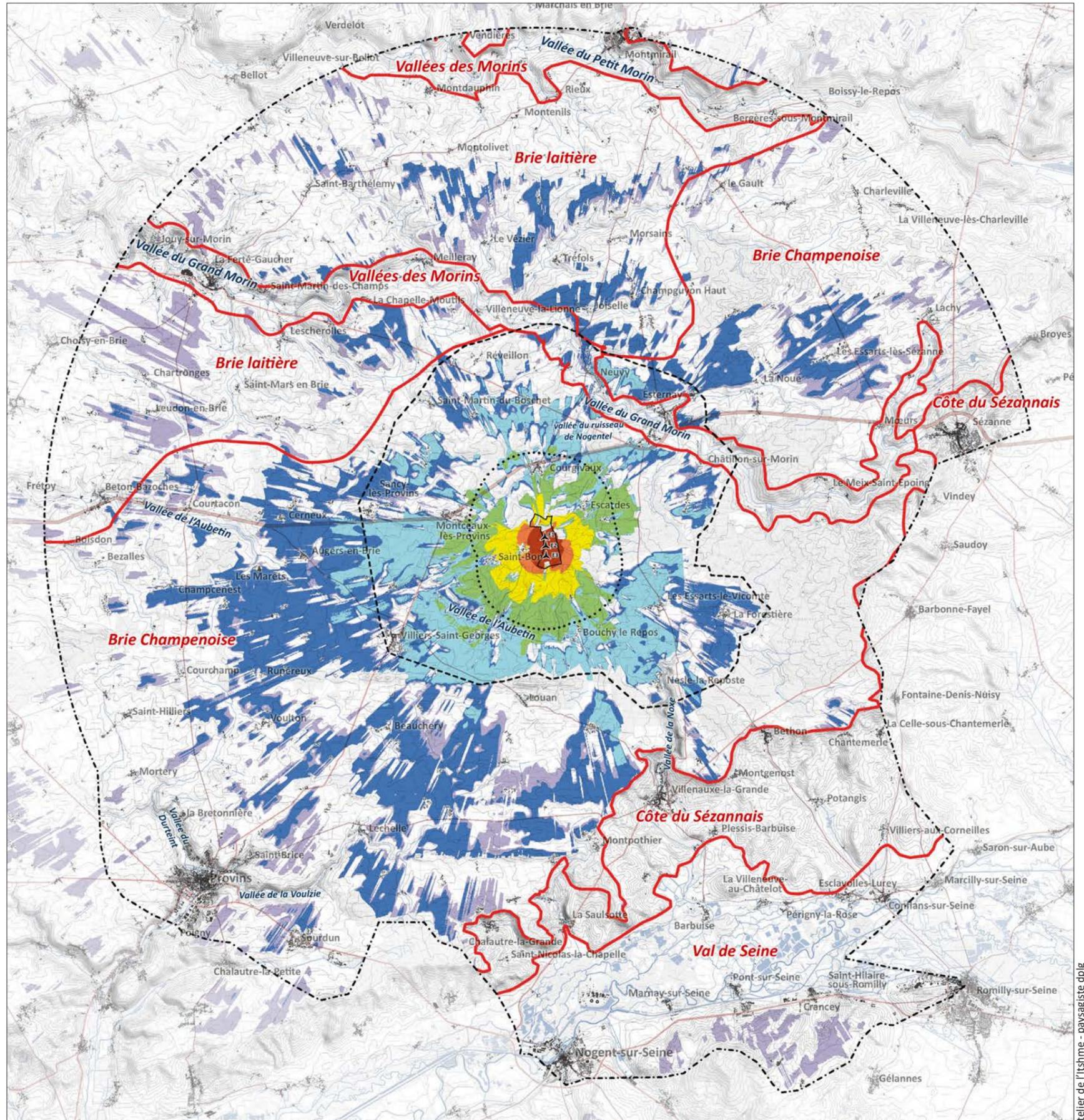
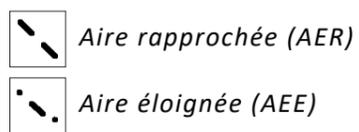
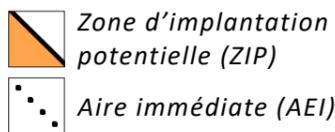
Depuis un point de vue donné, la hauteur apparente cumulée est égale à la somme des angles verticaux correspondant à la partie théoriquement visible des éoliennes du projet, en degrés. Cette valeur permet d'évaluer le niveau de prégnance visuelle du projet, dans sa zone de visibilité théorique.



- Nota :**
- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 163)
  - La ZVT n'est pas calculée dans les secteurs boisés ou urbanisés



— Limite d'unité de paysage



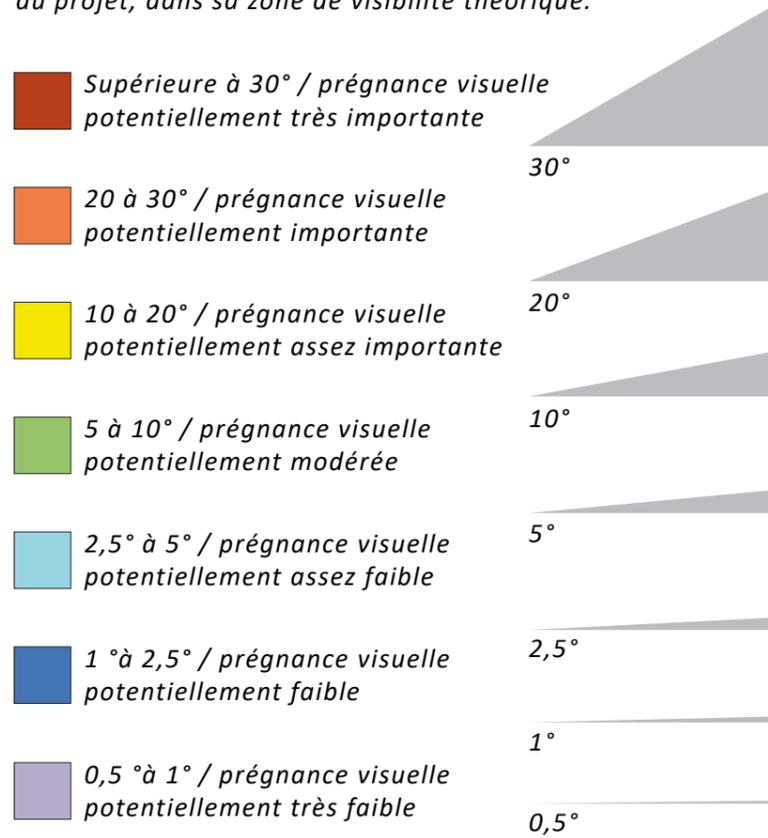
**Carte de la zone de visibilité théorique (ZVT) du projet éolien**

(Calculs de visibilité : Geophom / Données source pour les calculs : MNT : BdAlti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 163)

-  Eolienne du projet
-  Eolienne d'un parc éolien construit

Zone de visibilité théorique du projet : hauteur apparente cumulée des éoliennes, en degrés

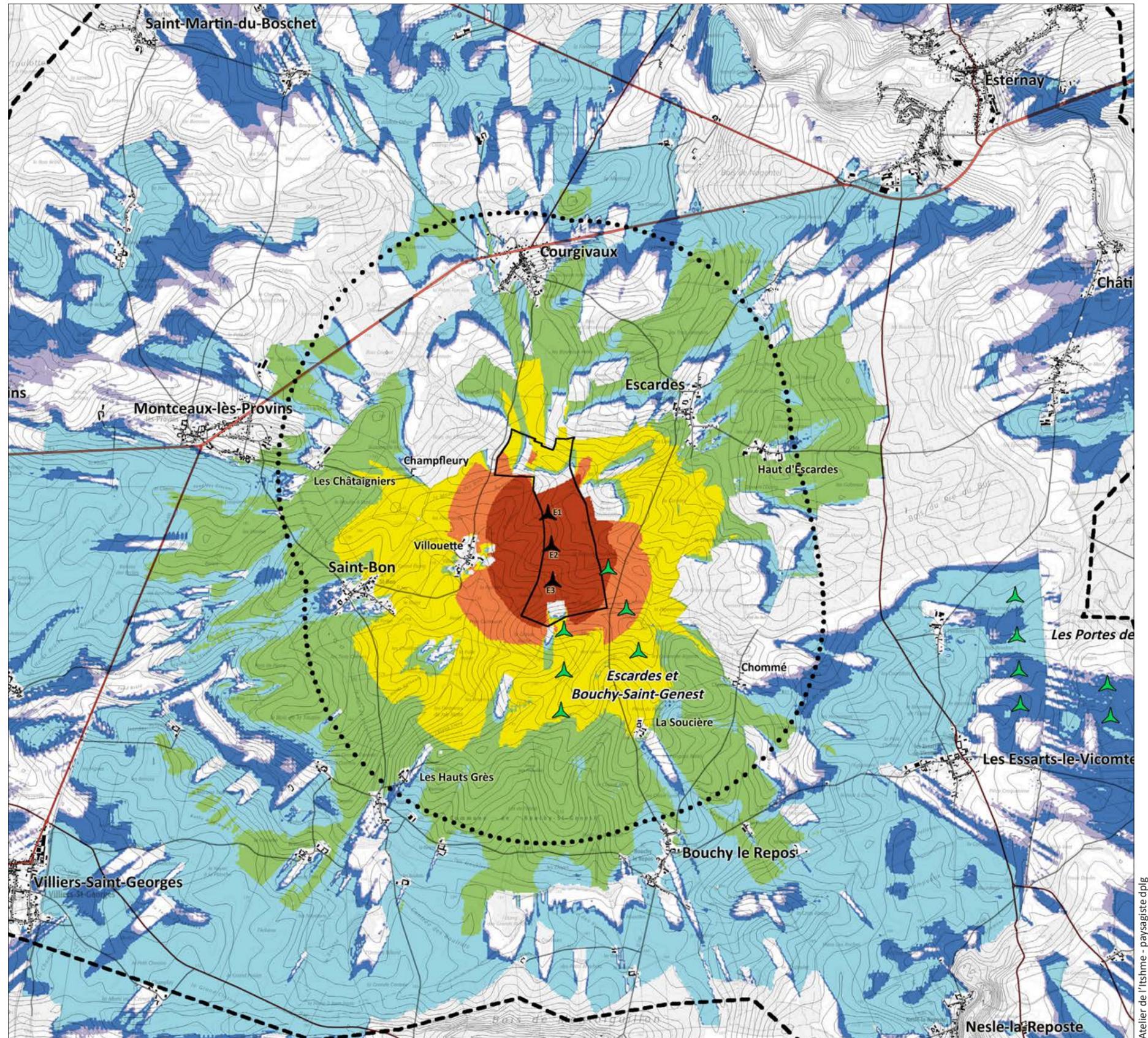
Depuis un point de vue donné, la hauteur apparente cumulée est égale à la somme des angles verticaux correspondant à la partie théoriquement visible des éoliennes du projet, en degrés. Cette valeur permet d'évaluer le niveau de prégnance visuelle du projet, dans sa zone de visibilité théorique.



Nota :

- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 163)
- La ZVT n'est pas calculée dans les secteurs boisés ou urbanisés

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate (AEI)



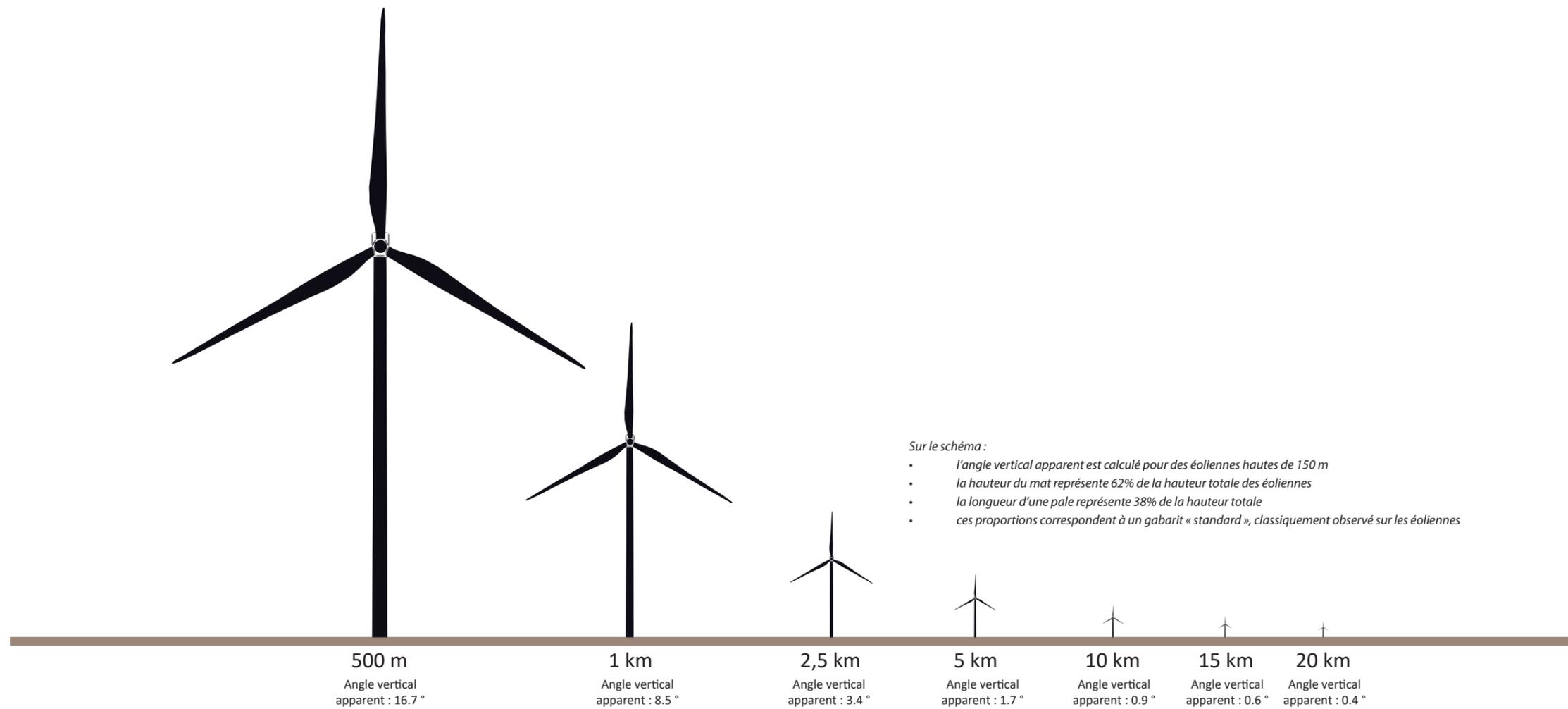
**Carte de la zone de visibilité théorique (ZVT) du projet éolien : zoom sur le centre de l'aire d'étude**

(Calculs de visibilité : Geophom / Données source pour les calculs : MNT : BdAlti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 163)

### ÉCHELLE RELATIVE D'UNE ÉOLIENNE EN FONCTION DE LA DISTANCE À LAQUELLE ELLE EST OBSERVÉE

En positionnant les yeux à 42 cm de cette page (soit la longueur d'une page A3), le gabarit des éoliennes est identique à celui qu'auraient dans la réalité des éoliennes hautes de 150 m, observées aux distances indiquées sur le schéma.

Pour mémoire, l'échelle relative d'une éolienne est inversement proportionnelle à la distance à laquelle on l'observe.



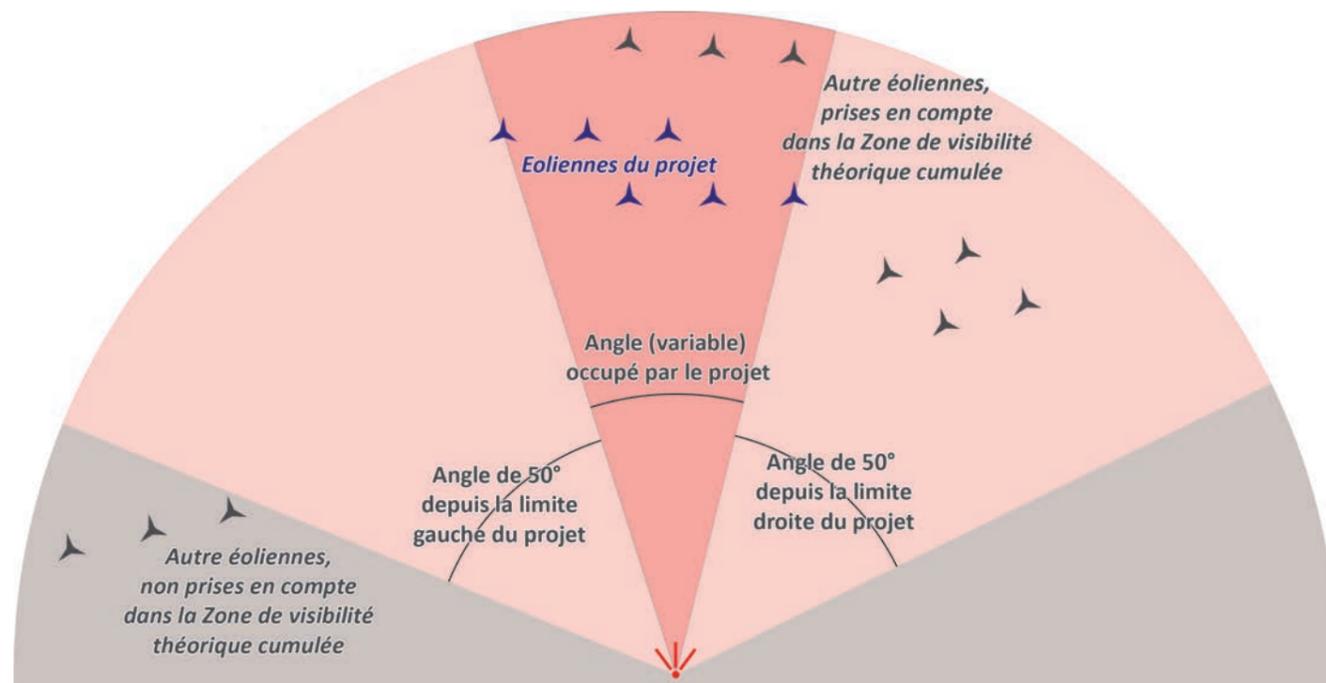
## Perceptions cumulées théoriques<sup>1</sup> du projet de Saint-Bon et des autres parcs et projets éoliens de l'aire d'étude

Ce paragraphe analyse les perceptions cumulées théoriques<sup>1</sup> du projet de Saint-Bon et des autres parcs et projets éoliens de l'aire d'étude. Les cartes présentées dans la suite du paragraphe ont été réalisées avec la même méthodologie que la zone de visibilité théorique du projet (voir le § 4.1), en ajoutant au projet les éoliennes des autres parcs.

Les calculs tiennent compte des capacités de l'œil humain, à savoir une vision relativement précise dans un angle de 50°. Depuis un point de vue depuis lequel le projet est visible, une éolienne d'autre parc sera considérée en situation de perception cumulée avec lui, si et seulement si elle est séparée du projet par un angle horizontal inférieur à 50°. Cela signifie que l'angle dans lequel sont mesurées les perceptions cumulées correspond à la somme :

- de l'angle occupé par le projet (variable) ;
- d'un angle de 50° depuis la limite gauche du projet ;
- d'un angle de 50° depuis la limite droite du projet.

Le schéma ci-dessous résume ce principe de calcul.



### Principe de calcul des perceptions cumulées théoriques

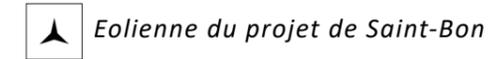
D'autre part, deux cartes ont été produites sur ce thème :

- pour la première (en page suivante), seuls les parcs construits ou autorisés ont été pris en compte, ce qui correspond au contexte éolien minimal ;
- pour la seconde (à la suite de la première), les parcs en cours d'instruction (avec avis de l'autorité environnementale) ont été ajoutés aux parcs construits ou autorisés, ce qui correspond au contexte éolien maximal (certains projets en cours d'instruction pouvant ne pas être autorisés).

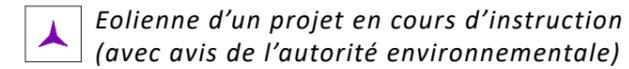
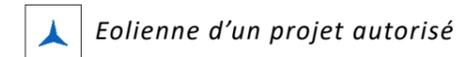
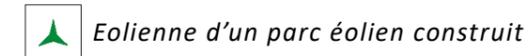
<sup>1</sup> Théoriques, au sens où ces perceptions ont été évaluées à partir des zones de visibilité des parcs éoliens. Ces zones ont été calculées à l'aide d'un logiciel SIG, et non sur la base de photomontages. Ces derniers sont plus précis mais ne peuvent être réalisés en tous points de l'aire d'étude.

### LÉGENDE DES DEUX CARTES PRÉSENTÉES EN PAGES SUIVANTES

#### Projet de Saint-Bon

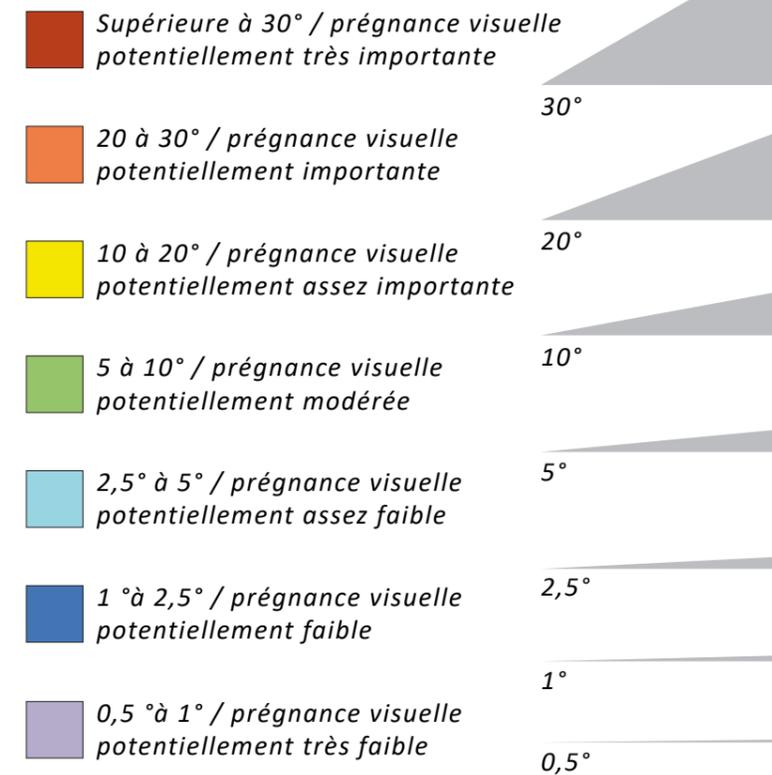


#### Contexte éolien



#### Perceptions cumulées théoriques : hauteur apparente cumulée des éoliennes, en degrés

Depuis un point de vue donné, la hauteur apparente cumulée est égale à la somme des angles verticaux correspondant à la partie théoriquement visible des éoliennes, en degrés. Sont prises en compte les éoliennes du projet, ainsi que celles des autres parcs éoliens qui sont séparées du projet par un angle horizontal inférieur ou égal à 50°. La valeur obtenue permet d'évaluer le niveau de prégnance visuelle global, lorsque le regard est porté en direction du projet.



Nota :

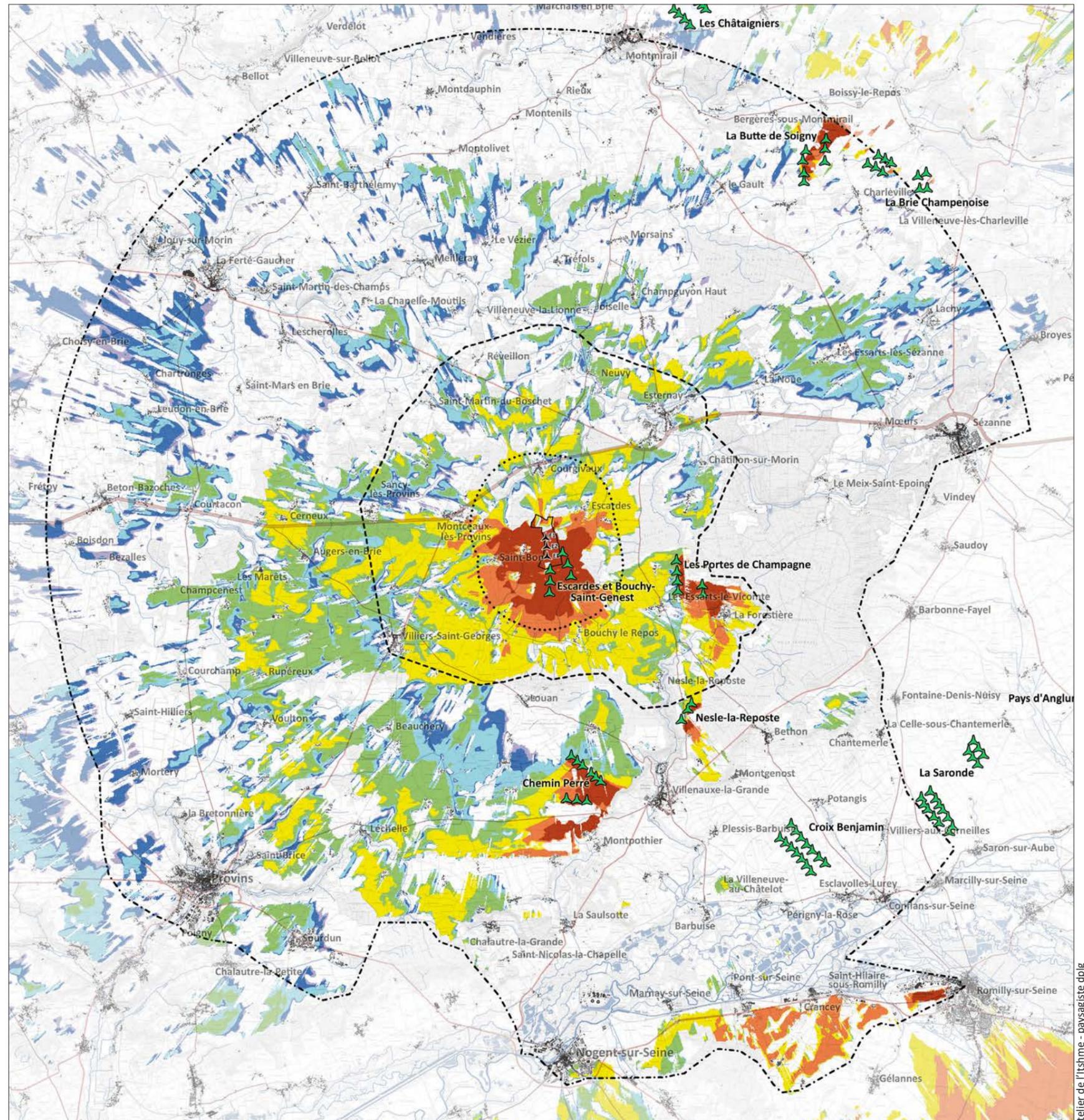
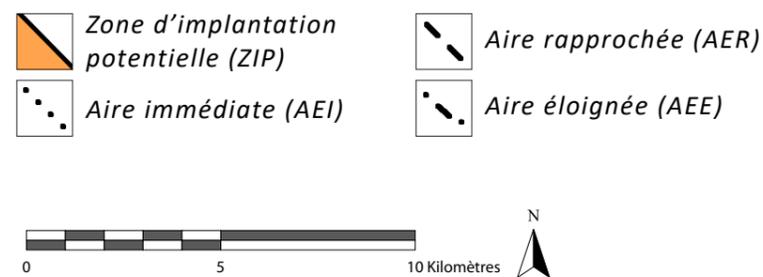
- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 163)
- Les perceptions cumulées théoriques ne sont pas calculées dans les secteurs boisés ou urbanisés

**COMMENTAIRE DE LA CARTE DES PERCEPTIONS CUMULÉES THÉORIQUES DU PROJET DE SAINT-BON ET DES AUTRES PARCS DE L'AIRE D'ÉTUDE / SANS LES PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION**

Les niveaux théoriques de prégnance visuelle les plus élevés sont relevés :

- dans l'aire immédiate, aux proches alentours du projet et du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, où les deux parcs constituent un ensemble de 9 éoliennes ;
- dans l'aire rapprochée, à l'est du parc des Portes de Champagne, dans des secteurs où ce parc est perçu en avant du projet de Saint-Bon et du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest
- dans l'aire éloignée :
  - au sud du parc de Chemin Perré, au sud-est du parc de Nesle-la-Reposte et au nord-est du parc de la Butte de Soigny, dans des secteurs où ces différents parcs sont perçus en avant du projet de Saint-Bon et du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest ;
  - à l'ouest de Romilly-sur-Seine, dans un secteur où de nombreux parcs sont visibles plus au nord, notamment les parcs de la Croix Benjamin et La Saronde (les plus proches de Romilly-sur-Seine).

LA LÉGENDE DE LA CARTE EST PRÉSENTÉE PAGE 176

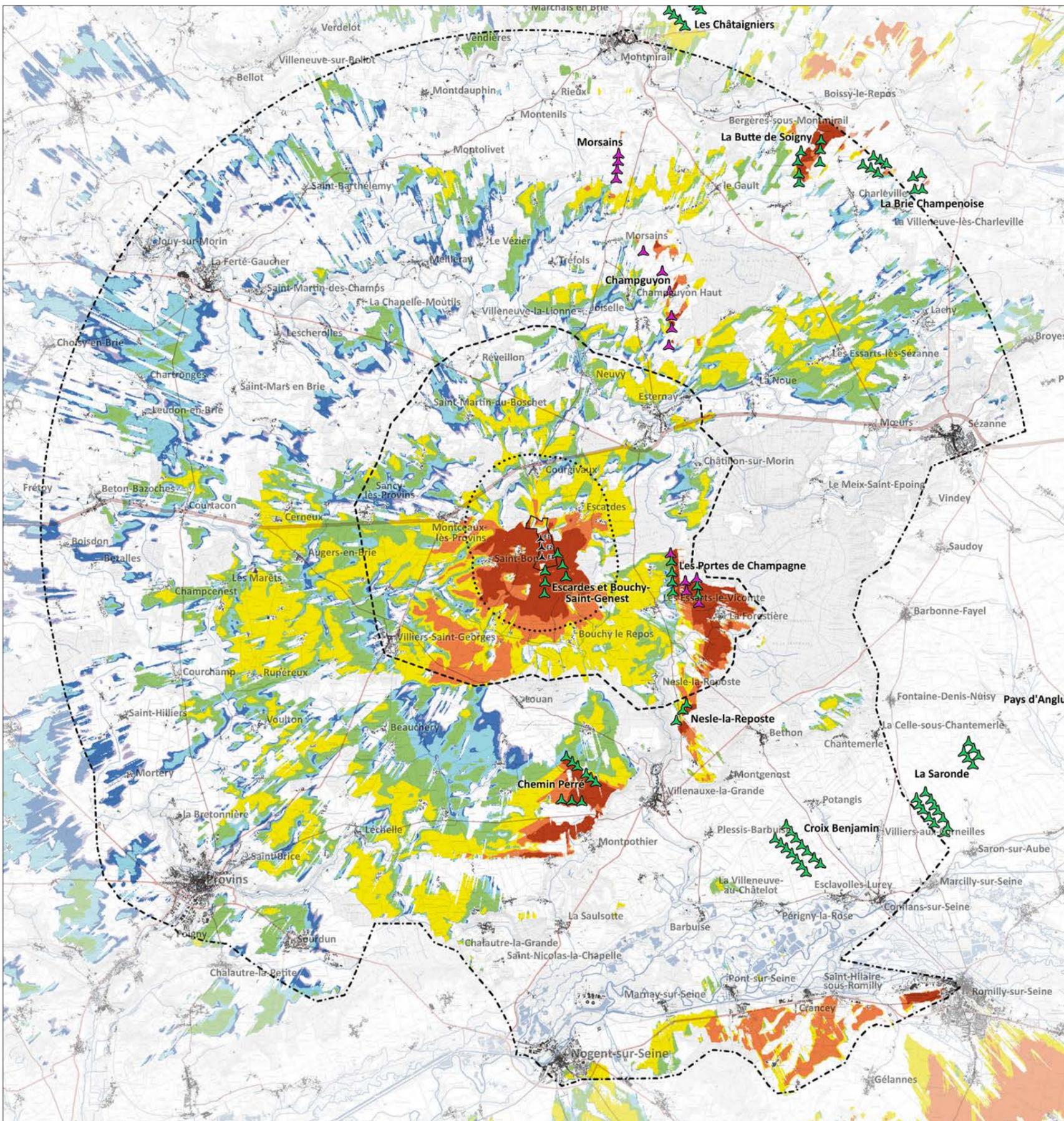


**Perceptions cumulées théoriques du projet de Saint-Bon et d'autres parcs de l'aire d'étude / sans les projets en cours d'instruction**  
 (Calculs de visibilité : Geophom / Données source pour les calculs : MNT : BdAlti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 163)

**COMMENTAIRE DE LA CARTE DES PERCEPTIONS CUMULÉES THÉORIQUES DU PROJET DE SAINT-BON ET DES AUTRES PARCS DE L'AIRE D'ÉTUDE / AVEC LES PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION**

En prenant en compte les projets en cours d'instruction, les niveaux théoriques de prégnance visuelle les plus élevés sont relevés dans les mêmes secteurs que sur la carte présentée en page précédente (sans prise en compte des projets en cours d'instruction). On remarque également que la prise en compte des projets en cours d'instruction accentue le niveau théorique de prégnance visuelle dans plusieurs secteurs de l'aire rapprochée :

- au nord de Nesle-la-Reposte, où les secteurs où le niveau de prégnance visuelle est potentiellement très important sont plus étendus ;
- au sud-ouest du projet de Saint-Bon, entre les villages de Villiers-Saint-Georges et de Bouchy-le-Repos.



LA LÉGENDE DE LA CARTE EST PRÉSENTÉE PAGE 176

— Limite d'unité de paysage



▭ Zone d'implantation potentielle (ZIP)

--- Aire rapprochée (AER)

⋯ Aire immédiate (AEI)

⋯ Aire éloignée (AEE)

**Perceptions cumulées théoriques du projet de Saint-Bon et d'autres parcs de l'aire d'étude / avec les projets en cours d'instruction**

(Calculs de visibilité : Geophom / Données source pour les calculs : MNT : BdAlti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN / méthodologie de calcul : voir page 163)

## 4.2 ÉVALUATION DES RISQUES D'EFFET D'ENCERCLEMENT POUR LES SECTEURS HABITÉS

Le présent paragraphe analyse les risques d'effet d'encerclement, pour les secteurs habités. Les cartes qui suivent représentent, dans les aires immédiate et rapprochée, la valeur angulaire du plus grand espace de respiration sans éoliennes. Pour mémoire, la DREAL Grand Est précise à ce sujet : « *la position par rapport aux villages devra assurer d'en éviter l'encerclement (préserver des angles de vue sans éolienne d'au moins 60° d'un seul tenant)* »<sup>1</sup>

Le risque d'effet d'encerclement varie en fonction de la valeur angulaire du plus grand espace de respiration :

- inférieur à 60° : risque théorique fort d'effet d'encerclement
- compris entre 60° et 90° : risque théorique assez fort d'effet d'encerclement
- compris entre 90° et 120° : risque théorique modéré d'effet d'encerclement
- compris entre 120° et 150° : risque théorique faible d'effet d'encerclement
- compris entre 150° et 180° : risque théorique négligeable d'effet d'encerclement
- supérieur à 180° : pas de risque théorique d'effet d'encerclement

La valeur angulaire du plus grand espace de respiration est calculée en prenant en compte l'ensemble des éoliennes construites et en projet situées à moins de 15 km du projet de Saint-Bon, et pour lesquelles, depuis un point de vue donné, leur partie théoriquement visible représente un angle vertical supérieur à 0,5°<sup>2</sup>.

Deux séries de cartes sont présentées en pages suivantes, qui comparent les risques d'effet d'encerclement, sans puis avec le projet de Saint-Bon :

- deux cartes où seuls les parcs construits ou autorisés ont été pris en compte, ce qui correspond au contexte éolien minimal ;
- deux cartes où les parcs en cours d'instruction ont été ajoutés aux parcs construits ou autorisés, ce qui correspond au contexte éolien maximal (certains projets en cours d'instruction pouvant à terme ne pas être autorisés).

Le commentaire qui accompagne les cartes cible plus particulièrement les secteurs habités les plus proches de la ZIP, et pour lesquels les effets du projet seront les plus significatifs :

- les villages situés à moins de 5 km de la ZIP ;
- les hameaux et fermes situés à moins de 2 km de la ZIP.

Les calculs ont été réalisés par le bureau d'études Geophom. Les espaces de respiration de plus de 60° ont été calculés sur la base de la zone de visibilité théorique (ZVT) de chacune des éoliennes des parcs et projets éoliens situés à moins de 15 km du projet de Saint-Bon, à l'aide d'un modèle numérique de terrain dans lequel les principaux boisements ont été intégrés : l'effet masque de ces derniers est donc pris en compte (hauteur des arbres estimée à 15 m).

Ces cartes doivent être interprétées avec précaution, les masses arborées de faible surface n'étant pas prises en compte dans les calculs, alors qu'elles constituent des masques visuels. Localement, la perception des éoliennes est donc surestimée, ce qui peut conduire à sous-estimer la somme des espaces de respiration.

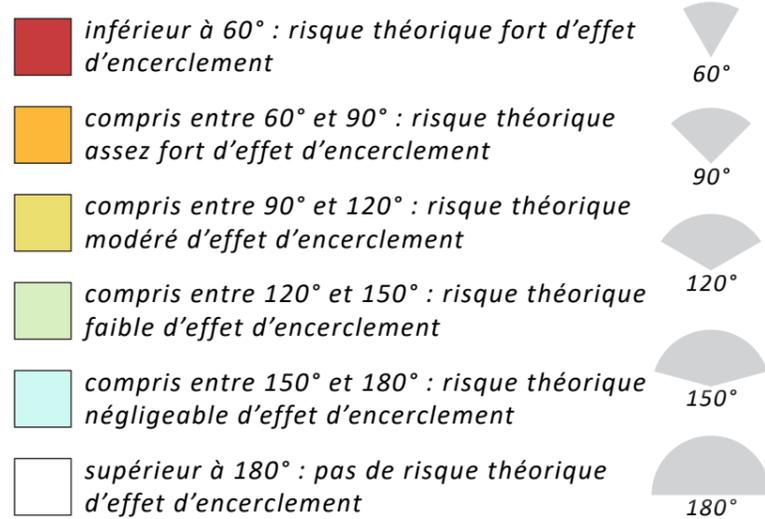
<sup>1</sup> « *Recommandations pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale de projets éoliens* » (DREAL Grand Est – mars 2019)

<sup>2</sup> *Un angle vertical de 0,5° correspond à la perception d'une éolienne haute de 180 m observée à 20 km et visible en totalité*

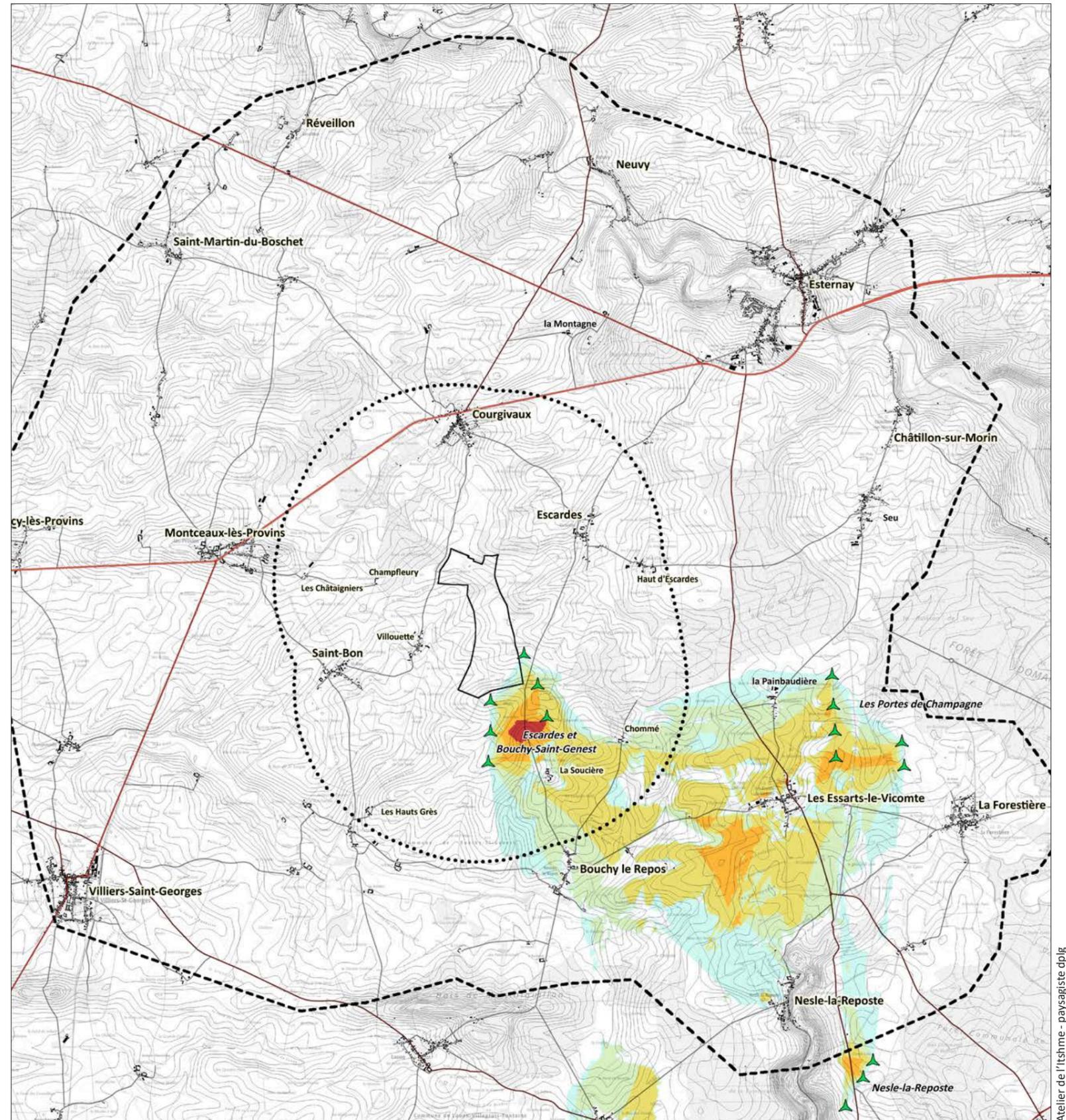
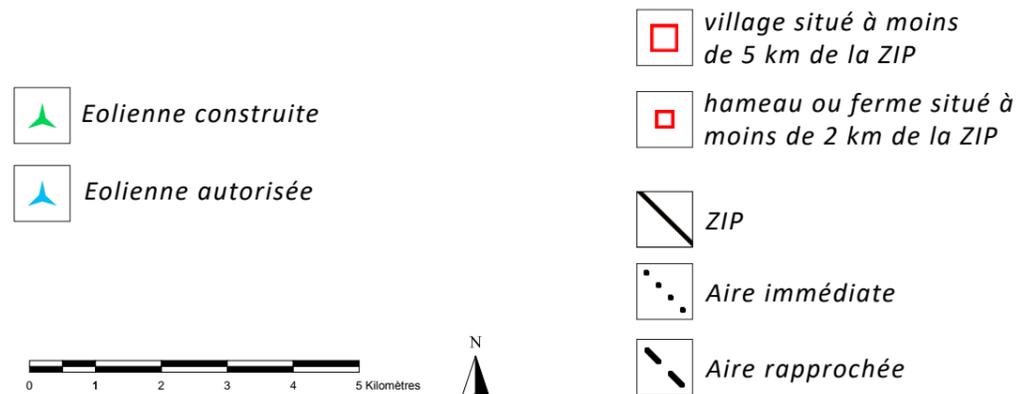
Sur cette première carte, qui ne prend en compte ni le projet de Saint-Bon, ni les projets en cours d'instruction, on relève un risque d'effet d'encerclement :

- modéré à assez fort sur les limites du village des Essarts-le-Vicomte ;
- faible à modéré sur la limite ouest le village de Nesle-la-Reposte ;
- faible à modéré aux abords des hameaux de la Soucière, de Chommé et de la Painbaudière ;
- faible aux abords du village de Bouchy-le-Repos.

**Estimation du risque d'effet d'encerclement, sur la base du plus grand espace de respiration (sans éoliennes)**



- Le plus grand espace de respiration est calculé en prenant en compte les éoliennes situées à moins de 15 km du projet de Saint-Bon, et pour lesquelles, depuis un point de vue donné, leur partie théoriquement visible représente un angle vertical supérieur à 0,5°
- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant pris en compte (hauteur des arbres estimée à 15 m)
- La carte doit être interprétée avec précaution, les masses arborées de faible surface n'étant pas prises en compte dans les calculs, alors qu'elles constituent des masques visuels. Localement, la perception des éoliennes est donc surestimée, ce qui peut conduire à sous-estimer la valeur du plus grand espace de respiration.



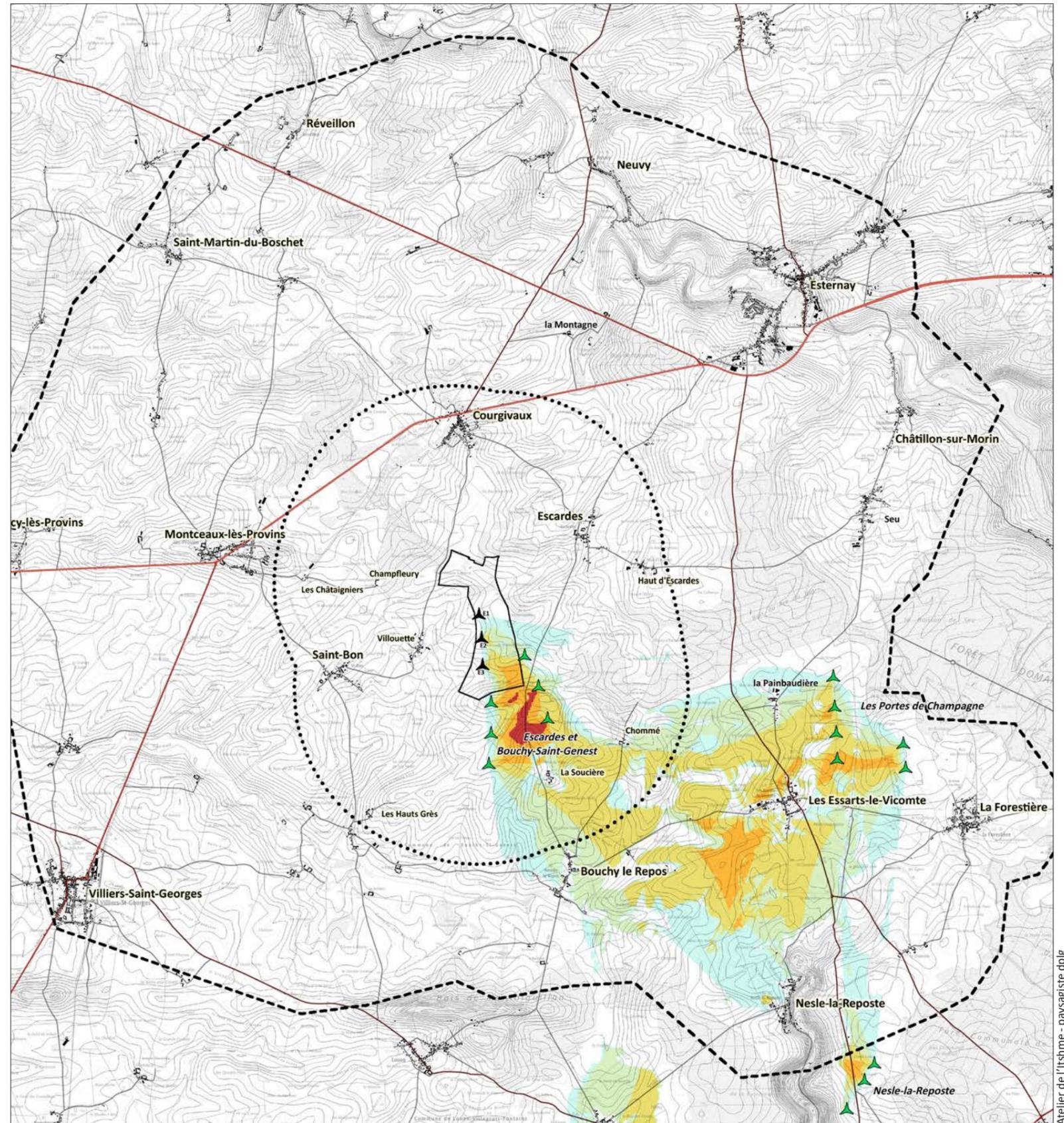
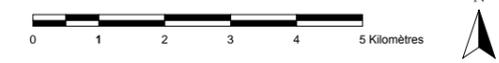
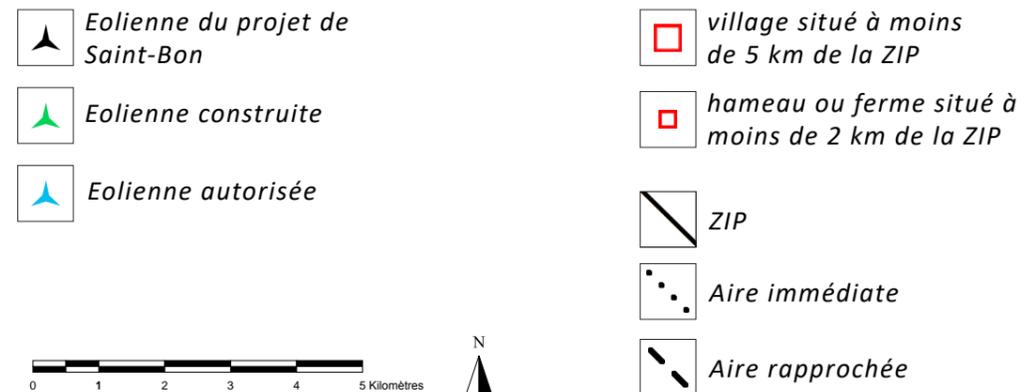
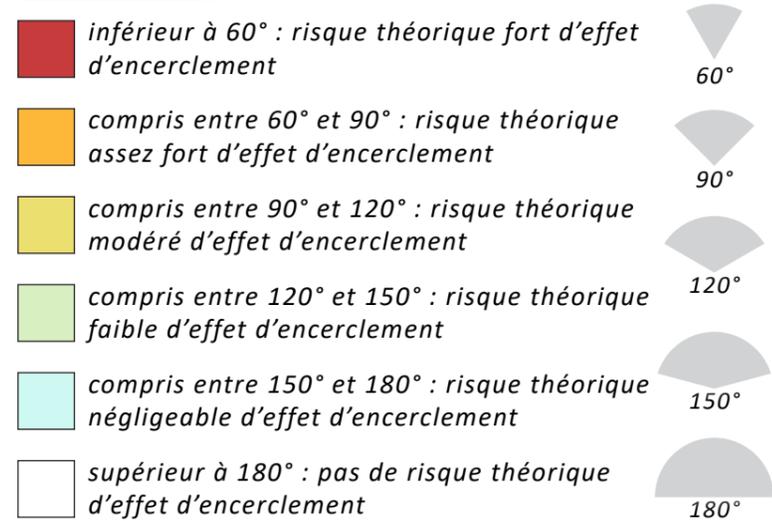
**Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien sans le projet, sans les projets en cours d'instruction**

(Calculs de visibilité réalisés par Geophom / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN)

Cette seconde carte prend en compte le projet de Saint-Bon, mais pas les projets en cours d'instruction. Comparativement à la carte qui précède (qui ne prend pas en compte le projet de Saint-Bon), elle montre que le projet ne modifie pas significativement les risques d'effet d'encerclement de visibilité et de hameaux, dont les niveaux sont inchangés. Cela découle de la position du projet, suffisamment proche du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest pour que l'occupation des horizons par des éoliennes ne soit pas sensiblement modifiée.

Aux Essarts-le-Vicomte, on note toutefois que les secteurs exposés à un risque assez fort, au nord du village, sont un peu plus étendus. Présenté plus loin dans le §4.5, le photomontage n° 19 a été réalisé depuis la D48 à la sortie nord des Essarts-le-Vicomte. Ce photomontage révèle que le projet de Saint-Bon est essentiellement perçu en arrière du parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest, et qu'il n'augmente dans cette vue l'emprise d'horizon occupée par des éoliennes que d'un angle de 2,5°, soit une augmentation d'environ 12% par rapport à l'emprise occupée par le seul parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest (21,9°). On constate sur ce photomontage que le projet de Saint-Bon n'augmente que très modérément les impacts visuels.

**Estimation du risque d'effet d'encerclement, sur la base du plus grand espace de respiration (sans éoliennes)**



**Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien avec le projet, sans les projets en cours d'instruction**

(Calculs de visibilité réalisés par Geophom / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN)

La carte ci-contre prend en compte les projets en cours d'instruction, mais pas le projet de Saint-Bon.

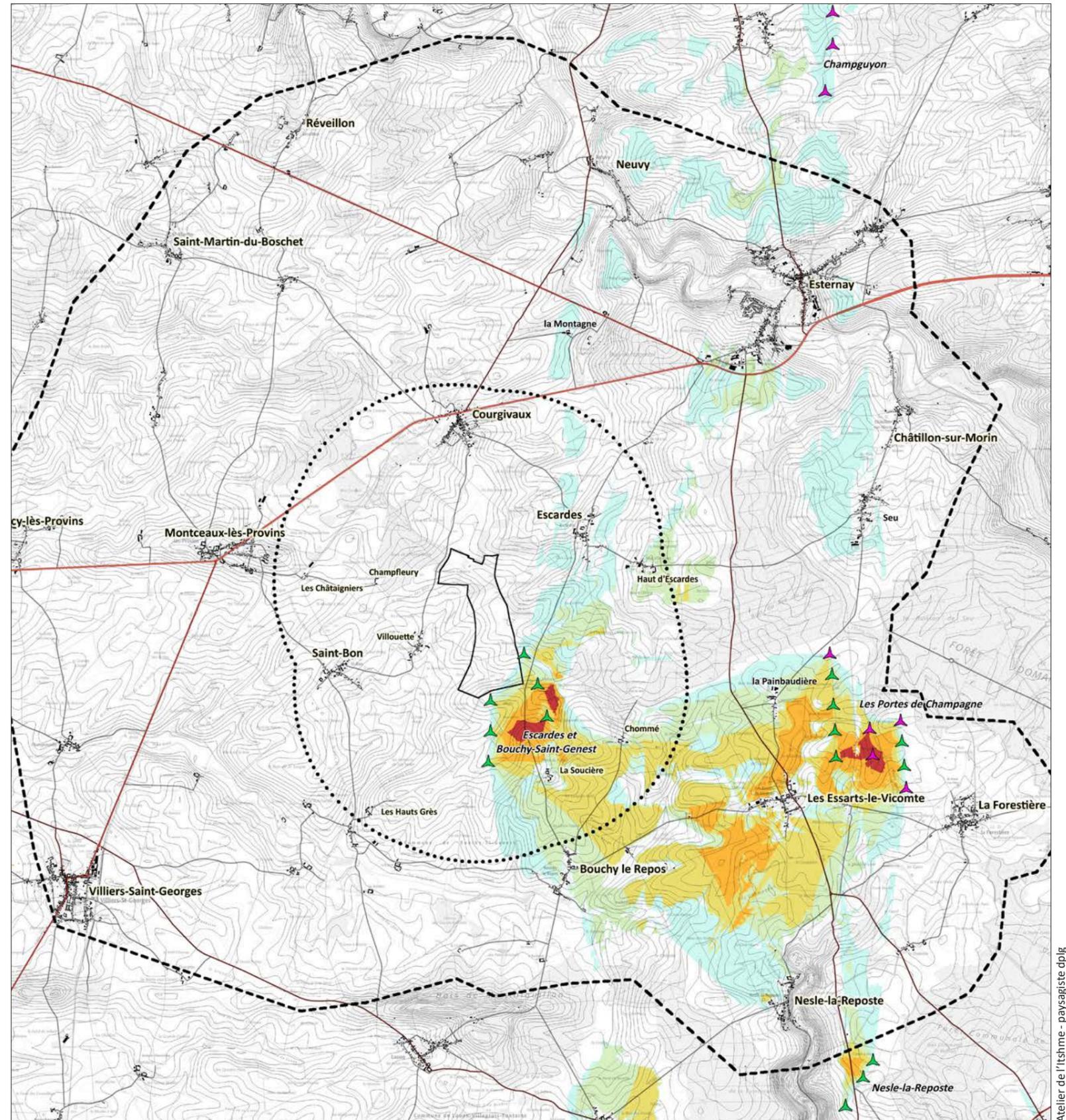
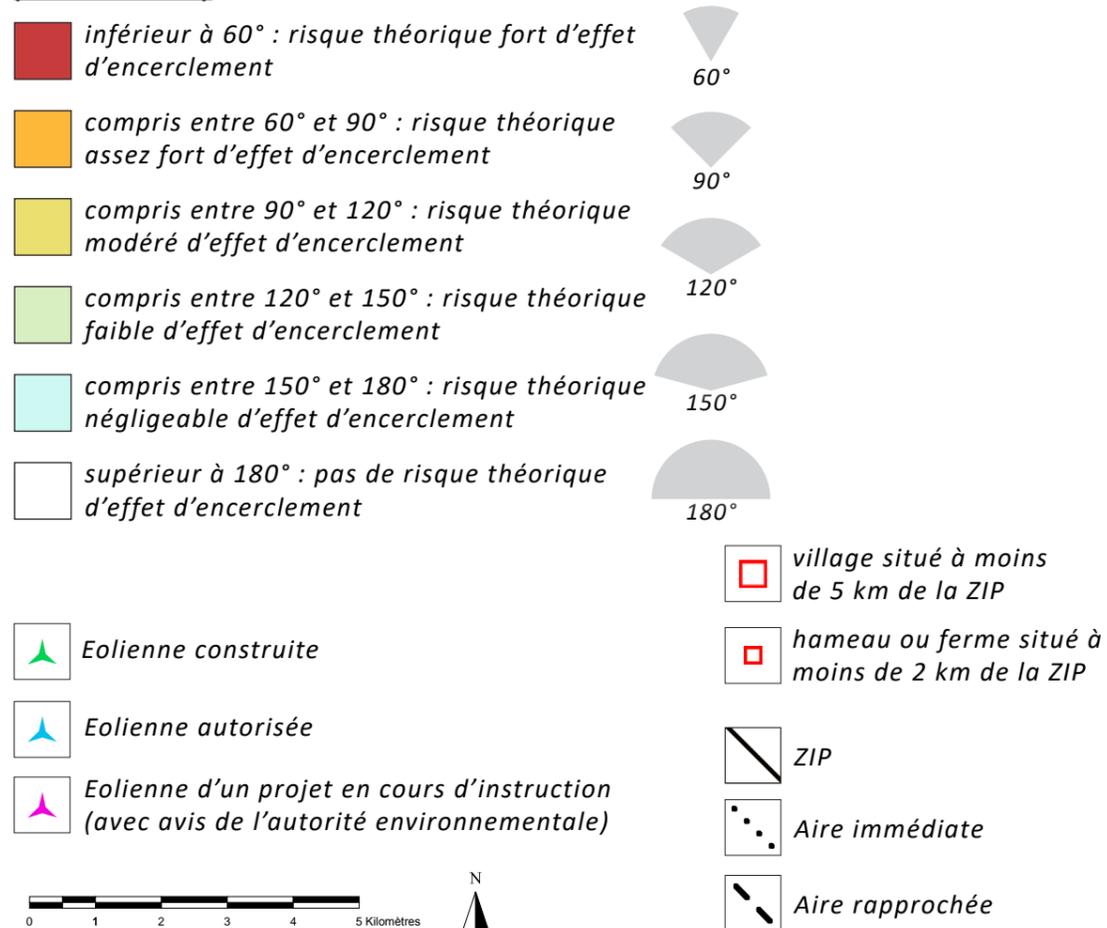
On relève un risque d'effet d'encerclement :

- modéré à assez fort sur les limites du village des Essarts-le-Vicomte ;
- faible à modéré sur la limite ouest le village de Nesle-la-Reposte ;
- faible à modéré aux abords des hameaux de la Soucière, de Chommé et de la Painbaudière ;
- faible aux abords du village de Bouchy-le-Repos.

Du fait de la présence, plus au nord, de projets en cours d'instruction (notamment le projet de Champguyon, hors cadrage de la carte mais pris en compte dans les calculs), elle fait également apparaître un risque d'effet d'encerclement :

- faible à négligeable pour le hameau du Haut d'Escardes, et la ZA d'Esternay (au sud de la ville) ;
- négligeable pour le village d'Escardes, le hameau de Seu et la ferme de la Montagne.

**Estimation du risque d'effet d'encerclement, sur la base du plus grand espace de respiration (sans éoliennes)**



**Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien sans le projet, avec les projets en cours d'instruction (avec avis de l'autorité environnementale)**

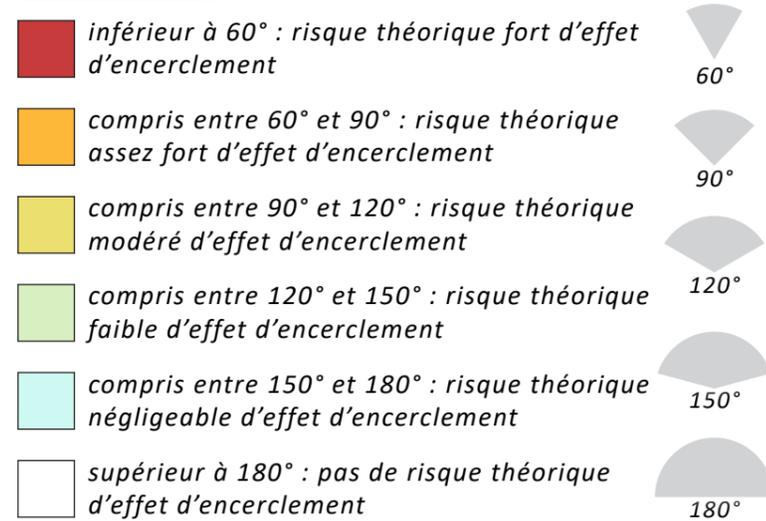
(Calculs de visibilité réalisés par Geophom / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN)



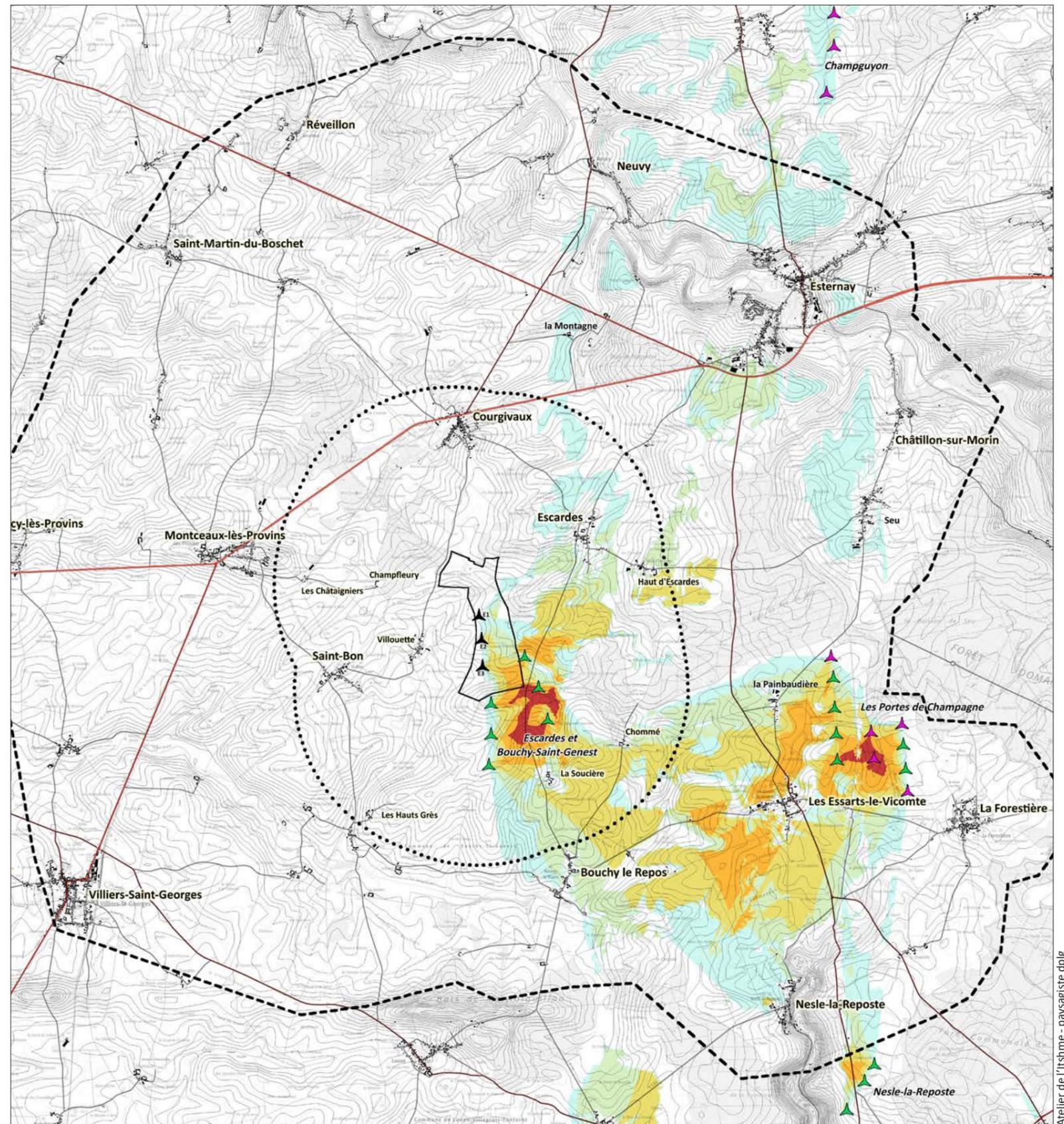
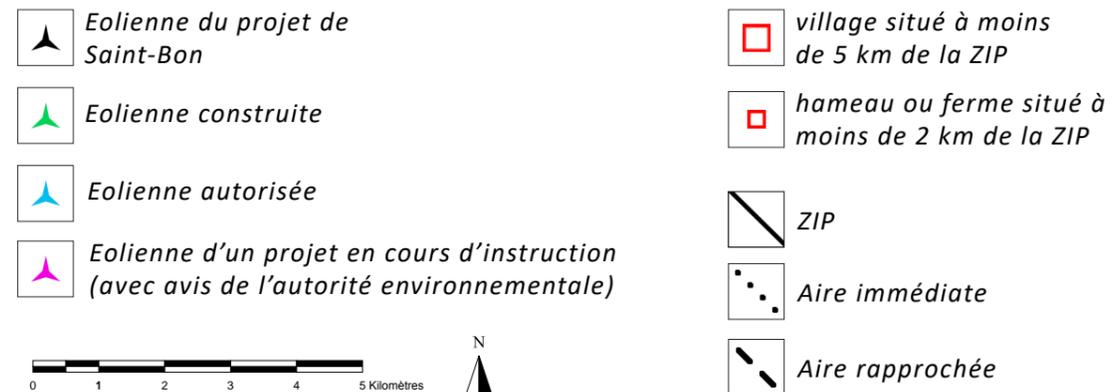
Cette dernière carte prend en compte le projet de Saint-Bon et les projets en cours d'instruction. Comparativement à la carte qui précède (qui ne prend pas en compte le projet de Saint-Bon), elle montre que le projet ne modifie pas significativement les risques d'effet d'encerclement de visibilité et de hameaux, dont les niveaux sont le plus souvent inchangés. On relève toutefois une augmentation du risque pour deux sites habités, avec un niveau :

- modéré à faible pour le hameau du Haut d'Escardes (faible à négligeable sans le projet de Saint-Bon) ;
- faible à négligeable pour le village d'Escardes (négligeable sans le projet de Saint-Bon).

**Estimation du risque d'effet d'encerclement, sur la base du plus grand espace de respiration (sans éoliennes)**



- Le plus grand espace de respiration est calculé en prenant en compte les éoliennes situées à moins de 15 km du projet de Saint-Bon, et pour lesquelles, depuis un point de vue donné, leur partie théoriquement visible représente un angle vertical supérieur à 0,5°
- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant pris en compte (hauteur des arbres estimée à 15 m)
- La carte doit être interprétée avec précaution, les masses arborées de faible surface n'étant pas prises en compte dans les calculs, alors qu'elles constituent des masques visuels. Localement, la perception des éoliennes est donc surestimée, ce qui peut conduire à sous-estimer la valeur du plus grand espace de respiration.



**Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien avec le projet, avec les projets en cours d'instruction (avec avis de l'autorité environnementale)**

(Calculs de visibilité réalisés par Geophom / Données source pour les calculs : MNT IGN Bd Alti 75m / forêts : IGN / fond de plan : IGN)

## 4.3 LOCALISATION ET JUSTIFICATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOMONTAGES

L'impact visuel du projet éolien dans les paysages a été évalué à partir de 39 points de vue, pour lesquels ont été réalisées des simulations paysagères (photomontages). Les points de vue ont été sélectionnés selon les différents critères de sensibilité et d'enjeux mis en évidence dans l'état initial. Ces critères, qui justifient le choix de points de vue, sont repris dans le tableau présenté en page suivante. Des cartes permettent de localiser les points de vue, à la suite du tableau.

### **ENJEUX PATRIMONIAUX**

- Monument(s) historique(s) : 13 points de vue
- Site protégé au titre de la loi de 1930 : 3 points de vue
- Site patrimonial remarquable : 2 points de vue
- Paysage viticole de la zone d'engagement AOC Champagne : 2 points de vue
- Parc naturel régional : 1 point de vue

### **ENJEUX PAYSAGERS, LIÉS AU TOURISME ET AU CADRE DE VIE**

- Paysage à enjeu : 11 points de vue
- Site reconnu : 4 points de vue
- Route fréquentée : 13 points de vue
- Itinéraire de randonnée : 3 points de vue
- Secteur habité : 14 points de vue
- Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens : 39 points de vue

Nota : certains points de vue sont concernés par plusieurs thématiques d'enjeu.

Les points de vue des photomontages sont localisés à des distances variables du projet :

- 6 points de vue sont situés à moins de 2,5 km ;
- 13 points de vue sont situés de 2,5 à 5 km ;
- 9 points de vue sont situés de 5 à 10 km ;
- 11 points de vue sont situés à plus de 10 km.

Localisation et justification des points de vue des photomontages

n° du photomontage	Nom du photomontage	n° de page dans le rapport	Commune au point de prise de vue	Distance au parc éolien					Enjeux du point de vue										
				Distance au parc éolien	Eolienne la plus proche	moins de 2.5 km	de 2.5 à 5 km	de 5 à 10 km	plus de 10 km	Enjeux patrimoniaux					Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie				
										Monument(s) historique(s)	Site protégé au titre de la loi de 1930	Site patrimonial remarquable	Paysage viticole de la zone d'engagement AOC Champagne	Parc naturel régional	Paysage à enjeu	Site reconnu	Route fréquentée	Itinéraire de randonnée	Secteur habité
1	Depuis la rue de Champfleury à la sortie nord de Villouette	196	Saint-Bon	0.86 km	E1	x											x	x	
2	Depuis l'église de Saint-Bon	200	Saint-Bon	2.1 km	E3	x											x	x	
3	Depuis le cimetière d'Escardes	204	Escardes	1.7 km	E1	x											x	x	
4	Depuis l'église d'Escardes	208	Escardes	1.9 km	E1	x											x	x	
5	Depuis le Haut d'Escardes	212	Escardes	2.4 km	E1	x											x	x	
6	Depuis la Soucière	216	Bouchy-Saint-Genest	2.0 km	E3	x											x	x	
7	Depuis les Hauts Grès	220	Bouchy-Saint-Genest	2.7 km	E3		x										x	x	
8	Depuis les Châtaigniers	224	Montceaux-lès-Provins	2.6 km	E1		x										x	x	
9	Depuis la nécropole militaire nationale de Courgivaux	228	Courgivaux	2.7 km	E1		x								x		x	x	
10	Depuis la rue d'Escardes à la sortie nord de Bouchy-le-Repos	232	Bouchy-Saint-Genest	3.0 km	E3		x										x	x	
11	Depuis les coteaux de l'Aubetin au nord-est de Villiers-Saint-Georges	236	Villiers-Saint-Georges	4.9 km	E3		x							x				x	
12	Depuis les coteaux de l'Aubetin au sud de Bouchy-le-Repos	240	Louan-Villegruis-Fontaine	4.2 km	E3		x							x				x	
13	Depuis la D48 à l'est d'Escardes	244	Escardes	3.9 km	E1		x									x		x	
14	Depuis la N4 à l'est de Courgivaux	248	Courgivaux	3.7 km	E1		x							x		x		x	
15	Depuis la D375 au nord-est de Courgivaux	252	Courgivaux	3.6 km	E1		x							x		x		x	
16	Depuis la D934 au nord de Courgivaux	256	Neuvy	5.2 km	E1			x								x		x	
17	Depuis la D48 à l'entrée nord d'Esternay	260	Esternay	7.4 km	E1			x						x		x		x	
18	Depuis le château d'Esternay	264	Esternay	7.7 km	E1			x	x					x	x		x	x	
19	Depuis la D48 à la sortie nord des Essarts-le-Vicomte	268	Les Essarts-le-Vicomte	5.1 km	E3			x								x		x	
20	Depuis la D60 à l'ouest de Louan	272	Villiers-Saint-Georges	5.8 km	E3			x								x		x	

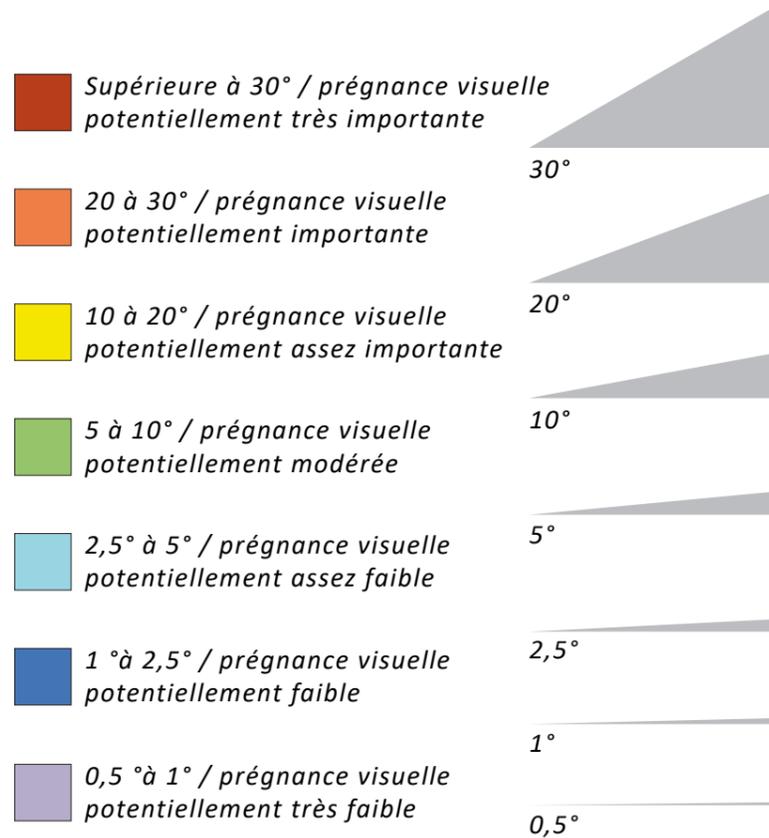
Localisation et justification des points de vue des photomontages (suite)

n° du photomontage	Nom du photomontage	n° de page dans le rapport	Commune au point de prise de vue	Distance au parc éolien					Enjeux du point de vue											
				Distance au parc éolien	Eolienne la plus proche	moins de 2.5 km	de 2.5 à 5 km	de 5 à 10 km	plus de 10 km	Enjeux patrimoniaux					Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie					
										Monument(s) historique(s)	Site protégé au titre de la loi de 1930	Site patrimonial remarquable	Paysage viticole de la zone d'engagement AOC Champagne	Parc naturel régional	Paysage à enjeu	Site reconnu	Route fréquentée	Itinéraire de randonnée	Secteur habité	Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens
21	Depuis la D403 au sud de Montceaux-lès-Provins	276	Montceaux-lès-Provins	4.2 km	E1		x										x			x
22	Depuis la N4 au nord-est de Montceaux-lès-Provins	280	Montceaux-lès-Provins	3.4 km	E1		x										x			x
23	Depuis la route de Saint-Bon à la sortie est de Montceaux-lès-Provins	284	Montceaux-lès-Provins	3.4 km	E1		x												x	x
24	Depuis la N4 à Montceaux-lès-Provins	288	Montceaux-lès-Provins	4.0 km	E1		x										x		x	x
25	Depuis la N4 au sud-ouest de Montceaux-lès-Provins	292	Montceaux-lès-Provins	5.1 km	E1			x		x							x			x
26	Depuis la D119 au nord-ouest de Montceaux-lès-Provins	296	Montceaux-lès-Provins	5.1 km	E1			x		x										x
27	Depuis la N4 au sud-ouest de Sancy-lès-Provins	300	Sancy-lès-Provins	8.2 km	E1			x		x							x			x
28	Depuis la rue du château à l'ouest de Cerneux	304	Cerneux	11.3 km	E1			x		x										x
29	Depuis la D71 au sud-ouest d'Augers-en-Brie	308	Augers-en-Brie	10.5 km	E1			x		x										x
30	Depuis la D71e au sud-ouest des Marêts	312	Les Marêts	13.7 km	E3			x		x										x
31	Depuis la D403 au sud-ouest de Beauchery-Saint-Martin	316	Beauchery-Saint-Martin	11.3 km	E3			x		x										x
32	Depuis la D176 au sud de l'ancienne commanderie de Fresnoy	320	Montpothier	11.0 km	E3			x		x										x
33	Depuis la rue de la Garenne à Courtioux	324	La Saulsotte	12.3 km	E3			x		x								x		x
34	Depuis les coteaux du Grand Morin au nord de Villeneuve-la-Lionne	328	Joiselle	9.7 km	E1			x							x					x
35	Depuis les coteaux du Grand Morin au nord-ouest de La Chapelle-Moutils	332	La Chapelle-Moutils	14.0 km	E1			x						x	x					x
36	Depuis la D231 à l'ouest de Provins	336	Provins	21.0 km	E3			x		x	x	x	x			x	x			x
37	Depuis le chemin de ronde de la Tour César à Provins	340	Provins	19.8 km	E3			x		x	x	x	x			x	x		x	x
38	Depuis les coteaux du val de Seine au sud de Pont-sur-Seine	344	Saint-Hilaire-sous-Romilly	22.1 km	E3			x		x						x				x
39	Depuis les coteaux viticoles du Petit Morin au nord de Bergères-sous-Montmirail	348	Bergères-sous-Montmirail	20.1 km	E1			x							x					x

-  Points de vue des photomontages
-  Eolienne du projet
-  Eolienne construite
-  Eolienne en cours d'instruction

Zone de visibilité théorique du projet : hauteur apparente cumulée des éoliennes, en degrés

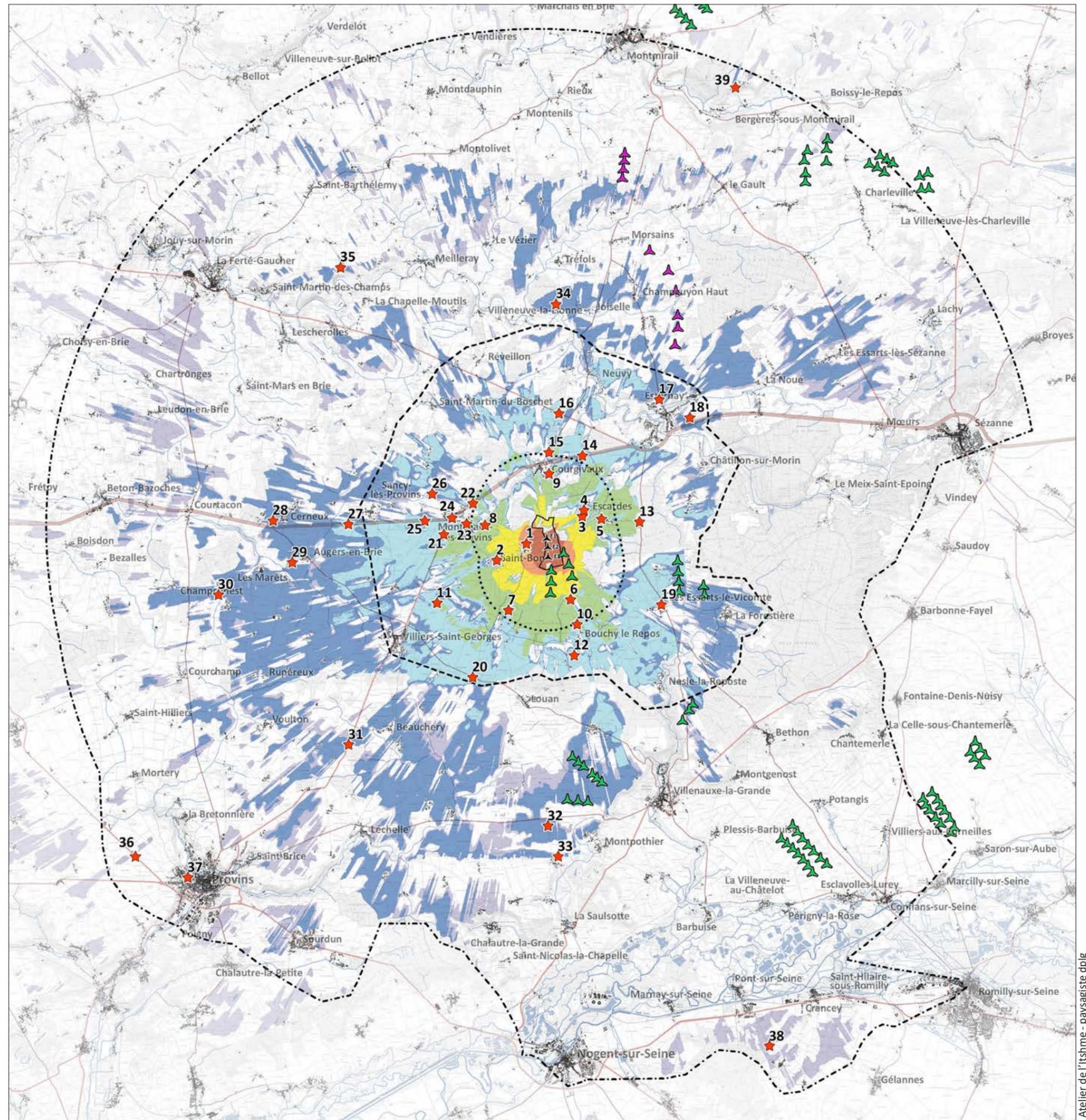
Depuis un point de vue donné, la hauteur apparente cumulée est égale à la somme des angles verticaux correspondant à la partie théoriquement visible des éoliennes du projet, en degrés. Cette valeur permet d'évaluer le niveau de prégnance visuelle du projet, dans sa zone de visibilité théorique.



**Nota :**

- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 163)
- La ZVT n'est pas calculée dans les secteurs boisés ou urbanisés

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire rapprochée (AER)
-  Aire immédiate (AEI)
-  Aire éloignée (AEE)



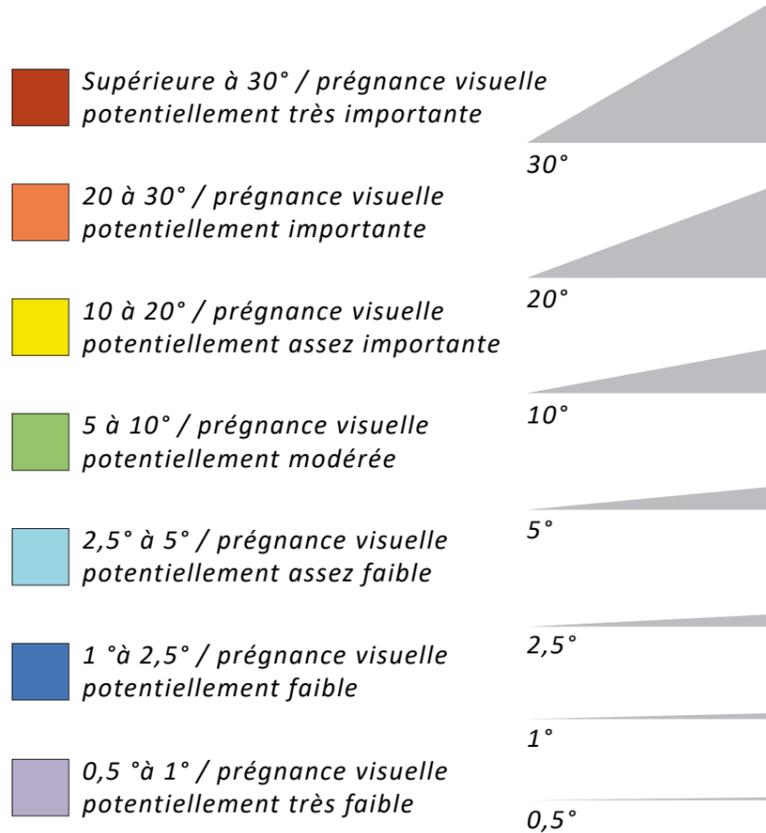
**Carte de repérage des points de vue des photomontages**  
(fond de plan : IGN)



-  Points de vue des photomontages
-  Eolienne du projet
-  Eolienne construite
-  Eolienne en cours d'instruction

Zone de visibilité théorique du projet : hauteur apparente cumulée des éoliennes, en degrés

Depuis un point de vue donné, la hauteur apparente cumulée est égale à la somme des angles verticaux correspondant à la partie théoriquement visible des éoliennes du projet, en degrés. Cette valeur permet d'évaluer le niveau de prégnance visuelle du projet, dans sa zone de visibilité théorique.



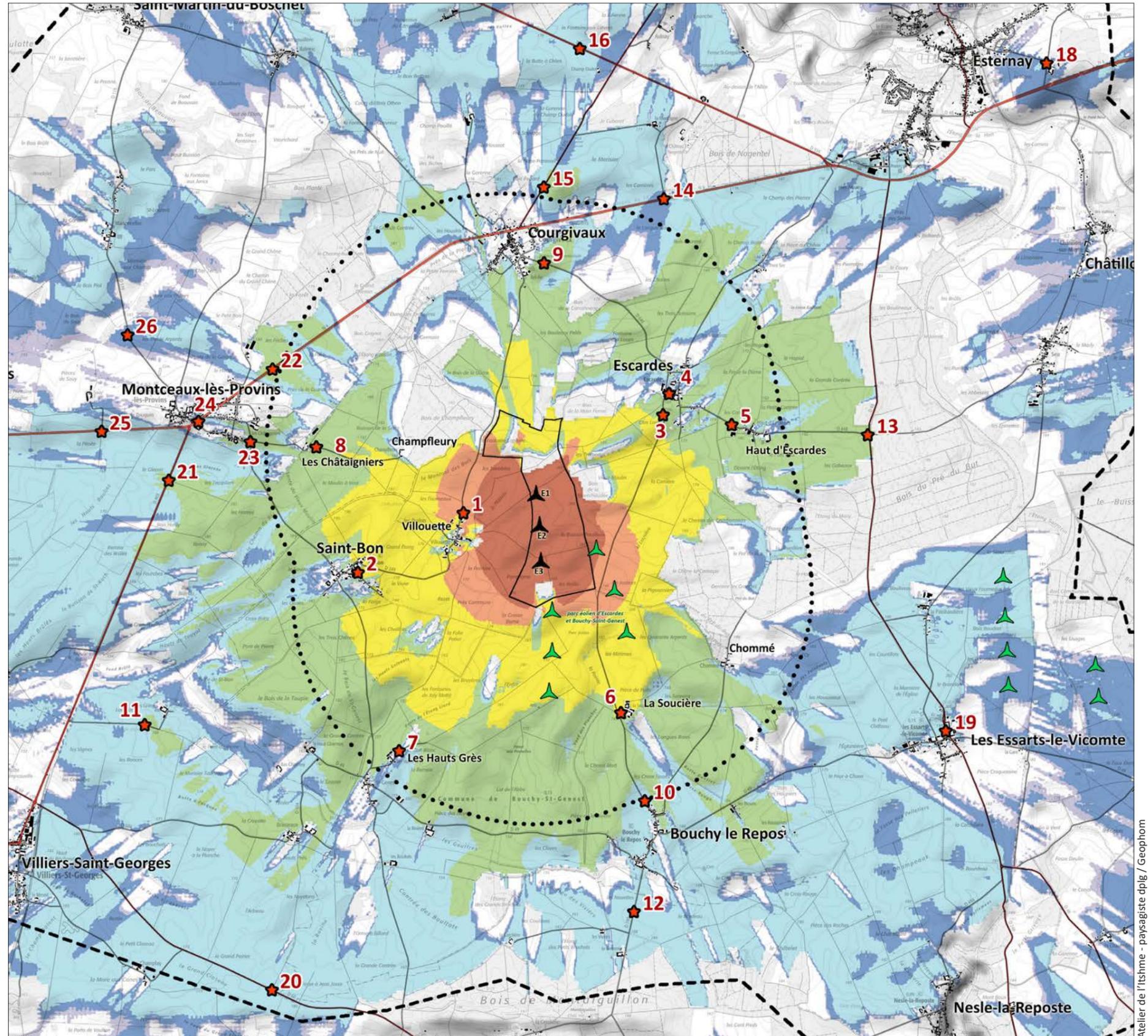
Nota :

- Les principaux boisements sont intégrés dans le modèle numérique de terrain : leur effet occultant est pris en compte, avec quelques précautions d'interprétation (voir page 163)
- La ZVT n'est pas calculée dans les secteurs boisés ou urbanisés

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate (AEI)

 Aire rapprochée (AER)



Carte de repérage des points de vue des photomontages : zoom sur la partie centrale de l'aire d'étude (fond de plan : IGN)

## 4.4 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION ET D'ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

### *Méthodologie d'évaluation des effets visuels et des impacts du projet*

Deux notions permettent d'évaluer les incidences visuelles du projet éolien sur les paysages, le patrimoine culturel et le cadre de vie :

- **Les effets du projet**, où l'on considère les incidences visuelles du projet indépendamment des enjeux du site sur lequel porte l'évaluation.
- **Les impacts du projet**, basés sur les effets du projet, cette fois pondérés en fonction des enjeux du site sur lequel porte l'évaluation. La notion d'impact permet donc de hiérarchiser les incidences visuelles du projet, en fonction de l'importance et de la valeur paysagère, patrimoniale et/ou sociale du site considéré.

La grille ci-contre permet de croiser enjeux et effets, afin de déterminer le niveau d'impact.

Cette méthode est également utilisée concernant le cumul des incidences visuelles du projet éolien et des autres parcs et projets éoliens de l'aire d'étude. **Les impacts cumulés sont évalués sur la base des effets cumulés, pondérés en fonction des enjeux** du site sur lequel porte l'évaluation.

Fig. 206 Grille enjeux/effets

Détermination du niveau des impacts du projet		Effets visuels du projet							
		<i>très significatif</i>	<i>significatif</i>	<i>assez significatif</i>	<i>modéré</i>	<i>limité</i>	<i>très limité</i>	<i>négligeable</i>	<i>nul</i>
<i>Enjeu du site sur lequel porte l'évaluation</i>	<i>très fort</i>	impact très fort	impact très fort	impact fort	impact moyen-fort	impact moyen	impact faible	impact très faible	impact nul
	<i>fort</i>	impact très fort	impact fort	impact moyen-fort	impact moyen	impact moyen-faible	impact faible	impact très faible	impact nul
	<i>moyen-fort</i>	impact fort	impact moyen-fort	impact moyen	impact moyen-faible	impact faible	impact faible	impact très faible	impact nul
	<i>moyen</i>	impact moyen-fort	impact moyen	impact moyen-faible	impact faible	impact faible	impact faible	impact très faible	impact nul
	<i>moyen-faible</i>	impact moyen	impact moyen-faible	impact faible	impact faible	impact faible	impact faible	impact très faible	impact nul

## Présentation des photomontages dans l'étude

Sélectionnés selon les critères détaillés dans le paragraphe 4.3, les 39 photomontages présentent une simulation visuelle du projet de Saint-Bon, ainsi que des projets autorisés et en cours d'instruction (ayant obtenu un avis de l'autorité environnementale). Ces images appellent quelques remarques et commentaires préalables.

Afin de faciliter les comparaisons entre points de vue, et d'éviter des distorsions dans la perception des échelles, tous les photomontages ont été recadrés selon deux mêmes angles de vision :

- **Une version cadrée à 150° dans le plan horizontal et présentée sur une simple page A3.** Cet angle permet d'apprécier le contexte élargi du projet éolien, en donnant à voir y compris des éléments de paysage non directement confrontés à la silhouette des éoliennes. 3 vues cadrées à 150° sont présentées :
  - une vue de l'état initial ;
  - une vue photoréaliste qui simule le projet de Saint-Bon, ainsi que les autres parcs éoliens autorisés et en cours d'instruction ;
  - une vue schématique, sur laquelle les éoliennes figurent en couleur, y compris leurs parties masquées par des obstacles visuels.
- **Une version cadrée à 100° dans le plan horizontal et présentée sur une double page A3 (soit un cadrage de 50° sur chaque page).** *Pour une observation réaliste de ces photomontages, il est nécessaire de placer les yeux à environ 46 cm de la page.*

La distance d'observation à respecter pour les photomontages a été calculée selon la formule suivante :

- soit L la largeur du photomontage imprimé ;
- soit A l'angle couvert par le photomontage ;
- soit D la distance d'observation du photomontage à respecter pour que les éoliennes soient vues à la même échelle que dans la réalité (distance orthoscopique) ;

$$D = \frac{180 \times L}{\pi \times A} \text{ (source : GEOPHOM)}$$

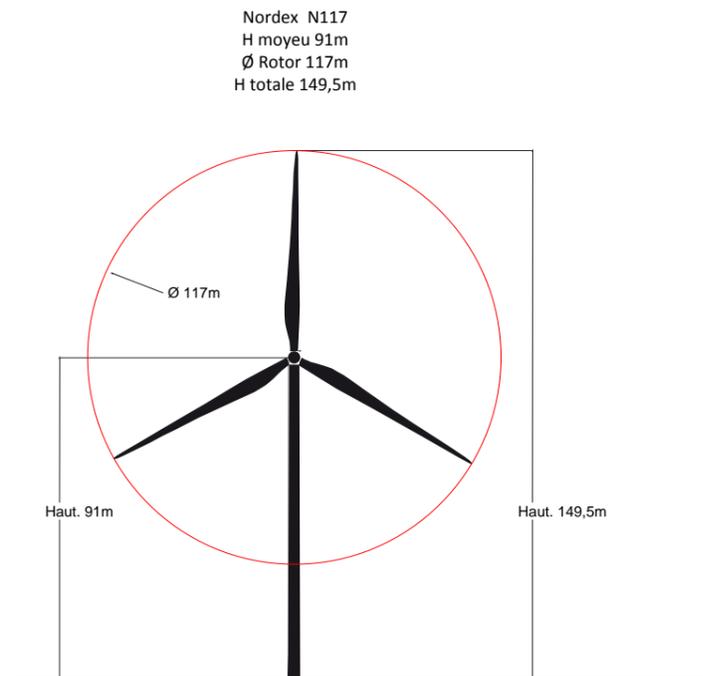
### GABARIT DES ÉOLIENNES DANS LES PHOTOMONTAGES

Pour mémoire, la hauteur maximale des éoliennes du projet est égale à 150 m.

Les photomontages ont été réalisés sur la base du gabarit qui a été considéré comme le plus impactant, celui de la Nordex N117 (plus grand rotor) :

- hauteur en bout de pale : 149,5 m
- diamètre du rotor : 117 m
- hauteur de la nacelle : 91 m

Gabarit de l'éolienne Nordex N117 représentée dans les photomontages



### LES INFORMATIONS ACCOMPAGNANT LES PHOTOMONTAGES

Pour chaque photomontage sont précisés les éléments suivants :

#### Les caractéristiques du photomontage :

- une carte de repérage du point de prise de vue ;
- des éléments techniques concernant la prise de vue et le projet.

#### Les enjeux associés au point de vue :

- la liste des thématiques d'enjeux telles qu'elles apparaissent dans le tableau justifiant le choix des points de vue (le tableau figure dans le paragraphe 4.3) ;
- le niveau d'enjeu du point de vue.

#### Une évaluation des Effets et impacts du projet :

- l'effet visuel du projet, indépendamment du niveau d'enjeu du point de vue : très significatif, significatif, assez significatif, modéré, limité, très limité, négligeable ou nul ;
- l'impact visuel du projet, c'est à dire son effet pondéré en fonction de l'enjeu que représente le point de vue : très fort, fort, moyen-fort, moyen, moyen-faible, faible, très faible ou nul.

#### Une évaluation des impacts cumulés du projet de Saint-Bon et des autres parcs et projets éoliens :

- L'impact cumulé du projet de Saint-Bon et des autres parcs et projets éoliens : fort, moyen-fort, moyen, moyen-faible, faible, très faible ou nul ;
- La participation du projet aux impacts cumulés : significative, assez significative, modérée, limitée ou négligeable. Cette notion est expliquée et illustrée en page suivante.

Enfin, un texte décrit l'état initial du paysage observé, la façon dont le projet de Saint-Bon y est perçu, ainsi que les autres parcs et projets éoliens qui le cas échéant sont visibles dans la vue analysée.

### INTÉRÊT ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages montrent une situation figée, dans laquelle il n'y a ni mouvement des rotors des éoliennes, ni variation de l'intensité et de l'angle d'incidence de la lumière au cours des heures, ni de changement dans les conditions de visibilité atmosphérique. De plus, le déplacement de l'observateur lui-même n'est pas traduit par les photomontages.

Les photomontages ne sont donc qu'une représentation simplifiée d'une réalité bien plus complexe à appréhender. Ils ont pourtant l'immense intérêt de donner la mesure des choses, ceci de façon précise : ils offrent à l'œil la capacité de mesurer, de comparer, d'évaluer l'effet de juxtapositions ou de superpositions entre les éléments existants des paysages et les éoliennes qu'on projette d'y installer. Leur lecture doit prendre en compte à la fois ces limites et ces atouts.

## Évaluation des impacts cumulés sur les photomontages : notion de « participation du projet aux impacts cumulés »

En complément de l'évaluation des impacts cumulés sur les photomontages, l'étude introduit la notion de « **participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs et projets éoliens** ». Il s'agit d'évaluer si le projet contribue aux impacts cumulés observés sur le photomontage analysé de manière significative, assez significative, modérée, limitée ou négligeable.

Les exemples ci-contre, où le projet à évaluer est représenté en rouge, permettent de clarifier cette notion.

NB : ces photomontages ne représentent pas le projet et l'aire d'étude : ils sont extraits d'une étude qui a concerné un autre projet éolien, et n'ont ici qu'une valeur d'illustration.



Exemple 1

Les éoliennes du projet (en rouge) sont les plus prégnantes, et contribuent de façon importante aux impacts cumulés. Le niveau de « participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs et projets éoliens » est significatif.



Exemple 2

Les éoliennes du projet (en rouge) sont clairement visibles, mais les impacts cumulés ne sont pas principalement dus à leur présence. Le niveau de « participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs et projets éoliens » est modéré.



Exemple 3

Les éoliennes du projet (en rouge) sont discrètes, et les impacts cumulés sont surtout engendrés par les autres parcs éoliens. Le niveau de « participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs et projets éoliens » est faible.

## Méthodologie d'élaboration des photomontages (source Geophom)

Les photomontages sont réalisés en superposant une image de synthèse (image virtuelle) à une vue réelle (photographie). Il convient donc de reproduire de façon informatique une représentation du projet dans son environnement la plus réaliste possible.

Pour ce faire nous utilisons un logiciel 3D spécialisé pour les photomontages éoliens (Resoft Windarm r4.2) avec lequel nous créons un environnement numérique.

Pour chaque point de vue photographié, nous pourrions produire une image de synthèse à l'aide d'une caméra virtuelle dont les caractéristiques (localisation, orientations 3D, champ visuel, projection) sont identiques à la vue photographique. La superposition des deux vues (virtuelle et réelle) permet d'obtenir le photomontage.

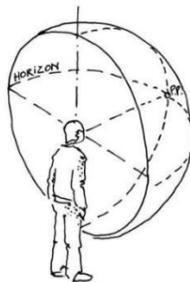
Pour être juste et fiable, le photomontage, doit être présenté et observé selon des règles précises et connues.

### Étapes de réalisation

La procédure de réalisation des photomontages peut être décomposée en différentes étapes :

1. Création du modèle numérique 3D (Resoft Windfarm)
2. Choix du lieu et des conditions des prises de vues (maître d'ouvrage et son paysagiste)
3. Prises de vues (panoramas 360°)
4. Assemblage panoramique 360° et retouches (luminosité, retaille)
5. Recalage dans le modèle numérique 3D
6. Rendu photoréaliste
7. Insertion paysagère (retouches, masquage, etc.)
8. Présentation et lecture

### Rappel sur la vision humaine



La vision humaine est d'un fonctionnement très complexe et la perception visuelle ne peut pas être modélisée sur la base de seules caractéristiques strictes de l'optique. Cependant, il est habituellement reconnu que le champ visuel horizontal « utile », à reconnaître des objets et des couleurs, est limité à environ 50 à 60°. Le champ visuel de la lecture n'est que de l'ordre du degré.

Sur cette base, le photomontage doit présenter à l'observateur un champ visuel d'au moins 60° pour que l'image occupe une grande partie de son champ visuel « utile » lorsque celle-ci est placée à la distance adéquate. Le champ visuel vertical, sera d'environ 30°.

Ce principe considère une vision monoculaire.

### Création du modèle numérique 3D

Le modèle 3D, créé à l'aide du logiciel de photomontage Resoft Windfarm r4.2, prend en compte la topographie (à minima BDalt75<sup>1</sup> de l'IGN), les repères identifiés sur le territoire, tels que les clochers, châteaux d'eau, pylônes, parcs éoliens, etc., et les éoliennes du projet. Les repères sont modélisés sous la forme de pylône dont la hauteur est ajustée si la donnée est connue.

Les éoliennes sont modélisées selon les caractéristiques fournies par le maître d'ouvrage. La modélisation de Windfarm est sans détails, mais respecte néanmoins la géométrie principale.

### Prise de vues



La localisation du point de vue est le choix du maître d'ouvrage. Toutefois, en général, le lieu précis est déterminé par le photographe qui trouve le lieu le mieux approprié pour bénéficier de repères pour le recalage ; éviter les obstacles qui pourraient s'intercaler et voir au mieux le projet ; bénéficier d'une perspective facilement identifiable, et de tout élément utile à favoriser la compréhension des échelles.

Les photographies ont été réalisées à l'aide d'un appareil photographique numérique reflex APS-C d'une résolution de 24MPx (NIKON D5300), équipé d'un objectif à focale fixe de 28mm (ce qui produit une focale équivalente en

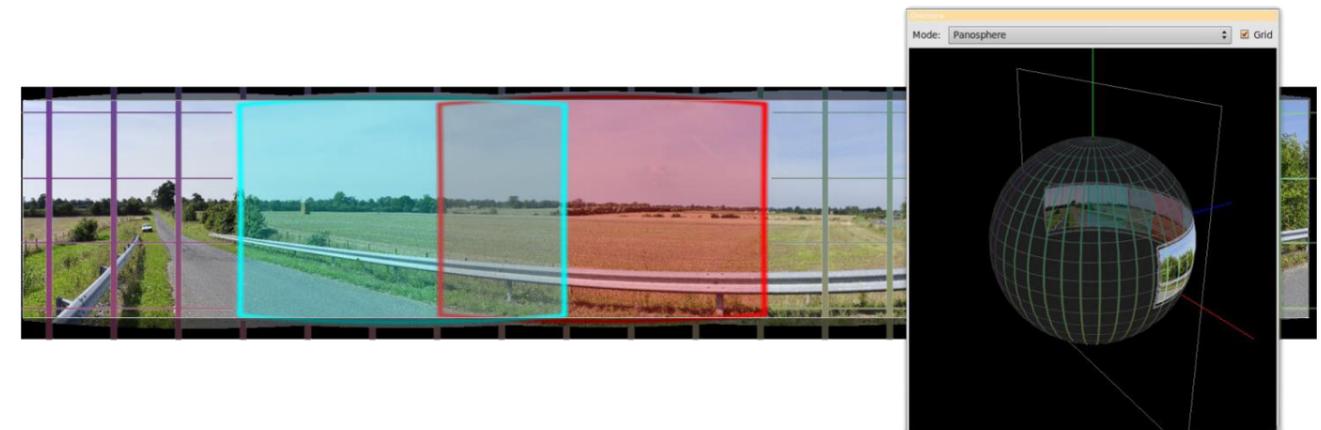
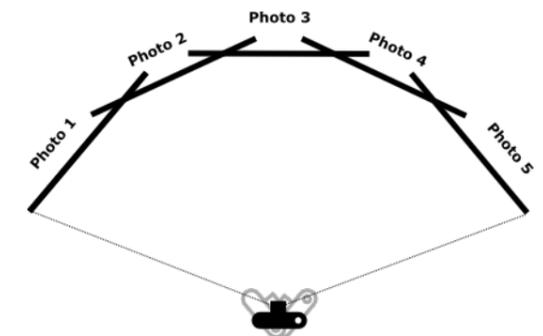
plein format de 42mm).

Chaque prise de vues consiste à photographier les 360° autour du point de vue. La précision des prises de vues est assurée par l'utilisation d'un pied photo équipé d'un niveleur trois points, pour un plan de rotation horizontal précis, et d'une tête panoramique étalonnée pour l'APN, afin de supprimer les effets de parallaxe. La tête panoramique est « crantée », au pas de 24°. Ceci permet de réaliser la série en « aveugle » avec l'assurance d'avoir un recouvrement égal pour chaque prise de vue, utile notamment en situation nocturne.

La position du point de vue a été mesurée par GPS et validée sur cartographie. La date et l'heure des prises de vues ont été enregistrées. Pour chaque prise de vue.

### Assemblage

Pour chaque point de vue, la série de 15 photographies est assemblée pour former une vue panoramique horizontale de 360°. Les assemblages ont été réalisés à l'aide d'un logiciel spécialisé. La projection utilisée est cylindrique, conforme à la projection de la caméra de Windfarm. Le travail d'assemblage est basé sur la concordance des motifs sur les parties de photographie qui se recouvrent (environ 20 %). Le choix des motifs est vérifié manuellement afin d'éviter d'éventuels objets mobiles ou trop peu précis, pouvant compromettre un assemblage de qualité.



Un travail de retouche de luminosité permet d'obtenir un rendu naturel et conforme à la réalité. Le panorama est retillé afin de répondre aux besoins de standardisation de format.

La résolution de sortie Haute Définition est standardisée à 43920 x 3720 pixels au format JPEG pour un panorama de 360°.

## Recalage

Le recalage consiste à aligner l'orientation de la caméra virtuelle du logiciel 3D à l'identique de l'orientation de la vue photographique réelle. La caméra virtuelle affiche une représentation en projection cylindrique d'une image dont le champ visuel est réglé à 180° (limite du logiciel).

A cet affichage, une portion de 180° du panorama photographique en projection cylindrique est superposée par Windfarm. Le bon placement géographique de la caméra, et la modification de l'orientation des 3 axes de celle-ci, fait glisser la vue numérique par rapport à la vue photographique. La superposition des deux vues est considérée correcte lorsque les repères photographiés et numériques se superposent parfaitement dans la vue. Une fois ce réglage réalisé, les éoliennes sont précisément positionnées.

## Paramétrage

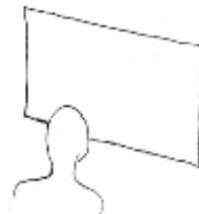
Pour produire une image cohérente visuellement avec les conditions atmosphériques réelles au moment de la prise de vues, l'orientation et la hauteur du soleil sont utilisés pour produire les ombres. La nature de l'éclairage (beau temps, ciel gris, etc.) est également utilisée dans le calcul du rendu. L'effet de la courbure terrestre sur la perception visuelle des éoliennes a été pris en compte par le moteur de rendu. La réfraction atmosphérique n'a pas été prise en compte.

## Insertion paysagère

L'insertion paysagère consiste à intégrer le rendu des éoliennes dans la vue panoramique, ainsi que tout autre élément constitutif du projet. Dans les situations d'obstacles visuels, il convient de faire disparaître les éoliennes qui sont masquées par les obstacles (arbres, maisons, bateaux, etc.). Pour les projets en mer, un léger floutage des zones de transition est également fait, pour apporter du réalisme à la transition éolienne-mer.

## Mise en page

Comme évoqué plus haut, la présentation du photomontage doit répondre aux caractéristiques du champ visuel humain. Dans un souci de produire un document complet, mais simple à mettre en œuvre, le format papier est A3 orientation paysage en deux pages. Les deux pages sont présentées en vis-à-vis. La page de gauche présente les informations techniques et cartographiques. La page de droite présente le photomontage sur un champ visuel horizontal de 50° (ou 60°) sur une largeur d'environ 40cm. Le champ visuel vertical est d'environ 26°



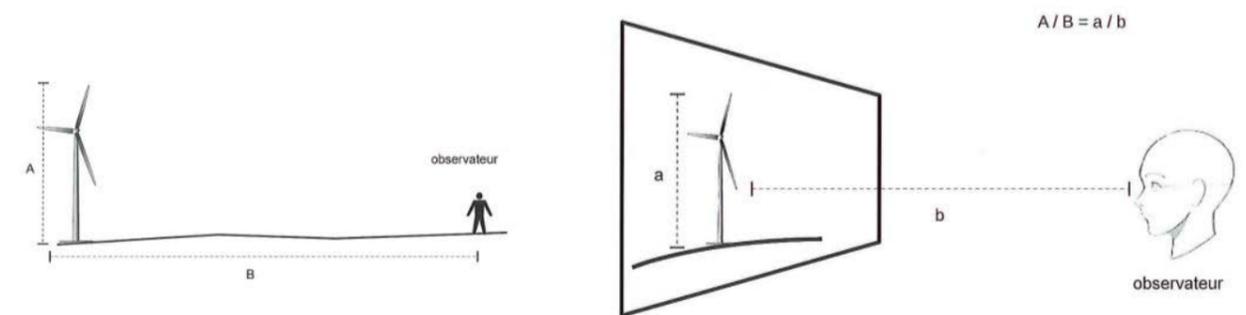
Une marge centrale dédiée à la reliure peut être ajoutée. Dans le cas de deux vues à 50°, des marges haute et basse apparaissent en raison de la limite du champ photographique vertical. Le photomontage n'est pas surchargé d'indications afin de ne pas troubler l'observation photoréaliste. La distance orthoscopique est toujours indiquée.

Cette double page est précédée d'une page de présentation du point de vue. Elle rassemble tous les éléments utiles à la bonne compréhension de la situation :

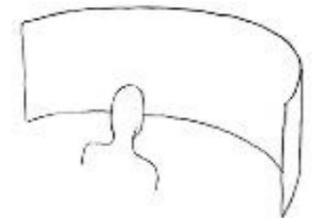
- Deux encarts cartographiques permettent de localiser le point de vue dans le territoire et de présenter l'environnement proche du point de vue.
- Différentes informations de localisation, de distance aux éoliennes, et de caractéristiques de prises de vues.
- Le commentaire paysager, rédigé par le paysagiste missionné par le développeur, est également ajouté.

## Lecture

Pour que les éléments présents dans le photomontage apparaissent à l'observateur, d'une taille équivalente à la situation réelle, le support doit être placé à une distance orthoscopique. Cette distance est indiquée sur le document. Le respect de cette recommandation contribue à restituer une représentation fidèle du projet.



L'observation à plat est possible compte tenu de l'amplitude limitée du champ visuel, cependant l'observation courbée est toujours préférable. Pour ce faire, courbez le photomontage selon un arc de cercle équivalent au champ visuel du photomontage.



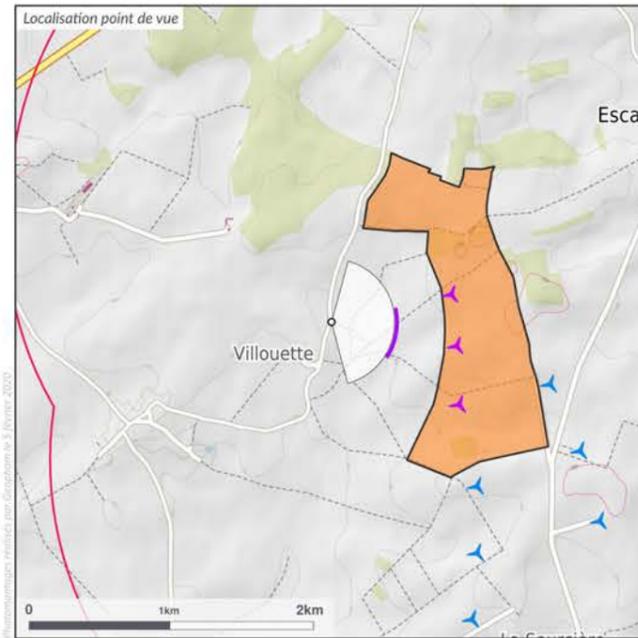
Par ailleurs, les photomontages doivent être observés sous un éclairage fort (600 à 800 Lux) afin de percevoir les détails fins et peu contrastés que sont des éoliennes parfois distantes de plusieurs dizaines de kilomètres.

## Limites du photomontage

- La simulation ne rend pas compte du mouvement des rotors.
- La simulation tente de reproduire l'effet visuel du projet dans une configuration précise (notamment au sujet de l'orientation des rotors).
- Le plan de focalisation est unique et la représentation monoculaire. Le relief n'est donc pas restitué et aucune profondeur n'est perceptible dans les photomontages.
- Le plan de focalisation est proche, en raison du petit format du support, ce qui est préjudiciable à un effet d'immersion photographique.
- Les photomontages doivent être observés sous un éclairage suffisant (600 à 800 lux minimum).



## 4.5 PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES - ÉVALUATION DES IMPACTS VISUELS DU PROJET ET DES IMPACTS CUMULÉS



**Légende**  
**Projet / Contexte**

Projet de l'étude : 3 éoliennes (symbole orange)

Parcs construits : 13 parcs : 105 éol. (symbole bleu)

Parcs en instruction : 3 parcs : 15 éol. (symbole orange)

## Point de vue

APN, focale 24x36 : APS-C, 42mm  
 Resolution, projection : 122 px./degré, cylindrique  
 Coordonnées L93 : 735352 6842802  
 Azimut, champ visuel : 90.6°, 100°  
 Date et heure locale : 18/09/2019 16:42  
 Eclairage, azimut, haut. soleil : Latéral, 236°, 28°

## Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : 3, 117m, 91m  
 Orientation rotor : -140°  
 Eolienne la plus proche : E1 à 861 m, azimut 77.4°  
 Eolienne la plus éloignée : E3 à 1.1 km, azimut 123.2°

## Perception théorique du projet\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 99%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 3  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 27.8°  
 Largeur apparente<sup>(4)</sup> : 47.3°  
 Fraction visible dans contexte<sup>(5)</sup> : 49%

## Perception théorique du contexte\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 11.3%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 15  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 30.6°

## Situation du point de vue



\* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu, à 2m au-dessus du sol, au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)

- (1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.
- (2) Nombre de nacelles théoriquement visibles
- (3) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés
- (4) Largeur apparente du projet, en degrés
- (5) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

## ENJEUX DU POINT DE VUE

### Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie

- Secteur habité : hameau de Villouette
- Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens

## COMMENTAIRE

La vue est prise à la sortie nord du hameau de Villouette (commune de Saint-Bon), depuis la rue de Champfleury. La voie fait face au plateau agricole, à hauteur d'un très léger vallonement dont l'ondulation est perceptible sur les premiers plans. De petits bois sont visibles à l'horizon, et sur la droite des masses arborées proches des limites du hameau.

Le projet de Saint-Bon est visible à faible distance (E1, l'éolienne la plus proche, est située à un peu plus de 850 m du point de vue), et la hauteur apparente de ses éoliennes est importante. Son implantation linéaire est bien lisible. Si la vue est très dégagée, depuis les habitations proches des limites du hameau les perceptions du projet sont moins directes, du fait de la présence de structures arborées qui filtrent les vues sur les éoliennes.

En arrière et sur la droite, le parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest présente des alignements d'éoliennes similaires, les implantations sont cohérentes. Les deux parcs occupent une emprise horizontale d'environ 77°, et laissent sur leur gauche un espace de respiration sans éoliennes. On ne relève pas d'effet de saturation visuelle.

## PERCEPTION ET IMPACTS VISUELS DU PARC ÉOLIEN

### Effet et impact du projet

- Effet visuel du projet, indépendamment du niveau d'enjeu du point de vue : très significatif
- Impact visuel du projet (effet visuel pondéré par le niveau d'enjeu du point de vue <sup>1</sup>) : moyen-fort

### Impacts cumulés

- Impacts cumulés du projet et des autres parcs éoliens : moyen-fort
- Participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs éoliens <sup>2</sup> : significative

<sup>1</sup> Voir la méthodologie d'évaluation page 189

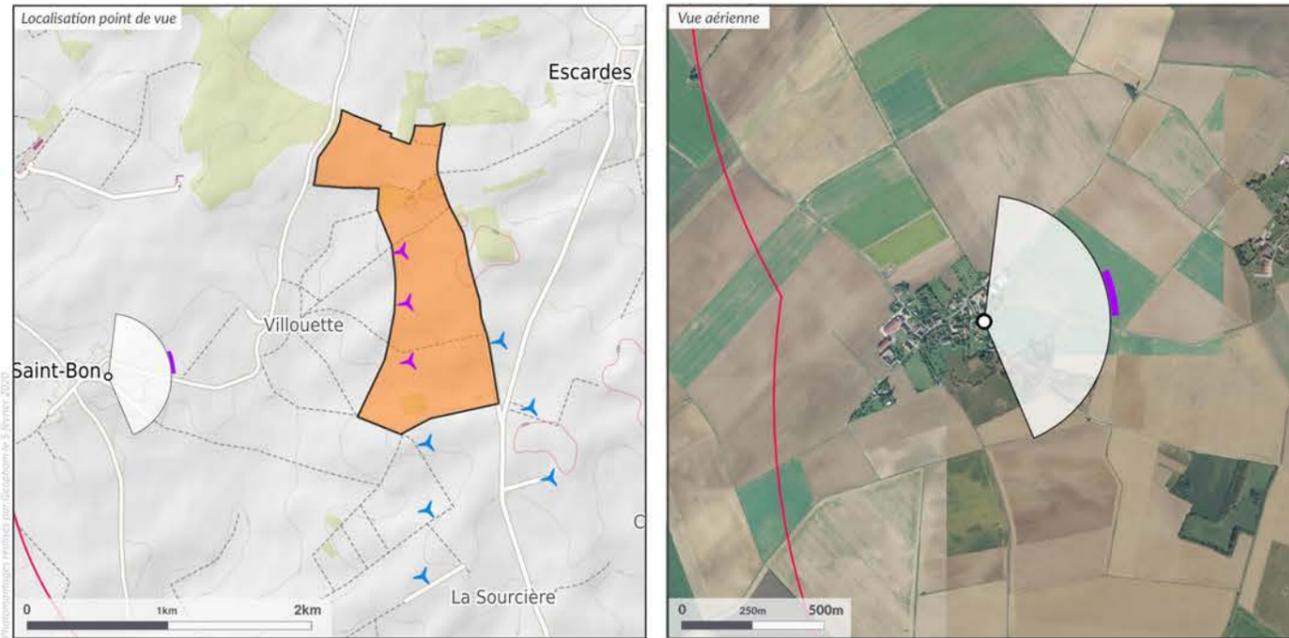
<sup>2</sup> Cette notion est expliquée page 191



**SIMULATION DU PROJET - VUE COUPÉE À 100°. POUR UNE OBSERVATION RÉALISTE, PLACER LES YEUX À ENVIRON 46 CM DE LA PAGE.**







**Légende**  
**Projet / Contexte**

Projet de l'étude : 3 éoliennes (purple icon)  
 Parcs construits : 13 parcs : 105 éol. (blue icon)  
 Parcs en instruction : 3 parcs : 15 éol. (yellow icon)

## Point de vue

APN, focale 24x36 : APS-C, 42mm  
 Resolution, projection : 122 px./degré, cylindrique  
 Coordonnées L93 : 734134 6842119  
 Azimut, champ visuel : 82.2°, 100°  
 Date et heure locale : 18/09/2019 16:23  
 Eclairage, azimut, haut. soleil : Arrière, 231°, 31°

## Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : 3, 117m, 91m  
 Orientation rotor : -130°  
 Eolienne la plus proche : E3 à 2.1 km, azimut 87.5°  
 Eolienne la plus éloignée : E1 à 2.2 km, azimut 67.3°

## Perception théorique du projet\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 100%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 3  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 11.7°  
 Largeur apparente<sup>(4)</sup> : 19.8°  
 Fraction visible dans contexte<sup>(5)</sup> : 28%

## Perception théorique du contexte\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 23.5%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 39  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 34.2°

## Situation du point de vue



\* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu, à 2m au-dessus du sol, au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)

- (1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.
- (2) Nombre de nacelles théoriquement visibles
- (3) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés
- (4) Largeur apparente du projet, en degrés
- (5) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

## ENJEUX DU POINT DE VUE

### Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie

- Secteur habité : village de Saint-Bon
- Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens

## COMMENTAIRE

La vue est prise depuis l'enclos de l'église de Saint-Bon (non protégée MH). La vue est dégagée vers l'est, jusqu'à une ligne de crête où sont visibles plusieurs boisements. Plus en avant, on remarque un léger vallonnement, dans le lequel est localisé le hameau de Villouette. Ce dernier est accompagné de masses arborées. À proximité immédiate du village de Saint-Bon, d'autres groupes d'arbres cadrent la ligne d'horizon.

Le projet de Saint-Bon est visible en arrière et sur la droite du hameau de Villouette, légèrement en contrebas de la ligne de crête. La hauteur apparente de ses éoliennes est assez importante. Son implantation linéaire est bien lisible.

Plus à droite, le parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest présente des alignements d'éoliennes similaires. Les deux implantations sont cohérentes. Elles occupent une emprise horizontale d'environ 46°. Beaucoup plus lointains, le parc des Portes de Champagne et le projet des Portes de Champagne 2 sont visibles plus en arrière. On ne relève pas d'effet de saturation visuelle.

## PERCEPTION ET IMPACTS VISUELS DU PARC ÉOLIEN

### Effet et impact du projet

- Effet visuel du projet, indépendamment du niveau d'enjeu du point de vue : assez significatif
- Impact visuel du projet (effet visuel pondéré par le niveau d'enjeu du point de vue <sup>1</sup>) : moyen

### Impacts cumulés

- Impacts cumulés du projet et des autres parcs éoliens : moyen
- Participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs éoliens <sup>2</sup> : significative

<sup>1</sup> Voir la méthodologie d'évaluation page 189

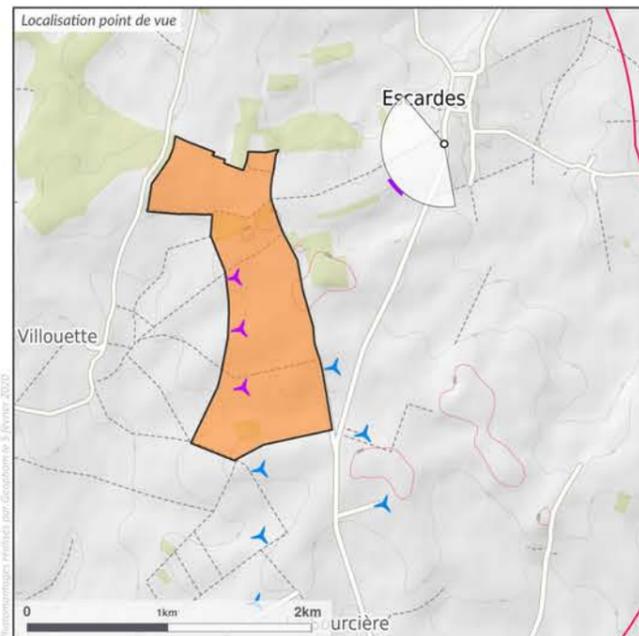
<sup>2</sup> Cette notion est expliquée page 191



**SIMULATION DU PROJET - VUE COUPÉE À 100°. POUR UNE OBSERVATION RÉALISTE, PLACER LES YEUX À ENVIRON 46 CM DE LA PAGE.**







**Légende**  
**Projet / Contexte**

Projet de l'étude : 3 éoliennes (purple icon)  
 Parcs construits : 13 parcs : 105 éol. (blue icon)  
 Parcs en instruction : 3 parcs : 15 éol. (yellow icon)

## Point de vue

APN, focale 24x36 : APS-C, 42mm  
 Resolution, projection : 122 px./degré, cylindrique  
 Coordonnées L93 : 737655 6843931  
 Azimut, champ visuel : 245.1°, 100°  
 Date et heure locale : 20/09/2019 11:47  
 Eclairage, azimut, haut. soleil : Latéral, 145°, 37°

## Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : 3, 117m, 91m  
 Orientation rotor : -95°  
 Eolienne la plus proche : E1 à 1.7 km, azimut 237.7°  
 Eolienne la plus éloignée : E3 à 2.2 km, azimut 219.9°

## Perception théorique du projet\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 76%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 3  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 10.3°  
 Largeur apparente<sup>(4)</sup> : 18.3°  
 Fraction visible dans contexte<sup>(5)</sup> : 18%

## Perception théorique du contexte\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 46.6%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 63  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 53.6°

## Situation du point de vue



\* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu, à 2m au-dessus du sol, au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)  
 (1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.  
 (2) Nombre de nacelles théoriquement visibles  
 (3) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés  
 (4) Largeur apparente du projet, en degrés  
 (5) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

## ENJEUX DU POINT DE VUE

### Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie

- Secteur habité : village d'Escardes
- Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens

## COMMENTAIRE

La vue est prise aux abords immédiats du cimetière d'Escardes, au sud-ouest du village. Le point de prise de vue se situe en contrebas d'un versant en pente douce, et la ligne d'horizon est relativement proche. Sur cette dernière, on remarque une série de boisements. Une ligne électrique haute tension traverse la vue.

Le projet de Saint-Bon est perçu en arrière d'un bois située sur la ligne de crête. La hauteur apparente de ses éoliennes est assez importante, et son implantation linéaire bien lisible. Les parties basses de ses éoliennes sont masquées (notamment celles d'E3, à gauche). Leur hauteur apparente est nettement inférieure à celle du pylône visible plus à droite. On ne note pas d'effet de surplomb de la crête et du village.

Le parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest est perçu plus à gauche, avec ses deux lignes d'éoliennes dont l'orientation est similaire à celle du projet. Les deux parcs occupent une emprise horizontale d'environ 48°. On ne relève pas d'effet de saturation visuelle.

## PERCEPTION ET IMPACTS VISUELS DU PARC ÉOLIEN

### Effet et impact du projet

- Effet visuel du projet, indépendamment du niveau d'enjeu du point de vue : assez significatif
- Impact visuel du projet (effet visuel pondéré par le niveau d'enjeu du point de vue <sup>1</sup>) : moyen

### Impacts cumulés

- Impacts cumulés du projet et des autres parcs éoliens : moyen
- Participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs éoliens <sup>2</sup> : assez significative

<sup>1</sup> Voir la méthodologie d'évaluation page 189

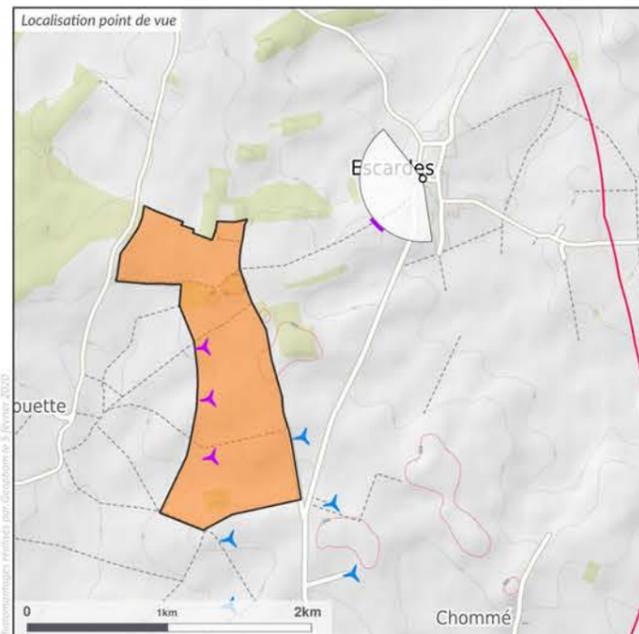
<sup>2</sup> Cette notion est expliquée page 191



**SIMULATION DU PROJET - VUE COUPÉE À 100°. POUR UNE OBSERVATION RÉALISTE, PLACER LES YEUX À ENVIRON 46 CM DE LA PAGE.**







**Légende**  
**Projet / Contexte**

Projet de l'étude : 3 éoliennes (symbole éolien orange)  
 Parcs construits : 13 parcs : 105 éol. (symbole éolien bleu)  
 Parcs en instruction : 3 parcs : 15 éol. (symbole éolien orange)

## Point de vue

APN, focale 24x36 : APS-C, 42mm  
 Resolution, projection : 122 px./degré, cylindrique  
 Coordonnées L93 : 737723 6844176  
 Azimut, champ visuel : 246.9°, 100°  
 Date et heure locale : 20/09/2019 14:40  
 Eclairage, azimut, haut. soleil : Contre-jour, 201°, 40°

## Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : 3, 117m, 91m  
 Orientation rotor : -95°  
 Eolienne la plus proche : E1 à 1.9 km, azimut 232.7°  
 Eolienne la plus éloignée : E3 à 2.4 km, azimut 217.5°

## Perception théorique du projet\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 78%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 3  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 9.4°  
 Largeur apparente<sup>(4)</sup> : 15°  
 Fraction visible dans contexte<sup>(5)</sup> : 18%

## Perception théorique du contexte\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 43.8%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 62  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 49.2°

## Situation du point de vue



\* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu, à 2m au-dessus du sol, au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)

(1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.

(2) Nombre de nacelles théoriquement visibles

(3) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés

(4) Largeur apparente du projet, en degrés

(5) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

## ENJEUX DU POINT DE VUE

### Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie

- Secteur habité : village d'Escardes
- Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens

## COMMENTAIRE

La vue est prise aux abords immédiats de l'église d'Escardes (non protégée MH), au cœur du village. La vue est un peu plus dégagée en direction du sud-ouest, en arrière des maisons et de la végétation arborée qui les accompagne. On remarque le pylône d'une ligne électrique haute tension, qui dépasse d'un front arboré.

Le projet de Saint-Bon est discret, avec une seule éolienne visible, dont on perçoit partiellement le rotor. Sa hauteur apparente est faible, notamment par rapport à celle des arbres et du pylône.

Le parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest est également discret, plus à gauche, avec deux éoliennes partiellement visibles. On ne relève pas d'effet de saturation visuelle.

## PERCEPTION ET IMPACTS VISUELS DU PARC ÉOLIEN

### Effet et impact du projet

- Effet visuel du projet, indépendamment du niveau d'enjeu du point de vue : limité
- Impact visuel du projet (effet visuel pondéré par le niveau d'enjeu du point de vue <sup>1</sup>) : faible

### Impacts cumulés

- Impacts cumulés du projet et des autres parcs éoliens : faible
- Participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs éoliens <sup>2</sup> : modérée

<sup>1</sup> Voir la méthodologie d'évaluation page 189

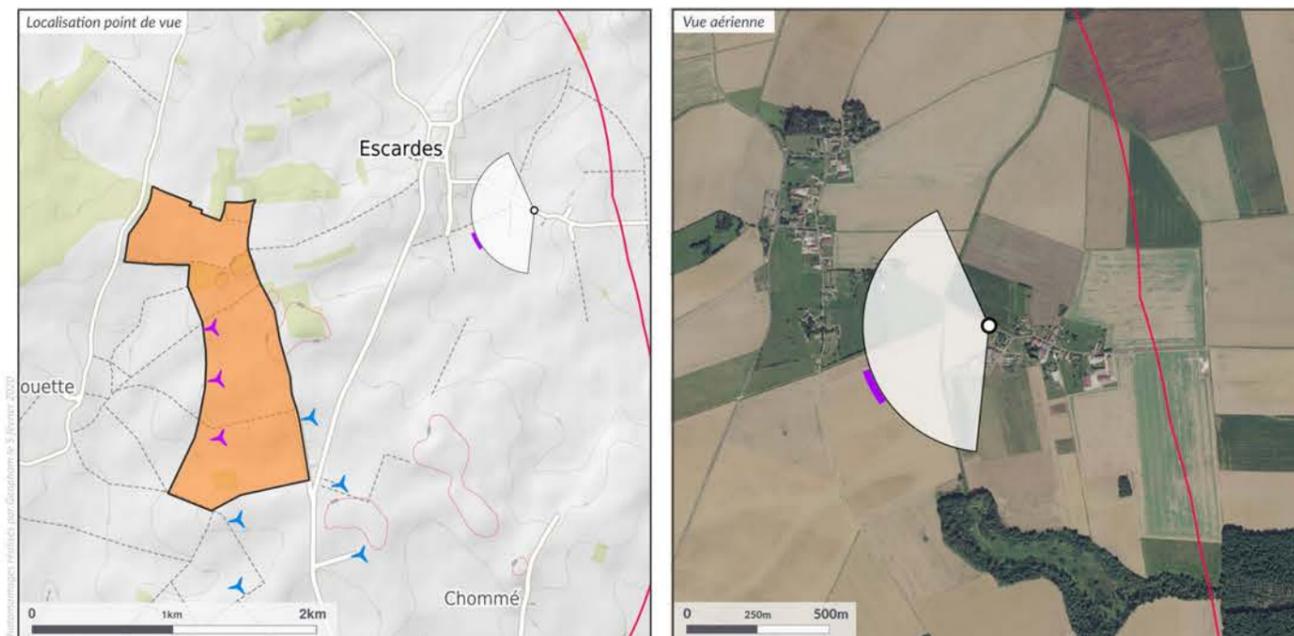
<sup>2</sup> Cette notion est expliquée page 191



**SIMULATION DU PROJET - VUE COUPÉE À 100°. POUR UNE OBSERVATION RÉALISTE, PLACER LES YEUX À ENVIRON 46 CM DE LA PAGE.**







**Légende**  
**Projet / Contexte**

Projet de l'étude : 3 éoliennes  
 Parcs construits : 13 parcs : 105 éol.  
 Parcs en instruction : 3 parcs : 15 éol.

## Point de vue

APN, focale 24x36 : APS-C, 42mm  
 Resolution, projection : 122 px./degré, cylindrique  
 Coordonnées L93 : 738446 6843818  
 Azimut, champ visuel : 261.2°, 100°  
 Date et heure locale : 20/09/2019 12:09  
 Eclairage, azimut, haut. soleil : Latéral, 152°, 39°

## Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : 3, 117m, 91m  
 Orientation rotor : 241°  
 Eolienne la plus proche : E1 à 2.4 km, azimut 250.3°  
 Eolienne la plus éloignée : E3 à 2.7 km, azimut 234.4°

## Perception théorique du projet\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 89%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 3  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 9°  
 Largeur apparente<sup>(4)</sup> : 15.8°  
 Fraction visible dans contexte<sup>(5)</sup> : 25%

## Perception théorique du contexte\*

Fraction visible<sup>(1)</sup> : 23.2%  
 Nacelles visibles<sup>(2)</sup> : 31  
 Cumul haut. apparente<sup>(3)</sup> : 30.4°

## Situation du point de vue



\* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu, à 2m au-dessus du sol, au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)

(1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.

(2) Nombre de nacelles théoriquement visibles

(3) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés

(4) Largeur apparente du projet, en degrés

(5) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

## ENJEUX DU POINT DE VUE

### Enjeux paysagers, liés au tourisme et au cadre de vie

- Secteur habité : hameau du Haut d'Escardes
- Perceptions cumulées avec d'autres parcs ou projets éoliens

## COMMENTAIRE

La vue est prise à la sortie ouest du hameau du Haut d'Escardes (commune d'Escardes). Le village d'Escardes est perçu dans l'axe de la route. Il est accompagné de lisières arborées. En avant, un léger vallonnement creuse les étendues cultivées. À gauche, la vue est dégagée jusqu'à une ligne de crête partiellement boisée. On y remarque une ligne électrique haute tension et ses pylônes.

Le projet de Saint-Bon est visible sur la ligne de crête, en arrière et sur la gauche d'un bois. Son implantation linéaire est bien lisible. La prégnance visuelle de ses éoliennes est assez significative. Leur hauteur apparente est comparable à celle du pylône perçu en avant de l'éolienne située au centre du projet. Le village d'Escardes n'est pas surplombé par le projet.

Le parc d'Escardes et Bouchy-Saint-Genest est perçu plus à gauche, avec ses deux lignes à l'orientation similaire à celle du projet de Saint-Bon. Les deux implantations sont cohérentes. Elles occupent une emprise horizontale d'environ 43°. On ne relève pas d'effet de saturation visuelle.

## PERCEPTION ET IMPACTS VISUELS DU PARC ÉOLIEN

### Effet et impact du projet

- Effet visuel du projet, indépendamment du niveau d'enjeu du point de vue : assez significatif
- Impact visuel du projet (effet visuel pondéré par le niveau d'enjeu du point de vue <sup>1</sup>) : moyen-faible

### Impacts cumulés

- Impacts cumulés du projet et des autres parcs éoliens : moyen
- Participation du projet aux impacts cumulés avec les autres parcs éoliens <sup>2</sup> : assez significative

<sup>1</sup> Voir la méthodologie d'évaluation page 189

<sup>2</sup> Cette notion est expliquée page 191

